

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par M. H. PÉRENNES

(Suite)

LOGONNA ⁽¹⁾

Logonna dans les anciens titres s'appelle *locus Moenae*. Saint Monna en est l'éponyme et le Patron. Ce Saint, costumé en évêque dans l'église paroissiale, figure aux litanies du missel de Saint-Vougay (XI^e siècle). Faut-il l'identifier avec saint Moenna, évêque de Confert, dans le Connaught (Irlande), vénéré dans cette région, le 26 février ? Non loin d'Armagh, se trouve une cité du nom de Monaghan.

Dans l'île de Man, appelée Mona à l'époque romaine, la ville de Douglas est dominée par le fameux « Castel-Mona ».

Saint Monna est aussi le Patron de Logonna-Quimerç'h, et peut-être de la chapelle Saint-Conval dans la paroisse de Hanvec. En parlant de cette chapelle, les personnes près âgées disent en effet *chapel Sant-Conna*.

La paroisse de Logonna, située sur le bord de la rade de Brest, forme une presqu'île bornée au Nord par la rivière de Daoulas, à l'Ouest par la mer, au Sud par la rivière de l'Hôpital-Camfrout et à l'Est par la paroisse d'Irvillac.

Sa population qui, suivant Ogée, était de 1.050

(1) L'aimable concours de M. de Rosmorduc nous a été particulièrement précieux dans l'établissement de cette monographie.

BULLETIN DIOCESAIN
D'HISTOIRE &
D'ARCHÉOLOGIE

1928

âmes au XVIII^e siècle, est descendue, en 1806, à 972, pour remonter actuellement à 2.040 environ.

On sait peu de chose sur son origine, mais il semble résulter d'un acte du 31 mars 1237 (1) que la seigneurie d'Irvillac et Logonna était un ramage de la vicomté (depuis principauté) de Léon. Elle appartenait alors à Eudo de Malestroit, petit-fils de Hervé de Léon, qui confirma, en faveur de l'Abbé et du Couvent de Daoulas, les diverses exemptions qui leur avaient été précédemment octroyées.

Plus tard, la juridiction d'Irvillac et Logonna fut annexée à la vicomté du Faou, à laquelle elle resta attachée jusqu'à l'époque de la Révolution.

Au point de vue spirituel, le prieuré-cure de Logonna était un bénéfice dépendant de l'abbaye de Daoulas et il devait avoir pour titulaire un chanoine de ladite abbaye, ainsi qu'il avait été convenu par un acte de l'année 1235, émanant de l'Evêque de Quimper. Les bulles de provision en fixent le revenu à 24 ducats ; il aurait été de 600 livres d'après un vieux manuscrit intitulé : Histoire de l'abbaye de Daoulas, qui daterait de la fin du XVII^e siècle (2).

Une partie des revenus du prieuré était consacrée à l'entretien du titulaire et le surplus restait à la disposition de l'abbaye. Par acte du 28 août 1743 (3) il fut convenu que le prieur de Logonna aurait à verser annuellement à l'abbaye, sur les revenus de son bénéfice, la somme de 4 livres + 20 sols + 26 sols 8 deniers.

A la fin du XVII^e siècle, lorsque Louis XIV, par brevet du 5 Avril 1692, déclara l'abbaye de Daoulas unie au Séminaire de la Marine, à Brest, les revenus du prieuré de Logonna étaient évalués 600 livres.

(1) Ach. du Fin. Inventaire des titres de l'abbaye de Daoulas, folio 178.

(2) Arch. dép. Inventaire de l'abbaye de Daoulas, par le Goyat, 1848, p. 223.

(3) Inventaire, fol. 25,

Cette union de l'abbaye de Daoulas au Séminaire de la Marine rencontra une vive opposition de la part de quelques-uns des chanoines, notamment des prieurs de Loperhet, de Hanvec et de Logonna (1). Il y eut un long procès, qui était toujours pendant en 1713, mais qui se termina cette année sur une transaction confirmée par lettres patentes du 11 décembre 1713. Il fut décidé que la mense conventuelle et abbatiale serait remise au Séminaire de Brest, pour sa fondation, et que la pension des chanoines serait de 3.150 livres, libre de toutes charges ordinaires et extraordinaires.

Les dix paroisses dépendantes de cette abbaye, dont deux au diocèse de Saint-Pol et les autres en Cornouaille, furent conférées sur la présentation des Pères Jésuites aux évêques respectifs ; mais ils ne pouvaient présenter à ces cures que des chanoines de Daoulas.

Cet état de chose dura jusqu'à la suppression des Jésuites en 1762 ; depuis cette époque jusqu'à la Révolution, les chanoines n'eurent d'autre supérieur que l'évêque diocésain. Celui-ci concourait avec eux pour le choix des sujets à admettre, qui tous devaient être prêtres et aptes à exercer les fonctions du ministère. Quant aux revenus de la mense conventuelle ils demeurèrent fixés à la somme de 3.150 livres, comme par le passé.

Tombé au rang de succursale à la Révolution (2), il fut question, à plusieurs reprises, d'annexer Logonna à Daoulas, mais le Conseil Municipal s'y opposa énergiquement, notamment par deux délibéra-

(1) Voir l'intéressante notice sur l'abbaye de Daoulas publiée par M. le chanoine Peyron, dans le tome XXIV du *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*.

(2) En Octobre 1790, Logonna, comme bénéfice, donne 1139 livres, ainsi réparties : dîmes 600 l. — casuel 200 l. — fondations 87 l. — assistances reçues de M. Le Moal recteur par M. Le Du, vicaire 83 l. — maison et jardin 49 l. Le recteur touche 350 livres pour sa portion congrue. (Arch. dép. L. V. Clergé, affaires diverses).

— 4 —

tions en date du 1^{er} fructidor an XII (19 août 1804) et du 4 juin 1811.

Eglise Paroissiale

De forme régulière, l'église se compose de la nef proprement dite avec ses collatéraux et de deux grandes chapelles. Elle mesure une trentaine de mètres de longueur, 14 mètres de largeur (20 m. au transept) et 7 mètres de hauteur jusqu'au lambris.

CLOCHER ET POURTOUR EXTÉRIEUR

L'église de Logonna a été reconstruite dans les premières années du XVII^e siècle. On voit, en effet, au-dessous de la principale porte d'entrée la date de 1618. Le clocher qui a double galerie et quatre clochetons est très élancé : on lui donnait comme hauteur une quarantaine de mètres. Il porte la date de 1667.

Le pignon nord de l'église, c'est-à-dire la chapelle du Rosaire, où l'on voit un bel enfeu du Moyen Age, aux armes de la maison de Rosmorduc, a été restauré une première fois, en 1495, par Guillaume de Rosmorduc, seigneur du dit lieu. Plus tard, en 1597, cette chapelle fut agrandie par Michel de Rosmorduc, arrière-petit-fils de Guillaume, dont on voit les armes au sommet du premier pilier. D'autres remaniements ont été réalisés à la fin du XVIII^e siècle. Au-dessus de la porte condamnée du pignon nord, nous lisons en effet :

LAN : 1700

M. MADEC : M. GVERMEVR

FABRIQVE

1700

CVILLANDRE

F. MADEC

YVON GVERMEVR

— 5 —

A noter au-dessus de la porte latérale nord l'inscription suivante :

N'ENTRE : ICI : QV'A

VEC : CRAINTE : CAR :

C'EST : LA : MAISON :

DV : SEIGNEVR : DIEV

Au bas des fenêtres du pignon sud de l'église deux inscriptions attirent le regard :

1710 LE SR DE CLEVEDE PRIEVR DE LOGONNA
LE SR DE CLEVEDE PRIEVR DE LOGONNA : 1715

Ces fenêtres furent en partie détruites par un ouragan le 4 avril 1808. C'est alors que sur l'avis du sieur Jean Sébastien Goury, ingénieur impérial des Ponts et Chaussées, chargé de l'arrondissement de Landerneau, on réduisit les dimensions des deux fenêtres. Par mesure de prudence, on en fit autant aux fenêtres du pignon nord.

Par ailleurs, il semble que des travaux importants ont dû être entrepris en 1668, époque à laquelle, sur la demande des paroissiens, une descente de justice eut lieu, les 28 et 29 mars, afin de constater l'état des écussons et autres droits honorifiques existant dans l'église. A la suite de cette visite du sénéchal de Quimper, le Siège Présidial rendit une ordonnance, le 11 avril 1668, permettant aux paroissiens de rebâtir le pignon de l'église « à la charge de remettre et rétablir en leur pristin estat les écussons et marques d'honneur qui y estoient ».

OSSUAIRE

Près de l'église est un ossuaire qui a trois fenêtres du côté Nord, deux fenêtres et une porte cintrée au Midi. Il mesure 7 m. 50 de longueur, 4 m. 50 de largeur, avec une hauteur moyenne de 6 mètres.

INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE

Au pignon nord, dans la chapelle du Rosaire, au-dessus de l'autel, un tableau représente la Sainte Vierge donnant le Rosaire à saint Dominique, puis ce sont deux belles statues en bois : saint Isidore en guêtres et bragou-braz, avec une ceinture rouge sur sa veste de paysan, tenant sous son bras gauche une faucille et une gerbe dorée, — la Sainte Vierge, revêtue d'une tunique blanche, drapée dans un manteau bleu, et portant sur le bras gauche un petit Jésus à l'air très enjoué.

Près de l'autel, vieille statue en pierre de saint Monna, représenté en évêque, et dont la main droite est levée pour bénir.

A proximité, l'enfeu de la famille de Rosmorduc, avec les trois roses et le dragon.

Dans la chapelle du pignon nord, au-dessus de l'autel des Trépassés, un tableau où figure un ange aux ailes et à la robe d'azur, tirant des flammes du Purgatoire un homme aux mains jointes et dont le visage exprime le ravissement ; puis deux grandes statues de bois : saint Monna en évêque, avec rabat, robe et mozette violettes et rochet blanc, — saint Yves qui porte rabat, soutane et camail noirs, surplis, et étole verte, et tient de la main gauche un manuscrit qu'il indique de la main droite.

Le chœur, ou chanceau, se trouvait autrefois en avant du maître-autel, et était séparé de la nef par une traverse de bois, reposant au haut de deux piliers et portant en son milieu un grand crucifix. Il était réservé au clergé et au seigneur de Rosmorduc, qui y avait son banc.

Contre les colonnes qui divisent le transept, deux statues en pierre, dont l'une représente un évêque et l'autre un religieux tenant une bourse en main.

Près des fonts baptismaux un grand bénitier en

kersanton de forme dodécagone, ayant 1 m. 40 de hauteur et 0 m. 70 de diamètre, avec ces inscriptions :

IHS· MARIA· F· GVERMEUR LA
FAIT FAIRE L· THOMAS F : 1693
SANCTE MONNA ORA PRO NOBIS

Par délibération en date du 29 Juillet 1781, les paroissiens décidèrent de faire repaver la partie de l'église comprise entre le sanctuaire et les deux piliers se trouvant au bas du chœur. Ce travail fit l'objet d'un marché conclu le 2 septembre 1781 avec Jean et Vincent Callec, maçons de Daoulas, qui reçurent pour leur ouvrage la somme de 420 livres.

Le reste du dallage fut refait en 1865 par les soins et aux frais du Conseil de fabrique, qui chargea du travail les sieurs Goullard, et Gorcuff, entrepreneurs. C'est aussi à cette époque que le maître-autel fut reculé au fond du sanctuaire.

CLOCHES

Le 15 septembre 1641 eut lieu la bénédiction, par missire Gabriel Herrou, curé de Logonna, de deux cloches.

La plus grande fut nommée JEAN par vénérable personne missire Jean le Pezrès, prêtre de Logonna, et Marie Brellivet, femme Marc le Bras, de Torrancleuz.

La plus petite fut nommée MONNA par vénérable personne missire Hervé le Goff, prêtre de Logonna, et Jeanne Fily, femme de Charles Guermeur, de Rungléo.

Le 20 novembre 1769 fut bénite par M^{re} J. B. Raguénès, prieur recteur de Logonna, une grosse cloche, qui reçut les noms de HYACINTHE-JEANNE. Le parrain fut Messire René-Hyacinthe le Gentil, chevalier, comte de Rormorduc, seigneur de Kerazan,

de la Ville-Fréhour, du Fossé-Raffray et autres lieux, ancien capitaine au régiment de Béarn, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint Louis, et la marraine, Jeanne Guermeur, de Runléo, « désignée par le corps politique, de l'avis et consentement de Monsieur de Rosmorduc. »

Cette cloche, qui existe encore actuellement, fut mise en place par Corentin Quillien, du moulin à mer, moyennant le prix de 24 livres.

Lorsque le Général de la paroisse eût décidé, en 1769, d'envoyer les vieilles cloches à la fonte, pour en faire une neuve, le fondeur fit observer que celle-ci aurait un bien plus joli son si l'on pouvait ajouter au bronze une certaine quantité d'argent. L'idée parut excellente, mais sa réalisation, faute de ressources, était difficile. Les paroissiens chargèrent alors Jeanne Guermeur, la future marraine, d'aller exposer le cas au seigneur de Rosmorduc. Ce dernier, dont la bonté était légendaire, accueillit la jeune fille avec la plus grande bienveillance et, après l'avoir entendue, la pria de lui confier son tablier, puis, sans autre explication, il monta dans sa chambre, d'où il revint, quelques instants après, tenant dans sa main le tablier rempli d'écus de six livres, qu'il remit à Jeanne Guermeur, ébahie et ravie d'avoir si heureusement accompli sa mission.

(Souvenir relaté en 1911 par Mme Troadec, de l'Hôpital-Camfrou, arrière-petite-fille de Jeanne Guermeur).

Les cloches de Logonna furent descendues pendant la Révolution, et les cordes réclamées, le 17 Germinal an II (1), par le Directoire du District de Landerneau, auquel le Conseil général de Logonna

(1) 6 Avril 1794.

répondit, le 26 Germinal suivant, que l'adjudicataire de la descente des cloches avait disposé des cordes y attachées et qu'il était tenu d'en effectuer le dépôt au Directoire, conformément à la 7^e condition de son marché.

Chapelles

CHAPELLE SAINT-ARMEL

Cette chapelle, dont il ne reste plus trace, est mentionnée au rôle des décimes avant la Révolution, sous le nom de « Sainte Armel ». Les comptes dont elle fut l'occasion figurent aux Archives du Finistère sous la cote 135 G. 10.

CHAPELLE SAINT-JEAN

La chapelle de Saint Jean, édifiée sur la terre de Rosmorduc, dépendait prohibitivement de la seigneurie de ce nom, dont les armes figurent au-dessus de la porte principale, Nos Archives départementales possèdent les anciens comptes de cette chapelle (135, G. 11).

Près de la chapelle une fontaine monumentale porte la date de 1644.

CHAPELLE SAINTE-MARGUERITE

Cette jolie chapelle, qui possède, comme la précédente, un élégant clocher de la Renaissance, a été restaurée et modifiée, en 1890, conformément au désir exprimé par le Conseil de fabrique « que le double toit soit réuni par un seul faitage, qu'on ajoute à la chapelle une abside et une sacristie, et qu'on y établisse trois nefs (1) séparées

(1) C'est-à-dire nef et collatéraux.

« par des colonnades, si faire se peut. » On peut voir les anciens comptes de cette chapelle aux Archives du Finistère (135, G. 12).

Une belle fontaine, dont la source jaillit dans la chapelle même, porte la date de 1658.

Sur le calvaire du placître, on lit la date de 1515.

Dès 1832, un sieur Tizien François commettait des empiètements, sur le placître de la chapelle Sainte-Marguerite. Un procès lui est intenté en 1839 par la fabrique. Le litige se dénoue le 15 juillet 1840 par un jugement du tribunal de Brest qui maintient la fabrique en possession du placître, des fontaines de Saint-Marc et de Sainte-Marguerite, et du lavoir et du sautoir (1).

CHAPELLE DOMESTIQUE DU MANOIR DE ROSMORDUC

Par acte du 26 septembre 1697, Messire Allain le Gentil et dame Barbe le Bigot de la Ville-Fréhour, son épouse, seigneur et dame de Rosmorduc, firent une fondation de 24 livres de rente annuelle pour l'entretien, à perpétuité, de la chapelle qu'ils désiraient « pour la plus grande gloire de Dieu, faire « bastir et construire incessamment (2) en leurdit « manoir de Rosmorduc, soubz le titre et nom « de la Nativité de la S^{te} Vierge Nostre Dame, suivant la permission qu'ils ont eu de Mgr l'illustrissime l'Euesque de Quimper et comte de Cornouaille. »

En outre, le dit seigneur de Rosmorduc fit « une « fondation et dotation de la somme de trois livres, « dix sols de rente annuelle et perpétuelle dessus « le total de sesd. heritages, pour faire dire une messe par semaine à son intention, à l'honneur et

(1) Archives paroissiales de Logonna.

(2) La construction eut lieu, en effet, immédiatement, ainsi que l'atteste une pierre portant la date de 1698.

« gloire de lad. S^{te} Vierge, soit en lad. chapelle, ou « ailleurs, où bon semblera audit seigneur et à ses « successeurs. »

La chapelle était régulièrement desservie par un chapelain, et on y célébrait la grand'messe le 8 septembre.

Confréries

Les Archives départementales possèdent les fondations de la confrérie du Rosaire de Logonna, de 1709 à 1785 (135, G, 8) ainsi que les comptes, de 1763 à 1792 (135, G, 7).²

On peut y consulter également les comptes de la confrérie de Saint Yves, de 1764 à 1790 (135, g 9). Tous ces comptes sont incomplets.

Donations et Fondations

1356. — M^{me} Yves Simon, de la maison de Kerbringal, en Dirinon, fait une donation de 6 livres de rente au religieux de Daoulas, prieur de Logonna (1).

1405. — Don par Anne Keruellaff de sa terre à Créacherin et courtil à Logonna, par testament, au prieur du dit lieu, et Liortz Keruellaff pour son anniversaire (2).

1428. — Censive accordée le 16 juillet 1428 au prieur de Logonna par haut et puissant Geffroy de Malestroit, seigneur de Combour, d'un courtil au bourg de Logonna, à charge de 12 deniers (3).

Le fond des Archives départementales relatif à Logonna présente une série nombreuse de fonda-

(1) Arch. dep. Inventaire des titres de l'abbaye de Daoulas dressé en 1662. Fol. 154.

(2) Ibid. Fol. 93.

(3) Ibid. Fol. 94.

tions allant de 1609 à 1752 (1) où reviennent les noms de Herrou et de Guerneur. En voici quelques-unes à titre de spécimens.

23 Aout 1609. — Donation par Messire Christophe le Goff d'un parc appelé « Parc-ar-Veungle » situé au terroir de Rosmorduc, à la charge aux fabriques de faire célébrer à l'intention du dit défunt un obit et service annuel à chacun dimanche de Quasimodo.

23 Septembre 1613. — Fondation par Messire Jean Le Bouguen, Recteur de la paroisse de Pleiber, diocèse de Léon portant 3 livres 15 sols payables par les habitants du « Meungle ».

7 Juin 1615. — Fondation de 2 livres 8 sols faite à la fabrique de Lougona par René Le Herrou à la charge de faire célébrer un obit le jour et fête de saint René et le prochain dimanche ensuivant.

12 mai 1621. — Fondation faite par Marie Quénédec à l'église de Lougona de 3 livres 12 sols à prendre sur les héritages de Quénécadec, à la charge aux fabriques de faire célébrer un office à chaque fête de Notre-Dame le 25 mars, la moitié payable à l'église, l'autre moitié aux fabriques.

20 septembre 1621. — Fondation de 6 livres 12 sols faite à l'église de Lougona par demoiselle Jeanne du Ménez à la charge aux fabriques de faire célébrer à son intention à chaque second dimanche d'octobre un obit annuel avec fournie de pain béni tous les dimanches de l'an.

6 mars 1682. — Pierre L'Herrou demande que pour lui et ses parents défunts, pendant 50 ans, le dimanche de la Trinité « on face dire et célébrer une

(1) 135 G. 3, G. 4, G. 5. On peut voir aux Archives du Finistère des tableaux en gros parchemin, qui portent les fondations du XVIII^e siècle.

messe à chant avec le *vigilis* (1) de *profundis* et autres oraisons accoutumées à dire lorsqu'on prie pour les âmes trépassées dans l'église paroissiale de Lougona... et pour cet effect paina sa vie durante, ses hoirs et successeurs durant les dites cinquante années seulement, à chacun des prêtres qui assisteront cinq sols et six sols au célébrant et la somme de soixante sols tournois qu'il dotte pour ce subject, le surplus des dits soixante sols tournera au profit de ladite église de Lougona d'autant que les fabriques et marguilliers qui seront en charge fourniront les luminaires nécessaires et accoustumés. »

26 septembre 1697. — Les seigneur et dame de Rosmorduc font « dotation à l'esglise paroissiale du dit Lougona, de la somme de neuff liures tournois « de rante annuelle et perpétuelle, pour estre employées à l'entretien de la lampe allumée deuant le « Très Saint Sacrement de l'autel. »

Ils assurent encore à la fabrique de Logonna une rente annuelle de « cinquante sols dessus les héritages appartenants aud. seigneur aux issues du « mannoir du Brettin Bian, à condition de faire dire « et chanter un obit et office solennel et annuel « sur les tombes desdits seigneur et damé, en lad. « esglise, à chacun jour dixiesme du mois de décembre, avec une messe à chant, *vigilis* et de *profundis*, à la manière accoustumée de prier Dieu « pour les âmes des trespasés. »

Enfin par un acte du 13 décembre 1719, une fondation de six livres de rente vint s'ajouter aux précédentes (2).

(1) Les Vêpres des morts chantées à domicile.
(2) Archives de la famille de Rosmorduc.

Calvaires

Logonna est une des paroisses du diocèse qui possèdent le plus de calvaires. Nous mentionnons les principaux qui se trouvent sur la route de Logonna à Daoulas.

1. Le premier calvaire que l'on rencontre dans cette direction se trouve actuellement à 200 m. de l'église paroissiale, non loin du Patronage. On le voyait naguère sur la place avoisinant l'église, près de l'endroit où s'élève aujourd'hui le monument des Morts pour la Patrie.

2. Aux confins du bourg, sur la gauche, autre calvaire, ayant comme base un autel de pierre mesurant 1 m. 50 de longueur, 0 m. 60 de largeur et 1 m. 30 de hauteur.

Au-dessus de cet autel, un ange présente, encadrés dans la couronne d'épines, les pieds et les mains de Jésus avec leurs plaies. Ce sont là les armoiries des carriers, nombreux à Logonna, toujours exposés à se meurtrir les pieds et les mains.

A droite de ces armoiries, statues en pierre de saint Jean l'évangéliste portant un calice, et de saint Nicodème. Cette dernière, du xvi^e siècle, provient, dit-on, de la chapelle de Saint-Jean.

3. A 800 mètres de l'église, sur la gauche, calvaire de *Gorre-coat*, du xvi^e siècle, récemment restauré.

Il présente d'un côté le Christ avec sa Mère et saint Jean, de l'autre côté, la Sainte Vierge, accompagnée de saint Pierre et de saint Monna.

4. Environ 700 m. plus loin, sur la droite, calvaire de *Kermenchy*, dont le socle, aux gros blocs disjoints, mesure 2 m. 50 de largeur. D'un côté de la croix le Christ environné d'épines, de l'autre la Vierge portant l'Enfant Jésus.

Du haut de Kermenchy, on jouit d'un superbe

panorama. Au nord, Daoulas gracieusement accroché au flanc de la colline ; à l'ouest la rivière de Daoulas, la côte de Plougastel et le gros bourg de Plougastel, fièrement campé sur les hauteurs ; au midi le promontoire boisé de Gorrequer et de Saint-Jean qui descend en pente douce vers la mer et se termine en éperon au Castel, puis la rade de Brest.

5. A 1.800 m. de l'église, sur la droite, calvaire de *Prat-an-dour* qui porte, à l'avant de la croix légèrement penchée, une *Pieta* en granit.

6. Environ 700 m. plus loin, sur la vieille route de Logonna à Daoulas, à droite, un socle privé de sa croix. Un fragment du fût de la croix gît à côté de ce socle.

Sur le territoire de Daoulas, à 1 km. de la ville, un socle de 3 m. de largeur et de 2 m. de hauteur porte un fût dépourvu de sa croix.

« Rien de plus varié, de plus fertile, de plus riant que la route qui, longeant la rivière, conduit de Daoulas au bourg de Logonna, situé à l'extrémité de la presqu'île. On chemine constamment au milieu de bosquets et de vergers plantés de toutes sortes d'arbres fruitiers de la végétation la plus vigoureuse, au travers desquels on aperçoit, de temps à autre, les nombreuses baies qui découpent ce coin de terre et le font ressembler à un jardin. » (1)

Signalons encore la croix de Penanrun, qui porte un écusson aux armes de Rosmorduc à son fût entouré d'une banderole, sur laquelle on lit la date de 1541, avec les initiales de Michel de Rosmorduc.

Une mention toute spéciale est due enfin à la croix de Rungléo, village situé à mi-distance entre Logonna et l'Hôpital-Camfrout. C'est une sorte de menhir à quatre faces surmonté d'une croix.

(1) Pol de Courcy, *La Bretagne contemporaine, Finistère*.

« Une de ces faces porte trois rangs de quatre arcades en plein cintre ; chacune de ces arcades contient, sculptée en bas-relief, la figure d'un des apôtres avec son attribut respectif. Entre le rang supérieur et le faite du léc'h dans une niche, également en plein cintre, mais bien plus grande que les autres, est l'image du Christ, en robe longue, bénissant de la main droite et tenant de la gauche le globe du monde. » (1).

Ce curieux monument est du xvi^e siècle.

(1) Toscer, *Le Finistère Pittoresque*.

Saint Pétröck

Abbé et Confesseur (1)

UN MOT DU TRADUCTEUR

Traduttore, traditore. Si une traduction d'après l'original est une trahison, la traduction d'une traduction n'est-elle pas une trahison à la deuxième puissance ? L'auteur de celle qui est présentée ici n'a pas la fatuité de croire qu'il ait échappé à ce reproche. Il serait particulièrement surpris que MM. Fawtier, Loth et Pérennès acceptassent la paternité des citations françaises qui leur sont attribuées. Quant à l'auteur anonyme de la *Vita Petroci*, s'il est plus accommodant en ce qui concerne la traduction du texte latin, c'est... qu'il est mort depuis longtemps.

Le traducteur s'est fait un scrupule de serrer le texte anglais d'aussi près que possible, respectant même généralement la tournure des phrases, qui aurait souvent gagné à prendre une allure plus française. Les mots latins, les titres d'ouvrages, les noms de lieux n'ont pas été traduits : ils n'avaient pas à l'être ; mais ils auraient davantage *tiré l'œil* s'ils eussent été mis en italiques.

Il y a Cornouaille et Cornouaille : l'une anglaise, une bretonne, La Vie de S. Pétröck mentionne l'une et l'autre. Afin de rendre impossible toute confusion, on a laissé à l'une sa forme anglaise de Cornwall, Cornwallais (cornique, pour les choses) et l'on a réservé pour l'autre la forme française, Cornouaille, Cornouillais.

Est-il utile que le traducteur exprime son opinion

(1) Les pages qui suivent sont la traduction, faite par Dom J.-L. Malgorn, de la plaquette de M. Doble : *S. Petroc a Cornish Saint*

sur cette plaquette ? Le moins qu'on puisse dire c'est que c'est un travail hautement consciencieux. L'auteur s'est spécialisé dans l'étude des vieux saints de son pays : il est *Cerniwaidd*, c'est-à-dire *Kernevod* d'Outre-Manche. Son œuvre est déjà fort étendue. En effet, Saint Pérock, — S. Pérec, dirait-on chez nous, — constitue la onzième série, et il nous arrive précédé de S. Budoc, S. Guénolé, S. Corentin, S. Melaine, S. Méen, S. Guigner, etc., tous connus et vénérés chez nous.

M. Doble ne s'est pas borné à étudier les anciennes Vies écrites ; il a religieusement relevé les traditions locales relatives à ses saints compatriotes, visité les lieux où ils ont vécu, afin de les placer dans leur cadre authentique ; il est venu jusqu'en Bretagne, où Lopérec et Tréboul lui ont fourni d'intéressants souvenirs. Les documents qu'il a utilisés ont été passés au crible d'une judicieuse critique. Personne ne songera à le taxer d'hypercriticisme parce qu'il rejette dans le domaine des contes de fées ces histoires de reptiles qui s'entredévorent si bien qu'il n'en reste qu'un : tout juste assez pour motiver l'intervention du thaumaturge. Les pérégrinations lointaines, à Rome, à Jérusalem, à Saint-Jacques en Galice, étaient une des caractéristiques des moines celtes : ceci est historique ; ce qui l'est moins ce sont ces bateaux qui se trouvent à point nommé pour transporter les saints personnages, et qui restent vingt ans exposés aux intempéries et à la cupidité des riverains, sans que, au bout de ce temps il y manque un tolet ou un pouce de filin. Pour les autres miracles, résurrection d'un mort, guérison de malades, etc., ils sont monnaie courante dans la vie de tous les saints : il n'y a aucune raison de les rejeter *a priori*.

Mais je n'ai pas à faire la critique de la *Vita Petroci* ; aussi bien, ce que j'en dis n'a d'autre but que

de m'associer à celle qu'en a faite M. Doble. Au surplus, je n'ai pas à présenter l'auteur : la plupart des lecteurs du *Bulletin* ont lu l'intéressante étude qu'il y a publiée en 1924.

DOM J.-L. MALGORN.
Kergonan, 4 octobre 1927.

Il n'est pas de Saint Cornuwaillais dont la biographie offre un plus grand intérêt historique que S. Pérock. Il a donné son nom, non seulement à l'ancienne ville de Padstow (*Petrockstow*) et à 27 églises paroissiales dans le Devon et le Cornwall, mais probablement aussi à l'ancien Hundred of Pydar, ce qui visiblement signifie Petrock'shire. Il fut le fondateur du monastère de Bodmin, qui fut la capitale religieuse du Cornwall jusqu'à la fin du Moyen-Age. Mais il est aussi l'un des saints du Devon, où il y a beaucoup plus d'églises sous son patronage qu'il n'y en a en Cornwall. Dans le Somerset, il est le patron de Timberscomb. Il est clair que Petrock fut l'apôtre de tout l'ancien royaume de Domnonée. Son culte fut transporté en Bretagne, et c'est grâce à sa popularité en Bretagne que son intéressante Vie nous a été conservée.

Durant la Réforme et les siècles d'indifférence qui suivirent, toutes les Vies écrites des saints patrons de nos paroisses Cornuwaillaises furent détruites, soit de parti pris, soit par négligence. Deux pourtant d'entre elles — celles de S. Gwinear et de S. Petrock — ont survécu dans des MSS. français. (1) Une paraphrase de la Vie de S. Gwinear, écrite aux environs de l'an

(1) S. Samson est beaucoup plus un saint de Bretagne que de Cornwall, et les Vies bretonnes de SS. Pol de Léon, Budoc, Maudez, Mewan, Winwaloe, Corentin, etc., ne font pas mention du Cornwall, bien que tous ces saints soient patrons de paroisses Cornuwaillaises.

du Seigneur 1200, par un clerc nommé Anselme a été récemment publiée par l'auteur de la présente étude. L'autre Vie va être publiée ici même en anglais pour la première fois.

Jusqu'ici cette Vie n'a été connue des savants en Angleterre que par un abrégé fait par un certain Jean de Tynemouth, que l'on voit dans le *Nova Legenda Angliæ* de Capgrave, et qui a été imprimé par les Bollandistes dans leur œuvre monumentale des *Acta Sanctorum*, sous la date du 4 juin (pp. 399-402); mais par la grande amabilité de M. Robert Fawtier, le distingué savant français, Professeur d'Histoire du Moyen-Age à l'Université Egyptienne du Caire, il nous a été permis d'utiliser une copie faite par lui, il y a quelques années, sur un manuscrit de la Bibliothèque Nationale, à Paris (M S. Lat. 9889, Fol. 142) contenant la Vie originale d'où Jean de Tynemouth tira sa version abrégée. L'amabilité de M. Fawtier a rendu un grand service à tous ceux qu'intéresse l'Histoire du Cornwall; car la Vie que nous sommes aujourd'hui en mesure de publier pour la première fois dans sa forme complète, contient des références locales à des lieux et à des personnages Cornwallais qui ont été omises par Jean de Tynemouth, bien que, en fait, elles constituent les parties les plus intéressantes de l'ouvrage, et celles qui renferment le plus de traces de traditions réellement anciennes.

Le texte qui est ici présenté au lecteur anglais est une traduction aussi littérale que peuvent le permettre les altérations du texte.

Il faut maintenant dire un mot sur la date et l'origine du M S. que nous traduisons. Il fait partie du M S. Lat. N° 9889 de la Bibliothèque Nationale de Paris, qui est l'Obituaire de la grande Abbaye de S. Méen, non loin de Rennes, en Bretagne. L'Abbaye de

S. Méen avait une dévotion spéciale à S. Petrock. S. Méen (Mewan) est représenté comme un disciple de S. Samson, qui joue un rôle important dans la légende de S. Petrock. En 1177, un prêtre breton nommé Martin, qui était devenu « chanoine de l'Abbaye de Bothmenia » (Bodmin), vola à Bodmin le corps de S. Petrock immédiatement après la fête de l'Épiphanie, et, s'échappant par mer jusqu'en Bretagne, en fit don à l'Abbaye de S. Méen. Roger, Prieur de Bodmin, s'adressa au roi Henry II, qui en ce temps-là était suzerain de la Bretagne. Sur l'ordre du Roi, Rolland de Dinan se rendit à S. Méen à la tête d'une troupe de soldats, et somma les moines de restituer le corps saint. Comme ils « ne se souciaient pas d'encourir la colère du roi, ils rendirent le saint corps au susdit Roger, le Dimanche après la Pentecôte, 19 juin, et ce corps sacré lui fut restitué sain et entier, sans qu'aucune parcelle en eût été détachée, par l'abbé et les moines de l'Eglise de S. Mevennus (Méen ou Mewan), qui jurèrent sur les reliques de cette même Eglise qu'ils n'avaient tenu par devers eux aucune parcelle de ce corps. Sur ce, le dessus-nommé Prieur de Bothmenia retourna tout joyeux en Angleterre, rapportant le corps du Bienheureux Petrock dans une châsse d'ivoire. » (1) (Cette châsse existe encore). Le fait que le Breton qui enleva le corps de S. Petrock le porta à l'Abbaye de S. Méen donne à supposer des rapports anciens entre cette abbaye et Bodmin; et bien que les Reliques eussent été restituées sans réserve, la Fête de S. Petrock, Abbé, fut célébrée avec grande solennité à S. Méen jusque dans le 17^e siècle, et probablement jusqu'à la dissolution de l'abbaye à l'époque de la Révolution. C'était une fête à 12 leçons (c.-à-d. de la plus haute classe) « à quatre chapes, avec son *historia* (légende) propre.

(1) Chroniques de Roger de Hoveden et Benoît de Péterborough.

On allume 18 cierges. » (La rubrique est la même que pour la fête patronale de S. Mevennus). Si la fête tombait pendant les octaves de l'Ascension, de la Pentecôte ou de la Fête-Dieu, on devait la transférer à la première férie vacante de Septembre, et elle était célébrée avec octave. (1) Nul doute que cette « *hystoria propria* » ne soit la Vie même que nous allons mettre sous les yeux du lecteur.

Une mise en garde est nécessaire contre une créance excessive à cette Vie monacale. Elle n'est pas très ancienne. (M. Fawtier pense qu'elle est du 11^e ou du 12^e siècle ; feu l'Abbé Duine dit qu'elle est du commencement du 16^e s.) et les consciencieux Bollandistes la décrivent comme une « *Vita suspecta* ». Ils disent fort judicieusement que son auteur « semble avoir puisé beaucoup de ses matériaux dans la tradition populaire, qui est de mince autorité lorsqu'elle se rapporte à une époque si lointaine. » Sans aucun doute, la Vie est en partie une copie d'une Vie plus ancienne ; mais, pour une large part, c'est un recueil de légendes et de contes. Encore sont-ce des contes délicieux et quelques-uns sont franchement originaux. Ce sont, pour la plupart, des légendes locales, et, par suite, ils présentent un très grand intérêt pour ceux qui étudient le folk-lore cornique, étant donné le peu de folk-lore cornique médiéval qui est venu jusqu'à nous. Ce sont les histoires que nos ancêtres du moyen-âge à Bodmin et à Padstow racontaient autour de l'âtre pendant les soirées d'hiver. (2)

(1) Duine, Inventaire Liturgique de l'Hagiographie Bretonne, p. 199.

(2) Le lecteur peut se rappeler la scène dépeinte par Sir Walter Scott dans le second chant de *Marmion*, comme se passant à Holy Island, lorsque les nonnes de Whitby et de Lindisfarne

« Se pressaient autour du feu ;
Et toutes, à tour de rôle, essayaient de dépeindre
Les mérites rivaux de leur saint :
Thème qui jamais ne peut lasser
Une sainte fille ; car, qu'on le sache bien.

Les histoires relatives à certains lieux du Cornwall et à des saints que la tradition met en relation avec S. Petrock, doivent (comme l'a fait remarquer M. Loth) (1) contenir quelque fond de vérité, et l'historien Cornwallais ne peut se permettre de les négliger.

L'écrivain anonyme était probablement moine de S. Méen, mais il devait avoir été en Cornwall. En tout cas, il est clair que la version originale (? 12^e siècle) qu'il a copiée avait été écrite par un Cornwallais. La Vie est écrite dans un style agréable, et supporte sans désavantage la comparaison avec d'autres monuments de l'hagiographie celtique.

Le Manuscrit de la Bibliothèque Nationale de Paris est très défectueux, et plusieurs passages en sont désespérément altérés. « C'est un des textes les plus défectueux que je connaisse... Il ne nous est connu que par une reproduction du 18^e siècle, qui a été faite ou avec une extrême négligence ou d'après un

L'honneur de leur saint était leur propre honneur.

.....
Elles disaient comment dans une cellule de leur couvent

Une princesse saxonne jadis habita,

La charmante Edelfled,

Et comment de milliers de serpents, chacun

Fut changé en une cueille de pierre,

Lorsque Hilda la sainte pria ;

Elles-mêmes, dans leur enclos sacré,

En avaient souvent rencontré les pierreux replis,

.....
Mais volontiers les nonnes de Ste Hilda apprendraient

Si sur un rocher, tout près de Lindisfarne,

Saint Cuthbert se tient et travaille à façonner

Les perles nées de la mer et qui portent son nom.

Ces contes, les pêcheurs de Witby les avaient narrés,

Et ils disaient qu'ils pouvaient distinguer ses formes,

Entendre résonner son enlume ;

.....
Au coin du feu couvent ces légendes. »

(1) Vie la plus ancienne de S. Samson, pp. 25 et suiv.

manuscrit en fort piteux état. » (1) Fort heureusement toutefois, l'abrégé de Jean de Tynemouth nous aide à expliquer plusieurs de ces passages altérés (il a dû se servir d'une autre copie du texte) : et une troisième version de la Vie, contenue dans le Légendaire du monastère de S. Gildas-des-Bois, en Bretagne (Bibl. Nat. Paris, MS. lat. 11770, f° 2) nous apporte une aide nouvelle. Etablir le texte latin correct serait une tâche extrêmement difficile ; mais je pense avoir donné le sens général de notre auteur, même dans les passages où le texte semble le plus altéré.

Les paragraphes commençant par des lettres capitales représentent évidemment les douze leçons de l'« *hystoria* » liturgique lue à Matines, ainsi qu'il a été dit plus haut, bien que, par suite de quelque confusion, ces paragraphes soient au nombre de treize.

VITA PETROCI

(Folio CXLII). DONC LE BIENHEUREUX PETROCK, GALLOIS (*Cumber*) DE NATION, issu de royal estoc, vécut dès son enfance de telle façon qu'en tenant à la foi et en imitant les œuvres du Prince des Apôtres (c.-à-d. de Pierre), il montra qu'il était lui-même le Roc (*petra*) sur lequel la Vérité Même (c.-à-d. Notre-Seigneur Jésus-Christ) avait promis de bâtir son Eglise (2), réalisant ainsi la prophétie divinement énoncée dans le choix (par ses parents) de son nom (*Petrocus*). Et en vérité, Dieu avait répandu en lui une telle grâce qu'il gagnait la faveur de tous. Car il était beau d'apparence, affable dans sa conversation, prudent, simple, modeste, humble, « donnant avec joie » (3), brûlant d'une incessante charité,

(1) M. Fawtier.
(2) Matt. XVI, 18.
(3) 2 Cor. IX, 7.

toujours prêt pour toutes les œuvres de Religion parce que dès sa prime jeunesse il avait, par une attentive vigilance, atteint la sagesse de l'âge mûr (1).

AUSSI, APRES la mort de son père, les nobles de toute la province, aux acclamations unanimes de tout le peuple, le demandèrent-ils pour roi, par droit de naissance, à la place du roi qui venait de mourir. Mais lui, faisant peu de cas d'une situation élevée, et plutôt préoccupé du salut de son âme, résolut de ne pas rechercher la gloire d'une dignité terrestre, vu qu'il avait fixé son cœur sur un royaume céleste. Il y avait en lui l'esprit d'humilité, et il préféra être par son propre choix au niveau des autres, ou même être soumis à d'autres qu'il eût difficilement pu gouverner sans être enflé par (la sensation de) la grandeur et par là « concevoir son âme en vain » (2). Il disait, avec l'Apôtre, « Nous n'avons pas ici de cité permanente » (3), et il s'appliquait à servir Dieu de façon à ne pas « s'embarrasser dans les affaires de cette vie » (4). En conséquence, Pétrók réunit ses partisans et leur expliqua soigneusement la résolution qu'il avait arrêtée dans son esprit, leur demandant de suivre eux aussi la voie pour laquelle il s'était décidé. Tous ils décidèrent de remettre entre ses mains leurs personnes et leurs biens.

APRES CELA LE JEUNE HOMME, accompagné de soixante nobles (*palatini*) s'empressa de se rendre à l'église, et là, tous embrassèrent l'état clérical et revêtirent le nouvel habit exigé par la religion de l'ordre monastique. Lorsqu'ils eurent quitté l'église, après avoir dûment accompli tous les rites de cette cérémonie, il sembla bon au serviteur de Dieu de

(1) *Canos mores*, cf. Sag. IV, 9.
(2) Ps. (XXIII) 4, Vulg.
(3) Hbr. XIII, 14.
(4) 2 Tim. II, 4.

se rendre en Irlande, parce que la Science y était florissante, et de mettre entre les mains de professeurs ceux qu'il avait élevés à la hauteur de la Vie Religieuse, afin qu'ils fussent instruits avec lui-même dans les Arts Libéraux. Ainsi donc, ayant dûment fait tous les préparatifs de voyage, ils se confièrent aux vents et à la mer, au nom de Jésus, et atteignirent rapidement le rivage désiré. Là, se recommandant lui-même à la garde de Dieu, il visita, plus en enfant du pays qu'en étranger (*vix advena*) tous les centres fameux d'études et de Religion, et il apprit à être le disciple de la Vérité, afin de ne pas devenir un maître de l'erreur ; et ceux qu'il avait retirés du monde et introduits dans la vie monastique, il les avait fait instruire avec lui-même, pendant l'espace de vingt ans, plutôt dans les lettres divines que dans les lettres humaines, au point qu'ils surpassaient les maîtres les plus réputés. Alors, après un cours d'études suivi pendant de si longues années, le serviteur de Dieu, se réjouissant modestement du don spécial de connaissances et de la plénitude du savoir à laquelle il était parvenu, déclara à l'obéissante troupe de ses disciples qu'il se proposait, si tel était leur avis, de faire voile vers les côtes de la Bretagne Occidentale. Tous furent d'accord, et promirent de suivre leur maître. Alors, ayant reçu l'autorisation de partir, la savante troupe des compagnons dit adieu à ses chers maîtres et ayant échangé au milieu des larmes le baiser du départ, sous la conduite du serviteur de Dieu, elle arriva, après un court voyage, au lieu même où longtemps auparavant elle avait abandonné le bateau.

COMME ILS ERRAIENT le long du rivage, et que, préoccupés de trouver une autre embarcation, ils se demandaient les uns aux autres ce qu'il y avait à faire, Pétrouk, le serviteur de Dieu, descendit sur la

grève et y trouva le même bateau qu'ils avaient laissé là il y avait bien des années, sans autre que Dieu pour en prendre soin, en parfait état et sans dégradation d'aucune sorte. L'examinant attentivement, il rendit, des lèvres et du cœur, gloire à Dieu, de qui la Providence miséricordieuse avait préservé ce frêle vaisseau d'être endommagé par toutes les tempêtes et les vagues qui avaient dû l'assailir durant ces longues années. Regardant cela comme d'un bon augure pour le voyage qu'ils allaient commencer, il monta à bord de l'esquif avec plus d'assurance qu'un marin expérimenté, bien qu'il n'eût aucune pratique de la navigation, et il fut suivi par la troupe de ses disciples remplis de joie. Au commandement du serviteur de Dieu, ils hissèrent les voiles jusqu'au haut du mât, ayant foi en ce qu'ils avaient appris de leur vrai maître — que tout est possible aux saints. Les voiles tendues, la barque fut portée en avant par la crainte de Dieu avec une grande rapidité, bien que les vents fussent contraires. Pour compléter dans l'esprit du simple équipage le sentiment de la miraculeuse intervention, l'intervalle de mer fut traversé en un rien de temps, et le bateau aborda au havre tranquille où tendaient leurs désirs.

(Là) TOUT PRES DU RIVAGE, au bord de la rivière Haile, un certain Samson, digne serviteur de Dieu, avait une habitation dans le désert. Cet homme, avec une abnégation pleine de zèle et des prières ininterrompues, s'offrait lui-même comme un vivant sacrifice à Dieu, par une vie d'extrême pénitence, et s'efforçait, à l'aide d'un travail quotidien, de Lui bâtir un temple. Il arriva que précisément ce jour-là il était sorti pour cultiver la terre et pour se livrer, selon son habitude, au travail manuel, lorsque, tournant ses regards vers la mer, il aperçut une nef, et demeura tout étonné en voyant la vitesse extraordi-

naire avec laquelle elle s'avancait sur l'eau. Lorsque ses disciples eurent débarqué, comme ils passaient à travers champs, Pétrouk aperçut quelques moissonneurs tout près de là, car c'était le temps de la moisson, et les ayant salués poliment, il leur demanda, comme tout étranger l'eût fait, comment ils se portaient et à quelle religion ils appartenaient. Mais ces gens mal civilisés lui répondirent grossièrement, et lui dirent que la chaleur et le rude labeur les avaient altérés, et que, s'il voulait leur faire plaisir, il ferait jaillir d'un des rochers qui étaient là une source d'eau fraîche pour étancher leur soif, (disant cela) soit avec l'intention de se moquer de l'étranger qu'il était, soit pour s'assurer par là de sa sainteté. Mais lui, habitué à donner à quiconque lui demandait, après avoir imploré la bonté de Dieu, frappa un rocher avec le bâton qu'il portait, et immédiatement une source de l'eau la plus limpide jaillit sous leurs yeux, et de là n'a jamais depuis cessé de couler un cours d'eau extrêmement salubre.

(1) LE SERVITEUR D'UN DIEU SI GRAND était assuré que ce miracle serait cause d'une foi solide aux miracles accomplis par Dieu (parmi le peuple de ce pays) dans le temps à venir. Les barbares (2) furent émerveillés de ce qu'ils avaient vu, et rendirent grâce à Dieu, par la puissance de qui ils avaient vu suspendues les lois de la nature ; et lorsque le serviteur de Dieu s'informa s'il y avait dans la province quelque personne religieuse (religionis (3) cultor), ils lui désignèrent le susdit Samson, sa stricte abstinence, et comment il vivait du travail de ses mains, combien dure et austère était son existence, comment il passait la nuit en prière, et, entièrement

(1) Texte altéré.

(2) Jean de Tynemouth ajoute « totalement ignorants de la Religion Chrétienne ».

(3) J. de T. lit: « Christianæ Religionis cultor ».

voué au service de Dieu, n'avait pour toute nourriture qu'un peu de pain d'orge. Le serviteur de Dieu, entendant ce récit, et apercevant l'endroit où était Samson, se dirigea vers lui la joie dans l'âme, demandant à Dieu que Samson ne pût quitter cette place avant qu'il eût pu lui parler — si grand était le désir de cette âme sainte de s'entretenir avec un saint homme. Le Seigneur lui accorda le désir de son âme. « ajoutant à son désir ce qu'il n'avait pas osé demander » (1) et sur-le-champ les membres de Samson devinrent raides comme pierre. En vain essayait-il de porter les mains à l'outil avec lequel il retournait la terre. Ainsi avait-il été enchaîné par les liens de la prière de l'homme de Dieu. Entre temps, S. Pétrouk l'avait rejoint, et, à la voix de sa salutation, Samson fut délivré de cette rigidité de pierre, et, après qu'ils eurent échangé le baiser de paix, il rendit gloire à Dieu pour la vertu et la sainteté qu'Il avait révélées par un si étonnant miracle.

APRES QUE LE SERVITEUR DE DIEU eut eu un court entretien avec Samson, ayant reçu la permission de partir, il dirigea ses pas vers la celle de l'Evêque Wethnoc (2) que Samson lui avait indiquée. Wethnoc le reçut avec courtoisie, et le traita, ainsi que ses compagnons, avec honneur, dans le véritable esprit de l'hospitalité. Le lendemain matin, le serviteur de Dieu résolut de se fixer en ce lieu, et, s'approchant de Wethnoc, il lui demanda avec instances la permission de vivre en sa compagnie. L'évêque acquiesça volontiers, et lui promit spontanément de lui abandonner complètement sa celle, parce qu'il était convaincu que Pétrouk était cet homme qu'une an-

(1) Adjiciens quod orare non praesumpserat ». Citation tirée de la collecte du 12^e Dimanche après la Trinité (dans le Prayer Book et l'ancien usage de Sarum; du 11^e Dimanche après la Pentecôte dans le missel Romain.)

(2) Wethnoc. Légendaire de S.-Gildas.

cienne prophétie répandue dans le pays environnant avait annoncé comme devant venir de l'Irlande et exalter partout le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ par les mérites de la plus haute sainteté. Il demanda toutefois, et obtint, qu'en souvenir de lui ce lieu portât son nom. C'est pourquoi, dans la langue de cette nation, ce lieu est appelé Landuvethnoch jusqu'à ce jour. L'Evêque Wethnoc partit donc avec ses hommes, heureux d'avoir été jugé digne de préparer un lieu d'habitation à l'homme de Dieu, et le Bienheureux Pétrouk entra dans la celle avec ses disciples. Là, pendant trente années entières, il vécut et mena une vie si irréprochable qu'il ne traita personne comme il n'eût pas voulu être traité lui-même, et châtia tellement son corps par les veilles et l'endurance du froid que, pour réprimer les mouvements déréglés de la concupiscence, il se plongeait souvent au milieu d'un torrent (1) et s'y tenait tout nu depuis le chant du coq jusqu'au point du jour, bien que, en vérité, il pratiquât une si grande frugalité que seule elle eût suffi pour triompher des appétits de la chair. En effet, par une perpétuelle abstinence, il avait si bien dompté le plaisir du goût que non seulement il ne recherchait pas les mets délicats, mais qu'il se réjouissait en ne mangeant que du pain, excepté le Dimanche, où, pour honorer la Résurrection de Notre-Seigneur, il goûtait légèrement d'un peu de légumes, afin de n'être pas affaibli dans son corps au point d'être incapable de faire le service du Seigneur.

APRES TANT D'ANNEES d'une si stricte abstinence, le serviteur du Seigneur, Pétrouk, entreprit un long voyage à Rome, pour satisfaire sa dévotion, et afin que par cette fatigante expédition, il pût forcer la chair, exercée par de saintes observances, à servir

(1) Texte altéré. J. de T. lit *torrentis*, qui est évidemment la vraie lecture.

l'esprit. Et lorsqu'il revint de là, après avoir exactement observé tout ce qui était commandé par les pieuses coutumes d'un Pèlerinage (1), quand il fut arrivé à New Town sur les confins du Cornwall (Cornubia), il arriva qu'une tempête de vent et de pluie avait transformé les chemins en rivières et les avait rendus impraticables. Et tandis que ceux qu'il avait pris comme compagnons conversaient entr'eux en maugréant (contre le temps), le serviteur de Dieu arrêta leurs murmures en promettant que le lendemain il ferait beau, et qu'ils feraient un heureux voyage. Mais quand arriva le lendemain, la tempête n'avait pas cessé. Ce que voyant le serviteur de Dieu, il commença à s'affliger et à s'accuser de présomption pour avoir promis une chose qui n'était pas selon l'ordre de la divine Providence. Lorsque, au troisième jour, la tempête cessa, et que ses compagnons voulurent continuer leur voyage, il annonça qu'il allait se rendre en pèlerinage à Rome, parce qu'il avait parlé inconsidérément et prophétisé à faux et en désaccord avec ce que Dieu avait disposé. Ils y consentirent, bien qu'à regret, et après avoir échangé le baiser de la charité, ils se séparèrent en pleurant, et ainsi ils retournèrent en Cornwall, tandis que lui se mettait en route vers Rome. Il y demeura le temps qu'il jugea suffisant pour l'accomplissement de ce devoir (du pèlerinage) suivant la coutume des pèlerins, et ensuite il visita tour à tour les lieux rendus les plus célèbres par des saints de bienheureuse mémoire, jusqu'à ce qu'il fût arrivé à Jérusalem, au Sépulcre du Seigneur. Ainsi remplit-il la tâche qu'il s'était imposée, sans mésaventure ; mais la soif et la faim, la sueur et le froid ainsi que les veilles nocturnes, qu'il

(1) Les Bollandistes, pour éviter l'apparente contradiction de deux voyages à Rome, ont sans raison altéré ce passage ainsi qu'il suit : « lorsque, sur le point de partir pour un lointain voyage à Rome, il fut retourné en Cornwall. »

avait endurés pour le nom du Christ, le long du chemin, il les considérait comme ses délices.

ET LORSQUE AU SEPULCRE du Seigneur, il eut répandu les pieuses prières et les larmes qui jaillissaient du mélange de componction et de joie qu'il ressentait, il dirigea ses pas vers l'Orient, jusqu'aux plus lointaines frontières de l'Inde, et enfin, après bien des dangers de la part des brigands et des fleuves, arrivé à l'Océan Oriental, vaincu par l'excès de la fatigue, il s'endormit sur le rivage. En se réveillant de son sommeil, le serviteur de Dieu aperçut un esquif qui s'avavançait vers lui sur la mer, tout rempli de lumière au-dedans, et juste assez grand pour contenir un seul homme. Voyant le vaisseau que la clémence du Tout-Puissant lui avait préparé, l'homme de Dieu s'y embarqua avec assurance, et fut convoyé à travers (l'Océan) par le seul mouvement de la mer, sans aviron ni rameur, et atteignit joyeusement une certaine île. Là, pendant sept ans, il mena une vie contemplative, en compagnie de saints personnages qu'il y avait trouvés, ayant pour toute nourriture un unique poisson que la divine volonté plaçait devant lui de temps en temps aux heures convenables. Après que se fut écoulé l'espace de sept années, voici que l'ange de Dieu se tint à côté de lui dans une vision pendant qu'il dormait, et lui adressa la parole en ces termes : « Allons, Pétrouk, serviteur de Dieu, quitte ces lieux ; car le Seigneur, sur l'ordre de Qui ce poisson dont Il t'a nourri pendant sept ans est demeuré sain et entier, (te commande de partir) et ce même esquif qui t'a porté ici est tout prêt pour ton usage. Et lorsque tu auras traversé la mer, tu trouveras le bâton que tu as laissé avec la peau de mouton, avec un loup qui les garde et que le Seigneur t'a préparé comme compagnon de voyage, pour te précéder et te guider en toute sécurité jus-

qu'à ce que tu sois arrivé en des pays connus, où plusieurs seront réjouis par tes mérites. » Il partit donc, sur l'avertissement de l'ange et trouvant toutes choses ainsi que l'ange le lui avait dit, il arriva dans la Bretagne Occidentale, où il fut reçu par ceux qui s'étaient attachés à lui.

REGNAIT EN CE TEMPS LA Teudur, homme cruel et féroce qui, pour punir les voleurs et les criminels, avait, par une cruauté sauvage, fait rassembler dans un étang marécageux des reptiles de différentes espèces et toutes sortes d'insectes nuisibles. A sa mort, son fils qui lui succéda sur le trône par droit de naissance, défendit que ce genre de supplice fût infligé à qui que ce fût, et les reptiles affamés, se retournant les uns contre les autres, et s'attaquant fréquemment d'une dent acharnée, se détruisirent mutuellement, si bien que d'un si grand nombre il n'en resta qu'un — monstre horrible, d'une taille énorme, qui, à l'aide de ses sauvages mâchoires, mettait en lambeaux d'épouvantable façon bêtes et hommes. Dès que l'homme de Dieu eut été mis au courant de ce péril, il s'avança hardiment vers le monstre, décidé à s'en rendre maître, en s'armant de l'invincible bouclier de la foi, en union avec Wethnoc et Samson. Il le lia avec un mouchoir, et s'en allait le mener à la mer, lorsque l'homme de Dieu rencontra une troupe de 300 hommes portant, au milieu des lamentations, le corps inanimé du fils d'un prince pour accomplir les rites des funérailles, conformément à la coutume du pays. Ils furent terrifiés à la vue de ce monstre hideux, et quelques-uns tombèrent étendus sur le sol, semblables à des hommes morts, tandis que les autres, debout et tremblants, avaient à peine la force de porter la bière, tellement ils avaient été saisis d'une horreur et d'une angoisse subites à la vue du reptile. Le serviteur de Dieu, ému

de compassion pour ces gens en deuil, s'agenouilla et pria, et ayant imploré la clémence du Tout-Puissant, rendit leurs forces à tous et ramena à la vie le jeune homme (ephebus) que tout à l'heure ils avaient porté comme un cadavre. Puis, tandis qu'ils se réjouissaient en louant Dieu, le saint commanda au monstre qu'il avait enchaîné de ne plus nuire à personne et de s'en aller dans les solitudes par-delà les mers.

En revenant de là il plaça Dom Pierre (1), homme très religieux qu'il avait récemment reçu à la Foi, comme Prieur à la tête des quatre-vingts frères qu'il avait eus sous sa direction, l'investissant de sa propre autorité ; puis il partit pour le désert, n'emmenant avec lui que douze qu'il avait choisis pour demeurer à part avec lui dans le désert, au milieu des creux des montagnes, dans les cachettes des rochers. Ce désert était desséché par suite du manque d'eau et les habitants n'avaient rien pour étancher leur soif. C'est pourquoi l'assemblée des frères, sur l'ordre de leur maître, après avoir passé la nuit à prier dans l'humilité d'esprit, le matin venu, suivirent le maître de leurs âmes, lequel, d'un coup de son bâton (sur un point) tout proche de la celle, du côté droit, fit sourdre une fontaine très limpide, qui existe encore aujourd'hui, et dont l'eau est très agréable au goût.

UN CERTAIN JOUR que le serviteur de Dieu était seul en prière dans un endroit où il avait coutume de prier, il vit apparaître à une certaine distance un cerf qui se dirigeait vers lui de toute la vitesse de ses jambes, poursuivi par les chasseurs de Constantin, homme riche, au milieu des clameurs et des aboiements des chiens. Le serviteur de Dieu, mû par un sentiment de bonté, le protégea contre tout mal. Le

(1) *dominum petrum.*

cerf était suivi par le capitaine lui-même, à qui ses soldats, craignant de toucher à l'animal aussi longtemps qu'il serait sous la protection de l'homme de Dieu, narrèrent la chose comme elle s'était passée. Transporté de fureur, Constantin voulut percer de son épée le serviteur de Dieu ; mais il fut subitement frappé de paralysie et devint incapable de mouvoir main ou pied, jusqu'à ce qu'il eût imploré son pardon, et que (à la demande de ses soldats) le saint l'eût délivré par ses pieuses prières. Après l'avoir rendu libre, il lui enseigna, ainsi qu'à ses dix-neuf soldats, la Foi chrétienne, et il les rendit bons et doux, de féroces tyrans qu'ils étaient, et de païens, il les rendit adorateurs du Christ.

Un jour, comme le serviteur de Dieu prenait son repas, une cruche d'eau qui avait été placée là fut heurtée par mégarde, et le liquide fut répandu. Mais Pétrouk, faisant le signe de la croix, releva immédiatement le vase, rempli d'un céleste nectar ; après en avoir goûté, il le passa à ses frères, qui furent émerveillés de sa douceur.

Un dimanche, le saint veillait en priant hors de sa cellule, lorsque la pluie se mit à tomber abondamment tout autour de lui, mais sans tomber sur lui.

Le serviteur de Dieu et l'Evêque Wethmoc (1) étaient (un jour) seuls, s'entretenant suavement de choses du ciel, quand voici qu'un manteau d'une merveilleuse beauté descendit (du ciel) entre eux deux. Et tandis que « se prévenant d'honneur réciproquement » (2) chacun l'offrait à l'autre, et dans une pieuse contestation accumulait les raisons pour l'adjuger à l'autre, il fut tout-à-coup élevé au ciel

(1) J. de T. omet *Wethmoc*, et lit « un certain saint évêque ». L'histoire semble être une reminiscence de la Vie de Paul de Thèbes par S. Jérôme C. X et XI.

(2) Rom. XII: 10.

sous leurs yeux. Et immédiatement il en vint deux du ciel — un pour chacun.

Après qu'ils eurent passé plusieurs années dans la susdite celle, dans la sainteté de vie et de mœurs, le serviteur de Dieu fut dirigé par un ange pour se retirer dans quelque partie du désert plus solitaire encore ; et il y trouva Vuron, ermite d'une grande sainteté, qui, tout en gagnant son pain quotidien par le travail de ses mains, ne laissait jamais son esprit se distraire de la prière. Il lui demanda et obtint la grâce de l'hospitalité, et ils entrèrent ensemble dans la demeure solitaire (de Vuron), où ils trouvèrent du pain et une table blanche placés là pour eux par l'ordre de Dieu. Rafraîchis par la merveilleuse douceur de ce repas, ils rendirent grâces à la divine bonté, et poursuivirent leurs graves colloques ; puis Wron partit à la recherche d'une nouvelle demeure pour lui-même. Entre temps, les disciples de Pétröck, inquiets, l'avaient cherché à travers le désert, et lorsqu'ils l'eurent trouvé, ils le saluèrent et le supplièrent de revenir, quelque fut son désir de cacher sa sainteté (dans la solitude). Et il commença de rechef, selon sa constante habitude, à les instruire soigneusement sur la vraie Religion (1), afin que ceux qui avaient abandonné les affaires du monde pussent aussi renoncer aux affections corrompues de leur propre cœur, et dédaigner les plaisirs séducteurs, restreindre la passion de la colère, réprimer l'irritabilité, fuir la fausseté, haïr l'envie, et non seulement ne pas médire mais ne pas même soupçonner le mal dans leur prochain, déraciner l'orgueil, cultiver les vertus, afin de préparer leurs cœurs (2) comme des demeures sans tache et devenir le Temple de l'Esprit-Saint.

(1) J. de T. transpose ce paragraphe à la fin de la Vie.

(2) Visiblement emprunté à la séquence de la Pentecôte « Sancti Spiritus adsit nobis gratia : Quae corda nostra sibi faciat habitacula. »

CES REGLES ET D'AUTRES SEMBLABLES, cette âme remplie de foi les donnait comme un Père à ses enfants et comme un Maître à ses disciples.

Cynam, tribun dans la région, était torturé d'un mal affreux, Pétröck lui apparut une nuit pendant qu'il dormait et lui commanda de rendre la liberté aux personnes accusées qu'il retenait en prison, (lui promettant) que s'il voulait les relâcher (1) il recouvrerait la santé. A son réveil, il narra la vision à son épouse, sur le conseil de qui il délivra les prisonniers de leurs chaînes, et il se trouva complètement guéri.

Une certaine femme aussi, qui souffrait d'une hémorragie depuis plusieurs années, toucha secrètement le vêtement du saint homme, et recouvra la santé en récompense de sa foi.

Mais, afin que la vertu du saint fût connue même des « animaux impurs » (Gen. vii, 2), un grand dragon qui vivait auprès de sa celle dans le désert, ayant reçu dans l'œil droit un morceau de bois, mettant de côté toute volonté de nuire, se rendit en hâte au temple où le saint était occupé à prier, et posant sa tête sur le seuil extérieur, il resta là trois jours, attendant de Dieu un miracle. Sur l'ordre de Pétröck, on l'arrosa avec de l'eau mêlée à de la poussière du pavé, et aussitôt, le bois extrait par l'effet de la prescription (du saint) et la vue recouvrée, chose merveilleuse à dire, il retourna à son borbier accoutumé.

Une femme pressée par la soif, une nuit, but l'eau d'une cruche et avala un petit serpent, (par suite de quoi) elle eut pendant plusieurs années une mauvaise santé. Comme aucun médecin ne pouvait la soulager, elle fut amenée au saint homme. Celui-ci

(1) *Manumissis*. Il est à peine possible que l'auteur de cette Vie ne fût familiarisé avec les actes de *manumissions* de serfs devant le reliquaire de S. Pétröck, qui convrent les pages des Evangiles de Podmin.

fit un mélange d'eau et de terre, qu'il donna à boire à la femme malade, et aussitôt qu'elle l'eut avalé, elle vomit un serpent long de trois pieds, mais mort, et sur l'heure elle recouvra la santé et rendit grâces à Dieu.

APRES CES miracles ET BEAUCOUP d'autres semblables, le Bienheureux Pétrouk, sans cesse soupirant après les choses du ciel, après avoir traité son corps avec une grande rigueur, plein de jours, s'en alla vers Dieu, la veille des nones de Juin (4 Juin). Le saint corps, tout usé par les jeûnes et les veilles, est donc rendu à la poussière, et le sein d'Abraham reçoit son esprit, tandis que les anges, en chantant, lui souhaitent la bienvenue. A son tombeau s'opèrent de fréquents miracles, et ses ossements, bien que desséchés, conservent le pouvoir de ses vertus. Puissent ses glorieux mérites intercéder pour nous, avec le Christ, Qui avec le Père vit et règne éternellement.

AMEN.

(A suivre).

Saints Celtiques de Grande et de Petite Bretagne

La Bretagne armoricaine est largement tributaire dans sa foi des Celtes de la Bretagne insulaire. De récentes publications en langue anglaise apportent une contribution des plus utiles à cet intéressant problème de nos origines chrétiennes. C'est la série de plaquettes que le Rev. Doble, bien connu des lecteurs du *Bulletin*, a consacrées à différents saints de race celtique ; c'est aussi la collection de travaux parus en 1925 dans le *Cornish Church Guide* (1) sous la plume d'érudits et d'hagiographes réputés ; on y relève, entre autres, les signatures de deux écrivains de marque : Bishop Stubbs, l'éminent historien, et M. Ch. Henderson, auteur dans le *Guide* de précis sur les 254 paroisses du diocèse de Truro, d'après des documents originaux exposés avec plus d'ampleur dans son volumineux ouvrage, *l'Histoire du Cornwall*. Bien que limitées à une région, importante il est vrai, de l'ancienne confédération celtique, ces publications présentent pour nous un vif attrait parce que le Cornwall fut, à l'époque des invasions saxonnes, un centre considérable du culte des saints gallois et irlandais ; au surplus, par sa situation au sud-ouest de la Grande-Bretagne et presque sur le même méridien que nos côtes, il semble bien avoir été le principal confluent d'où le culte de ces mêmes saints s'est propagé dans notre presqu'île d'Armorique.

L'actuel diocèse anglican de Truro, anciennement diocèse d'Exeter, comprend, outre le Cornwall anglais tout entier, quatre paroisses du Devon, soit une po-

(1) Chez Oscar Blackford à Truro.

pulation de 320.000 âmes. Il s'enorgueillit avec raison de la multiplicité de ses monuments chrétiens, de l'antiquité de ses paroisses, de la beauté de ses églises et de la vitalité de la tradition celtique qui prédomine encore dans sa vie religieuse.

Les plus anciennes preuves historiques de son évangélisation sont des inscriptions romaines et chrétiennes déchiffrées sur des pierres. La première en date de ces pierres paraît être du début du cinquième siècle, du siècle qui fut le témoin de trois événements retentissants : à son aurore, le départ des Romains de la Bretagne insulaire ; vers son milieu, le premier courant d'émigration des Bretons de la grande île vers nos côtes armoricaines, qui suivit de près l'arrivée des missionnaires irlandais et gallois en Cornwall. Ces missionnaires n'étaient peut-être autres que les compagnons de saint Patrice, partis quelques années auparavant pour l'évangélisation de l'Irlande, et qui retournaient dans leur pays déjà christianisé. C'est à saint Germain d'Auxerre, un Gallo-Romain, que la tradition ancienne en Cornwall attribue la conversion du pays. Saint Germain vint deux fois de Gaule en Grande-Bretagne, une première fois en 429, pour réfuter le pélagianisme ; la présence de l'hérésie suppose pourtant l'existence antérieure d'une Eglise chrétienne, et les inscriptions font foi que l'évangélisation du pays remonte au temps de l'occupation romaine. Mais si saint Germain n'y a pas fondé l'Eglise, il n'en tient pas moins une place de premier plan dans son établissement : c'est principalement à son œuvre que le christianisme doit d'être devenu la religion du peuple britannique.

A leur tour les Bretons insulaires deviennent des convertisseurs. Patrice, l'un d'entre eux, évangélise l'Irlande. D'autres, chassés par les Saxons envahisseurs, franchiront la Manche pour se rendre en Ar-

morique. Ils comptaient dans leurs rangs des moines suivis de groupes d'amis et de serviteurs. L'exode se fit par courants successifs ; commencé à partir de la seconde moitié du cinquième siècle, il se poursuivit pendant cent, cent cinquante ans ou même davantage. La population que les émigrants trouvaient sur nos côtes avait jadis parlé la langue celtique dont il pouvait subsister des traces, surtout dans les régions que la civilisation romaine n'avait pas ou avait incomplètement assimilées. Cette population contenait-elle des éléments chrétiens ? Dans quelles parties ? dans quelle proportion ? Encore de ces problèmes dont les solutions, quelles qu'elles soient, n'entraîneront pas toutes les adhésions. Les Celtes d'Outre-Manche abordèrent sur tous les points de l'Armorique, mais il est probable qu'ils rencontrèrent plus de païens, sinon un peuple exclusivement païen, dans la zone ouest, tandis que la partie haute de la péninsule, plus complètement romanisée, était déjà pourvue d'évêchés gallo-romains à Nantes et à Rennes. Il n'est pas question d'évêché gallo-romain dans le territoire qui correspond à la zone bretonnante actuelle, sauf à Vannes, et encore cet évêché est-il de fondation plus tardive que les deux autres.

Les émigrants ne perdirent pas de vue leur pays d'origine. Nous lisons dans la *Vie* très ancienne de saint Samson que ce saint s'en retourna visiter le Cornwall. A partir du septième siècle, un événement d'une importance majeure facilitera les communications entre les deux Bretagnes : c'est la conversion en masse des Angles et des Saxons à la suite des missions du moine Augustin qui fonda dans le Kent le diocèse de Canterbury.

Au cours du Moyen-Age, la Bretagne insulaire sert d'exutoire à la Bretagne continentale. Même avant qu'Edouard le Confesseur eût accordé droit de cité

sur son territoire aux Bretons armoricains qu'il considérait comme des compatriotes, plusieurs de ces derniers émigrent en Angleterre pour se soustraire à la domination des Scandinaves. M. Loth, qui signale cet exode, le situe dans la première moitié du x^e siècle. La conquête normande, au siècle suivant, eut pour conséquence l'établissement de colonies bretonnes sur le sol anglais, car les troupes de Guillaume comptaient un fort contingent de Bretons qui reçurent des terres dans le pays conquis.

C'étaient là des fixations définitives. Mais il s'entreprenait aussi des voyages d'un littoral à l'autre. Le souvenir s'en est conservé dans la mémoire des gens de nos côtes. Il y a quelques années, vivait à Landunvez un vieillard qui aimait à raconter les pérégrinations des seigneurs du Chastel, de l'autre côté de la Manche. Le Cornwall, très accessible, dut attirer bon nombre de nos ancêtres. La langue parlée y était la même : le cornois, en usage jusqu'au xviii^e siècle, était si rapproché de notre breton, « idioma Britonum britonizantium », comme disent les vieux documents, qu'il était facile de se comprendre de part et d'autre du détroit. Des faits bien significatifs prouvent la vitalité des relations entre les pointes extrêmes des deux pays. En 1177, un prêtre breton du nom de Martin était chanoine de l'abbaye de Bodmin en Cornwall ; saint Yves, notre saint Yves de Tréguier, continue, de nos jours, à avoir sa fête inscrite au calendrier de Truro, à la date du 19 mai comme chez nous. Plus impressionnante encore est la persistance, tout le long d'un passé quinze fois séculaire, des mêmes usages, des mêmes traditions, des mêmes légendes, du culte des mêmes saints celtiques. Le x^e siècle, en particulier, fut témoin du transfert de nombreuses reliques de saints de Bretagne en Angleterre. Athelstan, petit-fils d'Alfred, ayant aidé

Alain Barbetorte à débarquer en Bretagne (938) et à en chasser les envahisseurs, reçut en échange de ses services une quantité de reliques. Le monastère de Sainte Marie et de Saint Pierre à Exeter obtint des reliques des saints Gudual, Guénolé, Guénaël, Conogan, Melaine, Macheut et Tugdual ; l'abbaye de Middleton, des reliques de saint Brévalaire et de saint Samson ; l'abbaye d'Abbington, une partie de la main de saint Guénolé, une côte et un doigt de saint Malo, des reliques des saints Samson, Corentin et Judoc ; la cathédrale de Canterbury, un os et une dent de Saint Samson ; la cathédrale de Salisbury, des reliques des saints Judoc, Macheut, Paterne, Pétrroc et Samson.

De tous les monuments qui subsistent en Cornwall, les plus nombreux et les plus caractéristiques sont les croix de routes. Les plus antiques, d'après le *Guide*, remontent au cinquième siècle. Il est raconté que saint Samson séjournant en Cornwall, au cours de son voyage du pays de Galles vers l'Armorique, rencontra aux environs de Padstow des païens en adoration devant une idole de pierre : il leur fit comprendre leur erreur, détruisit l'abominable image et marqua du signe de la croix une pierre du voisinage. Quand le pays fut expurgé du paganisme, des quantités de croix furent élevées sur les tombes des défunts, sur les routes des églises et des chapelles et aux emplacements qui indiquaient les limites entre les biens d'Eglise et les propriétés des particuliers.

Le Cornwall a conservé une quantité de croix anciennes. M. Henderson en compte 350, et il estime qu'il en est disparu à peu près la moitié autant ; il ne comprend pas dans ce chiffre celles qui datent de la fin du Moyen-Age. Les 350 croix couvrent une période d'un millier d'années. — v^e-xv^e siècle, — pendant laquelle l'Eglise de Cornwall fut successive-

ment celtique (irlandaise et galloise), saxonne, normande et anglaise. M. Henderson croit découvrir les plus anciennes traces de croix sur les pierres tombales verticales et non pas sur les menhirs, contrairement à l'opinion de ceux qui soutiennent que les premières croix auraient été simplement des menhirs ou des fétiches païens transformés par la main des chrétiens. Les pierres sépulcrales sont, en général, des fûts grossièrement taillés ; les noms du défunt et de son père y sont inscrits en caractères romains. La forme des lettres prouve avec évidence que ces monuments funéraires appartiennent à la période v^e-viii^e siècle, et la présence du monogramme Chi-Ro (Christos) sur plusieurs de ces croix atteste leur origine chrétienne.

Beaucoup de croix corniques datant du 8^e ou du 9^e siècle furent employées comme matériaux de construction par les bâtisseurs d'églises du 15^e siècle. Une charte du roi Edgar (960) relative à saint Péran décrit un crucifix en donnant des détails qui permettent de l'identifier avec la fameuse croix de S' Péran, toujours existante. Au 10^e siècle, des croix furent souvent érigées pour des motifs de piété. Il en reste une de cette époque et qui porte, outre le nom du donateur, la mention qu'il l'a fait construire pour le salut de son âme.

Les croix celtiques abondent aussi dans le pays (1). Quelques types en subsistent encore : ce sont des croix entourées d'une sorte de nimbe en forme de roue — d'où leur nom de *wheel-crosses* — tantôt pleine, tantôt ajourée. Certaines croix, posées sur un fût très court, présentent une silhouette trapue, tandis que d'autres s'élèvent sur un fût relativement

(1) Elles sont plus nombreuses en Cornwall que chez nous, mais moins nombreuses qu'au pays de Galles, où une seule paroisse, Llantwit — anciennement Llaniltud, le centre monastique de saint Iltud — en possède cinq.

élancé. Les vieux cimetières du Cornwall possédaient tous une croix celtique comme en Irlande, mais la plupart de ces croix furent détruites au Moyen-Age pour faire place au type gothique.

Au souvenir des temps de l'évangélisation se rattachent encore les fontaines sacrées dont plusieurs, une cinquantaine, portent la dénomination de *ventdn* (comparer avec notre breton *feunteun*) associée avec les noms des saints qui fondèrent dans les environs des établissements religieux, germes des futures paroisses.

De tout temps, la piété populaire a attribué des effets bienfaisants à l'eau fraîche issue de terre. Chez les saints celtiques, les sources et les fontaines jouent un rôle important. Ils choisissaient l'emplacement de leur ermitage ou de leur monastère auprès d'une source, car ils faisaient une grande consommation d'eau non seulement pour leurs besoins domestiques, mais pour les ablutions et les immersions en usage dans le monachisme celtique. Aussi, quand l'eau manquait, la légende nous les montre frappant le sol de leur bourdon et, à l'exemple de Moïse, ils faisaient jaillir une source.

Le Cornwall possède un plus grand nombre de fontaines sacrées que les autres comtés d'Angleterre, car les saints locaux y furent plus nombreux, et les progrès plus lents de la Réforme y ont causé moins d'interruption dans les traditions. Les mêmes raisons expliquent leur multiplicité dans le pays de Galles et dans certaines parties de l'Ecosse, et surtout en Irlande et en Bretagne, où les traditions se sont maintenues intactes. Les fontaines que l'on voit encore en Cornwall, plus de cent, consistent pour la plupart en un gable de maçonnerie dans lequel est pratiquée une ouverture donnant accès à la source ; d'ordinaire elles portent une arche pointue ; parfois

elles sont surmontées d'une sorte de tourelle. Chacune d'entre elles passait ou passe encore pour jouir d'une vertu curative spéciale. Les fontaines de Chapel Farm, Castle Horneck, Saint Breward, Joan's Pitcher sont fréquentées pour la guérison des maux d'yeux ; celles de Saint Cubert et de Saint Néot pour donner des forces aux enfants délicats ; celle de Saint Nonna à Altarnon pour guérir de la folie. Les fontaines de Saint Keyne et de Saint Martin à Liskeard sont consultées pour le mariage ; celle de Saint Gulval pour avoir des nouvelles des absents. Quelques-unes de ces sources, à l'instar des fontaines de Saint-Jean-du-Doigt et de Sainte-Candide (Scaër), ont une renommée qui a dépassé les limites de leur localité ; avant la Réforme, elles attiraient d'énormes affluences de pèlerins.

Les églises corniques présentent aussi plus d'une ressemblance avec les nôtres : ce sont des constructions en granit où prédomine, comme chez nous, la combinaison des horizontales et des verticales, le style rectiligne ou perpendiculaire, qui est la caractéristique du gothique anglais, avec cette particularité que les églises du Cornwall sont presque toutes sous flèche et l'étaient autrefois, sauf en certaines parties du littoral où elles servaient de points de repère aux navires.

C'est entre la conquête normande et le quinzième siècle que se place la grande période d'architecture religieuse en Cornwall. Les constructions de ce temps sont en pierre de Caen ou en pierre de Bere (Devonshire). Les ouvriers normands utilisaient rarement le granit qui était pourtant la pierre la plus commune et la plus à leur portée ; mais ils éprouvaient une grosse difficulté à la travailler avec les outils imparfaits dont ils disposaient. Les traces de leur travail peuvent être suivies dans près de 140 églises du diocèse de Truro.

L'église normande était ordinairement cruciforme, sans bas-côté et sans tour, avant le quinzième siècle ; elle comprenait une nef de 12 à 18 pieds de large, un chancel de la même largeur et les deux transepts ; les murs, de trois pieds d'épaisseur, étaient construits en pierre carrée avec de larges couches de mortier dans les intervalles.

Antérieurement à la conquête, le style normand ancien dominait, caractérisé par la pierre grossièrement taillée sans mortier dans les jointures. Un type de ce genre de construction subsiste encore : c'est l'oratoire de saint Peran, enfoui depuis des siècles dans le sable, mais dont des parties — la tour, les piliers, les fonts baptismaux et la boiserie — ont été suffisamment mises à jour pour qu'on puisse en étudier le style.

La période normande ancienne avait succédé à la période des édifices religieux bâtis par les missionnaires venus du pays de Galles ou d'Irlande. Ces constructions, pour la plupart, étaient en bois, puisque Bède le Vénérable atteste que de son temps, au septième siècle, une église de pierre était une rareté.

Par l'étude des monuments religieux du Cornwall, croix, fontaines, églises, nous remontons d'étape en étape jusqu'aux évangélistes primitifs, et il se trouve que les saints dont les noms sont demeurés attachés à ces monuments sont très souvent les mêmes que les nôtres. Sur ces saints nous sommes encore renseignés par des travaux hagiographiques parus au cours du moyen-âge en Angleterre et en France.

Les documents anglais sont les plus clairsemés. L'invasion danoise au XI^e siècle, en ravageant les monastères, ruina les centres du savoir. Sous Henri VII, il se fit une nouvelle destruction de documents que déplorèrent des protestants eux-mêmes comme

l'évêque John Bale. Fort heureusement, William de Worcester avait visité le Cornwall en 1478, à une époque où chaque paroisse possédait une vie écrite de son saint patron et il avait rassemblé des fragments relatifs aux saints celtiques. Au début de la Réforme, un aere voyageur, John Leland, parcourut le pays, recueillant les traditions, explorant les chartes et les livres de piété ; il ne put mettre en œuvre ses copieux matériaux, mais son *Itinéraire*, publié au dix-huitième siècle, est resté un ouvrage très précieux pour l'histoire.

L'hagiographie bretonne nous a transmis une plus abondante provision de *Vies* rédigées en latin. Les saints celtiques ont trouvé des biographes très capables qui, malgré les enjolivements dus à leur pieuse imagination, ont tracé des portraits vivants, humains et charmants de nos pères dans la foi, œuvres si vraies dans le fond que des savants sérieux les considèrent comme une base historique dont il faut tenir compte.

La plus ancienne de ces biographies, la *Vie de St Samson*, pourrait dater du premier quart de siècle et n'est pas postérieure à la première moitié du neuvième ; elle est précieuse, en raison des renseignements qu'elle fournit non seulement sur saint Samson, mais sur d'autres saints qui furent ses contemporains ou ses disciples. La *Vie de St Magloire* fut écrite vers 850, la *Vie de St Guénolé* quelque quarante ans plus tard. La *Vie de St Méen* est l'œuvre du moine Ingomar (11^e siècle), qui est également l'auteur d'une *Vie de St Judicaël*. La *Vita Chorentini* est plus récente (1235 ou 1236) ; mais un autre manuscrit serait de la fin du 11^e siècle et aurait été rédigé par l'auteur de la *Vie de St Renan* ; il a fait l'objet d'études parues, il y a quelque temps, dans des re-

vue bretonnes d'histoire (1). A ces documents il importe d'ajouter le *Missel de St Vougay*, qui est le plus ancien manuscrit liturgique de Bretagne (11^e siècle). Il contient le texte des litanies du Samedi-Saint que l'on chantait pour l'administration du baptême solennel ; après les saints du commun, les saints celtiques suivants y sont énumérés : Patrice, Samson, Briec, Melaine, Paterne, Corentin, Guénolé, Hervé, Tugdual, Goueznou, Columban, Brandan, Conogan, Derrien, Thégonnec, Houardon, plus trois ou quatre saints difficiles à identifier à cause des graphies et parmi lesquels se trouve vraisemblablement St Sezni.

C'est en utilisant principalement les *Vies* que le Rev. Doble a composé ses courtes mais substantielles monographies dont la synthèse pourrait bien constituer une belle fresque historique. Il a clairement résumé les éléments qu'il a tirés de l'archéologie et de l'hagiographie. Il a poussé ses investigations dans le temps et dans l'espace, — il a visité la France et notre province en particulier, — pour établir que le culte des saints celtiques s'est perpétué à travers les siècles et s'est propagé par-delà les limites des contrées où il a pris naissance. Je me contenterai ici d'une brève analyse des opuscules parus et donnerai au passage les renseignements qu'ils renferment sur d'autres saints. Souhaitons que le Rev. Doble continue ses travaux et entreprenne les monographies des saints Samson, Iltud, Gildas, Pol Aurélien et autres qui sont honorés dans son pays de Cornwall comme chez nous.

Le Cornwall a peu connu le culte de saints saxons. Quant aux saints du calendrier romain, il ne les honora que tardivement, à l'exception de saint Martin.

(1) Dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne* (VI, 1925) — et dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, 7^e et 8^e livr. de 1925, sous les signatures de Mme Fautier et de M. Largillière.

de Tours, de Saint Hilaire de Poitiers et de Saint Germain d'Auxerre. Les noms des deux premiers reviennent dans l'histoire de l'évangélisation primitive comme ayant été les prélats consécuteurs des premiers évêques-moines; le troisième est aussi connu qu'un saint celtique : il a deux paroisses en Cornwall, neuf en Bretagne, dans les diocèses de Rennes et de Dol, et quatre chapelles au diocèse de Vannes.

Comme dans les autres pays celtiques, la plupart des églises corniques doivent leur nom à des saints locaux, connus parce qu'ils évangélisèrent la région, ou bien y séjournèrent, ou parce que leur culte y fut introduit par des missionnaires gallois ou irlandais.

L'Irlande fut le grand foyer d'évangélisation. Sa population avait accepté le christianisme avec enthousiasme. Ses missionnaires convertirent l'Ecosse; des rois irlandais semblent avoir exercé une domination temporelle sur le Sud-Ouest de la Grande-Bretagne. D'étroites relations s'établirent, d'une part entre les chrétiens du pays de Galles et du Cornwall, et d'autre part entre ces derniers et les chrétiens d'Irlande; enfin des Irlandais, des Gallois et des Cornouais apparaissent parmi les évangélisateurs de l'Armorique.

L'Irlande, seule des régions de la confédération celtique, n'avait jamais été conquise par les Romains. Aussi l'Eglise y avait-elle pris une forme différente de celle du reste de l'empire; elle revêtait un caractère purement monastique, bien distinct du système en paroisses et en diocèses, qui était le type de l'organisation romaine.

Quand on parle des monastères celtiques des premiers temps de l'évangélisation, il ne faut pas s'imaginer de somptueuses églises entourées de spacieux bâtiments qui s'ouvraient sur des vergers fleuris et de verdoyantes pelouses, avec une rivière ou la mer im-

mense comme limites. C'étaient de simples huttes de bois groupées autour d'une petite église également en bois ou en pierres mal taillées. Ces types d'églises, nous pouvons nous les représenter d'après les ruines des oratoires situés dans trois paroisses du Cornwall : à Gwithan, à Madron et à Perranzabulo.

L'abbé avait sa cellule sur une éminence de terrain d'où il pouvait surveiller la communauté tout entière. A côté, une fontaine sacrée, puis un emplacement pour les sépultures, qui étaient marquées par de grosses croix de pierre. Les petites cellules ont disparu, mais quelques vieilles croix sont encore visibles.

Les moines divisaient la journée en trois parties : l'une consacrée au travail manuel, défrichage et culture; l'autre au recueillement dans leur cellule où ils se livraient tantôt à la prière, tantôt à la copie de manuscrits; la troisième à la mortification qui consistait dans des jeûnes rigoureux et un régime pénitentiel sévère caractérisé ordinairement par la prière récitée les bras en croix et par l'immersion dans l'eau froide pendant la récitation de la totalité ou d'une partie du psautier.

L'étranger ne pouvait manquer d'être frappé à la vue de ces hommes à la large tonsure, aux cheveux complètement rasés à l'avant de la tête, d'une oreille à l'autre, et retombant à l'arrière en longues boucles. Ils étaient vêtus d'une large tunique blanche et de grossiers habits de laine, sur lesquels ils portaient une ample chasuble quand ils officiaient. Le bâton et la cloche étaient leurs attributs inséparables. Certains de ces bâtons, recourbés à l'extrémité, ont été conservés jusqu'à nos jours; ils affectent la forme d'un bourdon de pèlerin plutôt que celle d'une houlette de bergère. Chacun avait sa cloche portative. Saint Gildas passait pour être expert dans l'art de fondre les cloches. La cloche de Saint Pol Aurélien, signalée

par l'historien Wormonoc comme douée de propriétés curatives, a la forme d'un tronc de pyramide quadrangulaire à côtés inégaux et aux angles arrondis; les fidèles la vénèrent encore dans la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon. La cloche de saint Ronan, conservée à Locronan, est un cylindre aplati, composé de deux feuilles de laiton. La cloche de Saint Petroc donna naissance à une curieuse coutume : on la plaçait devant les esclaves que l'on voulait affranchir. La cloche de Saint Patrice, conservée à Armargh, en Irlande, était appelée la voix des vagues de la mer Tyrhénéenne, parce qu'elle semblait rappeler au saint les vagues qui clapotaient contre les murs du monastère au bord des côtes où il s'était exercé aux missions.

Quand les prédications de saint Patrice se furent étendues, l'Irlande se couvrit de monastères, parfois assez grands pour contenir des centaines de moines. On y travaillait à la fabrication d'ornements sacerdotaux, à l'enluminure des livres. On y formait des missionnaires qui étaient envoyés en Ecosse, au pays de Galles, en Cornwall, en Armorique et même plus loin, dans des pays où ils vivaient, les uns en ermites, les autres en missionnaires, parfois en ermites et en missionnaires à la fois. Alors chacun de ces prédicateurs devenait une source de lumière et de paix dans un monde d'ignorance et de violence. Le peuple venait à lui pour en recevoir lumières et conseils. La petite église qu'il bâtissait près de son ermitage, souvent sur les bords d'une claire fontaine, recevait de lui son nom; et quand le système paroissial romain eut prévalu sur la circonscription monastique, la paroisse tout entière se plaça sous le patronage de son fondateur.

(A suivre).

Les Ecclésiastiques du diocèse de Quimper déportés à Rochefort et à l'île de Ré en vertu de la loi du 19 fructidor an V

Les Ecclésiastiques déportés à l'île de Ré

M. Boncors est à Carhaix en 1804 et à Cléden-Cap-Siuzn en 1806. » A beaucoup d'esprit, prêche bien » telle est sa note à l'Evêché de Quimper, à cette date. Il meurt à Rostrenen, le 13 novembre 1823 (1).

Les prises de *la Vaillante* et de *la Décade* qui fut capturée à son retour de Cayenne décidèrent le Directoire à s'épargner de nouvelles humiliations du genre de celle que lui avait infligée sir Edouard Pellew, et il décréta qu'à l'avenir les prêtres condamnés à la déportation demeureraient internés dans l'île de Ré. Chaque décade ils arrivaient par convois, de toutes les parties de la France, et leur entassement dans les casernes de la citadelle ne tarda pas engendrer des maladies.

Charles BOULOGNE

Voir plus haut la notice consacrée à ce prêtre.

Sébastien LE BRUSQ
Curé de Tréboul en Poullan

Sébastien Le Brusq naquit en 1742 au village de

(1) Lemasson, *op. cit.* p. 273.

marine, d'où on le libère le 31 décembre suivant (1).

Nous le retrouvons à Tréboul en 1797 puisqu'il signe, cette année-là aux registres de Poullan.

Muni d'un passeport, il allait quitter la France le 19 Prairial an vi (8 juin 1798) quand il fut arrêté (2). Le 27 du même mois il est interné à Saint-Martin de Ré. Déporté sur la *Vaillante*, il a le même sort que son confrère Boncors.

L'abbé Le Brusq revient de Plymouth à Tréboul en 1803. L'année suivante, valétudinaire depuis six mois, il est menacé de perdre la vue, et M. Démisit, recteur de Poullan, demande à l'Evêque de le laisser à Tréboul « vu qu'il est incapable de tout autre ministère » (3).

Il meurt à Tréboul le 20 Janvier 1806, à quatre heures du soir. Sa pierre tombale se voit encore aujourd'hui, adossée au chevet extérieur de la chapelle Saint-Jean (4).

Pierre CORGAT

Recteur de Landrévarzec

Pierre-Hyacinthe Corgat naquit à Plourac'h le 22 mars 1744. Vicaire de Ploaré de 1787 au mois de mars 1790, il devient alors recteur de Landrévarzec. Après avoir refusé le serment il s'embarque à Bénodet le 2 juillet 1792, et arrive à Bilbao le 5 du même mois. Nous le trouvons à la maison d'arrêt de Quimper le 23 Nivôse an vii (13 Janvier 1799). Déporté à l'île de Ré au mois d'Avril suivant, il est libéré le 18 Mai 1800. Recteur de Telgruc en 1803, de Beuzec-Conné en 1805, il meurt le 23 mai 1827, à l'âge de 83 ans.

(1) Peyron, *Documents...* II, p. 168-169.

(2) Du Châtellier, *op. cit.*, p. 70.

(3) Arch. de l'Evêché, Dossier Poullan.

(4) Elle y a été placée par les soins de l'abbé Plougoum, Recteur de Tréboul.

Jean-François DANIELOU

Recteur d'Ergué-Armel.

Né à Lincos, en Rosnoën, le 13 Novembre 1741, prêtre en 1766, cet ecclésiastique fut chef de paroisse à Ergué-Armel, de 1787 à 1790.

Ayant refusé le serment, il se rendit volontairement à Quimper, en Janvier 1793, fut interné à Kerlot, puis transféré aux *Capucins* de Landerneau.

La municipalité de Quimper le fit arrêter en 1798, et l'Administration centrale décréta ce qui suit :

« Vu l'autorisation à lui (Daniélou) donnée par l'Administration centrale, du 12 vendémiaire an vi (3 Octobre 1797) de rester sur le territoire de la république a raison de ses infirmités,

« Considérant que depuis il s'est tenu caché dans cette ville (de Quimper) et y peut propager ses doctrines,

« Considérant qu'il n'a prêté aucun serment de 1791 et 1792, et que ses infirmités paroissent avoir cessé, qu'il n'a que 58 ans,

« L'administration centrale arrête, qu'il sera sans délai transféré à l'île de Ré pour y être déporté (1). »

Arrivé à Saint-Martin de Ré le 22 Août 1798, il n'en fut libéré que le 16 mai 1802.

Il reprit alors ses fonctions de recteur à Ergué-Armel et les conserva jusqu'à sa mort (16 Janvier 1830).

François DERRIEN

Curé de Saint-Corentin, Trêve de Carnoët

Né à Saint-Thurien le 21 Février 1751, l'abbé Derrien était à Carnoët en 1790.

Déporté à l'île de Ré, il y arriva le 9 juillet 1799,

(1) Arch. dép.

et en sortit le 12 juillet 1800. Recteur de Saint-Thurien depuis 1803, il y mourut le 30 janvier 1819 (1).

Pierre GUILLAUME
Prêtre de Bothoa (2)

Pierre Guillaume naquit à Maël-Pestivien le 29 Septembre 1764. Prêtre habitué à Bothoa, il refusa le serment à la Constitution civile. En 1795 on le retrouve dans sa paroisse. Il fut arrêté en vertu de la loi du 5 Septembre 1797 et interné à Saint-Brieuc. Condamné à la déportation par le Directoire Exécutif, le 6 juin 1799, il arriva à l'île de Ré le 16 juillet suivant, et n'en sortit que le 12 juillet 1800.

Recteur de Maël-Pestivien à partir du 7 janvier 1804, il y mourut le 18 septembre 1812.

Rolland-Michel LE BESCOND DE COATPONT
Recteur de Poullan

Cet ecclésiastique né à Rosporden, le 27 Mai 1756, du mariage de Paul de Coatpont et de Hyacinthe le Guillou Kerincuff fut fait prêtre le 21 septembre 1780. Auxiliaire de son oncle, l'abbé Raoulin, recteur de Poullan, il devint son successeur en 1787. Il refusa le serment de 1790 (3).

Le 2 Juillet 1792, il s'embarque à Bénodet et arrive à Bilbao trois jours plus tard.

Revenu en France, il est de nouveau arrêté en 1798, et détenu au château de Brest. Le 22 mai de cette même année, il quitte Brest pour la citadelle de Saint-Martin de Ré où il entre le 29 Juin, pour n'en sortir que le 11 mars 1800.

Curé d'Elliant en 1803, puis de Brest en 1809, il mourut dans cette ville le 2 Décembre 1817.

(1) D'après Boullé, préfet des Côtes-du-Nord, l'abbé Derrien n'aurait pas été déporté. Cf. Lemasson, *op. cit.*, p. 277, note.

(2) Lemasson, *op. cit.*, p. 280-281.

(3) Peyron, *Documents...* I, p. 111.

Paul Le BORGNE
Prêtre de Gourin

Né à Roudouallec, le 21 décembre 1755, Paul le Borgne fut promu au sacerdoce à Pâques 1785. « Bon enfant » au dire de Monseigneur de Saint-Luc. Placé d'abord à Saint-Goazec, trêve de Laz, il passe à Berrien en 1787, puis à Gourin en 1790.

« Au lieu de chercher un asile dans les pays étrangers, il voulut au péril de sa vie rester au milieu de ses compatriotes pour entretenir parmi eux le flambeau de la foi... Doué d'une grande énergie il parcourut, déguisé en paysan, les paroisses situées entre Gourin et Quimper, baptisant les enfants, visitant les malades, célébrant les mariages ou réhabilitant ceux qui avaient été faits par des prêtres assermentés. Les registres de Gourin contiennent un millier d'extraits de baptêmes ou de mariages dressés par lui... Surpris un jour par une colonne de Bleus entre Roudouallec et Coray il contrefait l'ivrogne, reçoit bravement les quolibets des soldats, et voit passer ainsi la troupe qui était à sa recherche...

« Appelé en pleine ville de Gourin pour porter les secours de la Religion à Marie-Joseph Le Dour, femme Robin, qui se mourait, il s'y rendit vers midi, bien que la maison fût remplie de soldats. Il commença par demander de ses nouvelles, s'approcha peu à peu de son lit, comme un vieil ami de la maison, et recueillit sa confession sans qu'aucun étranger soupçonnât son pieux stratagème.

« Il faisait sa résidence ordinaire dans la paroisse de Gourin, mais naturellement sans domicile fixe, et très peu de personnes y sont mortes sans sacrements » (1).

En Avril 1792, il est dénoncé aux Commissaires du

(1) Bulletin paroissial de Gourin, Janvier 1927.

Département à Carhaix, par M. Favennec, curé constitutionnel de Spézet « comme prêtre dissident qui jette le trouble parmi les âmes faibles de la paroisse ». Le District de Carhaix reçoit aussitôt l'ordre « de s'assurer de la personne de ce prêtre réfractaire. » (1).

En 1795, la persécution s'étant ralentie, plusieurs églises purent être rendues au culte. Le dimanche de Pâques de cette année (5 avril), M. le Borgne fit la réconciliation de l'église paroissiale de Gourin et prit dès lors le titre de Curé d'office de Gourin.

Le calme fut de courte durée, et l'abbé le Borgne dut se cacher de nouveau. Les soldats s'emparèrent de l'église pour en faire une caserne et un lieu de débauche.

M. Le Borgne disait la messe dans les chapelles qui n'avaient pas été profanées, mais le plus souvent dans des maisons isolées. La grange de Lanzent et la chambre de Kergadiou servaient souvent pour la célébration des saints mystères. C'est dans la cour de Kergadiou que la foule se réunissait surtout pour entendre la parole sainte.

Ayant échappé pendant 7 ans à la fureur des révolutionnaires, M. Le Borgne fut surpris le 21 mars 1799, à Kervoric, dans Le Saint, où il avait une cachette, espèce de souterrain recouvert de fascines.

On saisit sur lui différents objets et papiers: un rituel, deux petites boîtes de plomb avec huile et coton, des numéros de la gazette *Feuilles du jour*, un petit livre *Les Etrennes nationales*, des passeports et certificats des municipalités de Gourin et du Huelgoat, enfin des pouvoirs accordés, pour remplir les fonctions curiales dans la paroisse de Gourin par M. Thi-berge, vicaire général apostolique (2).

(1) Arch. dép.

(2) Cf. Rouxel. *La Constitution civile du Clergé au diocèse de Quimper*, 1790-1792; *Notes et Documents*, Vannes, Lafolye 1911, p. 48.

Interné à Saint-Martin de Ré le 6 octobre 1799, il en sortit le 26 mars 1800. Il revint à Gourin en octobre de la même année pour y rester jusqu'au mois de novembre 1802. Il fut alors nommé recteur de Locunolé, puis de Guiscriff, enfin de Roudouallec, où il a été enterré le 22 octobre 1830, à l'âge de 75 ans (1). »

François Le COEDIC

Curé de Laniscat (2)

Ce prêtre naquit à Laniscat le 13 juillet 1753. Curé de Maël-Carhaix en 1789, il était vicaire de sa paroisse natale à l'époque de la Révolution.

Le 25 novembre 1795 il habite dans sa famille. Incarcéré à Guingamp en septembre 1798, il est condamné le 2 mai 1799, à la déportation, par l'Administration centrale des Côtes-du-Nord. Arrivé à Saint-Martin de Ré, le 30 mai 1799, il en sortit le 13 Janvier 1800. Il mourut chez ses parents à Laniscat, le 3 octobre 1802.

Jean-François Le COEDIC

Vicaire de Trébrivant

Cet ecclésiastique naquit à Le Quillio, trêve de Mercéac, en 1752. Prêtre à Plomodiern, il devint ensuite vicaire de Lanrivain, puis de Trébrivant.

Il fut arrêté à Lanrivain le 5 Mars 1798, interné à Guingamp et condamné à la déportation le 2 Mai 1799. Arrivé à Saint-Martin de Ré le 30 Mai de la même année, il en fut libéré le 13 Janvier 1800.

Recteur de Saint Connec en 1816, de Le Quillio en 1819, il mourut dans cette paroisse le 11 mars 1836.

(1) *Bullet. paroiss. de Gourin*, Janvier 1927.

(2) Lemasson, *op. l. p.* 285.

— 64 —

Jacques Le GALL
du District de Pont-Croix

Né à Pleyben le 24 avril 1745, Jacques Le Gall fut déporté à l'île de Ré, par l'Administration centrale du Finistère, le 29 vendémiaire, an VII (20 octobre 1798) (1).

En 1804 on le retrouve recteur de Kerfeunteun. « Médiocre et laborieux » (2), note, en 1806, Mgr Dombideau.

Jean Le JONCOUR
Prêtre au Cloître

Voir plus haut la biographie de ce prêtre.

(1) Arch. du Finist. L. V. Clergé, affaires diverses.
(2) Cette note doit s'entendre dans le sens de *l'aurea mediocritas*.

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par M. H. PÉRENNES
(Suite)

LOGONNA-DAOULAS

FRAGMENTS D'HISTOIRE

11 Juin 1634. — Dans un acte de ce jour Maître Jean Brellivet avocat au Parlement, originaire de Logonna, où il résidait souvent, est qualifié « *Magister Joannes Brellivet, utriusque juris doctor Tholosae nobilissimi totius Galliae Theatri creatus* ».

1636. — Guillaume de Saint-Goueznou, sieur de Keruznou, en Ploudalmézeau, est qualifié « capitaine des paroisses de Hanvec et de Logonna ».

1645. — Le Père Maunoir donne huit grandes missions qui eurent lieu à Roscanvel, à Hanvec (et sa trêve Rumengol), à Saint-Thomas de Landerneau, à Logonna, à Saint-Rivoal, à Berrien, à Scrignac, à Bénodet.

50.000 fidèles de Cornouaille, Léon et Tréguier y furent instruits de leurs devoirs : « Partout, écrit le P. Maunoir, la miséricorde de Dieu a remporté d'admirables triomphes sur un grand nombre de pécheurs jusque-là demeurés endurcis. Leur pénitence a même causé plus d'édification que leurs désordres n'avaient causé de scandale ». (1).

(1) Séjourné, *Histoire de Julien Maunoir*, I, p. 216-217.

6 novembre 1668. — Maître Pierre Le Cann, peintre, meurt au Bretin-Bras, et est inhumé le lendemain dans l'église de Logonna.

1665-1669. — Procès entre le prieur de Canfroust et celui de Logonna. — Vers 1665, Silvain de Marbeuff, religieux de Landévennec, étant, comme prieur de Canfroust, possesseur ou usufruitier de certains biens et droits dans la paroisse de Logonna, se permit de percevoir la dîme sur ces biens, à l'exclusion du prieur de Logonna.

Il s'appuyait sur un aveu de 1653 où il s'inféodait sans doute de ce droit.

Le sieur de Kerouartz, chanoine de Daoulas et prieur-recteur de Logonna, et, en cette qualité, habile aussi à recueillir la dîme de cette paroisse, regarda le fait de son confrère comme une usurpation, et l'assigna en justice pour le faire cesser.

La cause ayant été portée devant la sénéchaussée de Quimper, le prieur de Logonna s'y prévalut surtout de la maxime *beneficium propter beneficium*, et repoussa les baux cités par son adversaire comme entachés de nullité, attendu, que, contrairement à la coutume du pays, ils n'étaient signés ni par 2 notaires ni par autant de prud'hommes que de parties contractantes; il rejetait l'aveu même de 1653 comme n'étant qu'un titre domestique, mais non attributif de propriété et n'emportant obligation et preuve qu'entre le seigneur dominant qui l'a reçu et le vassal qui l'a baillé.

Le siège de Quimper se prononça en 1665 pour le recteur de Logonna.

Le prieur de Canfroust forma appel au Parlement qui, en 1669, « corrigeant et réformant le jugement de Quimper, a maintenu et maintient le dit prieur de Canfroust dans le droit de percevoir la dîme à la 36^e gerbe dans certaines terres, et à la 18^e dans cer-

taines autres, condamne le prieur de Logonna à restituer les dîmes qu'il a perçues et à en payer la valeur à l'appelant ». (1)

13 août 1693. — Ce jour-là mourut Pierre Le Cann « maistre peintre », qui fut inhumé dans l'église de Logonna.

19 mars 1694. — Décès d'Yves Le Cann, du Bretin, « escholier estudiant, en quatriesme a Quimper », inhumé le lendemain dans l'église de Logonna.

1694. — Messire Allain Le Gentil, seigneur de Rosmorduc, commandait la milice garde-côte de Logonna lors de la descente des Anglais à Camaret, et fut grièvement blessé dans le combat.

31 mars 1732. — Les ossements du Reliquaire de Logonna sont inhumés dans une grande fosse creusée derrière l'autel du Rosaire, dans le cimetière.

17 février 1761. — Requête du chanoine Raguénez, recteur de Logonna, au Parlement de Bretagne. — M. Raguénez y dénonce la nullité de l'assemblée du 23 novembre 1760 qui nomma les délibérants de la paroisse pour l'année 1761. Ce fut dit-il une « assemblée sourde » et voici pour quels motifs.

« 1^o) Il est de règle établie par l'arrêt du 4 Juin 1659 et par tous les autres subséquents que les assemblées de paroisse doivent être convoquées à la requête des marguilliers en charge, et le sujet annoncé huitaine auparavant que d'être tenues, autrement elles sont nulles et regardées comme sourdes et comme l'ouvrage d'une cabale.

Or celle du 23 novembre 1760 n'a été précédée d'aucune annonce ni d'aucune convocation de huitaine qui aurait dû encore être répétée le même jour; elle est donc nulle pour cette première raison.

(1) Arch. dép. 135. G. 6.

2°) Elle l'est encore parée qu'on y a nommé pour délibérant Jean Salaun marguillier en 1759 qui n'avait pas rendu son compte, payé le reliquat, ni déposé la liasse aux archives ; ce qui est également prohibé par les règlements de la cour.

3°) Suivant les arrêts du 17 janvier 1688, 28 septembre 1715, 29 octobre et 7 décembre 1718, les juges et procureurs fiscaux des lieux doivent être avertis par les marguilliers, huitaine avant les assemblées, de s'y trouver et informés du sujet, afin qu'ils s'y rendent avec connaissance de cause à moins d'excuse valable et mention en doit être faite dans la délibération. Or il n'est pas dit un seul mot dans la prétendue délibération du 23 novembre 1760 que les juge et procureur fiscal du lieu y aient été convoqués, il n'en est fait aucune mention, ni de leur présence ou absence ; cette contravention au règlement en opère donc également la nullité.

4°) Il est constant selon les mêmes arrêts de 1715 et 1718 que la renomination des 12 délibérants se doit faire chaque année non pas par les douze qui sont en exercice et dont la charge expire, mais par le général des habitants de la paroisse convoqués à cet effet huitaine auparavant et en présence des juge et procureur fiscal des lieux...

Or la prétendue délibération du 23 novembre 1760 qui porte la nomination des douze délibérants n'est point l'ouvrage du général de la paroisse de Logonna, mais des seuls délibérateurs qui se sont arrogés à l'exclusion du général, sans qu'il fût convoqué, et hors la présence des juge et procureur fiscal des lieux qui n'y avaient point aussi été appelés, le droit de nommer leurs successeurs. Cette délibération et cette nomination sont donc également contraires aux dispositions des règlements et par conséquent nulles ».

Autres motifs de nullité : la délibération n'était signée que de onze membres, et de plus Salaun, l'un des délibérants n'avait rendu son compte de marguillier et payé le reliquat que le 1^{er} mars 1761.

Du haut de la chaire, le recteur de Logonna avait invité Salaun à plusieurs reprises, à rendre des comptes. Celui-ci mécontent fit scandale dans l'église pendant le service divin les 11 novembre 1760 et 1^{er} février 1761.

Voici les conclusions auxquelles aboutit la requête du chanoine Raguénez.

Il sera en premier lieu ordonné, sans avoir égard à la prétendue délibération du 23 novembre 1760, qui sera cassée et annulée, que le général des habitants de la paroisse de Logonna s'assemblera après avertissement prônai de huitaine sur les billets des marguilliers, pour en présence des juges, et procureur fiscal des lieux, être par ledit général procédé à la nomination des douze délibérants qui doivent composer le corps politique, lesquels délibérants seront priés de choisir du nombre de ceux qui auront passé leurs charges, rendu leurs comptes suivant les formes prescrites par le règlement, payé leur reliquat et déposé leur compte avec la liasse aux archives de la paroisse ; que tous les ans le général des habitants sera convoqué dans la même forme pour nommer les nouveaux délibérants, avec défense auxdits douze délibérants de s'arroger le droit de nommer seuls et sans la participation dudit général ceux qui devront leur succéder. — En deuxième lieu il sera ordonné à Jean Salaun de représenter son compte de marguillier pour être communiqué au procureur fiscal et au Recteur et ensuite examiné et arrêté conformément aux règles prescrites par l'arrêt du 6 mars 1684. — En troisième lieu, il sera

fait droit aux autres réclamations présentées par le suppliant (1).

Octobre 1774. — Les paroissiens mirent à la disposition de leur recteur une somme de 168 livres, qui fut consacrée à l'achat d'ornements pour l'église. Les quittances produites par le recteur furent approuvées par les délibérants le 18 juin 1775.

23 juillet 1775. — Le général de la paroisse désigne dix notables pour procéder à la confection de « l'Etat et rôle de tous les garçons mariés, depuis « l'âge de seize ans jusqu'à soixante, demeurants « dans lad. paroisse de Logonna, à l'effet de les faire tirer au sort de la garde côte, au jour qui sera « indicqué, conformément à l'Ordonnance du 26 juin « dernier, duement lue et publiée au prône de la « grande messe de lad. paroisse de Logonna. »

Les notables désignés furent :

Nicolas Quentric, du bourg ; Jean Merret, de Ruliver ; Michel Herrou ; Charles Herrou, du Bretin-Bras ; Guill. le Cann, du Bretin-Bian ; Yves le Cann, de Run-Bras ; Yves Tissien, de Keroual ; Ollivier Salaun, de Rosmorduc ; Michel Salaun, de Gorrequer ; Jean Galéron, du Mengleus.

2 mars 1777. — Le général décide que le sacristain couchera à la sacristie. — Ce jour de dimanche deux mars mil sept cent soixante dix sept, les soussignés délibérants assemblés en la sacristie, lieu ordinaire des délibérations de ladite paroisse de Logonna, en conséquence de l'annonce prônale de dimanche dernier et répétée ce jour, vu les arrêts de la cour du 1^{er} octobre et 12 novembre 1776, nous conformant auxdites positions d'iceux dont l'enregis-

(1) Arch. dép. 135 G. 6.

tement est ci devant fait, avons nommé Jean Quillien sacristain de l'église paroissiale de Logonna, demeurant au bourg, de son propre consentement à ces présents pour coucher dans la présente sacristie pendant le temps limité et fixé par l'arrêt relatif, obligeant même présentement ledit Quillien d'y coucher parce qu'il lui sera fourni par le marguillier principal le lit avec accoutrement, et de continuer d'y coucher exactement incontinant, et de veiller conformément à l'esprit du dit arrêt, au moyen de quoi nous consentons et ordonnons au marguillier actuel en charge de lui compter et payer trois livres par mois pour le gardage de l'église et la sacristie, et de lui payer pour le prorata du temps à écouler jusqu'au trente avril prochain la dite somme de trois livres par mois et les jours extraordinaires compensatoirement aux nuits qu'il y passera. En outre lui prescrivons de se conformer au surplus du contenu, au dit arrêt dudit jour douze novembre dernier, à quoi ledit Quillien déclare volontairement s'obliger. En l'endroit Corentin Malléjac, ancien fabrique de Saint Monna a déposé son compte avec le rélicat au soutien au coffre fort. » (1)

31 mai 1789. — Séance du corps politique. — « Tous habitants de la paroisse de Logonna faisant tant pour nous que pour les absents formant le général de ladite paroisse assemblée en la sacristie de notre église paroissiale, au-dessus de l'avertissement à nous fait dimanche dernier à l'église de nous expliquer sur la signification faite par Alain Goarnisson, sergent de la juridiction du Faou, à la requête de messire Pierre-Joseph Kerlenn, prieur clostral de l'abbaye de Daoulas et recteur de ladite paroisse demeurant en ladite abbaye ville et paroisse du même

(1) Arch. paroiss. de Logonna.

nom, au dit général de la paroisse de Logonna, en la personne dudit Hervé Malléjac au dit nom, avons arrêté et délibéré, arrêtons délibérons ce qui suit.

1°) Si les différents chanoines sortis de l'abbaye de Daoulas furent troublés comme le prétend le sieur Kerlenn, dans la réfection qu'ils voulurent prendre au sortir de l'office qu'ils venaient de faire en l'église de notre paroisse, le douze du courant, pour le repos de l'âme de leur confrère notre feu recteur (1) nous assurons que nous n'avons participé en aucune manière à ce trouble. Ces messieurs n'ignorent pas d'ailleurs que les fautes sont personnelles, et que celles de quelques méchants individus ne sauraient être gratuitement attribués à tout un général d'une paroisse qui ne mérite aucun reproche.

2°) Nous n'entendons pas et n'avons jamais entendu disputer la succession de notre feu Recteur ni au sieur prieur de Daoulas ni à ses confrères mais puisqu'on nous a interpellé de nous expliquer à ce sujet, nous allons nous expliquer.

Les héritiers de notre feu Recteur sont soumis aux obligations à eux imposées par la déclaration du roi du 22 janvier 1772 et autres lois, l'exécution de quelques-unes d'elles nous regarde.

Mais c'est à Monsieur Le Moal, notre nouveau Recteur (2), à poursuivre les héritiers de son prédécesseur pour les réparations des chœur et chancel et autres choses à la charge du destinataire dans notre église paroissiale. En vain traiterions-nous avec les débiteurs de ces premières réparations: la Cour rejetterait nos traités.

(1) M. Auffret, mort le 24 avril 1789.

(2) Installé le 23 mai 1789.

Pour ce qui regarde les réparations ou refections à faire dans notre presbytère, cet objet nous intéresse et nous observons:

1°) Que le scellé étant apposé sur les effets de notre défunt Recteur, il reste, avant de lever ledit scellé, à faire rapporter un procès-verbal de l'état actuel du presbytère et dépendances, et de poursuivre l'adjudication et les réparations à y faire. Ces réparations comprendront aussi quelques refections comme substituer un plancher au pavé de la salle du presbytère, emboiser les cheminées, etc...

2°) Que tous les meubles, le pécule de notre ancien Recteur sont affectés par privilège aux dites dernières réparations, ainsi ses héritiers n'ont pas pu légitimement en enlever ni en détruire aucun, la vente de tous et de chacun des dits meubles doit être ordonnée de justice, les deniers qui en proviendront seront déposés dans notre coffre fort, en nature de dépôt jusqu'à ce que les dites réparations aient été faites.

3°) Qu'il est fort inutile de nous proposer aucun abonnement pour les dites réparations, parce que nous n'en recevrons aucun, mais pour mettre les dits héritiers à l'aise, nous déclarons consentir à la mainlevée des meubles et effets de notre défunt recteur à condition et non autrement que les héritiers auront soin de déposer dans notre coffre fort toutes sommes auxquelles montera l'estimation des dites réparations à faire et le quart servira pour la main d'œuvre.

4°) Que les dites réparations doivent être faites de manière que notre nouveau recteur les reçoive de nous comme bonnes, en conséquence l'acceptation qu'il en fera, lors du renable, servira aux dits héritiers de décharge que nous souscrivons.

« Nous réservons de nous pourvoir vers les dits héritiers en cas que leur sentence puisse en quelque manière obliger notre nouveau recteur à se pourvoir vers nous, soit pour lui procurer un logis ou autrement, comme aussi de les poursuivre aux dites quotités pour les crédits que notre église peut avoir vers eux.

« Ainsi arrêté et délibéré (pour être signifié au dit sieur Kerlenn) en la sacristie de l'église paroissiale de Logonna, faute de chambre de délibération, sous nos seings respectifs, les dit jour et an » — Suivent les signatures.

1773-1790. — Général de la paroisse et municipalité. — Le général de la paroisse de Logonna élu par les délibérants sortants, le dimanche 21 novembre 1773, se composait comme suit :

Yves Le Cann, de Runbras.
Jean Piriou, de Runbihan.
Guillaume Le Cann, de Bretinbihan.

Délibérants:

Yves Tizien, de Keroual.
Jean Malléjac, de Penaleurgueur.
Urbain Brelivet (1), de Torrencléus.
Yves Muzellec, du bourg.
Marc Emsivat, de Clegueriou.
Michel Herrou, du bourg.
Yves Thomas, du Scoët.
Nicolas Herrou, de Goasanoll.
Laurent Hamon, de Porzaleur.

Syndic: Hervé Le Cann, de Kernisy.

Receveur des Vingtièmes: Nicolas Le Bault, de Mengleuz.

(1) Urbain Brelivet mourut peu après son élection et fut remplacé, le 30 Janvier 1774, par Ollivier Guermeur, de Rungléo.

Asseurs et notables:

Cordelée du bourg

Asseur: Nicolas Quintric, du bourg.

Notable: François Quillien, de Porsisquin.

Cordelée de Penanvern

Asseur: Pierre Brenaut, de Kersalguen.

Notable: René Guermeur, de Runbras.

Cordelée du Rible

Asseur: Marc Brelivet, de Kernisy.

Notable: Ollivier Salaün, de Rosmorduc.

Cordelée de Rosmeor

Asseur: Corentin Herrou, de Porsaleur.

Notable: Christophe Herrou, de Guersinic.

Renouvelé tous les ans, jusqu'à l'époque de la Révolution, le général de la paroisse se réunit pour la dernière fois le 29 novembre 1789. Il fut remplacé, au mois de janvier 1790, par un nouveau corps de délibérants, appelé *municipalité*, dont la composition fut la suivante :

Maire: Nicolas Salaün.

Procureur de la commune: Jean Le Guennou.

Officiers municipaux:

Yves Tizien
François Guermeur
Nicolas L'Orsil
Guillaume Le Cann
Jean Plourin.

Secrétaire-Greffier: Marc Salaün.

La municipalité fut à son tour supprimée par la Constitution de l'an III (1795), qui ne conserva que les communes de 5.000 âmes et plus, et réunit les autres dans une administration collective concentrée au chef-lieu du canton.

Enfin la loi du 28 Pluviose an VIII (18 fév. 1800) rétablit les municipalités telles qu'elles avaient été constituées en 1789 et qu'elles sont encore aujourd'hui, sauf des modifications partielles (1).

1791. — M. Le Moal, recteur de Logonna et M. Le Du, prêtre à Logonna, refusent le serment à la constitution civile du clergé.

16 mars 1792. — Pierre Colin, prêtre assermenté, devient curé intrus de Logonna.

1792. — Lettre de M. Le Moal aux maire et officiers municipaux de Logonna.

« D'un coin de la France

Messieurs,

...J'ai aussi appris que quelque malin a fait circuler dans la paroisse une lettre qu'on m'attribue, par laquelle j'engageais mes paroissiens à assister aux offices de l'intru qui y est arrivé cela est très faux. C'est une imposture qu'on m'impute bien injustement. Soyés bien sur que je suis incapable d'un si pernicieux conseil. Je ne conseillerai jamais à autrui de pratiquer ce que je refuse de faire moi-même, et l'avis contraire je l'avois donné à plusieurs d'entre vous avant mon départ; bienheureux s'ils y ont persévérés; mais aussi malheureux et mil fois malheureux ceux qui suivent ce mauvais pasteur; car il ne travaille qu'à vous perdre et vous damner et vous adhérez nécessairement à son schisme, vous l'y rendés opiniatre en assistant à ses offices, et vous devenés schismatiques comme lui...

Je perds mon tems et ma peine à vous endoctriner mais la charité et le zele que j'ai pour le salut des âmes que Dieu avait confié à mes soins m'y engage

(1) Arch. par. de Logonna.

et malheur pour les ouailles qui n'écoutent pas la voix de leur pasteur légitime, je serois toujours le votre malgré la rage des enfants du siècle, jusques au moins que je n'aie fait ma démission entre les mains de mes supérieurs légitimes, ou bien encore par ma mort ou deposition de la part de leglise » (1).

Cette lettre, non datée, a dû être écrite quelque temps après le 16 mars 1792, date de l'arrivée à Logonna de l'intru Colin.

1793. — Au début de cette année, le Conseil municipal tient une assemblée dans la *maison nationale de Rosmorduc*.

1793-1794. — Confiscation au profit de la République de l'argenterie de l'église de Logonna. — Le Conseil municipal, invité par le district de Landerneau à se conformer à la Loi et à faire, sous huitaine, l'envoi de l'argenterie de l'église, décida, par délibération du 7 juin 1793, de répondre qu'il tenait à sa disposition deux croix et un encensoir « *seuls objets à notre connaissance, en argent dans ladite église* ».

La municipalité ne mit par ailleurs aucun empressement à envoyer l'argenterie en question, car le District délégua le citoyen Leissegues, père, pour l'inviter à en hâter le dépôt.

Une réunion eut lieu, en conséquence, le 29 Pluviose an II (17 février 1794) et « *Le Conseil général, pour remplir les vues des représentans du peuple et du district, et voulant témoigner son amour pour la patrie, déclare céder à la république toute l'argenterie de l'église de Logonna et des chapelles en dépendantes, consistante en deux croix d'argent et quatre calices, réservant, comme nécessaire au culte public, un calice, un ciboire et un soleil et un ensen-*

(1) Arch. du Fin. L. V. Clergé, prêtres détenus, District de Landerneau.

« soire, sous le bon plaisir des représentans et du district, nommant pour commissaires, pour l'envoi au district des objets cédés, Nicolas Salaün, maire, et Nicolas Diverrès, notable, qui en rapporteront un reçu au Conseil, pour être annexé au registre de l'église. »

Conformément à cette décision, l'argenterie fut portée à Landerneau par le citoyen Nicolas Diverrès, de Goulet-ar-Hoat, qui remit le 17 germinal an II (6 avril 1794) au Conseil général de la commune « un procès verbal du 7 ventose dernier, portant décharge d'une croix, du poids de trente trois marcs, quatre onces, quatre gros; d'une moyenne croix, du poids de huit marcs, trois onces; et de quatre calices, avec leurs patènes, du poids de huit marcs, un once; de laquelle remise acte est rapporté. »

Le 15 Pluviose an XII (5 février 1804), le Conseil municipal de Logonna déclare avoir recouvré un calice et sa patène que l'on croyait égarés. Ces objets furent déposés à la sacristie et le maire en donna récépissé à la personne qui en avait fait la restitution.

30 décembre 1793. — Le Conseil refuse d'accéder à une demande du district de Landerneau qui sollicite des blés pour approvisionner le marché de cette ville.

12 ventose an II (2 mars 1794). — Le district réquisitionne des blés que Logonna devra fournir tous les jeudis.

21 ventose an II (11 mars 1794). — Le citoyen Leisègues fils, de Landerneau, sur présentation de la Société populaire de Logonna, est nommé instituteur de cette commune.

5 germinal an II (25 mars 1794). — Réquisition des vieilles ferrailles, chaudières, marmites, vieux boulets,

pour en faire des gueuses destinées au lest des vaisseaux de la République.

17 germinal an II (6 avril 1794). — Le Conseil constate que sur une population de 999 habitants, Logonna compte 950 défenseurs de la Patrie.

20 germinal an II (9 avril 1794). — Arrêté du représentant du peuple Jean Bon qui ordonne une coupe extraordinaire de bois (1).

17 juillet 1795. — François Kervella, vicaire constitutionnel de Logonna achète à la nation le presbytère de cette paroisse et ses dépendances. Le 14 février 1801 il le rendra à sa première destination (2).

4 juin 1811. — Extrait d'une délibération du Conseil municipal. Difficultés de communication. — « La commune de Logonna formant une presqu'île, ne tient au continent que de la partie du Levant, bornée par la mer du midi nord et couchant, n'est pas à portée de communiquer avec aucun autre chef-lieu dans toutes les saisons de l'année; en effet quelque soin que l'on prenne du chemin vicinal, il est et sera toujours difficile en temps de pluie, parce que le terrain est marécageux. D'ailleurs plusieurs villages de Logonna, tels que le Roz, Larvor, Roscurunet, Porzisquin, Le Manoir, Begave, Goulet-Ker, Pennatun, Le Quenquis et autres, qui sont à la pointe de la presqu'île et qui peuvent communiquer aisément avec le chef-lieu actuel de la commune de Logonna, situés à une distance d'un myriamètre de Daoulas, se trouvent à trois kilomètres au moins du chemin vicinal.

Il y a même impossibilité de communiquer de Logonna à Daoulas, à certaines heures, pendant une

(1) Archives paroissiales de Logonna.

(2) Archives de l'Evêché.

grande partie de l'année, parce qu'il faut passer deux fois la mer, d'abord entre les villages de Quénéca-dec et Vérunec, ensuite du Poulligou à Daoulas, on rencontre l'obstacle des hautes marées deux fois dans vingt-quatre heures pendant la moitié du cours de chaque lune... » (1)

1815-1816. — M. Pizivin, recteur de Logonna, avait été, après 1806, sacristain et organiste de la cathédrale de Quimper. En novembre 1815 Mgr Dombideau lui offre de devenir aumônier de l'hospice de Quimper et organiste à Saint-Corentin. En raison de son ophtalmie l'abbé demande un délai de deux ou trois mois pour donner sa réponse. Le 7 février 1816, il écrit au secrétaire de l'Evêché: « Votre silence me prouve que le délai que j'ai proposé n'a pas pu convenir. De plus Madame la Supérieure de l'hospice m'a mendié qu'on allait nommer un autre à ma place. Il paraît que le cautère que je me suis fait faire depuis n'améliorera pas ma vue et il ne me reste qu'un espoir c'est qu'il reculera de beaucoup l'époque d'une cécité complète... je ne puis dire d'autres messes que celles qu'un prêtre sait ordinairement par cœur; dans le besoin où vous êtes d'organiste et pendant que vous n'en avez pas encore trouvé je vous offre mes services comme le seul et dernier que je puisse rendre à la religion j'ai de la santé et de la force et je vois encore assez claire pour pouvoir assurer, quoique un peu rouillé, que je m'en tirerai comme au passé; quand je ne verrai plus, Dieu me fera retrouver les yeux au bout des doigts comme aux organistes de Crozon et de St-Louis de Brest... »

M. Pizivin resta à Logonna.

(1) Arch. par. de Logonna.

(2) Arch. de l'Evêché.

17 juillet 1819. — Délibération relative à la coupe du goémon. — Le Conseil désire que la coupe du goémon se fasse du 1^{er} janvier au 30 juin. Il en donne les raisons: du 1^{er} février au 1^{er} mars on récoltera cette herbe pour la mettre sur la terre que l'on se propose de casser pour y semer de l'orge — du 1^{er} mars au 15 avril on la récolte pour engraisser la terre qui est travaillée pour l'orge et qui n'a pas été fumée dans le courant de février, soit à raison de la situation du terrain — du 15 avril au 30 juin on récolte encore cette herbe pour le blé noir, pour les pommes de terre et surtout pour être séchée, conservée en vue des blés d'hiver, ce qui ne peut se faire avant le mois de juin — Que la date choisie soit fixée une fois pour toutes par chaque commune, les besoins et les ressources de chaque commune étant toujours les mêmes — Ce serait ouvrir la porte à tous les abus que de permettre à des étrangers de venir comme journaliers faire la récolte du goémon, avec les habitants de Logonna. Outre que ce serait priver les pauvres de cette ressource on verrait des particuliers se liguier avec des étrangers pour soustraire à la commune cette production de son sol. — Il est indispensable de défendre d'arracher la plante et d'ordonner qu'elle ne pourra être enlevée qu'avec des instruments tranchants — Ce serait priver l'agriculture d'une grande ressource que de ne pas permettre aux communes de vendre hors de la commune le goémon qui ne leur serait pas nécessaire. Il faudrait régler la forme de ces ventes dont le produit serait employé en partie au paiement des gardes-côtes qu'il est utile d'établir. — Enfin il est équitable et juste de contraindre les habitants qui ont des bateaux d'aller faire la récolte dans les endroits où les voitures ne peuvent accéder; ils ré-

coltent en effet dans les endroits où des voitures peuvent être conduites, bien sûrs de trouver le reste quand il leur plaira (1).

1821. — Nous savons par une lettre de M. Lemarhic, desservant de Loperhet au secrétaire de l'Evêché, qu'une épidémie très contagieuse « due à un flux de sang » éclata à Logonna en septembre 1821, et y occasionna « beaucoup de mortalité ». M. Pizivin, recteur de Logonna, est indisposé, mais ce n'est pas l'épidémie qui a donné lieu à son mal (2).

15 mars 1822. — M. Malléjac, maire de Logonna écrit à l'Evêque pour lui demander un prêtre à la place de M. Le Pape appelé à la cure de Daoulas. « Je ne m'arrêterai pas à vous énumérer les abus qui se sont introduits parmi les habitants de cette commune pendant la révolution; il me suffira de vous dire que nulle part la religion n'a plus souffert pendant ce temps de désolation. M. Pizivin qui a emporté nos regrets, notre estime et toute notre reconnaissance était parvenu à force de zèle et de dévouement, à chasser la majeure partie de ces abus, et nous espérons qu'il ferait revivre parmi nous ce zèle ardent à remplir tous nos devoirs, qui nous animait avant la Révolution. Mais M. Pizivin nous a été enlevé... daignez donc, Monseigneur, remplacer ce respectable pasteur.

... Nous avons le presbytère le plus beau et le plus commode du pays, une jolie maison bâtie à la moderne contenant trois appartements au rez-de-chaussées, cinq au premier, cave et grenier, un beau verger avec une grange et un four, un fort joli jardin muré, une cour close, avec hangar et crèches, le tout

(1) Arch. par. de Logonna.

(2) Arch. de l'Evêché.

a côté du cimetière. Nous avons aussi un petit mobilier et une bibliothèque d'environ quatre cents volumes à l'usage de notre desservant, enfin la commune est assez riche pour que l'ecclésiastique que vous daignerez nous envoyer puisse vivre honorablement de son casuel et des secours en grains qu'on est dans l'usage de donner » (1).

25 avril 1824. — Rétractation de M. Le Roux, prononcée par lui-même au prône de la grand'messe, à Logonna-Daoulas, sa paroisse natale. « Je déclare rétracter mon serment d'adhésion à la Constitution civile du clergé, et le regarde comme nul. J'accepte entièrement les bulles du Saint-Siège, qui porte proscription de cette constitution. Je déclare nuls les confessions que j'ai entendues, les mariages que j'ai bénis durant mon serment, et j'invite les personnes qui se sont adressées à moi, et celles dont j'ai béni les mariages à refaire leurs confessions et à réhabiliter leurs mariages... » (2).

3 avril 1831. — Degré d'instruction à Logonna. — « L'an mil huit cent trente et un, le trois du mois d'Avril, le conseil municipal de la commune de Logonna, canton de Daoulas, arrondissement de Brest, département du Finistère, est assemblé sous la présidence de Monsieur le maire en vertu de la circulaire de M. le Sous-préfet en date du 23 mars dernier. M. le préfet ayant besoin de connaître le degré d'instruction des communes du département, demande quel est le nombre présumé de personnes 1°) sachant écrire du sexe masculin et du sexe féminin; 2°) sachant lire le français, des deux sexes; 3°) ne sachant lire que le breton, des deux sexes;

(1) *Ibid.*

(2) Arch. de l'Evêché.

4°) parlant français, des deux sexes; 5°) ne parlant que le breton, des deux sexes

sachant écrire du sexe masculin 46 personnes

sachant écrire du sexe féminin 9 femmes

sachant lire le français du sexe masculin 46 pers.

sachant lire le français du sexe féminin 9 femmes.

sachant lire le breton du sexe masculin 60 hommes.

sachant lire le breton du sexe féminin 20 femmes.

sachant parler français du sexe masculin 100 hom.

sachant parler français du sexe féminin 15 femmes.

sachant que le breton du sexe masculin 450 hom.

sachant que le breton du sexe féminin 550 fem. » (1).

(A suivre).

Saint Pétrock

Abbé et Confesseur

(suite)

Telle est la Vie médiévale de S. Pétrock. On ne peut s'empêcher de regretter qu'un homme qui évidemment exerça une influence si étendue et si durable dans le Cornwall et le Devon ne nous soit connu que comme une figure autour de laquelle se sont accumulées dans les siècles suivants des variétés de fables plus ou moins enfantines. Ce serait une grande perte pour nous si Michel le Nobletz et le P. Maunoir ne nous étaient connus que comme des saints vivant à Plouguerneau et à Quimper avec la réputation d'avoir été en ces lieux la terreur des serpents et des dragons. (Encore S. Pétrock fut-il parfois bon pour les dragons !) Tel pourtant a été le sort de ce grand abbé Celte.

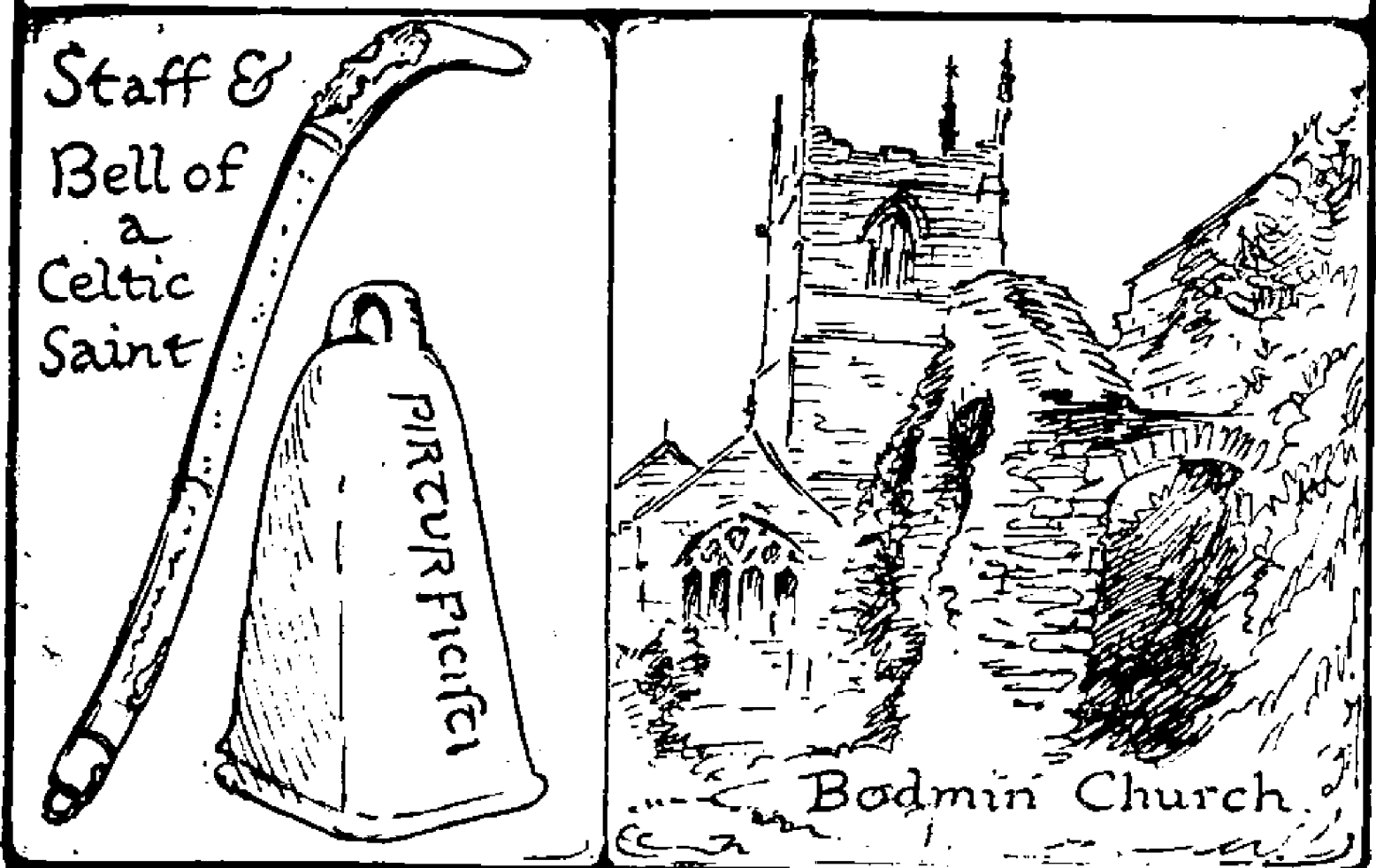
Quoi qu'il en soit, l'historien ne peut se permettre de contester son témoignage, et l'historien Cornwallais doit minutieusement passer au crible chaque paragraphe de la Vie de S. Pétrock, afin de découvrir les plus minimes parcelles de la vérité historique qu'elle contient indubitablement.

La Vita représente Pétrock comme contemporain de S. Samson. Nul doute que cela ne soit vrai, puisque la tradition cornique est confirmée par la tradition bretonne. La vénération en laquelle S. Pétrock était tenu dans la grande abbaye de S. Méen, en Bretagne, s'explique par le fait que S. Mevennus fut disciple de S. Samson. Les traditions orales recueillies par feu l'abbé Duine dans le diocèse de Dol, s'accor-

(1) Archives de Logonna.



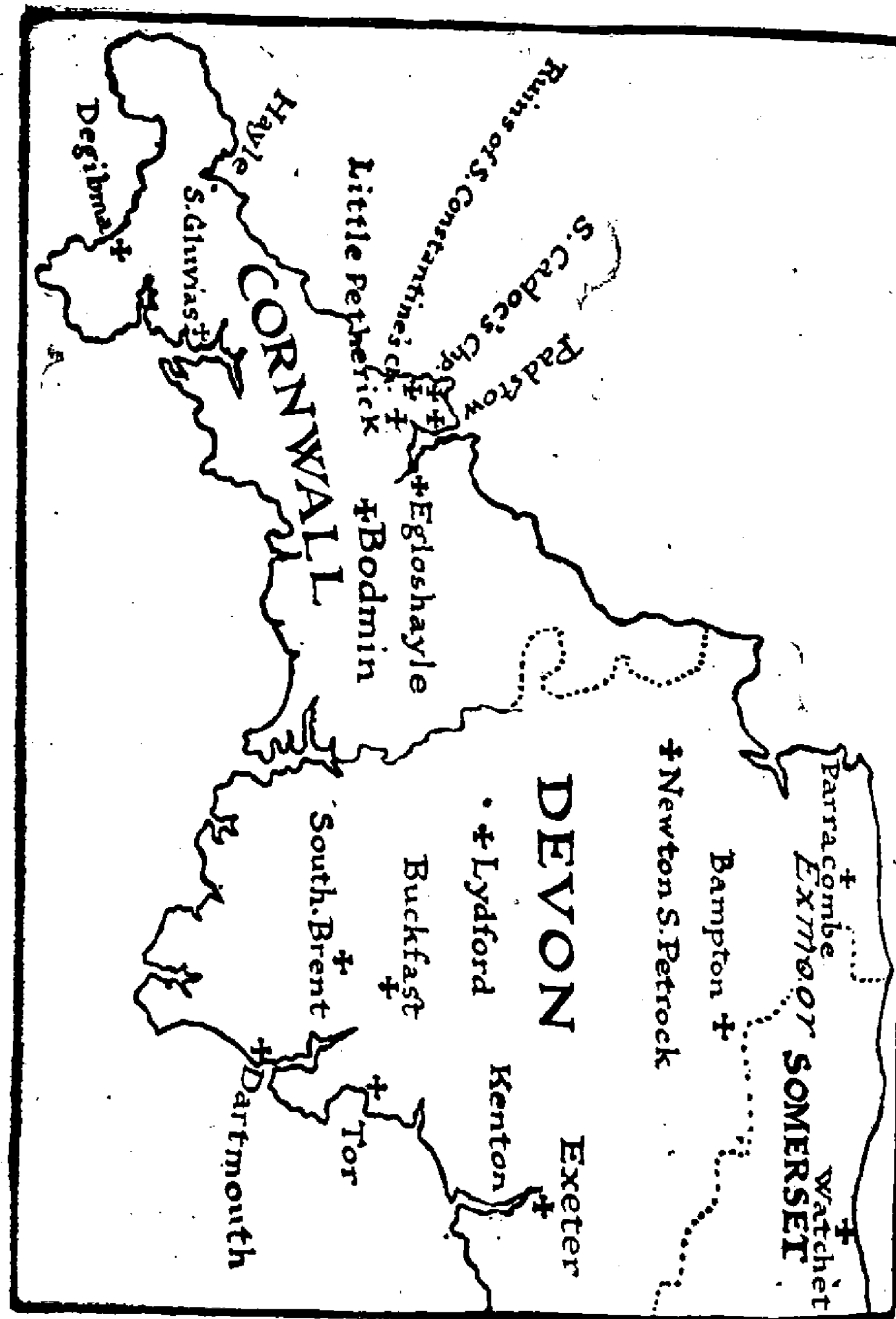
S. PETROC, a Cornish Saint.



Eglise de Padstow — Croix de Carminow
Bâton et Cloche d'un Saint celtique — Eglise de Bodmin

dent avec la Vita Mevenni sur ce point. Ce qui fait la difficulté c'est que la Vita Samsonis, qui est la plus ancienne Vie d'un saint breton qui existe, tandis qu'elle est d'accord avec la Vita Petroci en le faisant débarquer sur les bords de l'estuaire du Camel, (il visite *Docco* : S. Kew), le représente comme ne faisant en Cornwall qu'un séjour relativement court, et continuant ensuite son voyage dans les Iles de la Manche et en Bretagne. La Vita Petroci, d'autre part, nous montre Samson déjà établi en Cornwall à l'arrivée de Pétröck, et s'y trouvant encore à son retour 37 ans plus tard ! La seconde allusion à Samson n'est toutefois en connexion qu'avec l'incident purement légendaire du serpent, et est complètement étrangère à la réalité historique.

Pourquoi Bodmin n'est-il pas mentionné, alors qu'il est fait mention de Guron, le saint de Bodmin ? (Le puits du cimetière de Bodmin est toujours appelé puits de S. Guron). Cela est assez embarrassant. Sans nul doute, le principal centre d'activité de Pétröck était Padstow, et non Bodmin. Guillaume de Malmesbury nous dit que « le siège de l'évêché de Cornwall était au lieu de S. Pétröck, le Confesseur. Ce lieu est dans le territoire des Bretons du Nord, près de la mer, sur la rivière qui est appelée Hegelmithe. » *Hegelmithe*, évidemment = Haylemouth. (Roger de Wendover, qui confirme le dire de Guillaume de Malmesbury, l'appelle *Heilemutha*) et doit désigner Padstow, à l'embouchure du Camel, le *heyl* (*heyl* est le terme cornique usuel pour désigner un estuaire à marée) d'où Egloshayle tire son nom. Les moines ont pu se transporter plus tard à Bodmin pour se soustraire aux attaques des pirates. Mais l'auteur de cette Vita a dû connaître Bodmin, et y avoir recueilli une grande partie de ses renseignements. Est-il possible que le déplaisir d'avoir eu à restituer à Bod-



Cornwall et Deven, près de Egloshayle la rivière Hayle

min les reliques de S. Pétrock ait induit les moines de S. Méen à omettre toute mention de ce lieu ? Quoi qu'il en soit, l'incident Guron fut très probablement l'unique allusion à Bodmin dans la version originale de la Vie, copiée par notre auteur.

Les lieux mentionnés dans la Vita Petroci sont le Cornwall (Cornubia), la rivière Haile (c.-à-d. l'estuaire du Camel), Landuethnoch, et « New Town sur les frontières du Cornwall ». Ce dernier est Newton S. Petrock, au Nord du Devon, à 10 milles à l'Est de la frontière Cornwallaise. Le roi Eadred (+ 955) « confirma au Prieur et aux chanoines de Bodmin et à leurs successeurs à perpétuité le manoir de Newton, avec ses appartenances, dans le comté de Devon, libre de toute charge sauf celle de prier Dieu. » Au nombre des possessions du Prieuré de Bodmin au moment de la Dissolution étaient « Newton Petrock et Holecombe, Ferme 12 Liv. 10 sh. 6 d. » La mention de ce lieu est une indication importante qui peut conduire plus tard à d'intéressantes découvertes. C'est le seul lieu du Devon auquel il soit fait allusion dans cette Vie.

Landuethnoch est regardé par le chanoine Taylor comme étant Lanhydrock, près de Bodmin ; mais Mr. C. G. Henderson est convaincu que, en réalité, c'est Padstow. Ussher (*Britannicarum Ecclesiarum Antiquitates*, pp. 292, 3) nous dit que le « coenobium » de S. Pétrock était dans un lieu appelé « Lodenic ou Laffenac, plus tard Petrock-stow, à présent Padstow », *Lodenic* et *Laffenac* doivent être des corruptions de *Lanwethnoc*. Il est bien invraisemblable qu'un lieu aussi important dans l'histoire de S. Pétrock que le Lan de Wethnoc ait changé son nom en Lanhydrock. Hydrock était un saint vénéré à Bodmin (voy. ci-dessous), mais bien moins considéré que Wethnoc. Landuethnoc était, cela est clair,

l'ancien nom de Padstow avant l'arrivée de Pétrock. *Languihenoc* (ou *Lanwenhoc*) est mentionné dans le Domesday comme faisant partie des « terres de Saint Petrock en Cornwall », tandis que Padstow n'est pas mentionné, bien qu'il appartint certainement à S. Pétrock. (Le Prieur de Bodmin était Seigneur de Padstow, jusqu'en 1538).

Tous les saints mentionnés dans cette Vie étaient honorés dans le Prieuré de Bodmin. Guillaume de Worcester, qui visita Bodmin en Septembre 1478, trouva les noms ci-après dans le Calendrier de l'antiphonaire de l'église :

Sanctus Codocus (erreur, pour Cadocus) Confessor, 24 Jan.

Sanctus Wenedocus 7 die Marcii.

Sanctus Constantinus rex et martyr, 9 Marcii.

Sanctus Woronus, Confessor ... die Aprilis.

Sanctus Ydrocus, Confessor, die 5 Maii.

Sanctus ... heremita, 21 Aug.

Exaltacio Sancti Petroci, die exaltacionis Sanctæ Crucis 14 Sept.

Translacio Sancti Petroci, 1 Oct.

Sanctus Withinocus, Episcopus et Confessor, 7 Nov.

Les histoires de Wethnoc et de Guron abandonnant leurs celles à Pétrock peuvent figurer la substitution du culte de S. Pétrock à celui de Wethnoc et de Guron à Landuwethnoch (Padstow) et à Bodmin. Ceux-ci étaient évidemment des saints d'une époque plus ancienne, antérieure à l'invasion du district par Pétrock et ses moines. Saint Guron pourrait être l'éponyme de la paroisse de Gorran, en Cornwall.

Le féroce chef Tudor est le traditionnel tyran du folklore cornique, tel qu'il apparaît dans le Mystère du 16^e siècle « Beunans Meriasek ». Dans l'Histoire il n'est connu que comme le chef local de Rivière près Hayle, dans l'Ouest du Cornwall, qui tomba sur

une bande d'Irlandais immigrant dans ces parages, parmi lesquels étaient SS. Gwinear et Piala, et les fit tous périr. Que le folklore cornique ait fait de lui un tyran païen d'une particulière cruauté, c'est là probablement une des injustices de l'Histoire. En Bretagne, Tudor est le nom d'un saint. Quelqu'un du nom de Teuder doit avoir vécu à Lestowder en S. Keverne, et la tradition au 16^e siècle désignait la motte de Goddren (Goodern) près de Baldhu comme l'un de ses châteaux. C'est sans vraisemblance que la tradition l'a associé avec le voisinage de Bodmin, et notre auteur doit l'avoir rencontré comme une figure du folklore cornique en général. Il est vrai qu'un écrivain du 16^e siècle, Leland, nous dit (De Script. Brit., cf. XXXV, vol. 1, p. 61) qu'« il régna en Cornwall (Corinia) deux princes (reguli), Théodore et Constantin, dont la piété et la libéralité aidèrent Pétrock à obtenir une place très bien appropriée pour la fondation d'un monastère, à quelques milles des bords de la Severn ; celui-ci prit son nom des moines qui l'habitèrent, et fut appelé Bosmanach. » Ici certainement Tudor apparaît comme un personnage en relations avec S. Pétrock ; mais il est évident que l'auteur de la Vie que nous étudions n'avait pas connaissance de la tradition donnée par Leland, puisqu'il dépeint Tudor comme étant jusqu'à la fin de sa vie « un homme cruel et féroce », et non comme un bienfaiteur de la Religion « pieux et libéral ».

L'histoire de Cynam, d'autre part, doit être une légende locale de Bodmin, et son nom est une réelle addition à notre fonds de traditions primitives de Bodmin. M. Jenner écrit : « *Cynam* est mis probablement pour *Cynan*, qui est la graphie galloise (prononcé *Cunnan*) de *Conan*. Je ne sais pas ce que *tribunus* veut nécessairement dire ici ; mais au moyen-âge ce mot était employé pour désigner un *collecteur*

d'impôts, ou encore un *maire*. Mais les titres romains (cf. l'emploi de *consul* et de *comes*) désignaient vaguement tout officier de haut rang dans les Vies et les chroniques anciennes ». Dans la paroisse de Heland, il existe un manoir appelé Boconion (en 1318, « Bodkonan juxta Bodmin », plus tard Boconan) (1). C'était là évidemment la résidence du *Cynam* de notre auteur, étant donné que Bod-Conan signifie l'Habitation de Conan ; de sorte que le compilateur de cette Vie doit avoir connu Bodmin.

L'histoire de Constantin, l'homme riche, est visiblement une légende de Padstow. La petite église en ruine et la fontaine sacrée de S. Constantin sont sur Constantine Bay, à l'ouest de Trévoise Head, à quelques milles de Padstow. Le lecteur aura remarqué son nom dans le Calendrier de Bodmin. (Auprès de Helston il y a une paroisse de Constantine, où la fête se célèbre le Dimanche le plus rapproché du 9 Mars).

Le poisson miraculeux est un des thèmes favoris de l'hagiographie celtique, et apparaît dans les légendes de S. Corentin en Bretagne et de S. Néot en Cornwall.

Pour conclure — il y a plusieurs traits dans cette Vie de Pérock qui semblent dénoncer une origine très ancienne. On n'y trouve nulle trace de la vie de l'Eglise au moyen-âge. Not évêque diocésain n'y apparaît ; moins encore un métropolitain. La Vita Corentini bretonne trahit sa date tardive en faisant aller Corentin au siège métropolitain de Tours pour y être consacré par S. Martin. Rien de pareil ne se trouve ici. Le seul évêque dont il soit mention est un évêque celtique errant, vivant dans une « celle », c.-à-d. un monastère. Il est question d'un pèleri-

(1) Ceci m'a été signalé par M. Henderson.



Statue de saint Pérec, dans la chapelle Saint-Guénéolé à Lopérec

nage à Rome ; mais il n'est pas dit un mot du pape. Pétrock poursuit son voyage à Jérusalem et demeure sept ans avec des ermites orientaux. Nous savons que les Bretons, même au temps de Jérôme, aimaient à visiter la Palestine, et la fascination du monachisme oriental a beaucoup à voir dans le développement du monachisme dans l'Eglise Celtique. L'histoire de l'Eglise Celtique est pour une grande part une histoire de moines et de monastères et la *Vita Petroci*, en faisant simplement de Pétrock tour à tour un ermite et le chef d'une troupe de moines, trace l'image fidèle d'un saint celtique. La *Vita* ajoute que S. Petrock, comme tous les saints celtiques, prenait souvent des bains d'eau froide.

Jean de Tynemouth, écrivain du 14^e siècle (1), omet de mentionner la rivière Haile et l'ermitage de Samson qui en était proche, et l'histoire de Wethnoc abandonnant sa celle à Pétrock. Nulle part il ne cite Wethnoc par son nom, bien qu'il rapporte l'histoire à laquelle il est mêlé. Il omet totalement l'incident de Guron. Il omet la présence de Wethnoc et de Samson avec Pétrock dans l'histoire du dragon. Il omet le récit des funérailles du fils du prince, et dit simplement : « il rendit la vie à un mort ». Il omet l'incident de Pierre devenant Prieur. Il ne mentionne pas New Town sur la frontière du Cornwall.

II

Voyons maintenant quelles autres sources d'information nous possédons pour la vie de S. Pétrock.

La *Vie de S. Cadoc*, par Lifris, clerc des Galles du Sud, commence par le récit suivant :

« Autrefois régnait sur les frontières de Bretagne,

(1) Voir l'Introduction de l'édition Hortsman du « *Nova Legenda Anglice* » de Capgrave. (Clarendon Press).

appelées Demetia, un certain roitelet, nommé Gluigius (Glywys), de qui tout le pays de ce district, durant tous les jours de sa vie, fut nommé Gleuguissig (Glywysyg), qu'on dit avoir eu dix enfants... lesquels paisiblement et exactement partagèrent entre eux le royaume de leur père... à chacun une province, à la seule exception de Pedrog, le quatrième, qui renonça à un héritage passager pour un héritage éternel... Pedrog ne voulut pas accepter d'eux une part ; comme il repoussait totalement toutes les vanités du monde et ses leurre d'un moment, et que, suivant l'exemple des saints pères, il méprisait les choses mondaines pour les célestes, il commença à s'attacher fermement à Dieu, et dit adieu à son pays, à sa famille, et enfin à toutes les choses de ce monde. Quittant la maison pour voyager, sous la direction de Dieu, il arriva enfin au pays des Corniques, au territoire qui est appelé Botmenei ; et là il servit Dieu toute sa vie fort dévotement ; et bâtit là un très grand monastère en son honneur ; et sa fête est gardée avec grande vénération, ainsi que sont gardées les principales solennités des saints, le 4^e de juin. »

Feu M. l'abbé Duine considérait cette référence comme la plus ancienne que nous possédions sur S. Pétrock. Lifris, fils de l'Evêque Herwald, vivait dans la seconde moitié du 11^e siècle, et sa *Vie de S. Cadoc* n'a qu'une mince valeur historique ; mais le passage qui vient d'être cité est particulièrement intéressant. Glywys est le même nom que Gluvias, patron de la paroisse où se trouve la ville de Penryn en Cornwall. S. Cadoc est honoré en Cornwall — ce qui est très significatif, tout près de Padstow, à Harlyn Bay, et nulle part ailleurs dans le comté. Son nom figure dans la liste des saints locaux contenue dans le Calendrier de Bodmin cité plus haut. Au temps de Lifris, Bodmin était devenu le centre du culte de

S. Pétrock, et il est évident qu'il ne connaissait à son sujet aucune tradition bien ancienne.

Le Myvyrian Archaeology parle de « Pedrauc, fils de Clément, chef de Kernyw (Cornwall) ».

Le livre liturgique irlandais connu sous le nom de Martyrologe de Gorman, écrit dans la seconde moitié du 12^e siècle, contient l'annonce suivante : — « Petrosus, chef chaste et princier », « à qui nous nous recommandons ». Ces deux références à Pétrock comme *chef* plutôt que comme *Abbé* sont assez troublantes.

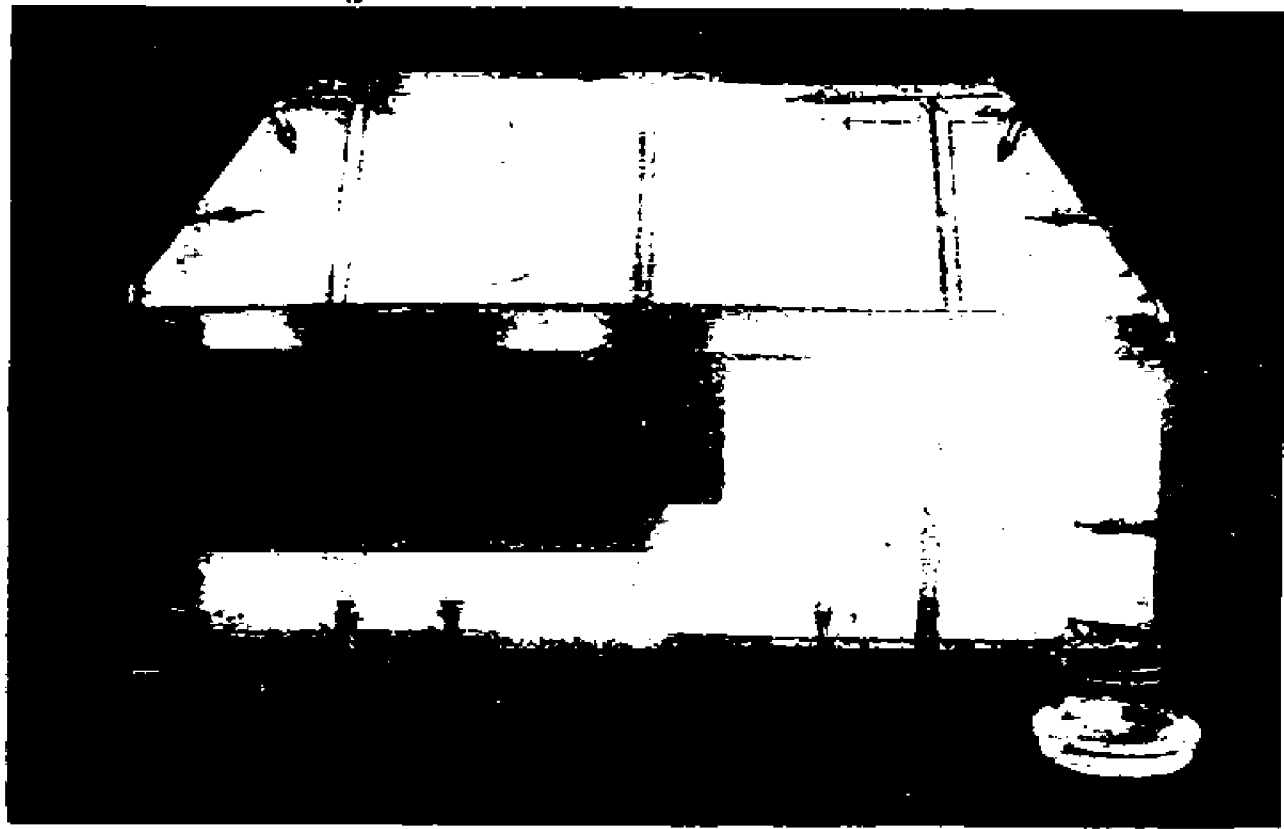
Leland, qui visita le Cornwall sous le règne de Henry VIII, dit peu de choses de Pétrock dans son Itinéraire. Mais dans un autre ouvrage, le De Script. Brit., il nous donne le récit concernant la donation d'une terre à Bodmin par Constantin et Tudor à Pétrock, récit que j'ai déjà cité. Il ajoute : « Il existe à Peterborough un petit livre *De Sepultura Sanctorum Anglorum* (Du lieu de sépulture des Saints anglais), d'où il appert que Credan, Medan et Dachan, hommes illustres par la sainteté de leur vie, et imitateurs de Pétrock, furent enterrés à Bosmanach ». Dans son De rebus Brit., il parle de « S. Petrosus, S. Credanus et Dachuna, homme de Botraeme ». Dagan était un nom irlandais, — Laurent, successeur de S. Augustin sur le siège de Cantorbéry, se plaignait de la conduite d'un évêque irlandais nommé Dagan, qui « venant nous voir, refusait non seulement de manger avec nous, mais même de prendre son repas dans la maison où nous étions hébergés ». (Bède, Hist. Eccl., Liv. 2, ch. 4). Stanton (Ménologe, p. 253) donne ces saints (il lit Croidan, au lieu de Credan) comme étant commémorés à *Padstow*, et identifie Dagan avec l'ermite Decumanus ou Degamanus, patron de Watchet dans le Somerset, et d'une fontaine sacrée à Williton dans le même comté, et

d'une chapelle dans la paroisse de Wendron (Degibma). Son jour est le 27 Août.

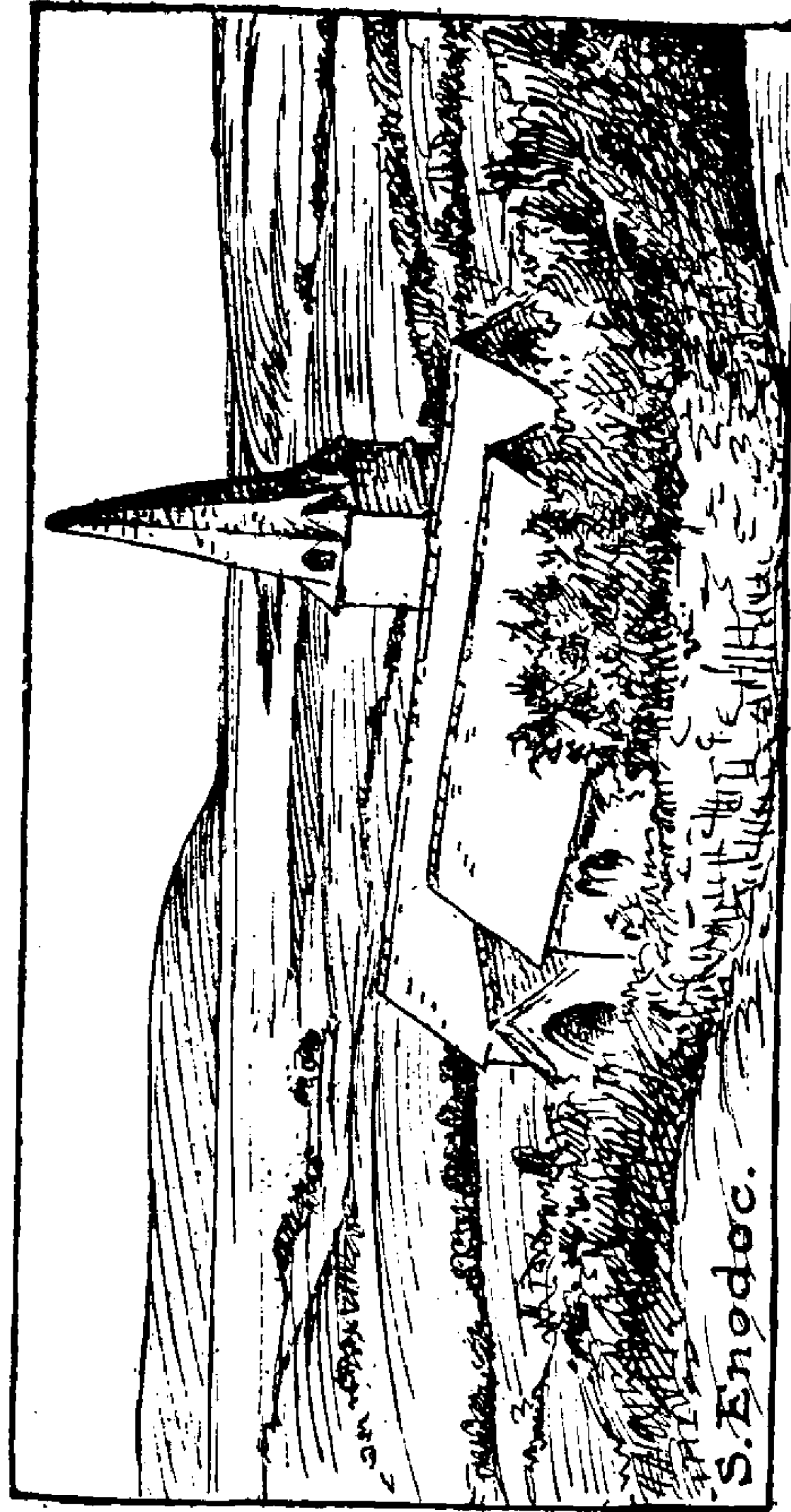
Ici finit notre documentation en ce qui concerne S. Pétrock. Mais nous avons une autre source d'information, et une plus sûre, dans les noms de lieux du Cornwall, du pays de Galles et de la Bretagne. « Les lieux-dits sont des documents d'une sincérité indiscutable. » (M. Largillière). « Dans ces trois contrées », dit M. Loth, « ce ne sont pas les Vies des Saints qui nous en disent le plus sur l'existence des Saints et l'organisation nationale de la Religion, mais les noms de lieux. »

Je traiterai brièvement la question des lieux du Devon et du Cornwall qui ont quelque connexion avec S. Pétrock, parce que M. C. G. Henderson prépare en ce moment un ouvrage sur ce sujet, pour lequel il est mieux qualifié que tout autre.

En premier lieu, naturellement, vient Padstow. Padstow est peut-être l'endroit le plus intéressant du Cornwall. Il était manifestement la capitale religieuse du Cornwall, en tout cas de la côte nord du Cornwall, avant la conquête saxonne, et il abonde en souvenirs de son antique grandeur. Avant la Réforme il renfermait au moins treize chapelles et oratoires, outre l'église paroissiale de S. Pétrock. Il y avait autrefois des chapelles de S. Samson à Lelissick (évidemment l'« habitation près de la rivière Haile ») et à Prideaux Place. Il y avait une chapelle de « S. Saviery », avec cimetière, à Trethellick (anciennement Trewarthilek), et une chapelle de S. Sauveur à Stile ; et en 1415, Laurent Merthir, Vicaire de Padstow obtint de l'Evêque d'Exeter l'autorisation de célébrer le service divin dans les chapelles de la Sainte Trinité, de S. Michel, de S. Petroc, de S. Germain et de S. Withenyé. « Que ce fussent là, pour une très grande part, des survivances de la



Ancien reliquaire de Saint Petroc conservé à Bodmin



Chapelle Saint-Enodoc et l'estuaire du Camel — Saint Petroc a débarqué sur la rive opposée

période celtique — rebâties, reconsacrées et même redédiées — cela ressort évidemment du fait que c'étaient là des chapelles de secours, et non pas simplement les oratoires particuliers de quelques personnes riches. Elles étaient desservies par les moines de Bodmin ou le Vicaire de Padstow, les unes appartenant au monastère, les autres à la paroisse. » (Mr. C. G. Henderson). A l'Ouest gisent les ruines des chapelles de S. Cadoc et de S. Constantin, et sur l'autre bord de l'estuaire est la chapelle de S. Enodoc, — le S. Wenedocus du Calendrier de Bodmin. L'étendue et les privilèges du sanctuaire sont une preuve de la situation particulièrement importante occupée jadis par Padstow. Mr. Henderson et moi, travaillant séparément, nous sommes présentement arrivés l'un et l'autre à cette conclusion que c'est Padstow et non Bodmin qui était le siège du monastère de S. Pétrock, qui fut probablement transféré à Bodmin vers l'époque de la conquête saxonne.

Bodmin remplaça Padstow comme centre du culte de S. Petrock. Un monastère y fut bâti, où les moines se transportèrent, emportant avec eux le corps du saint patron (peut-être aussi les corps de Credan, Medan et Dagan) et sa cloche. Le Prieuré de S. Pétrock était auprès de l'église paroissiale de Bodmin. Leland dit : « L'ancien prieuré de Chanoines Noirs était situé au bout Est du cimetière paroissial de Bodmine. S. Petrocus en était le patron et y demeura un temps fut. » Malheureusement il fut totalement détruit lors de la Réforme. Le reliquaire d'ivoire contenant les ossements du saint, qui avait été conservé dans une châsse dans l'église du Prieuré, fut caché dans la chambre au-dessus du porche sud de l'église paroissiale, où il fut découvert au 18^e siècle. Il est actuellement gardé dans une banque à Bodmin, et constitue un des plus précieux monuments de l'an-

tiquité qui existent dans le Royaume. Il est long de 18 pouces, haut de 10 p. et large de 12 p. ; il est formé de minces plaques d'ivoire, fixées par des rivets d'ivoire, maintenues par des bandes et des agrafes en cuivre ; l'extérieur est orné de médaillons figurant des entrelacs et d'étranges oiseaux en or et en couleurs. J'ai des obligations envers le Comité du Congrès Ecclésiastique pour m'avoir aimablement autorisé à reproduire l'illustration montrant ce reliquaire.

Nous n'avons pas été aussi heureux en ce qui concerne la cloche de S. Pétrock, laquelle s'est perdue. Comme tout saint celtique, S. Pétrock avait une cloche portative, qui fut tenue en grande vénération longtemps après sa mort. Des affranchissements d'esclaves avaient lieu en sa présence. En une occasion elle fut envoyée à Liskeard, pour permettre à une dame d'affranchir ses esclaves sur place. « Voici le nom de la dame, Aelfgyth, à qui Aethaelflaed rendit la liberté pour sa propre âme et l'âme de son époux, le Duc Aethaelwerd, sur la cloche (« cimbalum ») de S. Pétrock dans la ville qui s'appelle Lyscerryt. » (Affranchissements) dans l'Évangélaire de Bodmin, *Journal of the Roy. Inst. of Corn.* 1924, p. 244).

Il y eut une corporation de S. Pétrock pour les pelletiers et les gantiers à Bodmin jusqu'à la fin du 16^e siècle.

S. Pétrock est aussi le patron des paroisses de Little Petherick et d'Egloshayle sur l'estuaire du Camel, et de Trévalga (sur la côte Nord, près de Tintagel). « Eglosayll, Penc. 2 Liv. » se voit parmi les possessions du Prieuré de Bodmin au moment de la Dissolution en 1536.

Un fait très remarquable, c'est le nombre extraordinaire de lieux dans le Devon dont S. Pétrock est le patron. Il est le patron d'une église paroissiale

dans la cité d'Exeter (la seule cité en Angleterre qui ait eu une existence ininterrompue depuis le temps des Romains), et d'une chapelle dans la cathédrale d'Exeter, des églises paroissiales d'Anstey West, South Brent, Clannaborough, Farrington, Harford, Hollacombe, Inwardleigh, Kenton, West Leigh, Lydford (l'énorme paroisse qui contient Dartmoor), Newton S. Petrock, Parracombe, Petrockstow, Tor Mohun, Zeal Monachorum (?), et de chapelles à Dartmouth, Charles, et Bampton Petton, et des Abbayes de Buckfast et Dunkeswell; sans compter qu'il était probablement le patron original d'un grand nombre de paroisses dont S. Pierre est aujourd'hui le patron. Il fut probablement le fondateur de l'Abbaye de Buckfast, qui était (si l'on excepte Exeter) la seule maison religieuse dans le Devon dont la fondation remontât aux temps Celtiques. (Prebendary Chanter « Christianity in Devon before 909 »).

La liste des lieux dédiés à S. Pétrock dans le Devon n'est nullement complète. Le livre de M. Henderson nous en fera voir plusieurs autres. Il me dit, p ex., qu'il vient de découvrir que S. Pétrock était originellement le patron de Cottleigh, près de Honiton.

Au pays de Galles nous trouvons S. Petrox dans le Pembrokeshire, et Llan-Bedrog dans le Carnarvonshire.

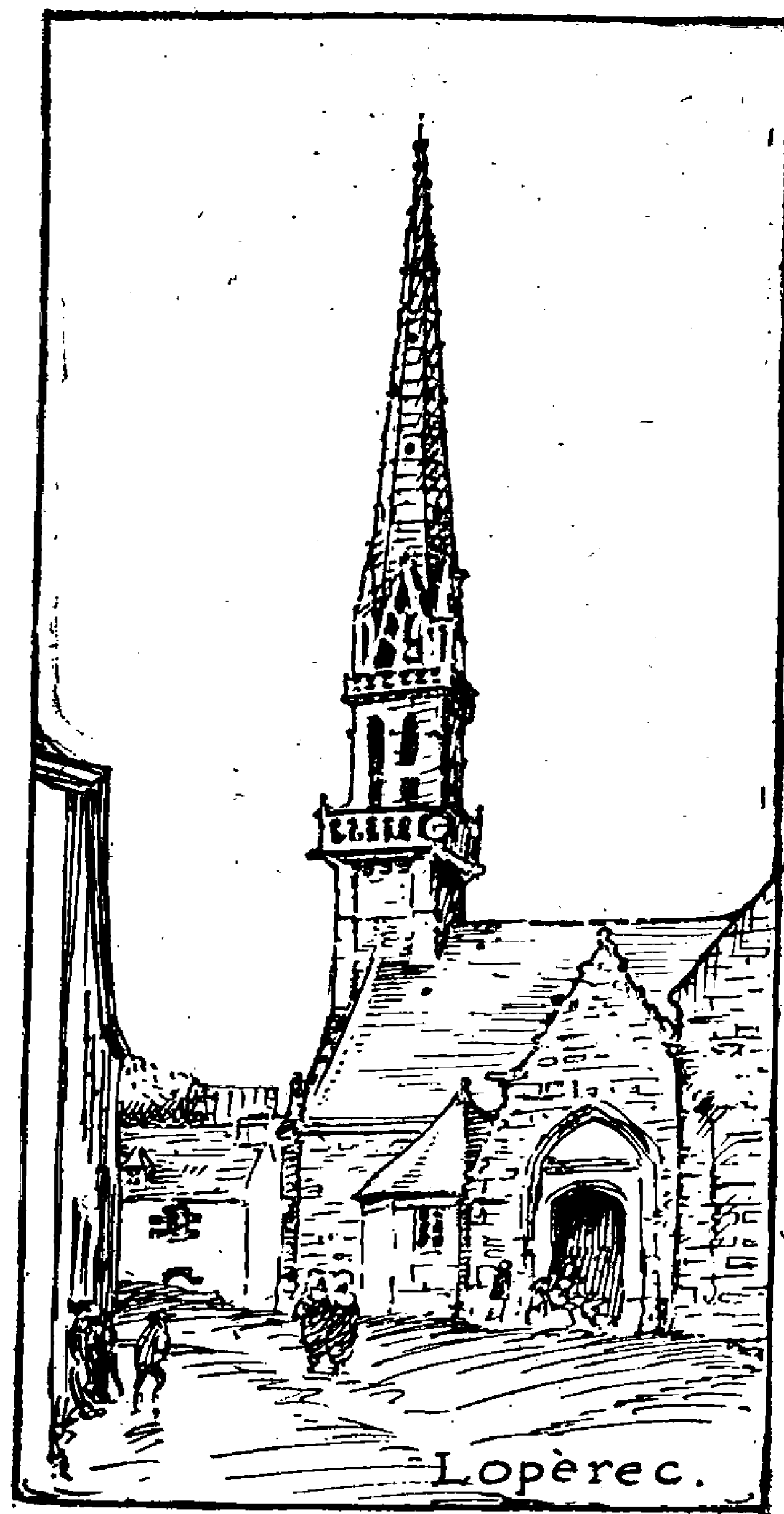
En Bretagne, la paroisse de Lopérec, en-Cornouaille, entre Châteaulin et Daoulas, porte son nom. En 1468, Lopérec était appelé *Locus Petroci*; en 1576, Loc-Pezrec. Une photographie de la statue du saint patron de la paroisse, accompagnée du cerf (montrant combien la légende était autrefois connue en Bretagne) qui est dans la chapelle de S. Guénolé, à 2 kilomètres du bourg de Lopérec, est ici reproduite en illustration. (Elle provient de l'admirable collec-



Calvaire de Lopérec

tion de photographies de vieilles statues de Saints bretons, de M. Hamonic). La façade Ouest de l'église de Lopérec, qui porte la date de 1666, contient une belle statue de la même époque, en pierre, représentant S. Pétröck protégeant de sa main droite le cerf, pendant qu'il lit dans un livre ouvert placé dans sa main gauche. (Le très beau calvaire de Lopérec, dont on donne ici une vue, porte la date de 1503, ce qui est une antiquité peu commune). Le Recteur (M. Omnès) m'a montré (17 juin 1927) l'emplacement de la fontaine sacrée de S. Pétröck (détruite, hélas ! pour permettre d'élargir la route, lorsque des travaux d'adduction d'eau furent faits dans le village) à 100 mètres au Nord de l'église. Il me donna un feuillet contenant un abrégé de la vie du saint, et le Cantique de S. Pétröck qui se chante au Pardon, l'un et l'autre en langue bretonne, avec une gentille figure du saint au-dessus. L'histoire du saint patron a visiblement été largement oubliée à Lopérec. Cette petite « Buez Sant Pérec » raconte seulement sa naissance en Cambrie, et ses visites à Rome et à Jérusalem, et ajoute qu'il vint vivre dans le diocèse de Quimper, chose dont naturellement il n'existe aucune preuve. Le Recteur me dit qu'on ne savait pas pourquoi il est représenté avec un cerf. Le cantique se chante sur l'air bien connu du Folgoat, qu'on peut trouver sous le N° 48 dans les « 50 Mélodies Bretonnes » du chanoine Bargilliat (Le Goaziou, Quimper). Le pardon a lieu le dernier Dimanche de Septembre, mais jusqu'au 18^e siècle, il avait lieu le 4 juin.

Comme je considérais le petit vallon au bout duquel se trouve Lopérec, au bord d'un cours d'eau coulant dans la Doufine, tributaire de l'Aulne, à l'embouchure de laquelle s'élevait avant la Révolution la grande Abbaye de Landévennec, je ne pus me défendre de sentir que la connexion visible entre Lo-



Église de Lopérec

pérec et Landévennec semblait montrer une connexion entre S. Pérock, le grand moine de Cornwall, et S. Winwaloé, le fondateur de l'Abbaye de Landévennec et le principal saint de cette partie de la Cornouaille. Il n'est pas sans signification que la curieuse statue ancienne de S. Pérock déjà mentionnée se trouve, comme je l'ai dit, dans la chapelle de S. Winwaloé (Guénolé) à Lopérec. Peut-être n'est-il pas non plus insignifiant que dans le folk-lore breton S. Perreuc apparaisse en compagnie de S. Jacut, le frère de Guénolé. (Une légende, rapportée par Sébillot, qui ajoute, — je ne sais sur quelle autorité — que S. Perreuc est le patron de Châteaulin, au sud de Lopérec, raconte que Perreux était un des sept frères qui furent mis au monde en une seule couche par une reine d'Irlande. La reine donna ordre à une de ses femmes de les noyer. Le roi découvrit son dessein avant qu'il fût trop tard, et, bien que dans une grande colère, il l'épargna, et il fit confier ses enfants à des nourrices. Lorsque les garçons furent devenus grands, tous, excepté S. Jacut, s'embarquèrent pour la Bretagne, et devinrent moines ou ermites).

Il existe un autre Lopaerec en Cornouaille, sur la côte, en Tréboul, près de Douarnenez. (Ici encore on voit la possibilité de relations par mer avec Landévennec). Je visitai ce lieu en juin 1927, et je vis la fontaine sacrée du saint, dans le vallon au-dessous de Lopaerec, et à quelques mètres seulement du rivage. Le chanoine Pérennès, de Quimper, m'avait aimablement donné la note suivante relativement à cette fontaine : — « Lopaerec, village de Tréboul, rappelle le souvenir de Saint Pérec. Il y a environ 20 ans, on pouvait y voir les ruines d'une petite chapelle. A 50 mètres plus bas que ces ruines, existe encore la fontaine de S. Pérec, appelée aujourd'hui fontaine de S. Pierre. Contre la fontaine est une vieille sta-

tue de S. Pierre, devant laquelle des pèlerins de Douarnenez et de Tréboul aimaient à s'agenouiller et à prier pour demander une bonne pêche. Une ancienne tradition dit que la chapelle de Lopaerec fut bâtie par un marin qui s'était sauvé d'un naufrage sur la côte au-dessous. La fontaine est nommée en breton *Feunteun Sant Per baour* = la fontaine du pauvre S. Pierre) à cause de sa pauvreté et de sa simplicité. » La statue en bois est placée dans une niche en granit au-dessus de la fontaine, au fond du vallon. Je remarquai la place où des cierges allumés avaient été mis devant la statue, laquelle est fréquemment ornée de fleurs. (La sœur du Chanoine Pérennès, qui demeure à Tréboul, m'a dit que jadis quelques pêcheurs avaient l'habitude de prendre la statue et de la fouetter d'importance, lorsque la pêche n'avait pas été bonne !)

Dans la paroisse de Plerguer (Côtes-du-Nord), il existe un village de S. Petreuc. Le saint, nous dit Duine, était invoqué contre la fièvre. A côté de sa chapelle-prieuré, sur l'emplacement de laquelle s'élève maintenant une maison, était une fontaine qui portait son nom. Une légende locale, dit Duine, parlait d'un baudet appartenant au Prieur de S. Petreuc, doué d'une extraordinaire puissance de locomotion et extrêmement utile aux moines. Chose curieuse, une légende à propos d'un baudet existe également au Prieuré de S. Petroc, auprès de Dol. « S. Petroc, qui vivait auprès de Dol, prêta son âne à S. Samson pour bâtir la cathédrale de Dol. Ce baudet transporta, sans aucune aide, toutes les pierres nécessaires à la construction de cette grande église, qui a 100 mètres de longueur ». (Duine, Rev. des Trad. Pop., Sept. 1903). Le même écrivain fait remarquer que le nom de Péroç se lit parmi les obits à Dol au 15^e siècle, comme nom de famille. (Inventaire, p.

139). Le culte de S. Pétrouk à Dol est naturellement lié au culte de S. Samson et de S. Mewan, les principaux saints de ces environs.

Nous trouvons aussi S. Pétrouk à S. Perech, en Plumeret, à Trébédan et à S. Perreux (en 1398, S. Perreuc) trêve de S. Vincent-sur-l'Out, et un Sancti Petroci de Trégon dans un acte de 1163.

Il est à remarquer que tous ces lieux commencent par *Loc* ou par *Saint*. Or, M. Largillière a démontré que cette classe de lieux est de beaucoup postérieure à celles qui commencent par *Plou*, *Tre* et *Lan* (1). Le culte de S. Petrock en Bretagne ne remonte donc pas à la période la plus ancienne.

Le nom de S. Petroc, Confesseur, était inscrit à la date du 4 juin dans le missel de Robert de Jumièges, Archevêque de Cantorbéry. Il se trouve dans le Bréviaire de Coutances du 15^e siècle, dans le Psautier à l'usage des Franciscains italiens (15^e s.) dans le missel MS de Saint-Malo, du 15^e s., et (ainsi qu'il a déjà été dit) dans les livres liturgiques des abbayes de S. Méen et de S. Gildas-des-Bois.

Je dois les meilleurs remerciements à Mr. R. Morton Nance pour ses délicieux croquis, et à Mr. Henry Jenner, Mr. C. G. Henderson, et M. Le Guennec, Bibliothécaire de la ville de Quimper, pour leur aide extrêmement précieuse.

Nous savons gré à M. Doble de nous avoir autorisé à publier une traduction de son Saint Petroc et d'avoir gracieusement mis ses clichés à notre disposition.

H. P.

(1) Cette conclusion devra être appliquée avec circonspection; le culte du Saint peut avoir précédé la constitution du lieu en *Lok* — plusieurs exemples le prouvent. » (Largillière, *Les Saints...* p. 27). (Note du traducteur.)

Le protégé de Robespierre

Condorcet a dit de Robespierre: « Il n'a ni une idée dans la tête, ni un sentiment dans le cœur. ». En effet, quand on étudie tant soit peu cet homme aux passions haineuses et jalouses qui, après avoir, par système, fauché la France pendant dix-huit mois, ne sut pas se trouver à la hauteur des Sylla et des Octave, ce mot semble justifié. Et cependant dans cette âme orageuse, il y eut des sentiments de vénération et de gratitude, il y eut un peu de ces parfums célestes. Et qui fut l'objet de ces bons sentiments? Un prêtre du diocèse de Quimper, l'abbé Denis Bérardier, celui qui fut surnommé Fénelon Bérardier.

Fils aîné de Pierre Bérardier négociant à Quimper et de Marie-Elisabeth Bousquet, Denis Bérardier naquit en 1735 à Quimper et fut baptisé dans l'église Saint-Mathieu. Il fit ses études au collège des Jésuites de cette ville, où il eut pour condisciples les Bienheureux Claude Laporte et Vincent Le Rousseau; et dans les archives de ce collège, conservées rue du Palais, on trouve le texte des devinettes en vers latins que, lors des exercices académiques en honneur dans les collèges de la Compagnie, il proposa à ses condisciples de classe. En 1752, il fut envoyé par son père étudier à Paris et entra au Grand Séminaire de Saint-Sulpice. Il eut pour condisciple le futur cardinal de Rohan; c'est là que se noua entre ces deux hommes une amitié qui devait être durable. En 1769, il revenait à Quimper avec le grade de docteur en Sorbonne. L'évêque de Quimper, Mgr de Farcy de Cuillé lui fit l'accueil le plus flatteur, d'autant

plus que le jeune docteur sympathisait beaucoup avec les idées gallicanes du prélat. Son extérieur distingué et plus encore la distinction de ses manières, ainsi que sa vive intelligence firent de lui un des prêtres les plus en vue de la ville épiscopale. Quand le Parlement de Bretagne expulsa les Jésuites des collèges, en 1762, le procureur général, M. de la Chaloisais, sur les instances de Mgr de Cuillé, nomma M. Bérardier principal du collège de Quimper. Sous sa direction le collège prospéra, et ce qui caractérisa son principalat fut la culture de la poésie et des sciences physiques: la physique surtout était la passion de M. Bérardier qui monta dans son collège un cabinet de physique d'une richesse sans pareille en Bretagne, à l'époque. Il était aimé de ses élèves: le principal étant tombé gravement malade, les élèves du collège firent une neuvaine à Notre-Dame du Guéodet « *Beata Maria de civitate* » et, enroulant autour du pilier qui portait la statue un cordon enduit de cire, ils entretenirent le luminaire pendant neuf jours consécutifs pour demander le rétablissement de leur cher principal. L'abbé Bérardier revint à la santé, mais pour perdre son grand protecteur Mgr de Farcy Cuillé qui mourut en 1771. Emmanuel de Grossoles de Flamarens, élu en sa place, fut sacré en janvier 1772, à Morlaix. Lors de l'entrée solennelle du prélat à Quimper, M. Bérardier chargea un de ses professeurs, M. Le Coz, de complimenter l'évêque, et celui-ci tourna en son honneur une « ode bien faite », dit son biographe. Vers la fin de 1772, Mgr de Flamarens était transféré à Périgueux et avait pour successeur Mgr Conen de Saint-Luc. Mais ce dernier prélat n'était rien moins que gallican; les relations entre l'évêque et le principal devinrent très délicates. S'ouvrant à son ami le cardinal de Rohan de ces difficultés, il fut appelé par le

Grand Aumônier de France au principalat du collège Louis-Le-Grand à Paris; en 1778.

Il eut là entre autres élèves, Camille Desmoulins, âgé de 16 ans, boursier du chapitre de Laon, et Maximilien de Robespierre, qui avait 19 ans et y avait été reçu par le crédit de Mgr de Conzié, évêque d'Arras. Robespierre terminait ses études en 1781 et recevait de M. Bérardier, le 19 juillet de la même année, une gratification de 600 livres.

Dans ce poste éminent, M. Bérardier sut inspirer à ses élèves une affection étonnante, de l'enthousiasme même, devrions-nous dire. Pour s'en faire une idée, il faudrait citer en entier un volume manuscrit, doré sur tranche, couvert en maroquin, avec le chiffre de l'abbé Bérardier et le cachet de Louis-Le-Grand, estampé en or et ayant pour titre « *Les tributs de l'estime et de l'amour* ». Son neveu, M. Alphonse Dumault, en parle dans une notice qu'il lui a consacrée, et dit qu'il a été offert à l'abbé Bérardier par MM. Luc de Loncival, Camille Desmoulins et d'Auriol; il en cite la dédicace:

à M. Bérardin

Où, ce recueil doit plaire à ton âme attendrie;
De tous nos sentiments, c'est le dépôt flatteur:
Nous me t'offrons qu'une copie,
L'original reste dans nos cœurs.

Citons encore cet extrait des vers de Camille Desmoulins:

... Près de toi, doucement abusée,
L'enfance ici se croit sous le toit paternel,
O Bérardin, reçois cet adieu éternel !

Maximilien de Robespierre ne composa pas de vers en l'honneur de son ancien maître, mais montra par sa conduite à son égard que l'abbé Bérardier Testait pour lui

Le maître aux traits chéris où la bonté respire.

et si Robespierre et Camille Desmoulins sauront assez se haïr pour que le premier envoie le second à l'échafaud en avril 1794, ils sauront s'unir pour protéger leur ancien maître.

Pourtant l'abbé Bérardier, bien que teinté de gallicanisme, s'opposa de toutes ses forces et à la suppression de la monarchie et surtout à la Constitution civile du clergé; il faut ajouter que depuis 1788 il était grand-maître de la Faculté de théologie. Il a été élu député suppléant aux Etats Généraux, et quand le député l'abbé Le Gros, principal du collège de Navarre, meurt en 1790, l'abbé Bérardier prend sa place à la Constituante. Théologien fort en vue, il fait paraître en 1790 un livre intitulé « *Principes de la foi sur le gouvernement de l'Eglise en opposition avec la Constitution civile du clergé* » de 190 pages. En un mois, ce livre eut quatorze éditions et ne contribua pas peu en France et surtout dans le diocèse de Quimper à la résistance magnifique que le clergé y fit au schisme. Bérardier refusa le serment et se vit attaqué le 14 janvier 1791 par Mirabeau lui-même qui essaya de répondre à la tribune aux arguments développés par l'abbé, dans son livre. Poursuivant son noble apostolat, Bérardier fit paraître en 1792 de concert avec un abbé Blandin un second livre intitulé « *L'Eglise constitutionnelle confondue par elle-même* ». De Paris, on voulut, en octobre 1790, écrire à Quimper pour soulever la candidature de l'abbé Bérardier au siège constitutionnel du Finistère; il s'y refusa énergiquement. Quand il sut que son ancien collaborateur Le Coz avait été élu évêque d'Ille-et-Vilaine et avait accepté: « On m'a dit, écrivait-il à son père de Quimper, que M. Le Coz était évêque de Rennes; je lui fais mon compliment, mais j'aime mieux que ce soit lui que moi. »

Donc, grand-maître de Louis-Le-Grand, prêtre insermenté, constituant monarchique, ancien pensionnaire de Louis XVI, il a tout à craindre de la Révolution, mais ses anciens élèves Camille Desmoulins et Robespierre veillent sur lui.

Après la journée du 10 août, la Commune fait pratiquer des visites domiciliaires, et, puisque le *veto* a été supprimé avec le roi, les prêtres insermentés sont arrêtés. Et, en effet, le 19 août, l'abbé Bérardier est saisi et enfermé au couvent des Carmes. Robespierre et Camille Desmoulins font partie de la Commune, ils ont appris l'arrestation de Bérardier, et s'entendent avec Manuel pour le délivrer. Le dimanche matin, 2 septembre, peu avant que le tocsin, sonné par la cloche de St-Germain-l'Auxerrois, ne donne le signal du massacre projeté, des gardes viennent à la prison des Carmes, réclament le ci-devant abbé Bérardier et l'emènent à la Commune, sous le prétexte qu'on a besoin de lui pour apurer ses comptes d'administration collégiale.

Le 24 septembre 1792, la Convention qui a, sinon proclamé, au moins institué la République, nomma Bérardier principal du collège de l'Egalité, ci-devant Louis-Le-Grand. Et, c'est sous ce titre que le prêtre insermenté va traverser presque toute la Terreur. Sera-t-il au moins tout entier à ses fonctions pédagogiques et se désintéressera-t-il des événements politiques? Non, il fréquentera la Convention, sans rien renier de ses principes monarchiques et religieux; il travaille pour la fixation du chef-lieu du département à Quimper. Momentanément, par suite de la proscription de l'ancienne Administration départementale, la Convention a fait de Landerneau le siège de la nouvelle administration; mais Bérardier veille à ce que cette mesure ne soit pas définitive. « Les députés de

Landerneau, écrit-il à son frère, le 17 décembre 1793, ont sollicité fortement le Comité de Salut public de fixer le chef-lieu dans leur ville; les Jacobins de Paris les appuient... mais le Comité aura *sans doute* égard aux motifs qui avaient déterminé l'Assemblée constituante » (dont lui-même avait été le rapporteur sur la question et on devine en quel sens).

Un jour de décembre 1793, sur une dénonciation, une bande de sans-culotte arrive dans la rue Saint Jacques et se propose d'arrêter le réfractaire Bérardier. Camille Desmoulins accourt aussitôt et, montrant aux forcenés le Collège Louis-Le-Grand : « N'entrez pas là, dit-il, car il s'y trouve un honnête homme ! »

Camille Desmoulins n'est plus; il a été sacrifié avec Danton, en avril 1794; Robespierre reste pour l'abbé Bérardier. Mais une crise de la maladie de la pierre emporte le bon abbé le 1^{er} mai 1794. Robespierre l'apprend; aussitôt, afin de cacher la ruse dont il s'était servi pour le soustraire à la mort, il lance contre lui un mandat d'arrêt. Les agents du Comité de salut public se présentent rue Saint-Jacques, juste au moment où le convoi funèbre sortait du collège Egalité. On eût pu incriminer l'indulgence du dictateur, l'effet voulu était produit. Et le cortège se dirigea vers le champ de repos du Panthéon, où Bérardier fut inhumé. Sur sa tombe, on n'éleva naturellement pas de croix, mais Robespierre y fit graver ce vers d'Horace :

« Justum ac tenacem propositi virum ! »

Louis SALUDEN.

Les Ecclésiastiques du diocèse de Quimper déportés à Rochefort et à l'île de Ré en vertu de la loi du 18 fructidor an V

Les Ecclésiastiques déportés à l'île de Ré

Jean Le MOAL
Prêtre de Pont-l'Abbé

Jean Le Moal né à Spézet, le 14 mars 1758, fut fait prêtre en Septembre 1784. Il exerça le saint ministère dans sa paroisse natale, et devint curé de Lennion en septembre 1787. « Bon sujet en tous sens, note Mgr de Saint-Luc. M. le Recteur de Spézet en est content. »

En 1788: « M. le Recteur de Lennion en est très content. ».

A l'époque de la Révolution, l'abbé le Moal était à Pont-l'Abbé.

Le 9 ventôse an VII (27 février 1799), il fut arrêté au village de Trévilly, en Spézet, par une colonne sortie du Faouët, sur l'ordre donné par le général divisionnaire de faire des recherches dans les départements du Finistère, des Côtes du Nord et du Morbihan. Quelques jours plus tard, le 16 ventôse (6 mars), l'Administration centrale du Morbihan avise celle du Finistère, qu'elle a pris un arrêté de déportation selon la lettre du ministre du 30 germinal, pour diriger l'abbé Le Moal sur l'île de Ré (1).

(1) Arch. du Finist. L. V., Fonds du Département.

Interné à la citadelle de Saint-Martin, le 26 mars 1799, il fut mis en liberté le 5 avril 1800 et se retira dans sa paroisse natale.

Il mourut recteur de Spézet, le 2 septembre 1805.

Allain LEVENES

Curé de Spézet

Allain Lévènes naquit à Spézet en 1752, et reçut le sacerdoce en Mars 1776. — Placé dans sa paroisse natale, il en devient le curé en 1783. « Jeune homme de bonne espérance, M. le Recteur en est très content de 1781 à 1788 » (Mgr de Saint Luc).

En Mai 1798, il est détenu à la maison d'arrêt de Quimper.

Il entre à Saint-Martin de Ré le 29 Juin 1798 pour en sortir le 5 avril 1800. Retiré à Spézet il y meurt le 10 Juillet 1811.

Jean PICLET

Curé de Locronan

Jean Piclet, naquit à Saint Nic en 1739, ainsi que l'atteste son acte de naissance.

« L'an 1739, le 3^e Octobre, je soussigné p^{re} en présence de monsieur le recteur, ai solennellement baptisé un fils né le même jour de Jacques le Piclet et d'Anne Lastennet ses pere et mere au quel on adonné le nom de Jean; parain et mareine ont estés Jean Lastennet et heleine Lepiclet qui ne signent

J. LASTENNET, p^{re} »

D'abord placé à Pouldreuzic, Jean Piclet était curé de Locronan depuis 1787, lorsqu'éclata la Révolution.

Il refusa de prêter serment à la Constitution civile du clergé (1).

S'étant rendu volontairement à Quimper en Janvier 1793, il fut interné d'abord à la maison d'arrêt, puis à partir du mois de février à Kerlot (2). De là il fut conduit en novembre aux Capucins de Landerneau. A ce moment il était boiteux (3).

Le 27 Décembre 1794, il signait avec plusieurs de ses confrères captifs une pétition où ces ecclésiastiques demandaient au Département à être transférés à Quimper, « Plongés dans la misère, écrivait-ils, manquant presque de pain, réduits à un seul repas, par la modicité du traitement fixé pour notre subsistance nous avons besoin d'être à portée des secours de ceux avec lesquels nous sommes unis par les liens du sang et de l'amitié » (4).

Le 27 janvier 1795 on fit droit à leur demande, et les pétitionnaires furent conduits à Quimper le 13 février.

Le 2 Avril 1795, à la faveur de l'arrêté de Guezno et Guermeur ils étaient mis en liberté.

Quelques semaines plus tard, l'abbé Piclet est à Douarnenez ; il y célèbre la messe à Sainte-Hélène et est pour ce fait dénoncé à l'agent national du District de Pont-Croix, par Piriou, agent national résidant à Douarnenez.

Voici cette lettre, telle qu'elle se trouve aux Archives du Finistère.

(1) Peyron, *Documents...* I. p. 81.

(2) *Ibid.* II. p. 120.

(3) Peyron, *Documents* II, p. 154.

(4) *Ibid* II p. 156.

« Au citoyen Tréhot, agent national du District
de Pont-Croix.

« Douarnenez le 9 floréal 3^e année (1).

Citoyen.

« Je te prévien que le cit. Piclet cidevant curé de
« Locronan, arriva icy le 6 courant ; il a dit la messe
« le 7 à la chapelle helene (2) qui continue de servir
« à la desserte du culte catholique; hier matin il l'a
« dite dans une maison particulière. Je lui écrivis hier
« après midy, tu trouveras ci-après sa reponse pour
« ta gouverne qui sera la nôtre:

« Le 8 floréal l'an 3^e de la Republique une et indivi-
« sible

Citoyen.

« A ma sortie de Quimper, n'ayant pas eu connais-
« sance de l'arrêté du 6 germinal dernier (3), pris par
« les citoyens Guezno et Guermeur, je n'avais élu mon
« domicile, mais je vous déclare citoyen que je le
« prends ici et qu'en conséquence, le District de Pont
« Croix, ayant accordé au citoyen Biliec (4) une Eglise,
« je me flatte qu'il voudra bien m'en désigner une..

Salut et fraternité.

PICLET. »

« Tu verras s'il y a lieu de lui accorder ses préten-
« tions, je ne le crois pas, puisqu'il ne nous reste qu'u-
« ne qui sert à l'Exercice du culte, l'autre est en
« vente, qu'il l'achète.

Salut et amitié

PIRIOU

Agent National. »

(1) 28 avril 1795.

(2) La chapelle Sainte-Hélène à Douarnenez.

(3) 26 mars 1795.

(4) Vicaire de Plouhinec.

Le 21 Septembre 1795, l'abbé Piclet signe avec
douze de ses confrères la lettre encyclique des prêtres
insermentés de la ville de Quimper (1).

Le 15 Novembre il est de nouveau arrêté et interné
au Collège de Quimper. A la date du 7 germinal an iv
(27 Mars 1796), un certificat médical lui est délivré,
libellé comme il suit :

« Piclet à la suite d'une maladie longue qu'il a con-
tracté il y a plusieurs années a éprouvé et éprouve
encore des douleurs aiguës à la cuisse droite, qui ont
raccourcie cette partie au point de le faire boîter
considérablement et de rendre la marche difficile et
pénible. » (2)

Sorti de prison, il allait quitter le pays le 30 bru-
maire an iv (20 novembre 1797) (3) quand il fut ar-
rêté une troisième fois. Le 7 août 1798, il entra à
la citadelle de Saint-Martin de Ré où il succomba le
8 février 1801.

Voici son acte de décès (4):

EXTRAITS DES REGISTRES D'ACTES DE DÉCÈS DE LA
COMMUNE DE SAINT-MARTIN, ILE DE RÉ

Du 20 Pluviose, an neuf de la République française,
Acte de décès de Jean Piclet, décédé le jour d'hier,
à huit heures du soir, profession de prêtre, âgé de
soixante-deux ans, né à Saint-Nic, département du
Finistère, demeurant dans la commune de Saint-Mar-
tin, île de Ré, département de la Charente Inférieure,
de son vivant détenu à la citadelle de cette île, où il
était entré le vingt thermidor an six, où il est décé-
dé.

(1) Peyron, *Documents...* II, p. 391.

(2) Arch. dép.

(3) Du Châtellier, *op. cit.*

(4) Communiqué par l'abbé Parcheminou, vicaire à Mahalon.

Sur la réquisition à nous faiste par le citoyen Guillaume Nissen concierge de la maison d'arrêt de laditte citadelle, âgé de quarante sept ans (demeurant dans cette commune, qui a déclaré être voisin du deffunt) et par le citoyen Auguste Philippe, garde magasin des vivres, âgé de trente trois ans, demeurant dans cette commune, qui a déclaré être voisin du deffunt.

Et ont les déclarant témoins signé :

Constaté par moi françois Thouillard, aîné, adjoint au maire de la commune de Saint Martin, île de Ré, faisant les fonctions d'officier public de l'Etat civil, soussigné.

NISSEN, PHILIPPE, THOULLARD aîné adjoint.

Collationné et délivré, l'extrait d'acte de décès ci-dessus, pour être conforme à l'original, par moi françois Thouillard, aîné, adjoint au maire de la ville de Saint Martin, Ile de Ré, le 8 ventôse, an 9 de la République française, une et indivisible.

THOULLARD, aîné, *adjoint*.

Vu à la mairie de la ville de Saint-Martin, Ile de Ré, département de la Charente Inférieure, pour légalisation de la signature apposée de l'autre part par le citoyen Thouillard, aîné, adjoint, le 8 nivôse an neuf de la République française.

RIVAILLE, fils aîné, *maire*.

Jean PRIGENT

Vicaire à Plouguernével (1)

Né à Plouguernével, le 25 mai 1752, Jean Prigent reçut l'ordination sacerdotale en mars 1779. Il fut

(1) Lemasson, *op. l.*, p. 296.

aussitôt placé à Plouguernével « Bon garçon, note Mgr de Saint-Luc, faible pour les talents.... Il s'applique et fait bien. »

En septembre 1786, l'abbé Prigent est curé de Bonen, trêve de Plouguernével.

Arrivé à l'île de Ré, le 30 mai 1799, il en fut libéré le 26 mars 1800. D'après l'abbé Lemasson, Jean Prigent serait mort à Plouguernével le 28 octobre 1803.

Maurice QUERRE

Prêtre à Neullac (1)

M. Querré naquit à Plounevez-Quintin, le 31 décembre 1759. D'après Manseau (2), il résidait à Neullac, quand, en 1799, il fut déporté à l'île de Ré.

Le 28 février de la même année, il entre dans la citadelle de Saint-Martin, pour en sortir le 1^{er} mars 1800.

Il se retira à Neullac.

Michel THALAMOT

Prêtre au Saint

Michel Thalamot naquit à Esquibien, le 24 Janvier 1758.

Au moment de la Révolution, il faisait du ministère au Saint, trêve de Gourin.

Il y trouva de vaillants défenseurs, particulièrement dans les familles Gicquel, Le Poder, Huiban, Bénéat, Gerbet, Le Goff, Pencrech, Le Bris, Tennier, Le Goff et Guillerme.

« A différentes reprises, les mouchards que le club du Faouët envoyait dans toutes les directions, le signalèrent comme remplissant les fonctions curiales à Saint-Min, à Saint-Trémeur, et même au bourg du Saint.

(1) *Ibid.*, p. 297.

(2) *Les prêtres et religieux déportés...* II p. 278.

« Le 30 janvier 1793, le citoyen Viard, domicilié au Faouët, et Fléjeu accusent M. Thalamot d'avoir présidé au bourg du Saint une procession qui réunissait plus de 2.000 personnes. Au milieu des municipaux et notables cités plus haut, ils avaient remarqué Guillaume Conan, procureur de la commune de Gourin et Pierre Kersulec » (1).

L'abbé Thalamot fut arrêté le 21 germinal an VII (13 avril 1799), dans un champ avoisinant la chapelle Saint-Urlo, en Lanvénegen (2).

Le lendemain, il subit un interrogatoire devant Jean-Jacques Bellanger, juge de paix au Faouët. On lui demanda entre autres choses :

« N'avez-vous pas eu connaissance de l'assassinat du malheureux Bazin, au bourg communal de Guiscriff ? » Bazin, ancien membre du district du Faouët, avait été nommé instituteur de *langue française* à Guiscriff et fusillé, le 21 mars 1795, dans la maison presbytérale, par Jean-Joseph Salvar, dit *Miquel*, fils du meunier du Restinois en Meslan. Le capitaine Salvar avait pris part à l'attaque du Faouët, dans la nuit du 29 au 30 janvier 1795, et fut trahi par un faux chouan, nommé Dubois.

A cette question de Bellanger, M. Thalamot répondit : « Je n'ai eu aucune connaissance de cet assassinat. »

D. — « N'avez-vous pas entretenu de liaison et correspondance avec des prêtres réfractaires comme vous ? »

R. — J'ai vu souvent Le Borgne, prêtre, Fournier et Bossier.

(1) *Bulletin paroissial de Gourin*, Juillet 1927.

(2) Rouxel, *op. cit.* p. 48.

D. — Ne connaissez-vous pas Bonaventure Carré, Chouan armé, ainsi que sa bande? (1)

R. — Je l'ai connu quand il était enfant ; je ne l'ai point vu depuis qu'il est chouan ; mais j'ai souvent entendu parler de lui et de ses associés. » (2)

Interné à Saint-Martin de Ré, le 19 mai 1799, l'abbé Thalamot est élargi le 10 mai 1800. Vicaire à Scaër en 1805, il meurt en 1814, après avoir été recteur de Treffiagat.

Jérôme YVENAT

Directeur au Séminaire de Quimper (3)

Né à Brasparts en 1748, l'abbé Yvenat était professeur de Morale au Grand Séminaire de Quimper au début de la tourmente révolutionnaire.

Comme ses collègues, il refusa de prêter serment à la Constitution civile du Clergé. Tous furent expulsés du Séminaire le 16 avril 1791.

Le 9 août suivant il se trouve encore à Quimper : « M. Yvenat, écrit Jean Bodet à M. Le Goff, vicaire au Saint, est à Quimper mais ne pouvant faire de fonctions publiques. » (4)

En 1793 il se rendit à Gourin.

Nous ignorons les raisons pour lesquelles M. Yvenat vint habiter les parages de Gourin. Peut-être à cause de ses rapports avec le clergé fidèle de ce pays qui prenait le mot d'ordre auprès de M. Liscoat, ori-

(1) Bonaventure Carré, c'est-à-dire Guillaume Carré, né à Bouthéry, en Gourin, en 1775, mort à Châteaulin le 9 octobre 1816, remplit tout le pays de Gourin du bruit de ses exploits. Il fut le défenseur des prêtres insermentés, réfugiés dans les villages situés à la jonction de Guiscriff, du Saint et de Gourin : M. Le Borgne, vicaire à Gourin, M. Thalamot, vicaire au Saint, M. Fournier, prêtre de Guiscriff (*Bulletin paroissial de Gourin*, Juillet et Octobre 1926).

(2) Arch. dép. Morb. L. 771.

(3) Dans la composition de cette notice biographique l'aimable collaboration de M. l'abbé Martin, Curé de Gourin, nous a été très profitable.

(4) Rouxel, *op. cit.* p. 16.

ginaire de la ville de Gourin, peut-être en raison de ses relations avec M. du Laurent de la Barre, qui passa quelque temps à Trébrivant.

On voit d'après son interrogatoire que M. Yvenat rayonnait dans cette région. Plusieurs baptêmes et mariages ont été administrés par lui dans les différents quartiers de Gourin. C'est à la Trinité cependant qu'il résidait le plus souvent. Le 11 Juin 1793, les administrateurs du district du Faouët écrivaient au Département : « Nous avons reçu la dénonciation du District de Rostrenen relative au prêtre Yvenat qu'ils pensent au bourg de la Trinité sur notre territoire. Il est vrai que ce prêtre réfractaire y a demeuré quelque temps à notre insu, mais différentes recherches que nous avons faites de sa personne l'ont éloigné et nous avons appris qu'il est présentement dans la trêve de Trégornan dans le district de Rostrenen, avec d'autres confrères tels que Tulupin, Le Meslou et Le Roux.

Nous aurions une grande satisfaction que le district de Rostrenen se concertât avec vous pour arrêter ces rebelles et les empêcher de faire circuler leurs poisons.

Jph. GOYEN, ROBERT, BARGAIN. « (1)

Bien que traqué, M. Yvenat, protégé par les chouans (2), demeura à la Trinité et aux environs.

Tentative infructueuse d'arrestation, 27 Novembre 1797

Le commissaire central du Faouët au Commissaire de l'administration centrale du Morbihan.

« Citoyen, je fus instruit le 4 de ce mois que le prêtre Jérôme Yvenat était au lieu de Kerihuel (à 300 m. du bourg de la Trinité) commune de Langonnet

(1) Archives départementales du Morbihan, L. 27.

(2) Sur ses rapports avec les chouans voir Peyron. *La Chouannerie*. Quimper, De Kéraugal, 1912, p. 21-30.

J'en parlais à Bargain aîné, et de concert, nous requimes la gendarmerie de s'y transporter. Craignant de le manquer, nous les engageâmes de passer par Plouray pour y prendre du renfort d'un guide sûr (1), que nous leur indiquâmes pour y entrer de nuit. Par malheur les gendarmes ne purent entrer à Kerihuel que de jour, et le pigeon était parti. Leur voyage n'a pas été infructueux, s'étant saisis d'un fusil à deux coups et 2 surplus.

LE GOARANT » (2).

Arrestation dramatique de M. Jérôme Yvenat, le 10 Mai 1798 (21 floréal an VI).

« Je soussigné, Charles-Joseph Soufflet, garde-champêtre du canton de Gourin et garde des forêts nationales de la ci-devant maîtrise de Carhaix, certifie que ce jour 21 floréal an VI, accompagné du citoyen Viaut, volontaire du second bataillon du 84^e demi-brigade, 3^e C^e, avoir remarqué sur la route de Langonnet à Gourin, à environ 1/4 de lieue du bourg de Langonnet, un homme de haute taille, vêtu à la mode des habitants de la commune de Langonnet, ayant un paquet sous le bras, et que je reconnus pour être Yvenat, prêtre émigré qui, à mon aspect et celui du dit Viaut, franchit le fossé pour fuir à travers champs du côté de la Trinité, que nous nous mîmes à sa poursuite en le sommant au nom de la loi de se rendre à nous, que, n'obéissant pas à nos sommations, nous redoublâmes le pas et l'atteignîmes, que Viaut ayant voulu saisir le dit Yvenat, celui-ci lui lança un coup de bâton, que moi Soufflet dit au dit Viaut, vu la résistance d'Yvenat, de lui tirer son coup de fusil, que

(1) Le guide sûr de Plouray, indiqué par Le Goarant s'appelait le Guilloux et habitait le bourg de Plouray. Il était surnommé Huitellie. Il fut tué par Le Barr, chef des chouans le 6 mai 1798. (Peyron, *La Chouannerie*, p. 154-155.)

(2) Arch. dép. du Morb. L. 300.

le dit Yvenat se voiant couché en joue, et à bout touchant porta la main sur le bout du canon du fusil, que le défaut d'air fit crever du coup qui en partit. Qu'Yvenat en eut la main blessée et le dit Viaut fut atteint au front d'un éclat de son arme. Que moi Soufflet voyant le dit Viaut baigné dans son sang et prest à tomber de défaillance et craignant que le dit Yvenat en eût échappé, je lui portai un coup de fusil à l'épaule droite après lequel il se rendit et je m'emparai de ses effets dont il était saisi, consistant en un surplis, une étole, trois burettes de bois contenant des onctions, un petit Christ, deux rituels, un bréviaire et plusieurs feuilles volantes sur lesquelles sont inscrits des actes de baptêmes et de mariages qu'il a fait. Le tout enveloppé dans une mauvaise besace de toile ; après quoi, le dit Viaut et moi, conduisimes le dit Yvenat au bourg de Langonnet où il y a de la troupe de la même demi-brigade du cantonnement et où j'obtins du commandant une escorte pour le conduire devant l'officier de police judiciaire du Faouët.

De tout quoi...

SOUFFLET. Vu : BELLANGER, juge de paix ». (1)

H. Pérennès.

(1) Arch. dép. du Morbihan L. 304. — Trois mois après l'arrestation de l'abbé Yvenat, Soufflet fut assassiné à Roudouallec entre les villages de Kéranquer et de Keranroux. Voici les détails que nous donne à cet égard une chanson humoristique composée par Guillaume Le Guern de Kerbleizec. Invité par l'agent Postollec à se rendre à Roudouallec « le jour du pardon » pour assurer l'ordre, Soufflet y alla avec sa femme. Après avoir fait ripaille chez Postollec, il fut tué à son retour. Jamais son cadavre ne fut retrouvé. Les dix citoyens les plus riches de Roudouallec furent condamnés à verser 3.000 livres à la veuve Soufflet. La chanson met à l'adresse de celle-ci, sur les lèvres d'un prêtre constitutionnel de Guiscriff, ce trait réaliste :

Ar beleg R... a lavare d'ar c'hroeg kez;
Ne ket c'hui ar genta nag an dirvéan intanvez;
Mar d'eo maro Soufflet, greit buhan eur zonzj all;
Gant argant e groc'hen c'hui pezo sur eun all.

BIBLIOGRAPHIE

Abbé Auguste LEMASSON : *Les Actes des prêtres insermentés du diocèse de Saint-Brieuc (1794-1800)*. Saint-Brieuc, Prud'homme, 1927.

L'abbé Lemasson, glorieux mutilé de la grande guerre, est bien connu pour ses nombreuses publications. Il nous donnait naguère *les Actes des prêtres insermentés de l'archidiocèse de Rennes guillotiné en 1794* ; voici qu'il offre au lecteur, en un fort beau volume, *les Actes des prêtres martyrs du diocèse de Saint-Brieuc*. Aux biographies de 14 prêtres morts de mort violente, et de 12 confesseurs de la foi, victimes des pontons de Rochefort, l'auteur a eu l'heureuse idée d'adjoindre la captivante *Relation de Mgr de la Romagère sur les pontons*. Quelques brèves notices sont enfin consacrées aux martyrs de septembre et aux ecclésiastiques des Côtes-du-Nord exécutés à Rennes.

Ce bel ouvrage a sa place marquée dans toutes les bibliothèques sérieuses.

Du même auteur : *Manuel pour l'étude de la persécution religieuse dans les Côtes-du-Nord durant la Révolution française*. 2 volumes in-8°.

Prix 45 fr. franco les deux volumes.

S'adresser directement à l'auteur : M. l'abbé Lemasson, à Lancieux (C.-du-N.). C/C 73-74 Rennes.

PÈRE TRÉBAQL : *Plabennec e'r Vrezel*, Presbytère de Plabennec 1928.

Intéressante plaquette, fort bien illustrée. L'auteur, originaire de Plabennec, y parle de ses compatriotes qui ont fait la guerre. C'est bien un *Livre d'Or* pour cette paroisse.

— 128 —

ABBÉ VELLY: *Saint Tugen*, 1928. — 6^e édition perfectionnée et augmentée.

Nos savons gré au vénérable auteur d'avoir annexé à son élégante brochure le *Kantik ar miraclou*. Qu'il nous permette de lui signaler, pour une prochaine édition, les statues de Saint Tugen qui se trouvent à Cast, à l'église paroissiale et à la chapelle Saint-Gildas.

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par H. PÉRENNÈS.

(Suite.)

LOGONNA-DAOULAS

(Suite et Fin.)

MANOIR ET FAMILLE DE ROSMORDUC

Loin des routes et dissimulé dans les arbres, le vieux logis seigneurial de la paroisse se dresse, dans sa solitude, à quelques pas du rivage de la mer.

Un portail armorié, daté de 1648, défendu par des meurtrières, donne accès à la cour intérieure par une large porte cavalière, accostée d'une petite pour les piétons.

La façade du manoir, en arcades à sa base, est ornée, à son sommet, de jolies lucarnes de la Renaissance.

Près du montoir classique, un grand escalier en pierre, dont la rampe, à son départ, représente une sirène, de facture assez primitive, surplombe la porte d'entrée du rez-de-chaussée, et permet d'accéder directement, si on le désire, au premier étage.

A l'intérieur de la maison on remarque un joli escalier à balustres en granit et de vastes cheminées

armoriées, qui font penser aux veillées familiales et aux récits des légendes d'autrefois. A noter aussi plusieurs belles taques portant l'écu de France et des blasons entourés du collier de l'Ordre de Saint-Lazare de Jérusalem.

Quelques devises peintes çà et là, notamment celles-ci : NVL PLAISIR SANS LIBERTÉ, 1656. — FORTVNE ME TOVRMENTE, ESPÉRANCE ME CONTENTE. — rappellent qu'en ce lieu résidait, au XVII^e siècle, un gentilhomme qui joignait à un caractère indépendant le tempérament d'un philosophe.

Le premier auteur connu de la maison de Rosmorduc est Salomon de Rosmorduc, qui vivait en l'an 1250 et qui portait pour armes : *d'argent à trois roses de gueules, boutonnées d'or.*

Hervé de Rosmorduc, fils de Salomon, laissa de Amice, sa femme, deux fils, dont l'aîné, Guillaume, donna partage à son cadet Henry, par acte du jeudi avant la Chaire de Saint Pierre (31 Juillet) en l'an 1320. Il est dit dans cet acte que « led. Guillaume « a pris desia led Henri à homme ».

Yvon de Rosmorduc, vivant en 1365, fit don à l'abbaye de Daoulas, d'un « tenement » à Keranguinal, en la paroisse d'Irvillac.

Guyon de Rosmorduc fit don à l'abbaye de Daoulas, par acte du 10 Mars 1405 (nouv. st. 1406), de « troys « soulz de rencte » payables le jour de la Chandeleur « affin et pour estre ès prieres, ausmones, seruices et « offices diuins d'icelle abbaie à jamès. »

Guillaume de Rosmorduc obtint, le 11 Juillet 1495, un décret de l'Official de Quimper, le confirmant dans la possession des tombes et prééminences dont ses ancêtres jouissaient dans l'église paroissiale de Logonna.

Michel de Rosmorduc, fils du précédent et de

damoiselle Margarite, Omnès, de la maison de Keroullé, en Hanvec, est cité dans la réformation de 1536. Il fournit un aveu à l'abbaye de Daoulas, le 3 Mai 1540, et reconnut alors devoir trois sols par an pour la fondation faite en 1406 par Guyon de Rosmorduc. C'est lui qui fit ériger, en 1541, la croix qui existe encore près du village de Pen-an-Run.

Jacques de Rosmorduc figure dans les montres générales de la Noblesse de Cornouaille, tenues à Quimper, le 26 Avril 1554 et les 15 et 16 Mai 1562. Il fut père de Guillaume et de Michel ci-après.

Guillaume de Rosmorduc, fils aîné, mourut vers 1588, sans laisser de postérité de son mariage avec damoiselle Jehanne du Ménez. Cette dernière, qui vivait encore le 26 Septembre 1621, fit, à cette date, une fondation à Logonna, pour assurer, à perpétuité, la fourniture du pain bénit et pour qu'il soit célébré, tous les ans, le deuxième dimanche d'Octobre, « vne « messe à notte et obit annuel, auecq vne recomman- « dation », cette dernière devant « estre faicte sur la « tombe du sgr de Rosmorduc ».

Michel de Rosmorduc, second fils de Jacques, succéda à son frère Guillaume, comme seigneur de Rosmorduc, et épousa damoiselle Isabeau le Jeune, de la maison de Kergongant, en Landéda.

Anne de Rosmorduc, dame du dit lieu, leur fille et héritière, épousa, en 1608, Allain le Gentil, seigneur de Coatnion et de Pencran, descendant de Jehan le Gentil, chevalier, seigneur de Barhuédel, qui fut un des compagnons de guerre de Bertrand du Guesclin, et qui portait pour armes : *D'azur au dragon volant d'or.* Elle en eut trois fils, l'aîné Jacques le Gentil, seigneur de Rosmorduc, époux de dame Mauricette de Plœuc, dont la postérité, qui a produit de nombreux officiers des armées de terre et de mer, des députés de la Noblesse aux Etats de Bretagne et des chevaliers des Ordres de Saint-Louis et de Saint-Lazare de Jérusa-

lem, existe encore et possède actuellement le manoir de Rosmorduc ; le second, Michel, auteur d'une branche éteinte en 1743 ; et le troisième, Tanguy, dont la descendance s'est éteinte en 1843, dans la personne du baron le Gentil de Quélern, maréchal de camp du Génie, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur et membre du Conseil Général du Finistère.

MOULIN A MER

Ce moulin, avec sa chaussée et son vaste étang, situé dans un des plus jolis coins de Logonna, dépendait jadis de Rosmorduc. Destiné alors principalement aux vassaux de la Seigneurie, il a été, après la Révolution, transformé en une grande minoterie, aujourd'hui abandonnée.

PRÉÉMINENCES ET DROITS HONORIFIQUES

Les prééminences et droits honorifiques dans l'église de Logonna appartenaient de temps immémorial *ab omni aevo et tempore immemorabili*, à la maison de Rosmorduc, ainsi que l'atteste un décret de l'Official de Quimper, en date du 11 Juillet 1495. Reconnus par un acte prônal du 2 Mars 1597 et par un procès-verbal du sénéchal de Quimper, du 29 Mars 1668, ces prééminences furent encore confirmées par une sentence du Présidial de Quimper, rendue, le 8 Février 1685, contre le duc de Richelieu, qui, en qualité de seigneur du Faou, avait cru pouvoir disputer au seigneur de Rosmorduc la première place dans le chœur. « La cause et l'origine des prééminences dont « est question, est-il dit dans une des pièces de la « procédure, vient de la munificence et des libéralités « que les prédécesseurs dud. seigneur de Rosmorduc « ont faites jadis à lad. esglise parroissiale de Logonna. Ils ont autrefois contribués non seulement « à la structure et édifice, restauration et réparation

« de lad. esglise, mais encore à la fourniture des « ornements nécessaires pour le service diuin et à « la manutention et entretènement de lad. église, « en plusieurs autres manières. Ce qui est authentiquement prouvé et explicqué, en termes fort élégans, par les lettres en datte du 11^e Juillet 1495, « contenant un décret de l'Official et Grand Vicquaire du seigneur Euesque de Quimper. »

Ces prééminences consistaient, pour les seigneurs de Rosmorduc, à avoir leurs armoiries dans les vitres de l'église et au sommet du premier pilier de la chapelle du Rosaire.

Ils possédaient également une voute et tombe « enlevée », avec leurs armes, dans le chœur, du côté de l'Evangile, ainsi que cinq tombes plates, également de ce côté, sur lesquelles était placé leur banc clos à queue et accoudoir.

Enfin ils avaient encore une voute et tombe armoirées dans le sanctuaire de la chapelle du Rosaire, et un caveau sous l'église, derrière le maître-autel.

MAISONS NOBLES

Réformation de 1426. — Hervé Le Ny et Guiomarc'h Kerguellaff : commissaires. — Guillaume Kerguellaff, noble ; Guiomarc'h du Plessix, noble ; Olivier Rosmorduc, se dit noble.

Métayers : de Robert du Rest à Rosmen ; de Guillaume de Kerguellaff, au dit lieu ; au lieu principal de Jehan de Roc'hou ; un métayer au manoir de Bretin Hellen ; le manoir du Hellen ; le manoir du Plessix ; le manoir de Kernisy.

Réformation de 1536. — Le seigneur de Rosserf, seigneur du manoir de Bretin ; Yvon Kergoët, seigneur de Kervellaff et de Kernisy ; Jean le Rouazler, seigneur du Quenquis ; Jean Kerliver, seigneur du Hellen et du Rohou ; Michel Rosmorduc, seigneur du dit lieu.

ARMOIRIES DE FAMILLES NOBLES

Rosmorduc fondu dans les Le Gentil dont les armes sont : *d'azur au serpent volant d'or* ; et ayant pour devise : *Spargit unde quaque venenum.*

Rosserf : *de gueules à 6 annelets d'argent, placés 3, 2, 1.*

Kergoët, seigneur de Coetridiou et de Kerizit : *de gueules à 6 besants d'argent.*

Du Rouazle : *d'or à trois merlettes de sable* et ayant pour devise : *Sel petra ri.*

Kerliver : *d'azur au sautoir engreslé d'or, accompagné de quatre lionceaux de même* : Devise : *Meilleur que beau.*

CARRIÈRES

CARRIÈRE DU ROZ

Les gisements de roches feldspathiques, dont on voit de nombreuses traces près des villages de Camen et de Keroual, sont seulement exploités à la pointe du Roz, où existe une des plus anciennes carrières de Logonna.

Les pierres de taille qui en provenaient ont été jadis fort employées dans les constructions, notamment à Daoulas, à Landerneau et à Brest.

On y fabriquait aussi des boulets de canon, au prix de 4 à 12 livres le cent, suivant la dimension.

Cette carrière faisait autrefois partie du domaine de Rosmorduc, ainsi que nous l'apprend un acte du 3 Octobre 1514. On voit par ce titre que le seigneur de Rosmorduc donna alors, à titre de pur féage, au nommé Louenan Quelien, « en retenant à luy la seigneurie de ligence ou le ferme droit dessus la terre et chosses cy amprès desclerées, savoir est vne perrière en la quelle ont lesd. Louenan et Jehan Tre tout perré et tiré, en l'an derroin, des pierres, près à la ripue de la mer, de et soubz led. Rosmorduc,

« ès mectes du villaige du Ros, avecques la pièce de terre en laquelle est lad. perrière située. Et est cest fèaige ainsi faict entr'eulx pour le pris et somme de quarante soulz monnoye de chieffrente par chacun an, que doibt, promist, gréa et s'obligea, promect, grée et s'oblige led. Louenan poier et faire auoir aud. Rosmorduc, au manoir de Rosmorduc, en deux terres de l'an, moittiés poiabes, sauoir est la somme de vignt soulz monnoye de chieffrente à chacun jour et feste S. Michel Montegargane, et aultres vignt soulz monnoye de chieffrente à chacun premier jour de May, par chacun an, dessus lesd. terre et chosses ainsi fèaigées. »

Il est en outre spécifié dans ce contrat « que led. Louenan doibt tenir et tiendra lad. perrière nette et desacombré et déliuré de toutz atraictz, par chacun an, ainsi que apartient et est conuenable faire en en lad. perrière ».

Cette dernière clause, qui semble avoir été négligée par les héritiers de Louenan Quelien, donna lieu, dans la suite, à un procès, qui se termina par un arrêt du Parlement de Bretagne, en date du 17 Juillet 1625, ordonnant à Anne Lebaud, veuve de Jean Quillien, et à Parscouet Quillien, leur fils, de nettoyer « ladicte perrière des attraiz et accombrements y estans, pour la tenir cy apprés nette, desamcombrée et déliurée de tous attraiz, qu'ils cureront par chacun an suivant l'expresse condition et obligation rapportée par ledit contract de fèage. »

Dans un aveu du 30 Septembre 1738, les détenteurs de la carrière du Roz déclarent la tenir sous la seigneurie de Rosmorduc, « à titre et deuoir de foy, hommage, chambellenage, rachapt, lodz et vantés et tous autres droits et deuoirs seigneuriaux que vassal doit à son seigneur lige et proche », moyennant la même somme de quarante sols monnoye de cheffrente payable aux époques indiquées ci-dessus.

Enfin, au moment de la Révolution, la carrière était exploitée, aux mêmes conditions, par Marie le Gall, veuve de Corentin Salaun.

CARRIÈRE DE GARSVADAN

La carrière de Garsvadan semble être la plus ancienne des carrières de Kersanton (1) actuellement exploitées en bordure de la rive droite de la rivière de l'Hôpital-Camfrout.

En 1774 elle était louée à Vincent Kermarec, qui, moyennant une redevance annuelle de trois livres, payable à la seigneurie de Rosmorduc, avait le droit de tirer et piquer des pierres, à condition toutefois de ne s'adjoindre pour cela qu'un seul compagnon.

En 1785, le prix de la location fut porté à quinze livres par an, avec les mêmes conditions d'exploitation. Il fut toutefois spécifié que Louis Goaz, le nouveau carrier, pourrait s'adjoindre autant d'ouvriers qu'il le jugerait nécessaire, pour enlever les décombres. Il fut en outre convenu que le bail se trouverait résilié de plein droit si « le Roi venait à avoir besoin « de la susdite perrière à en disposer pour ses travaux au port de Brest ou ailleurs ».

Depuis cette époque se sont ouvertes les belles carrières de MM. Corre, Derrien, Labous, Omnès, Poileu, dont les pierres ont été utilisées, non seulement pour la construction de nombreux édifices, mais encore pour une quantité de croix, de calvaires et de monuments commémoratifs de la dernière grande guerre, dus au ciseau des Hernot, des Derrien, des Larhantec et autres sculpteurs justement renommés.

Les monuments du passé ont eux aussi mis large-

(1) Le nom de *kersanton*, qui a prévalu aujourd'hui pour désigner la pierre de ces carrières, est celui d'un village de la paroisse de Lopérhet, où on extrait une pierre semblable. Cette dénomination sans doute été adoptée à Logonna pour éviter une confusion avec la carrière du Roz, située dans la même commune.

ment à contribution la pierre de Logonna ; mais, de couleur plus sombre et de grain plus fin, elle ne provenait pas des carrières dont nous venons de parler. Le gisement dont on l'extrayait est en effet plus rapproché de Rosmorduc, où on trouve encore de la pierre de cette nature et où l'on voit des traces de l'exploitation ancienne d'où partaient, au commencement du xv^e siècle, les bateaux (*gambaræ*) qui transportaient à Quimper les pierres destinées à l'ornementation de la cathédrale (2).

ROLE DES DÉCIMES

Auffret, recteur.....	25 l. 15 s. » d.
Fabrice	9 10 »
Le Rosaire	1 15 »
Saint-Jean	4 7 6
Sainte-Marguerite	4 13 7
Sainte-Armel	2 » »
Saint-Yves	1 15 »

PRIEURS DE LOGONNA

Jean Lochan fait un échange le 8 Juin 1405 (*Bull. de la Soc. Arch. du Finistère*, XXIV, 129).

Salon-on an Bouzar (ou le Sourd) pourvu du prieuré de Logonna par sentence du 26 Janvier 1422 (n. st. 1423). — Il mourut en 1477. (*Ibid.* XXIV, 133 et 438.)

Jehan an Tartous pourvu le 13 Avril après Pâques 1477. (*Arch. du Fin.*, H. 16.)

Riou du Guermeur prit possession du prieuré de Logonna le 30 Septembre 1480 et résigna en 1495 pour aller à Ploudiry. (*Ibid.*)

(2) Le Men, *Monographie de la cathédrale de Quimper*.

Christophe Kaersulguen pourvu le 17 Octobre 1495.
(*Ibid.*)

Yvon de Kerret était en 1514 prieur d'Irvillac et de Logonna.

Charles Jégou était prieur de Logonna avant 1535.

Guillaume de Rosmorduc fournit aveu à la seigneurie d'Irvillac, le 30 Octobre 1538, pour les biens du prieuré de Logonna, à cause du décès de Charles Jégou, son prédécesseur. Il résigna ses fonctions de prieur de Logonna, le 21 Mai 1549. (*Ibid.*)

Olivier le Jeune, pourvu le 1^{er} Juin 1548. (*Ibid.*)
Prieur de Logonna 1553-1560.

Mathieu Morvan résigna le dernier jour de Février 1563, en faveur de Alain Maucazre. (*Ibid.*)

Alain Maucazre prit possession du prieuré le 27 Avril 1572. (*Ibid.*)

Olivier le Jeune était en 1563 prieur de Logonna et Irvillac.

Yves Maucazre pourvu le 2 Juin 1583 prit possession le 7 Juillet suivant. (Arch. dép., H. 16.)

François Autret 1601-1605.

Jacques Mocazre pourvu en 1606 en remplacement de François Autret décédé. — Il était encore à Logonna en 1610. — Recteur.

Guillaume de Kerouartz fut présenté le 29 Mars 1605, par René de Rieux, abbé de Daoulas, à l'Evêque de Quimper, pour succéder à François Autret, mais c'est seulement en 1613 qu'on le trouve mentionné comme prieur de Logonna. Il résidait alors à l'Abbaye. — Il est encore qualifié prieur de Logonna dans un acte des registres paroissiaux de Dirinon, du 26 Avril 1615. — Voir sur lui le *Bulletin de la Soc. Archéol. du Finistère*, XXIV, 221 et 327.

François Bolloré pourvu le 27 Mai 1622 (H. 16).

Tangay Jouhan prieur de Logonna, 1627-1645.

Claude Cann prêtre, était recteur de Logonna lors de la visite de Mgr René du Louet, évêque, le 4 Juillet 1652. — Dans un acte du 8 Avril 1657, il est qualifié « Discret et venerable missire Claude Cann. » promoteur de Cornuaille, secretaire de Monseigneur l'illustrissime Euesque dud. Cornuaille » et recteur de la paroisse de Lougonna. »

François Runavot prêtre, recteur de Logonna, 1658-1661.

Urban de Kerouartz prieur de Logonna, obtint le 21 Nov. 1664 une sentence du présidial de Quimper, à son profit, contre Mathieu Bodennès, prêtre, vicaire de Daoulas, se disant pourvu dud. bénéfice. — Il résigna le 5 Janvier 1671. (H. 16.)

Pierre le Bigot prieur de Logonna, 1673-1680.

Jean le Pappe prit possession du prieuré de Logonna, le 13 Octobre 1680, après la mort de Pierre le Bigot. — Il était lui-même alité, à l'abbaye, à cette date et la prise de possession fut effectuée en son nom par frère Gabriel de Gralleul de Plaisance, prieur de l'Abbaye.

Jean du Menez, prieur, 1683-1692.

... Rannou prieur de Logonna, est signalé comme ayant fait, avec les prieurs de Hanvec et de Loperhet, une vive opposition à l'union de l'Abbaye de Daoulas au séminaire de la Marine à Brest. (Chanoine Peyron. *Notice...*)

Paul Gourgon de Clevedé, s. de Kergadoret, prieur de Logonna, prit possession de son siège le 25 Août 1700. — Il mourut le 30 Juillet 1733 et fut inhumé dans l'église de Logonna.

Pierre le Gentil de Klern (Quélern) prieur recteur de Logonna, 1734-1742, puis prieur recteur de Logonna et d'Irvillac, de 1742 à 1744. Quitta alors Logonna et mourut prieur d'Irvillac, le 6 Juin 1754.

Michel Dumoulin, prieur recteur de Logonna en 1744. Mort à l'âge de 49 ans, le 28 Mars 1758, inhumé dans le cimetière de Logonna.

Jean-Bapt. Raguénès, prieur recteur de Logonna, 1759-1770.

Jean-Bapt. Auffret, prieur recteur de Logonna, 1771. Décédé le 24 Avril 1789, à l'âge de 53 ans, inhumé dans le cimetière de Logonna.

Jean Le Moal, recteur de Logonna, 1789-1792. — En 1793 on le dit *Emigré*.

Pierre Colin, vicaire constitutionnel, du 16 Mars 1792 au 27 Avril 1793.

François Kervella, en religion Frère Cyprien, carme déchaussé, se qualifie *vicaire de Logonna*, du 15 Juillet 1793 au 2 Novembre 1800.

Etant membre du Conseil général de la commune, il fut élu, le 11 Ventose An III (1^{er} Mars 1795), pour dresser, en qualité d'*officier public*, les actes de l'Etat-civil. Il remplit ces fonctions jusqu'au 9 Frimaire An IV (30 Novembre 1795).

Le 2 Frimaire An IX (23 Novembre 1800), il prêta, devant la municipalité de Logonna, le serment de fidélité à la Constitution de l'An VII, exigé par la loi du 21 Nivose An VIII.

On ignore à quelle date il quitta Logonna, mais on le trouve desservant de Saint-Eloy le 1^{er} Fructidor An XII (19 Août 1804).

Il a dû mourir le 24 Novembre 1809. (?)

Yves le Roux, prêtre à Logonna avant la Révolution, y résidait encore le 5 Brumaire An XII (28 Octobre 1803). — Il prêta serment de fidélité à la Consti-

tution de l'An VIII, en même temps que François Kervella. — Ils se qualifient alors tous deux *ministres du culte*. En 1806, Le Roux, interdit, habite Logonna.

PRÊTRES ET CURÉS AVANT LA RÉVOLUTION

Jehan Salaun, curé en 1562.

Jehan le Barz, 1589-1629. (Qualifié *subcuratus* en 1628.)

Yves Herrou, 1610.

Gabriel Herrou, curé, 1641-1643.

Hervé le Goff « l'un des chapelains de lad. paroisse », 1628, décédé le 23 Février 1676, inhumé le lendemain, en présence de Hervé Cann, recteur de Clohars-Carnoët, son neveu.

Charles Herrou, 1626 (curé de 1630 à 1645), inhumé le 1^{er} Novembre 1653, dans l'église de Logonna.

Guillaume Olivier, 1627-1630. (Il signe G. Olier, ptre.)

Jean Bodénès, 1645. (Curé de 1646 à 1673.)

François Cevaer, 1630-1636.

Olivier Quillian, 1645, décédé à l'âge de 66 ans, le 28 Mai 1684, inhumé le lendemain dans l'église.

Yves Mazéas, 1626-1627.

Jehan le Pezrès « l'un des chapelains de lad. paroisse », mourut le 10 Mai 1646 « ayant vescu en » bon esclesiastique et servy de bon exemple, » tant aux pbres, que aux laïques, par les bonnes » eures qu'il a exercé et les grandes vertus dont » Dieu l'auoit aduantagé. » Il fut inhumé le lendemain dans l'église. (Était déjà à Logonna en 1626.)

Yves Salaun, 1628. Inhumé le 19 Novembre 1647, dans l'église.

Guillaume le Page « chanoine et scholastique de Léon » résidant depuis quatre ou cinq ans à Logonna, y fut inhumé, le 9 Mars 1649, dans l'église.

Jean Pezrès, 1653-1669.

Hervé Cann, 1656-1664. — Etait en 1669 recteur de Clohars-Carnoët.

J... Emdivat, 1657-1661.

Charles le Guennou, 1665-1678.

Guill. Piriou, 1665. (Etait en 1682 curé de l'Hôpital.)

Yves Guermeur, 1666-1668.

Nicolas Salaun, 1673-1681. (Etait en 1686 curé d'Irvillac.)

Jean Lanchec, 1680-1685.

René Mol, 1682-1684.

Olivier du Ménez, 1683-1702. (Frère de Jean du Ménez, prieur.)

Jean le Lann, 1682. — Inhumé le 30 Avril 1700 dans l'église.

Jacques Guermeur, diacre, 1685. Curé à partir de 1692. Décédé le 7 Janvier 1725 à l'âge de 62 ans, inhumé dans l'église « en présence de ses parents et » de la plus part des paroissiens, qui ont assisté » au convoi. »

Charles le Guermeur, diacre, mort à l'âge de 24 ans 8 mois, inhumé dans l'église le 29 Mai 1684.

Paul Kerdoncuff, sous-diacre en 1687. Décédé à l'âge de 62 ans, le 9 Septembre 1722, inhumé le même jour dans l'église.

Jean Guermeur, diacre en 1688. Décédé à l'âge de 55 ans, le 1^{er} Mai 1721, inhumé le lendemain dans l'église.

Hervé Martin, missionnaire, natif de la paroisse de

« Plonevé le Faou », mort à Logonna, le 27 Juin 1688, inhumé le lendemain dans l'église.

Jean Quillien, diacre en 1717, prêtre en 1719.

Jean Péréz, 1721. Décédé à l'âge de 33 ans, le 23 Août 1725, inhumé le lendemain dans l'église.

Joseph Mazéas, 1725. Décédé à l'âge de 57 ans, le 17 Février 1753, inhumé le lendemain dans le cimetière, auprès de la Croix.

Nicolas le Guennou, 1725-1739.

Guillaume le Cann, 1731-1733.

Jean Guermeur, 1733. Décédé à l'âge de 54 ans, à Keroual, le 12 Décembre 1740, inhumé le lendemain dans l'église de Logonna.

Guill. Guennou, 1731. Décédé à l'âge de 69 ans, à Camen-Bras, le 7 Octobre 1752, inhumé le lendemain dans le cimetière, auprès de la Croix.

Jacques Rohou, 1739. Décédé à l'âge de 59 ans, à Kernisy, le 21 Septembre 1768, inhumé le lendemain dans le cimetière.

Jacques-Corentin Thomas, 1753. Curé en 1770. Décédé à l'âge de 65 ans, à Crequin, le 12 Janvier 1782, inhumé le 14 dans le cimetière.

Jean le Cann, 1769. Décédé à l'âge de 37 ans, le 6 Août 1776, inhumé le lendemain dans le cimetière.

G.-H. Pellerin, 1777-1780.

Nicolas le Gall, 1780-1782.

François Crenn, 1782. — Etait en 1785 à Hanvec.

Pierre-F. Colin, curé, 1782-1788. — Vicaire constitutionnel, 1792-1793.

Yves Le Roux, 1786-1789. (Voir liste des prieurs.)

Jean Kerenguéven, curé, 1788-1789.

F.-J. Lalouette, curé, 1789.

Charles le Du, curé, 1790-1792. Refuse le serment de 1790. Est dit « Emigré » dans un acte du 15 Avril 1793.

RECTEURS APRÈS LA RÉVOLUTION

1803-1813. Jean - Pierre Le Corré, constitutionnel, nommé par arrêté de l'Evêque de Quimper du 22 Germinal, An XI (12 Avril 1803), approuvé par le Premier Consul, le 27 Thermidor, An XI (16 Juillet), prêta serment de fidélité au gouvernement entre les mains du Sous-Préfet de Brest, en l'église Saint-Louis, le 20 Nivose, An XII (21 Janvier 1804). Il entra en fonctions à Logonna le 1^{er} Pluviose, An XII (22 Janvier) et fut installé comme conseiller municipal le 6 Mars 1808, en vertu de sa nomination par arrêté préfectoral du 25 Septembre 1807.

1813-1821. Hervé-Jean-André Pizivin (1).

1822-1833. Jacques-René Madec.

1833-1839. Charles-Pierre-Marie Morisset.

1839-1855. Jacques-Marie Nicol.

1855-1857. Hervé Cardinal.

1857-1876. François Le Bars.

1876-1877. Jean-Louis-Marie Le Hir.

1877-1881. Jean-Louis Guillerm.

1881-1884. Michel-Marie Kerloc'h.

1884-1889. Jean-Marie Caradec.

1889-1895. Alexandre-François-Marie Fleiter.

1895-1904. François-Marie Tanguy.

1904-1915. Athanase Jézéquel.

1915-1919. Yves Monot.

1919. François Baron, né à Guimiliau en 1872, ordonné prêtre en 1896.

(1) Sur la carrière mouvementée de ce personnage, voir Peyron et Abgrall, *Notices sur les paroisses*, tom. I, Bohars, p. 221-223.

VICAIRES APRÈS LA RÉVOLUTION

1831. René Nihouarn.
 1832. Jean Le Guerl.
 1837-1861. Alain Postec.
 1861-1866. Jean-Marie Emily.
 1866-1874. Goulven Cariou.
 1874-1876. Nicolas-Marie Crénès.
 1876-1878. Alexis-Jean Henry.
 1878-1885. Yves Guillou.
 1885-1886. Jean-Louis Quentrec.
 1886-1897. Jean-Marie Le Duc.
 1897-1899. Joseph Bervas.
 1899-1908. Guillaume Sparfel.
 1908-1908. Hervé Mao.
 1908-1919. Jean Chaussy.
 1919-1921. Emmanuel Henry.
 1921-1925. Yves Creff.
 1925-1927. Marc-Alphonse-Marie Gogail.
 1927. Jean Bozec.

LOGONNA-QUIMERC'H

Logonna-Quimerc'h est une ancienne trêve de Quimerc'h.

L'ÉGLISE

L'église paroissiale, dédiée à saint Onna (saint Monna d'après les anciens titres latins), est un monument du xvii^e siècle. Nous y lisons l'inscription suivante :

Y. LE. GOFF. FABRIQUE. 1660.

Plusieurs statues figurent dans l'église :
 Saint Onna, évêque, — saint Sébastien, — saint Laurent, — saint Etienne, — saint Léger.

Notre Dame de la Clarté : l'Enfant Jésus tient une colombe et la Sainte Vierge une grappe de raisin, — Notre Dame de Bon-Secours, — sainte Brigitte, tenant un livre fermé, et gracieusement drapée dans le genre des statues du xv^e siècle.

Au retable du maître-autel les 4 grands Docteurs de l'Eglise d'Occident : saint Jérôme, saint Ambroise, saint Augustin et saint Grégoire.

Dans une pétition adressée par le Conseil municipal de Logonna à l'Evêque de Quimper, en 1807, en vue d'obtenir un prêtre pour la desserte de l'église, le maire et les conseillers s'expriment ainsi : « Nous avons un logement très honnête à offrir à un desservant, et notre église se trouve dans un état de décence très honorable, puisque nous venons de faire reconstruire à neuf un bout. »

En 1892, le toit de l'église menaçait de s'effondrer et l'on avait également à craindre de voir tomber les pignons du transept. Une nouvelle restauration fut entreprise et menée à bon terme sous la direction de l'architecte Gassis.

FONDTIONS (1)

1692. — Honorable femme Marguerite Legoff, veuve de Sébastien Deniéllou, du village de Kerian, en Châteaulin, fait don à l'église tréviale de Logonna de 3 livres. Elle constitue de plus, au profit de cette église, une rente annuelle et perpétuelle de 30 sols, pour un obit à desservir à son intention, le second dimanche de Juillet.

16 Août 1708. — Fondation de la famille Le Jollec.

(1) Arch. dép. 136, G 3.

« Honorable et gentil Sébastien Le Jollec, demeurant au manoir de Kerancroq, Charles Le Jollec, demeurant au lieu de Kerouriou, Charles Le Gall mary et procureur des droits de Jaquette Le Jollec du lieu de Tygoff, Vincent Cevaer tuteur des enfants mineurs de défunt Yves Le Jollec demeurant au lieu du Guern, tous en la paroisse de Quimerch, Jacques Ballay mary de Marguerite Jollec du lieu de Penanprat Remengoll paroisse de Hanvec, Jean Creven aussy mary d'Anne Le Jollec demeurant au lieu de Kerlanno paroisse de Rosnoën d'une et d'autre part, et faisant le fait valable pour messire Louis Le Jollec prestre apresant sur les vaisseaux de Sa Majesté aumonier, tous enfants et heritiers d'honorable défunt Louis Le Jollec et Marie Lequeau, Iceluy Jollec décédé puis le second dimanche de Juillet dernier demeurant en son vivant au lieu de Kerouriou, lesquels enfants exécutent les volontés dudit défunt par lesquelles il auroit entre autre désiré faire une fondation annuelle et perpétuelle à l'église tréviale de Logonna... de la somme de trois livres de rente payable sur les herittages lui appartenant, payables chacun second dimanche de Juillet, à condition de faire continuer un service à chant avec messe de requiem chacun dit jour dans laditte église tréviale, icelle somme payable mediation d'entre la fabrice et prestre assistant à ce service... »

11 Avril 1730. — Perrine Francès veuve de défunt Charles Le Goff demeurant à Stangouler en Quimerch jouissait d'une parcelle de terre chaude d'environ un journal, dépendant du dit village. Ce terrain avait été, par contrat du 16 Mars 1633, « engagé et hypothéqué à l'église tréviale de Saint-Nonna en faveur d'une somme de soixante livres. » Le 11 Avril 1730 Perrine Francès renonce à tout droit sur le terrain en question au profit de l'église de Logonna.

COMPTES

Les comptes de 1788 à 1792 se trouvent aux Archives départementales (1).

Voici à titre d'échantillon celui de 1791-1792.

CHARGE.

Charge du comptable de la somme de 6 livres touchées pour un cochon ;

15 sous pour beurre ;

33 livres 8 sous 6 deniers pour offrandes ;

9 livres pour beurre ;

2 livres 12 sous pour deux chemises vendues au profit de l'église ;

19 sous pour allumage et deux poules ;

2 livres 7 sous 6 deniers pour deux veaux ;

18 livres 3 sous pour le bled ;

16 livres 10 sous pour la vendition du fil ;

2 livres pour une barrique ;

19 sous pour les fondations et revenus de l'église ;

40 livres 11 sous 6 deniers reçus de François Gourmelon fabrique du Saint-Sacrement.

Au total 150 livres 6 sous 6 deniers.

DÉCHARGE.

Décharge du comptable de la somme de 9 livres payée au greffier de la municipalité ;

12 sous payés à M. le Vicaire pour la desserte des fondations ;

3 sous 10 deniers payés au vitrier ;

8 livres pour une barrique de chaud ;

2 livres 15 sous pour cire ;

3 livres 10 sous payés au maréchal ;

2 livres 15 sous donnés aux quêteurs ;

3 livres 6 sous pour cire ;

39 livres payées au couvreur pour réparation de l'église.

(1) 136 G 2.

25 livres payées à la tailleuse pour avoir accommodé la chappe l'aube et autres linges de l'église ;

7 livres pour la contribution au Roi ;

3 livres pour les registres des baptêmes et sépultures ;

2 livres 11 sous pour une corde à la cloche ;

3 livres payées au menuisier ;

34 livres 5 sous payés au Faou pour huile, cierges, savon et maiches ;

1 livre 15 sous pour façon et timbre du présent compte ;

5 sous pour la chandelle ;

5 livres pour une étolle.

Au total 165 livres 12 sous.

En 1865 un Comité de bienfaisance fut installé à Logonna, chargé de distribuer les secours dont disposera la commune et, au besoin, de faire appel à la charité publique en faveur des malheureux. Ce conseil était composé, sous la présidence du Maire de la commune, de MM. Le Desservant de la paroisse, Balay Jean, conseiller municipal, Caër Yves, trésorier de la Fabrique, Le Gall (de Tycolin), Le Jollec Jean-Marie, conseiller municipal.

CURÉS ET PRÊTRES AVANT LA RÉVOLUTION

1733. Joseph Moulin, prêtre.

1782. L'Helgoualc'h.

1789. Lalouelle.

1791. Le Ménez. — Le 18 Février 1791, M. Le Ménez écrivait au procureur Syndic de Landerneau : « Je vous donne avis du serment civique que j'ai moi-même prêté le dimanche 30 Janvier 1791. Il est conçu en ces termes : « Je jure de » veiller avec soin sur les fidèles de la trêve qui » me sont confiés par notre sainte mère l'Eglise, » d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi et de » maintenir de tout mon pouvoir la constitution » décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée » par le roi » *exceptant formellement les décrets*

ou articles contraires à la doctrine ou à la discipline de l'Eglise. Le voila, Monsieur mot pour mot tel qu'il est dans le procès-verbal qui en a été fait. L'on m'a dit depuis que vous ne l'eussiez pas reçu avec ces restrictions, mais je me flatte que ni vous ni MM. du directoire vous ne porterez pas un pareil jugement. Par cette prestation de serment je fais voir en même tems et ma soumission entière aux lois civiles de l'état et mon attachement inviolable à la doctrine de J.-C. dont j'ai l'honneur d'être ministre. » (1).

RECTEURS DEPUIS LE CONCORDAT

1804.	Le Ménez.
1806.	Rosuel.
1833-1849.	Jean-Marie Noury.
1849-1851.	Pierre-Marie Plassart.
1851-1862.	Hervé-Alain Guéguen.
1862-1863.	Alain Cotonéa.
1863-1885.	Alain-François Postec.
1885.	Yves Guillou.
1885-1890.	Jean-François Martin.
1890-1895.	Alain-Marie Troadec.
1895-1900.	Emile Jean.
1900-1908.	Alain Jaouen.
1908-1914.	François Kérouanton.
1919-1923.	Corentin Yvinec.
1923-1927.	Jean-Marie Abgrall.

MONUMENTS ANCIENS

Rien d'autre à signaler qu'une hache de bronze à ailettes trouvée isolément (2).

(1) Arch. dép. L. V. Clergé, affaires diverses.

(2) Bull. Soc. Arch. Fin. 1899, p. 260.

Saints Celtiques de Grande et de Petite Bretagne

(Suite et fin.)

Les saints celtiques peuvent être classés en quatre groupes : irlandais, gallois, corniques et saints de nationalité celtique dont la région d'origine est inconnue ou incertaine.

Le culte de saints irlandais s'introduisit de bonne heure dans le Cornwall et en Armorique. Saint Sennen, patron de Sennen au Land's End, en Cornwall, devient, sous le nom de Saint Sané, le patron de Plouzané. Saint Péran, patron de Trézilidé, de Saint-Péran, en Paimpont, et de Lopéran, en Saint-Malo-des-Trois-Fontaines, a quatre paroisses corniques placées sous son vocable. On voit encore à Perranzabulo la croix de saint Péran dont il est fait mention dès 960. La châsse contenant les reliques du Saint attirait au Moyen-Age des foules de pèlerins. Pendant le défilé des reliques à travers le comté, le Saint recevait de nombreuses offrandes, même des legs et des fondations. Quand la paroisse de Saint-Péran fut érigée en 1269, le recteur percevait comme casuel toutes les oblations provenant « de turnis reliquarum ». En 1281, un inventaire minutieux des biens de l'église note un reliquaire, la Capsis, qui renfermait la tête du Saint, la châsse dans laquelle on portait son corps, un second reliquaire qui contenait sa houlette pastorale couverte d'or, d'argent et de pierres précieuses, et enfin sa petite cloche de cuivre.

Irlandais aussi, saint Euny, le même, selon M. Loth, que le patron de Plévin (Plouévin), près Car-

haix, le même peut-être qu'Eunius, évêque de Vannes au 6^e siècle. Il fut sans doute l'évangéliste très actif de l'Ouest du Cornwall, puisqu'il y est honoré dans cinq paroisses. A Sancreed une fontaine lui est dédiée, et une chapelle de Wendron porte le nom de Merther Uny.

Les Gallois fournirent un fort contingent de missionnaires à l'évangélisation des pays celtiques. Dans leur vaillante phalange, saint Samson fait figure d'un grand chef. C'était un moine, disciple de saint Illud, dont le monastère à Llanwit Major, au Sud de la Cambrie, passait aux yeux de l'auteur de sa vie, pour avoir été fondé par saint Germain d'Auxerre. Samson quitta son pays pour raffermir ses frères et convertir les idolâtres. Il s'arrêta en Cornwall où une paroisse porte son nom, une autre l'a pris comme patron et plusieurs, Padstow dans le nombre, lui ont dédié des chapelles. Du Cornwall, le saint passa en Armorique ; il y prit, avec ses disciples, une part très active au gouvernement religieux du pays et fonda l'évêché de Dol.

Saint Méen, qui est très souvent cité dans la Vie de saint Samson, était le disciple et peut-être le parent de ce dernier, et il le suivit en pays cornique et en Bretagne armoricaine. Il est le chef chrétien qui évangélisa la région de Brocéliande, aux environs de Saint-Malo. L'étude de la philologie et de la topographie fait ressortir l'antiquité et la diffusion extraordinaire de son culte. Avec son disciple, saint Austol, il est le patron de deux importantes paroisses du Cornwall central. En Bretagne, on le trouve dans les catégories les plus anciennes des noms de lieux, les noms en *Plou*, *Lan* et *Tré*. Il a des églises ou des chapelles en une trentaine d'endroits dans la partie haute de la province. On lui attribue la fondation de Gaël dénommée « la maison de l'église de saint Méen et de

saint Judicaël » dans une charte de Louis Le Pieux, en 816. Ses reliques comme celles des autres saints bretons furent, en 919, transférées à l'intérieur de la France, pour échapper au pillage des Normands. Mais son culte ne subit aucune interruption. Il est l'éponyme de la fameuse abbaye de Saint-Méen et de plusieurs paroisses : Saint-Méen, Ploéven, Tréméven, Lannéven. Le diocèse de Dol possédait, dès 1030, une église dédiée à saint Méen Judichel ; le nom du moine convertisseur y est accouplé avec celui du roi Judicaël, son protecteur. Pendant le Moyen-Age, le Saint jouit d'une grande vogue à cause des guérisons qui lui étaient attribuées. Entre 1653 et 1685, près de 40 mille personnes passèrent par Rennes pour se rendre en pèlerinage au sanctuaire de « ce fameux Saint-Méen dont on implore le secours », disait au 16^e siècle Robert Ceneau, évêque d'Avranches.

Le culte du Saint déborda la Bretagne ; il passa non seulement en Normandie où plusieurs paroisses l'invoquent et où des confréries se sont érigées en son honneur, mais en Haute-Garonne, dans le Cantal, la Lozère, le Jura, l'Aveyron, l'Hérault, la Somme et dans les environs de Reims.

Saint Pétroc serait un saint cornique, s'il faut en juger d'après l'influence étendue et permanente qu'il a eue et continue à avoir dans le Cornwall et le Devon. Il est regardé comme l'apôtre de l'ancienne Domnonie anglaise (Devon et Cornwall réunis), où vingt-huit paroisses l'invoquent comme leur fondateur ou leur patron.

La plus ancienne source d'information qui le concerne est la *Vie de Saint Cadoc*, écrite par un clerc du pays de Galles. Au 14^e siècle, un certain Jean de Tynemouth rédigea un abrégé de sa vie qui a été imprimé par les Bollandistes, à la date du 4 Juin, dans leur œuvre monumentale, les *Acta Sanctorum* ;

il existe une troisième version, contenue dans le Légendaire du monastère de Saint-Gildas-des-Bois. Mais le manuscrit le plus ancien de la vie du Saint est conservé à la Bibliothèque Nationale de Paris. Ce serait le manuscrit original dont Jean de Tynemouth a tiré son abrégé. M. Fawtier, professeur d'Histoire du Moyen-Age à l'Université du Caire, qui en a fait la transcription, l'attribue à un auteur du XI^e ou du XII^e siècle. Les divers documents signalés font de Pétrroc tantôt un ermite, tantôt un chef de moines convertisseurs, mais nous donnent néanmoins en sa personne, malgré la quantité de légendes accumulées, le portrait fidèle d'un saint celtique.

Les noms de lieux sont des témoins anciens et d'une sincérité indiscutable. Saint Pétrroc a, de bonne date, attaché son nom à deux établissements : Padstow, autrefois Petroc-Stow, et Bodmin, qui fut jadis le centre religieux du Cornwall, résidence épiscopale jusqu'à la fin du Moyen-Age, et actuellement le chef-lieu d'un archidiaconé. Longtemps avant la conquête normande, antérieurement même au 9^e siècle, saint Pétrroc y était le patron d'un monastère.

L'Armorique l'invoque depuis des siècles. Il est l'éponyme de la paroisse de Lopérec, appelée *Locus Petroci* dans un document pontifical de 1372 (1), et de Lopaerac, près de Tréboul. Son culte était célébré dans le diocèse de Dol au 15^e siècle, et à la même époque, son nom figure dans de vieux livres liturgiques : le Bréviaire de Coutances, le Psautier à l'usage des Franciscains italiens, le Missel manuscrit de Saint-Pol et dans les Légendaires des abbayes de Saint-Méen et de Saint-Gildas-des-Bois.

Je passe maintenant au groupe des saints qu'on

(1) *Les Actes du Saint-Siège*, par le chanoine Peyron.

peut appeler panceltiques parce que diverses régions les revendiquent comme leur propriété.

Saint Nonna, patron de Penmarc'h, est également honoré en Cornwall dans les paroisses de Pelynt et d'Altarnon. Quelques dates certaines jalonnent l'histoire de son culte. Au 11^e siècle, Guillaume, comte de Mortain, donna l'église d'Altarnon au prieuré cistercien de Montacut, dans le Somerset, mais en 1236, le prieuré le rendit à l'évêché d'Exéter. Au 16^e siècle une chapelle était dédiée à saint Nonna à l'endroit appelé Nonnestonys, sur le territoire d'Altarnon.

Saint Feock a donné son nom à l'un des sites les plus ravissants du Cornwall, la ville de Feock dont les rivages boisés, coupés par des criques, sont baignés par les eaux bleues du port de Falmouth. Hals, l'historien du Cornwall, nous raconte que de son temps (17^e siècle), les vitraux de l'église de cette paroisse représentaient un prêtre environné d'une auréole et désigné par l'inscription *S. Feock* ; d'où il concluait que ce dernier était le protecteur « the tutelar guardian » de l'église.

Feock serait étymologiquement Fiac, nom très commun en Irlande. Il existe un hymne gaélique très intéressant, composé au 8^e siècle en l'honneur de Saint Patrice et qui est attribué à « Fiac qui fut consacré évêque de Slehte par saint Patrice ». Un saint irlandais très connu, au nom presque identique, fonda un ermitage dans le diocèse de Meaux et construisit une hôtellerie pour les voyageurs. Il fut très populaire et devint le patron des jardiniers. Plusieurs églises en Bretagne le représentent avec une bêche dans la main ; il est honoré dans le diocèse de Vannes où il a une très belle chapelle près du Faouët et une autre à Radenac, très fréquentée des pèlerins.

Saint Feock nous intéresse parce qu'il est, avec des graphies différentes, l'éponyme de plusieurs paroisses.

ses bretonnes qui honorent un saint Meoc ou Miue (l'*f* et le *v*, le *v* et l'*m* étant interchangeables en breton). M. Loth lui attribue le patronage d'une dizaine de paroisses : Saint-Mieu, Plumieux (orthographe Plumieuc au 11^e siècle), Saint-Mayeux (Sanctus-Meocus en 1468), dans les Côtes-du-Nord ; Tréméheuc et Coetmieux, près de Dol ; Tréméoc (Treff-Maéheuc au quatorzième siècle), Lanvéoc et Guimaec dans le Finistère ; Lesmaec, dans le Morbihan.

Saint Guinéar serait d'origine irlandaise si l'on s'en tient à l'opinion de l'auteur de sa vie, Anselme, qui vivait au 14^e siècle et s'intitule serviteur de Dieu. La légende rapportée par Anselme raconte que Guinéar vint en Cornwall au 6^e siècle, en compagnie d'un groupe de missionnaires irlandais. Ils débarquèrent à Hayle, se rendirent à Connerton et furent massacrés près de cet endroit par le prince du pays. L'abbé Duine pense que Guinéar, qui a donné son nom à une paroisse de Cornwall, était un clerc de ce pays, Fingar ou Guigner, qui passa en Armorique où il est le patron de Pluvigner, écrit Pléguinner en 1259. M. Loth ne croit pas que le nom Fingar ait pu devenir Guineur, lequel serait un nom breton très ancien. Il n'admet pas non plus que Guigner soit une graphie d'Eguiner.

Saint Budoc est le type du saint panceltique. Sa très curieuse légende a été conservée par la *Chronique de Saint-Brieuc* (14^e siècle). Il y est raconté que son père était le roi de Goëlle, près de Tréguier et sa mère, la belle et pieuse Azénor, fille du roi de Brest. Celle-ci fut victime de la jalousie de sa belle-mère qui, pour se débarrasser d'elle, l'accusa d'infidélité à son mari, et la fit enfermer dans un tonneau qui fut lancé dans la mer et partit à la dérive. L'enfant naquit au cours du trajet. Quelques jours après, le bruit des vagues contre le tonneau ayant cessé,

Azénor reconnut que la terre ferme était proche. C'était la côte d'Irlande, près de l'abbaye de Beaufort dans le voisinage de Waterford. L'abbé de Beaufort ouvrit le tonneau et en retira la mère et l'enfant. Azénor demeura dans le village comme lessiveuse. L'enfant fut baptisé le lendemain sous le nom de Beuzec (beuzet), parce qu'il avait été trouvé dans l'eau. Il grandit à l'école de l'abbaye, devint moine et prêtre, puis évêque et archevêque. Un jour, l'idée lui vint de voir la Bretagne ; il embarqua dans une auge de pierre et atterrit à Porspoder. Après une année de prédication il se rendit à Plourin et y bâtit une chapelle et un ermitage. Puis il gagna la ville de Léon et ensuite Dol où il remplaça saint Magloire qui s'était retiré dans la solitude.

Telle est la légende. Voyons ce que nous apprennent l'histoire et la toponomastique. D'après la tradition cornique conservée par Leland, Budoc serait venu d'Irlande dans le Cornwall. Son culte est très répandu dans la Dumnonia anglaise, à Budock, en l'ancien fief épiscopal de Treliever, à Budock Vean, en la paroisse actuelle de Constantine, à Saint-Budeaux, près de Plymouth, à Budoc's-Ottery, Bude et Bideford. Il atteignit même Oxford où une paroisse lui était dédiée au Moyen-Age.

La dévotion à saint Budoc se propagea en Bretagne, le long des côtes Nord et Ouest. Il est mentionné en qualité d'évêque de Dol dans la *Vie de Saint Magloire* ; son souvenir s'est maintenu dans les îles au large de Paimpol, qui formaient une enclave de l'évêché de Dol. L'auteur de la *Vie de Saint Guénolé* nous le présente sous les traits d'un maître vénérable que le peuple considérait comme « le boulevard de la foi et un très ferme pilier de l'Eglise ». Dans le diocèse de Quimper il est connu sous le nom de Beuzec en de multiples lieux : Plourin, Porspoder, Beuzec-Cap-

Sizun, Trévezec en Plouhinec, Beuzec-Conf, Parc-Bras Beuzec en Plomeur, Trégarvan et l'ancienne paroisse de Beuzec-Cap-Caval.

Sainte Azénor était la patronne de Languengar, près de Lesneven. Elle a sa fontaine à Goulien : un chapiteau (seizième siècle) de l'église de Plogoff la représente dans le tonneau avec son enfant nouveau-né. Son nom était porté par des femmes à Quimper au 14^e siècle.

Faut-il introduire saint Corentin dans le groupe des saints panceltiques ? Albert Le Grand en fait un saint armoricain, mais Maunoir, écho comme lui de la tradition au 17^e siècle, le fait naître en Irlande.

Le premier témoignage historique connu concernant le patron du diocèse de Quimper paraît dans la *Vie de Saint Guénolé* composée vers 880 par le moine Urdisten, de l'abbaye de Landévennec. Trois noms se trouvent associés dans le récit : Grallon, Corentin et Guénolé, avec l'indication qu'ils sont contemporains de saint Tugdual, le fondateur de Tréguier. Ces trois noms furent, de toute évidence, transmis par la tradition comme étant ceux des trois principaux personnages de l'histoire primitive de Cornouaille, à savoir : Grallon, le roi ou comte de Cornouaille, Corentin, le premier évêque, et Guénolé, le fondateur de l'illustre abbaye de Landévennec.

Saint Corentin reparaît ensuite dans différents documents. En Angleterre, il est mentionné au Canon de la Messe dans un Missel de Winchester datant du 10^e siècle, et aux Litanies d'un Psautier de Tours en usage au 11^e siècle à Christ-Church, Canterbury. En France, une chanson de geste du 12^e siècle, le *Roman d'Aquin*, évoque son nom. Plus anciennement le Missel de Saint-Vougay signale la fête de la translation de ses reliques à la date du 1^{er} Mai.

Il est honoré des deux côtés de la Manche. Bien

avant l'an mille, il est le patron de la paroisse de Cury, Cornwall, appelée Curriton dans les actes anciens. Sous le règne des premiers Plantagenets (12^e siècle), l'abbaye d'Abington se vantait de posséder un os de *saint Corentin*. En l'église de Bréage on lit encore de nos jours l'invocation *Sainte Quorentine ora pro nobis* au bas d'une peinture murale du 15^e siècle où le saint est représenté en aube et en chape, pourvu de ses attributs épiscopaux, avec une mitre imposante sur la tête et une crosse massive dans la main ; à ses côtés on aperçoit le traditionnel poisson qui se renouvelait chaque jour pour lui servir de nourriture et dans lequel il est permis de voir un symbole de l'Eucharistie.

Pendant que la catholique Angleterre perpétue son souvenir, la Basse-Bretagne lui manifeste sa dévotion. Le *Tro-Breiz*, ce pèlerinage fameux qui attirait des foules de fidèles quatre fois l'an aux tombeaux des saints Samson, Malo, Tugdual, Melaine, Paterne, Paul et Corentin, fondateurs des sept sièges bretons, comprenait dans son programme une séquence commençant par ces mots :

*Septem sanctos veneremur
Et in illis admiremur
Septiformem gratiam.
His praefulsit Corentinus.*

De temps immémorial, saint Corentin avait sa chapelle en contre-bas du Méné-Hom. Il lui manquait un somptueux monument. Les pieux Cornouaillais se chargèrent de le lui procurer. En 1436, le pape Eugène IV, par Bulle donnée à Florence, accordait sept années d'indulgences aux fidèles qui visiteraient la cathédrale à la Saint-Corentin d'hiver et contribueraient par leurs aumônes à l'achèvement de l'œuvre.

Les organisateurs des missions au dix-septième siècle, Michel Le Nobletz et Maunoir, placent leur aposto-

lat sous le patronage de saint Corentin. Ils composent des cantiques en son honneur et les répandent à travers villes et campagnes. Maunoir écrit une *Buc Sant Corentin* en 400 vers bretons, plus un récit de ses miracles et un *Cantic Spirituel* de 400 vers également. Le culte du Saint reçut des missionnaires une impulsion extraordinaire après l'éclipse qu'il avait subie au début du siècle, où la fête fixée au 12 Décembre n'était pas célébrée si elle ne tombait un dimanche, ce qui n'empêchait pas le peuple de se livrer à des réjouissances profanes qui duraient parfois jusqu'à Noël. Au temps de Maunoir, la dévotion à saint Corentin refleurit, et avec elle la religion. Sept mille « communiants » envahissaient la cathédrale au jour de la fête devenue double de première classe avec octave et l'hymne *Pange Solemnes*.

Le récit d'Urdisten dans la *Vie de Saint Guénolé* (cartulaire de Landévennec) n'est pas l'unique source de la *Vie de Saint Corentin*. Dom Plaine a publié une *Vita Chorentini* qui date de 1235 ou 1236. Le dominicain du Paz, mort en 1631, a écrit aussi une *Vita Chorentini* en utilisant trois sources manuscrites qui seraient elles-mêmes des abrégés d'une *Vie* primitive. Plus ancien encore (fin XI^e ou début XII^e siècle) serait le manuscrit découvert en 1910 par Oheix et qui a été étudié par Mme Fawtier et M. de Largillière.

Les légendes gardent des traces d'histoire ; sous le merveilleux des naïves croyances des auteurs de l'époque médiévale, se cachent des faits certains. Au fond du creuset est resté le lingot d'or. Il faut considérer comme certain que saint Corentin fut un ermite, et fonda l'évêché de Cornouaille. Nous disons l'évêché de Cornouaille : car, bien que le nom de Corentin demeurât associé au nom de la ville pour former le composé Quimper-Corentin, le diocèse s'appela jusqu'à la Révolution le diocèse de Cornouaille.

De même les chanoines de la cathédrale de Quimper portaient le nom de chanoines de Cornouaille. Contrairement à la coutume universelle de l'Eglise d'Occident, l'évêque de ce siège, comme son voisin du Léon, tirait son titre non d'une cité, mais d'un district ; et ce qui est encore plus curieux, ce district portait lui-même le titre d'un comté d'Angleterre, jadis aussi diocèse de Cornouaille, mais qui a perdu son titre depuis le 11^e siècle.

De saint Corentin on ne peut séparer saint Guénolé que la tradition lui a constamment associé. Le fondateur de l'abbaye de Landévennec a été l'objet d'une vénération aussi ancienne et aussi étendue en Grande et en Petite Bretagne. Ici Penmarch, l'Île-de-Sein, Landrévarzec, Concarneau, Saint-Frégant l'invoquent comme leur patron ; Locquéolé et Locunolé lui doivent leur nom. Là-bas, le Devonshire lui dédie une église ; son culte se répand jusque dans l'Est de la grande île où plusieurs localités se réclament de lui. Le Cornwall lui consacre une quantité de chapelles et de nombreuses paroisses, entre autres Towednack où il est honoré sous le nom de Tewennoeus, et Gunwalloe, qui a son église dans un site enchanteur au bord de la mer, grosse paroisse, anciennement chapelle seigneuriale « a manorial chapel », voisine de Cury, le centre du culte de saint Corentin.

Le rapprochement est à noter. Mais en voici un autre encore plus frappant. Notre Landévennec (Landehvenock au 13^e siècle), est très voisin comme graphie de Landewednack, la paroisse du cap Lézard, sise dans le rayon de Gunwalloe et Cury, et en possession de titres très anciens où Guénolé est appelé tantôt Twinnoc, tantôt Winnéc. Comme pour saint Paul (Aurélien), Lanévet, Langunet, Saint-Tudy en Cornwall, et Saint-Pol-de-Léon, Lannévet, Langonnet, Loctudy, en Bretagne, le problème se pose : laquelle

des deux églises est la mère ? « Which is the mother ? Which is the daughter ? » Le Rév. Doble soulève la question à propos de Landévennec, mais il ne tranche pas. La tradition cornique en ce qui touche saint Guénolé a été contrariée par la Réforme. Toutefois le Rév. Doble fait remarquer que la légende de la guérison de l'œil de la sœur de saint Guénolé est un thème bien connu du folklore gallois et que le nom de la jeune fille, Cheirvia, rappelle le terme gallois *Cheirw*, joyau, bijou. La tradition armoricaine, qui a sa source écrite dans le manuscrit d'Urdisten, trois siècles par conséquent après la mort du Saint, décrit ce dernier comme un personnage né en Armorique et garde le silence sur le séjour ou les voyages qu'il aurait faits en Grande-Bretagne. Mais il ne faut pas omettre de signaler que, suivant un manuscrit publié récemment par un archiviste, M. de la Touche, et que celui-ci fait remonter à 857 Guénolé serait le fils d'un certain Fragan qui émigra de Grande-Bretagne.

Il reste deux autres saints celtiques honorés en Cornwall et dans notre région auxquels le Rév. Doble n'a pas encore consacré d'études spéciales, mais qui sont signalés dans ses monographies ou dans le *Cornish Church Guide*. Je me bornerai à les signaler : saint Maudet, jadis patron d'une chapelle en la paroisse Saint-Just de Roseland, paroisse mère de Saint-Mawes ou Maudet ; saint Mériadec, honoré à Camborne pendant le Moyen-Age (1).

Il est enfin intéressant de noter que la fête de plusieurs saints celtiques se célèbre dans le diocèse de Truro à la même date que chez nous. Saint Pol de

(1) Depuis que j'ai commencé cette étude, j'ai reçu du Rév. Doble deux nouvelles publications : la *Vie de Saint Mélor* et la *Vie de Saint Briec*. Le Rév. Doble a l'intention de réunir un jour toutes ses monographies pour en faire un volume.

Léon y a sa fête le 12 Mars, saint Paternus le 16 Avril, saint Samson le 28 Juillet, saint Magloire le 24 Octobre, saint Guénolé figure au calendrier de Truro le 3 Mars, qui passe pour être le jour de sa mort, et la translation des reliques de saint Corentin, le 1^{er} Mai, comme autrefois dans le diocèse de Cornouaille.

De gracieuses traditions ont auréolé l'histoire des saints celtiques. Les thèmes les plus communs sont la source qui jaillit du sol ou du rocher, le poisson miraculeux et le dragon.

Le procédé courant pour la production d'une source, c'est le choc du bâton du saint contre la terre. D'autres moyens surnaturels sont signalés : saint Buite, enfant, pose sa main sur le sol et fait sortir l'eau pour son propre baptême. Saint Guinéar meurt martyr et son sang donne naissance à une fontaine.

Le poisson tient une place importante dans plusieurs récits. Le poisson de saint Pol apporte dans ses entrailles la cloche du roi Marc. Saint Pétroc, pendant les sept années de sa vie contemplative, est nourri comme saint Corentin par un poisson que la volonté divine plaçait devant lui aux heures favorables.

Les saints celtiques étaient, comme François d'Assise, les amis des animaux. Des oiseaux se posent sur leurs mains ; des écureuils descendent des arbres pour se réfugier sous leur coule ; des cerfs leur apparaissent avec une croix dans leurs bois. Ils apprivoisent les loups et les sangliers, mais ils sont redoutables pour les animaux malfaisants. Ils domptent les dragons qu'ils mènent en laisse au moyen de leur étole jusqu'au gouffre où ils les précipitent. Ainsi agissent saint Pol Aurélien, saint Méen, saint Néot. Parfois ils laissent la vie à ces horribles bêtes qui

infestaient le pays et les renferment dans des lieux où elles ne pourront nuire. Saint Pétroc réduit à l'impuissance un monstre aux dimensions énormes qui faisait périr bêtes et gens et lui ordonna de ne plus faire de mal et de se réfugier dans des solitudes par delà les mers. Sous le voile charmant de ces légendes médiévales nos pères ont traduit leur foi en la puissance de leurs saints.

Quelle sera notre conclusion après cette rapide excursion à travers un passé plus que millénaire : c'est qu'il y eut dans les deux Bretagnes, au cinquième siècle de notre ère, un mouvement spirituel intense, une atmosphère de sainteté, des légions de saints. Ce que furent ces saints, nous le savons par des historiens sérieux qui vivaient très près des événements comme Adamnon et Bède : « Les missionnaires, écrit ce dernier, remplirent l'île de Bretagne de la renommée de leurs prédications et de leurs vertus, et la parole de Dieu fut répandue par eux chaque jour, non seulement dans les églises, mais sur les routes et dans les champs... » A l'histoire de ces saints, le Cornwall et notre pays d'Armorique apportent chacun leur contribution, le Cornwall avec sa diversité de monuments primitifs toujours visibles, l'Armorique avec sa magnifique floraison de documents écrits, tous deux avec les noms de leurs paroisses, témoins irrécusables d'un passé lointain. Qu'une paroisse, un village, une ferme, une fontaine portent le nom d'un saint, c'est une preuve ou que ce saint vécut par là ou que ses reliques y aient été transportées ou qu'il ait fondé là un monastère ou que les moines de son monastère aient visité ces lieux.

L'œuvre des saints celtiques se résume en un mot : ils ont détruit le paganisme. Ils ont installé la croix dans notre pays. Ces croix qui se dressent à tous les carrefours de nos routes comme pour indiquer au

passant l'axe autour duquel doivent graviter ses pensées, ont remplacé d'autres plus anciennes, les croix celtiques au pied desquelles s'est abattue la constellation des dieux de l'Olympe. Ils ont érigé les premières églises, de pauvres constructions en bois auxquelles succédèrent de splendides édifices. Enfin, suivant l'heureuse expression de M. S. Strowski, « ils ont créé ces unités morales et territoriales qui sont devenues nos paroisses bretonnes, armature temporelle et spirituelle » qui a subsisté sans interruption et sans mutilation depuis quinze siècles.

L. KERBIRIOU.



Généraux de Paroisse

Un jour, dans une réunion où je me trouvais, on vint à parler incidemment des Généraux de paroisse. L'un des interlocuteurs, et non des moindres, soutint que le général c'était le maire. Il avait « pris pour ce coup — le nom d'un port pour un nom d'homme. » Non, le général n'était pas le maire ; eût été plutôt le conseil municipal, ou mieux le conseil de fabrique, ou mieux encore l'un et l'autre, car il réunissait les attributions qui furent plus tard dévolues à l'une et à l'autre de ces personnes morales.

Je me propose de dire ici quelques mots sur cette ancienne institution ; mais rien de ce que tout le monde doit savoir, au risque de ne dire que ce que tout le monde sait ; car « tout est dit, et l'on vient trop tard » surtout depuis le *Jean-François de la Marche* de l'abbé Kerbiriou, ouvrage qui se trouve entre les mains de tous.

Primitivement, les paroissiens administraient eux-mêmes directement leurs affaires communes. Tous avaient voix active pour l'élection des marguilliers ou trésoriers ; tous avaient le droit d'examiner les comptes ; tous pouvaient prendre part aux délibérations, qui se faisaient le dimanche pendant le prône ou à l'issue de la grand'messe. C'était là réellement la généralité ou la totalité morale des paroissiens ; c'était vraiment le *Général* de la paroisse, ainsi qu'on l'appelait. Mais cette manière de traiter des questions importantes, auxquels plusieurs n'entendaient rien, avait de graves inconvénients : l'ignorance et le manque de caractère d'un certain nombre les livraient

aux cabales et aux marchandages ; il en résulterait des discordes dans les paroisses, des désunions dans les familles, des discussions et des réclamations aussi bruyantes que déplacées, etc., etc. Aussi le Parlement de Bretagne résolut-il de mettre fin à un si fâcheux état de choses. Dans le courant du 17^e siècle, il rendit un certain nombre d'arrêts pour substituer des généraux restreints aux généralités des paroissiens et pour organiser les généraux ainsi réduits. Désormais, dans chaque paroisse, le général ou corps politique est composé de dix-sept membres, les uns de droit, les autres élus. Les membres de droit sont : 1^o le sénéchal de la juridiction, ou, à son défaut, l'alloué ; 2^o le procureur du roi, quand la paroisse est sous le ressort d'une juridiction royale ; le seigneur ou son procureur fiscal, lorsque la paroisse dépend d'une justice seigneuriale ; 3^o le recteur. Les membres élus sont : 1^o les deux trésoriers en exercice ; 2^o douze délibérants. Il y avait aussi généralement un greffier ou commis chargé de rapporter les procès-verbaux des séances, moyennant rétribution. Enfin, quelquefois les notables de la paroisse et les grands propriétaires fonciers assistaient aussi aux délibérations.

En Bretagne, les sénéchaux étaient ce qu'on appelait des officiers de *robe longue*, c'est-à-dire de justice. « Le sénéchal, dit M. Trévédy, était le chef d'un siège de justice. » Il y en avait à tous les degrés de la hiérarchie judiciaire. Sénéchal (puis président) de Bretagne, sénéchaux des justices royales supérieures (Rennes et Nantes), sénéchaux des sièges royaux ordinaires (Quimper, Châteaulin et Carhaix pour la Cornouaille ; Lesneven et Brest pour le Léon, Morlaix et Lannion pour le Tréguier), et enfin, au bas de l'échelle, sénéchaux des justices seigneuriales, au nombre de 2326 pour toute la Bretagne, d'après Ogée. Il n'est question ici que des deux degrés inférieurs,

que l'on trouve signalés dans les registres paroissiaux. Ainsi, par exemple, à Plourin, le cahier des délibérations de 1733-1739 est « chiffré et millésimé par Nous Pierre-Joseph Salaun, s^r du Mesquéau, conseiller du Roy, son sénéchal civil et criminel au siège royal de Morlaix. » Celui de 1774-1780 est chiffré et millésimé par « M^e Joseph-René Bricchet, sieur de Keradennec, avocat au Parlement, sénéchal et seul juge de la juridiction de Coataniscour. » C'était ce dernier qui assistait parfois aux séances du général; mais cela était bien rare. S'il était présent, c'était lui qui présidait et tranchait seul, séance tenante, les questions qui lui étaient soumises.

Le Seigneur dans la juridiction de qui était située la paroisse n'assistait pas généralement aux séances; il s'y faisait remplacer par son procureur fiscal. Celui-ci était aussi un officier de justice qui exerçait les fonctions de ministère public auprès des juridictions seigneuriales quand l'intérêt public était en jeu et plaidait pour son seigneur quand il s'agissait de l'intérêt particulier de ce dernier. On l'appelait procureur *fiscal* parce que primitivement les sanctions pénales, qu'il était chargé de requérir, avaient surtout un caractère fiscal. Il assistait fréquemment aux séances du général, mais particulièrement lorsqu'il y avait à traiter des questions financières. Sa présence ou son absence étaient expressément signalées au procès-verbal. Il présidait de droit en l'absence du sénéchal. Il pouvait faire des *remontrances*, c'est-à-dire indiquer des objets sur lesquels le général eût à délibérer, sans pouvoir trancher lui-même le débat. C'était lui qui était chargé de faire exécuter les arrêts du Parlement relatifs aux paroisses.

Le Recteur assistait généralement aux délibérations tant de la paroisse que des trèves, s'il y en avait. En principe, il ne devait jamais avoir la présidence; mais en fait on la lui donnait souvent. A Plourin,

il semble même que ce fut l'ordinaire. En 1734, on y trouve deux procès-verbaux de séance qui se terminent comme il suit : « Le tout fait et arrêté... en présence du sieur recteur *y présidant en la manière accoustumée*, sous le signe dudit sieur recteur *en cette qualité*. » Et il signe : fr. hy de la Fruglaye R^{teur} de plourin, président. Il pouvait aussi faire des remontrances; mais il se retirait après les avoir signées, pour ne pas entraver la liberté des délibérations. Il opinait le dernier, mais signait le premier. Il avait défense de rédiger le procès-verbal et de garder le cahier des délibérations.

La paroisse devait avoir deux trésoriers en exercice; mais il y avait sur ce point beaucoup de variété, et si Plouguerneau et Lambézellec avaient trois marguilliers comptables, beaucoup de paroisses n'en avaient qu'un. S'il y en avait deux, l'un portait le nom de syndic, procureur-syndic, ou procureur terrien : ces expressions étaient synonymes. A Plourin, le 29 novembre 1739, Guillaume Le Jeune est nommé « procureur terrien, ... pour gérer la charge de procureur syndic, comme ont fait ses prédécesseurs. » Le syndic était élu pour un an. Il était élu en même temps que les égailleurs et les collecteurs des différents impôts, parce que sa fonction principale était de centraliser les impôts, de les verser au receveur et d'en prendre bonne quittance. — L'autre trésorier portait le nom de grand fabrique, ou fabrique tout court, trésorier, marguillier. Il était élu aussi pour un an, mais en même temps que les autres fabriques, qui étaient comptables envers lui. Il était la véritable cheville ouvrière du corps politique. C'était sur sa demande que celui-ci était convoqué; c'était lui qui fixait l'objet des délibérations; lui qui tenait la comptabilité, administrait les fonds de la fabrique et des confréries, et engageait, au besoin, des poursuites pour les faire rentrer; lui encore qui, à défaut de

prêtre sacriste, est chargé des ornements, des vases sacrés, etc., dont l'inventaire doit être fait à son entrée en charge et à sa sortie. En sortant, il doit rendre aux mains de son successeur son « compte tant en charge qu'en décharge », c'est-à-dire en recettes et en dépenses ; et, en principe, verser au trésor les deniers qu'il peut avoir en sa possession ; mais en pratique cela ne marchait pas tout seul. Le trésorier usait avec beaucoup de liberté des fonds de la fabrique ; de sorte que, lorsque le général voulait engager des dépenses sérieuses, il ne savait où aller chercher les fonds nécessaires. On voit, par exemple, à Plougouven, une succession de trésoriers qui depuis trente ans et plus n'ont pas rendu leurs comptes, et, pour rentrer dans ses fonds, le général est réduit à menacer d'actionner en justice ceux qui ne sont pas encore couverts par la prescription trentenaire.

Les confréries avaient aussi leurs fabriques, avec un budget séparé dont ils étaient comptables au grand fabrique. Ils étaient nommés par le général, pour un an ; mais souvent ils étaient « continués ». Pendant la durée de leur mandat, les fonds de la confrérie demeuraient entre leurs mains. Cela n'était pas sans inconvénients, comme nous venons de le voir : ces fonds n'y rentraient pas du tout. En effet, un temps fut où, dans les paroisses rurales, chaque reddition de comptes des fabriciens était suivi d'un « grand mangier » auquel s'invitaient tous ceux qui croyaient avoir le droit d'assister à ces comptes. Ces réunions nombreuses entraînaient, inter pocula, des disputes et souvent pire. Les confréries, elles aussi, avaient leurs repas de corps, où les convives étaient parfois si nombreux qu'on avait de la peine à trouver des locaux assez vastes pour les recevoir. Le moindre inconvénient de ces banquets n'était pas de pratiquer de larges saignées dans le budget des fabriques et des confréries. Aussi un arrêt du Parlement de Bretagne,

en 1766, les interdit absolument à l'avenir. Cet arrêt semble donc reléguer ces pratiques dans l'histoire ancienne. En fait pourtant il n'en est rien ; et l'on a vu depuis, en dépit de tous les arrêts, des « fabriques » de paroisses ou de confréries se payer, qui un complet tout neuf, qui tout un équipage, *diwar goust ar Zant !*

Les comptes des marguilliers, clos et arrêtés au moment de leur sortie de charge, devaient être présentés à l'Evêque au cours de sa visite, ou à ses officiaux ; et nul autre n'avait le droit de s'y immiscer. Nous possédons à ce sujet un arrêt intéressant, que nous reproduisons dans son intégrité à cause de son importance documentaire.

« Arrêt du conseil privé, du 15 Septembre 1654, portant que les comptes des fabriques seront rendus à l'Evêque, ses archidiacres, grands vicaires et officiaux ; défenses aux juges royaux de les y troubler. »

« Sur la requête présentée au Roi, en son conseil, par René du Louet, conseiller du Roi en ses conseils, évêque de Cornouaille, contenant que les sieurs évêques du royaume, leurs archidiacres, grands vicaires & officiaux faisant leurs visites, sont en possession de connoître des comptes des rentes et revenus des fabriques des églises et hôpitaux, et que par la déclaration de 1572, confirmée par celles des années 1609 & 1619, & plusieurs arrêts rendus en conséquence, tant au conseil qu'ailleurs, défenses ont été faites d'en connoître, avec injonction aux marguilliers de tenir leurs comptes prêts au temps des visites. Au préjudice de quoi le suppliant voulant faire rendre lesdits comptes, il a été averti que le sénéchal & procureur du Roi au siège royal de Châteaulain a rendu trois sentences le 11 novembre 1652, portant injonction à Allain Coquerel, fabriqueur de l'église paroissiale de Landevenec, Jean le Breton, fabriqueur de l'église

d'Argol, & Ancel Lac, fabriqueur de l'église de Plomodern, de rendre leurs comptes dans quinzaine pardevant ledit juge, ce qui est contre la juridiction & autorité dudit sieur évêque, qui seul en sa visite peut faire rendre lesdits comptes :

Requeroit, A ces causes, qu'il plût à Sa Majesté casser lesdites sentences du sénéchal de Châteaulain, & ordonner que tous lesdits fabriqueurs & marguilliers desdites églises du dit diocèse, rendront leurs comptes pardevant ledit sieur évêque, ses archidiaques, grands vicaires & officiaux, et faire défenses audit juge de Châteaulain & tous autres de la province, d'en connoître, à peine de mille livres d'amende, dépens, dommages & intérêts. Vu ladite requête, signée Charlot avocat du Clergé... & tout considéré, Le Roi en son Conseil, ayant égard à ladite requête, conformément à l'arrêt dudit conseil du 30 mai 1653, a ordonné & ordonne que les comptes des fabriques & receveurs des églises dudit diocèse seront rendus audit sieur évêque ou ses archidiaques, grands vicaires & officiaux faisant le cours de leurs visites. Et a Sa Majesté fait défenses auxdits juges royaux de les troubler, à peine de tous dépens, dommages & intérêts. Fait au conseil privé du Roi, tenu à Paris le quinze Septembre mil six cent cinquante-quatre.

Signé, DEMONS.

D'après les règlements, les douze délibérants composant le corps politique étaient élus chaque année par le général. Or, faire ainsi annuellement table rase n'était pas sans inconvénient, ni surtout sans difficulté. En effet, le choix des délibérants n'était pas complètement libre : ils ne pouvaient être pris que parmi les anciens trésoriers, « successivement les uns aux autres, et dans les rangs qu'ils ont passé par les charges, rendu leurs comptes et payé leurs reliquats. » Or il n'était pas toujours aisé de trouver

des douzaines de trésoriers remplissant ces dernières conditions. Aussi se mettait-on à l'aise avec les règlements en pratiquant des renouvellements partiels. A Plourin-Morlaix, le corps politique se renouvelait à raison de quatre par an ; à Garland, à raison de trois par an. Parfois l'élection se faisait d'une façon très expéditive. Ainsi, à Plourin, le 28 Novembre 1773, « François Madec présentement délibérant de la trêve du Cloître a nommé en son lieu et place Jacques Madec du Cloître ; Paul Léon nomme pareillement en son lieu et place Hervé Grall du Bouillat. » D'autres généraux se renouvelaient bien annuellement mais de façon irrégulière. En 1766, l'avocat général signale au Parlement que « dans la paroisse de Crozon on choisit des délibérants qui n'ont point passé par les charges, qu'on les change tous les ans en d'autres délibérants aussi peu réguliers et que chacun nomme son successeur... que quelques délibérants intimident les autres... etc. ». A Plouvien de graves irrégularités provoquèrent, sur plainte du recteur, M. de Bellingant, un arrêt du Parlement, daté du 4 Octobre 1723 : « La Cour... ordonne que le général des paroisiens de Plouyen s'assemblera le Dimanche qui suivra la publication du présent arrêt en la sacristie ou autre lieu convenable, pour... être par ledit général choisi douze délibérants conformément aux Arrêts & Règlements de la Cour, lesquels douze délibérants composeront le corps politique de ladite paroisse ; enjoint au général de s'assembler tous les ans à pareil jour, après une indication faite le Dimanche précédent au prône de la Grand'Messe par le recteur ou Curé, pour choisir douze délibérants... ordonne que lesdites assemblées se feront sans bruit et sans tumulte... (Potier de la Germondaie, *Arrêts... concernant les paroisses*, éd. 1777, p. 336).

Les délibérants, une fois nommés, étaient investis d'une fonction officielle jusqu'au jour où leur man-

dat' expirait soit par l'écoulement du temps, soit par une démission acceptée. Ils étaient tenus d'assister aux délibérations. Toute absence non motivée rendait passible d'une amende de dix livres au profit de la fabrique. En fait, les généraux de campagne hésitaient à imposer cette amende, sans doute par crainte de représailles. Aussi les absences étaient-elles fréquentes, surtout lorsqu'il y avait à prendre des décisions désagréables, par exemple lorsqu'il s'agissait d'engager des dépenses que le général voyait d'un mauvais œil. Certaines séances ne pouvaient se tenir, faute de réunir le *quorum*. Tous les membres présents devaient signer le procès-verbal de la délibération ; et, s'ils ne savaient signer, ce qui était fréquent, ils devaient faire signer un autre à leur place, et mention de cette délégation était faite au procès-verbal.

Le général, mandaté par les paroissiens, agissait en leur nom. Il était pourtant des cas où ceux-ci reprenaient leur ancien droit et intervenaient directement dans la gestion des affaires, mais cela n'arrivait qu'en des circonstances extraordinaires, quand il s'agissait d'engager de grosses dépenses pouvant entraîner pour les contribuables de lourdes charges supplémentaires, sous forme de levée de deniers. En pareil cas, l'autorisation du Parlement était indispensable, et « la Cour est dans l'usage d'ordonner avant faire droit..., la convocation d'une Assemblée générale des habitants notables possédans biens dans la Paroisse, afin de scruter le vœu général. Au nombre de ces affaires importantes sont, par exemple, la démolition d'une église, sa reconstruction, sa translation d'un lieu à un autre, etc. » (Potier de la Germondaie, *Arrêts...* p. 134).

(A suivre.)

ÉLIE FRÉRON

(1718-1776)

Elie Fréron, ce nom et ce prénom d'un Quimpérois manquent de la résonance celtique de ceux qui disent d'eux-mêmes l'origine bretonne de leurs titulaires.

Daniel Fréron, le père de l'écrivain, n'était pas breton. Venu d'Agen en 1693, à 21 ans, il était entré comme ouvrier chez un maître orfèvre de Quimper. L'orfèvre mourant peu après, le jeune artisan héritait de sa maîtrise en épousant sa veuve. Foyer bientôt éprouvé par la mort de la mère, et que Daniel reconstituait, trois mois après. Quelques années s'écoulèrent, et de nouveau la mort lui enlève sa compagne.

Resté seul avec plusieurs enfants de ses deux mariages, l'orfèvre se hâta de leur chercher un appui. Il convoitait en troisièmes noces en 1715, avec Marie-Anne Champion, de Pont-l'Abbé, qui lui donnait, le 20 Janvier 1718, le gros garçon qui devait être notre critique.

« Cet animal se nommait Jean Fréron ! »

a dit Voltaire. L'enfant reçut en réalité au baptême les prénoms d'Elie-Catherine.

Marie-Anne Champion était de condition modeste, mais elle descendait, par un aïeul établi à Quimper dès le XVII^e siècle, de la famille de Malherbe, le grand poète normand. Toutes bornées que fussent ses ambitions de femme du peuple, compagne d'un obscur artisan, elle ne manquera pas de se complaire à évoquer devant son fils Elie, la noblesse de ces origines lointaines.

L'enfant, d'ailleurs fort intelligent et très précoce, l'entendait à merveille. A cinq ans, un recueil poudreux de Malherbe, don du poète lui-même à ses parents de Quimper, lui étant tombé entre les mains, il l'apprit d'un bout à l'autre de mémoire.

On le mit à l'école, au Collège, chez les Jésuites. On a prétendu d'après lui-même, qu'il fut, en dépit de cette précocité, mauvais écolier, et c'est bien possible après tout, l'étude de l'orthographe et de la grammaire ne se faisant pas dans les recueils de stances et d'odes. Le critique, dit-on, aimait rapporter

en souriant qu'un jour, pour le punir de sa paresse, son père l'aurait relégué dans sa basse-cour, et, le faisant trôner sur un petit fauteuil, une badine à la main en guise de sceptre, l'aurait préposé au gouvernement de ses dindons.

Le propos est peut-être authentique, mais il faut se défier de la conclusion qu'on en a tirée. Fréron plaisantait volontiers, et finement, et, s'il a réellement raconté ce trait, l'on doit probablement y voir moins un aveu de sa paresse première qu'une humoristique explication de sa vocation et de ses occupations de critique. Ce petit tableau de basse-cour, c'est, en effet, tout Fréron, mais un Fréron assis au fauteuil directorial de l'*Année Littéraire*, dans un décor à la *Chantecler*, où sa plume muée en badine s'exercerait sur un peuple d'auteurs métamorphosés en dindons.

Gardeur de dindons donc, si l'on y tient, mais qu'on n'en rende pas responsable un accès de mauvaise humeur de son père ; l'honnête artisan rêvait bien plutôt de l'avoir comme successeur à la tête d'un atelier agrandi et réputé. Les Jésuites, ses maîtres, y contribuèrent davantage lorsque, frappés de la précocité et des qualités de l'enfant, il se chargèrent d'achever son éducation en l'adoptant. Ils en firent un novice, à quinze ans, et l'envoyèrent compléter ses études dans leur célèbre collège Louis-Le-Grand, à Paris, où il eut comme compagnon de classes le futur duc de Choiseul, le jeune comte de Stainville.

Ses maîtres purent se flatter pour un temps d'avoir eu l'inspiration heureuse. En effet, à 18 ans, le jeune jésuite enseignait au Collège royal de Caën, avec assez de distinction pour être jugé digne d'occuper, l'année suivante, une chaire de grammaire à Paris même, dans le célèbre collège qu'illustraient les PP. Porée, Brumoy et Bougeant (1), cet autre Quimpérois trop oublié.

Il arriva malheureusement que le petit-neveu de Malherbe n'avait pas perdu entièrement ses enthousiasmes d'enfant. Par surcroît, l'imprudent P. Brumoy, en soumettant à ses corrections, dès l'année de sa rhétorique, une ode manuscrite de J.-B. Rousseau, son ami, en avait fait un admirateur et un disciple du lyrique que l'on appelait alors, un peu abusivement, « le grand Rousseau ». On ne fut pas longtemps à Louis-Le-Grand sans s'apercevoir que le jeune professeur, sa classe finie, consacrait plus de temps à la poésie qu'à l'oraison. On dut même constater, un jour, que le mouvement littéraire de l'époque l'intéressait plus que l'observation des règles de son Ordre : il venait d'être

(1) Historien réputé du traité de Westphalie et auteur de l'*Amusement philosophique sur le langage des bêtes*, de la *Femme docteur*, du *Saint déniché*, etc., etc.

reconnu au théâtre, mal camouflé en laïque, sous un habit emprunté à un ami. Le délinquant fut prié de descendre de sa chaire et d'aller faire oublier son escapade dans la silencieuse résidence d'Alençon.

L'épreuve lui fut bonne conseillère : elle lui fit comprendre l'erreur d'aiguillage où les circonstances et ses maîtres l'avaient engagé. Trop sincère pour dissimuler, il demanda d'être relevé de ses vœux, et se retira, en Avril 1739, gardant à ses bienfaiteurs une reconnaissance qu'il ne manquera aucune occasion de leur témoigner publiquement (1).

×

Le côté le plus douloureux de cette séparation était qu'elle posait devant le jeune breton déraciné le problème de ses moyens d'existence. Il avait 21 ans et ne songeait guère à revenir à l'atelier paternel. Pourtant il fallait vivre. Il offrit sa plume à l'abbé Desfontaines, qui détenait alors le sceptre de la critique, à la tête de sa revue les *Observations sur quelques Ecrits modernes*. Trois années de collaboration assidue, et bientôt appréciée, sous la direction de ce maître avisé, excellent humaniste et souvent juge clairvoyant des auteurs contemporains, furent pour le jeune écrivain un apprentissage des plus fructueux.

En 1743, la revue de Desfontaines fut supprimée. Impatient de sortir de la pénombre où il végétait contraint et effacé, Fréron crut le moment venu d'affronter à son tour le verdict du public. Le démon des vers reprit son homme. Il faillit en faire tout simplement un précurseur de Malfilâtre :

« La faim mit au tombeau Malfilâtre ignoré. »

Cependant, ses premiers essais, lyriques évidemment, eurent un succès dont on se souvint longtemps. L'on déclara même que son *Ode sur la Bataille de Fontenoy* l'emportait sur celle de Voltaire, mais Piron raconte que, lui ayant un jour offert en présent une tabatière de prix, le premier soin du poète fut de s'en défaire et d'en tirer quelque argent pour s'acheter un habit. Malgré sa notoriété grandissante, il manquait du nécessaire.

Il brisa sa lyre, se résigna à n'être jamais le rival de gloire de Malherbe et de Rousseau, et entra résolument dans la voie où l'appelaient ses trois années d'apprentissage, les conseils de

(1) Il garda quelque temps le costume ecclésiastique et se fit appeler l'abbé Fréron jusqu'au début de 1745.

son maître Desfontaines et ses propres dispositions. « Je suis appelé à faire de la critique, dira-t-il un jour à Malesherbes, comme d'autres à faire de mauvaises tragédies, » Une vraie vocation, cette fois, avec tout le don de soi, toute l'adaptation des moyens au but, toute la volonté de persévérance, toute la conscience des difficultés à surmonter, que la vocation comporte. Il y apportait, au surplus, toutes les qualités nécessaires au succès : un goût fin et sûr, une connaissance approfondie des classiques, une langue harmonieuse et élégante, un don de railler avec grâce et d'ironiser avec saveur. •

X

Tout gueux qu'il se connaissait, il commença par s'attribuer d'hypothétiques titres de noblesse. Son premier périodique fut la série des *Lettres de Madame la Comtesse de...* à une correspondante de province. Alertes et vives, débordantes d'humour et de malice, ces *Lettres* attirèrent immédiatement l'attention. Trop même, car en Janvier 1746, à la 15^e lettre, il vint à la connaissance de Madame de Pompadour que la pseudo-Comtesse avait eu l'audace de faire sourire aux dépens de son protégé, l'abbé de Bernis. Une lettre de cachet, portée à bonne adresse par quelques policiers, invita Fréron à se décharger sur le geôlier du donjon de Vincennes du soin de se loger.

Il fût mort d'ennui, dit-on, dans sa somptueuse résidence, si son pitoyable gardien n'eût consenti à lui apporter, chaque matin, une bouteille de bon vin qu'il buvait à son déjeuner. Il n'en sortait que deux mois après, sa détention commuée en exil, avec défense d'entreprendre aucune publication nouvelle, sous peine d'être enfermé pour dix ans.

Sa disgrâce dura trois ans. Il put enfin reprendre sa plume de journaliste en 1749 et fonda son deuxième périodique des *Lettres sur quelques Ecrits de ce temps*.

X

Comme le titre l'indique, l'ouvrage était encore rédigé sous forme de correspondance. L'auteur écrivait à son lecteur, lui faisait connaître par une analyse assez détaillée, accompagnée d'extraits, les œuvres nouvellement parues. Chaque livraison comprenait trois lettres formant un cahier de 72 pages, format petit in-12, qui se prêtait à la reliure en volumes de 360 pages.

Dans son traité avec le libraire Duchesne, l'auteur s'engageait à fournir un cahier tous les dix jours. Cette périodicité fut d'abord assez irrégulière et coupée d'interruptions dues à des

difficultés avec la censure. En 1752, on verra plus loin dans quelles circonstances, les feuilles cessèrent de paraître pendant six mois.

Tenu à la discrétion après la mésaventure qui l'avait conduit à Vincennes, Fréron donna d'abord ses lettres sans signature. Ce n'était qu'une mesure de prudence qui permettrait à la police de la librairie d'ignorer officiellement l'origine de la publication. L'auteur était cependant connu ; son style, son esprit, son genre le trahissaient. Au 6^e volume, il se crut enfin autorisé à mettre son nom à ses feuillets.

Leur succès d'ailleurs était considérable. Des discussions retentissantes avec Marmontel, qui débutait alors au théâtre, avec son *Aristomène*, et avec J.-J. Rousseau qui, déjà grisé du succès de ses deux discours sur *l'Influence des Lettres et des Arts* et sur les *Origines de l'Inégalité*, se lançait dans une campagne violente de dénigrement de notre musique, montrèrent en Fréron un défenseur spirituel et vigoureux des saines traditions de notre art dramatique et un partisan décidé de la révolution musicale opérée par Rameau, aussi convaincu de la fécondité des théories nouvelles que jaloux de la gloire qui en revenait à notre nation.

Sa rémunération n'allait malheureusement pas de pair avec son succès. Il travaillait plus pour son éditeur que pour lui-même. Ayant d'ailleurs épousé en 1751 une jeune Quimpéroise, Thérèse Guyomar, sa parente, née d'une fille du premier lit de Daniel Fréron, son foyer et ses relations nécessitaient des ressources plus importantes qu'un contrat léonin avec le libraire Duchesne lui refusait.

Au bout du XII^e volume il brisa ces chaînes indignes de son talent. D'accord avec le libraire Lambert, il arrêta en 1754 la série de ses *Lettres* et commença aussitôt, sur le même plan, la publication de *l'Année Littéraire* dont il allait fournir jusqu'à sa mort huit volumes par an. Ce fut l'arme avec laquelle il devait pendant plus de trente ans mener, en faveur des idées littéraires du grand siècle et de la religion menacée par les Philosophes, une lutte qui allait passionner son temps et marquer son nom pour l'immortalité.

X

Deux grands obstacles se dressaient alors devant la critique : les règlements de la Librairie et la susceptibilité des auteurs.

La censure sévissait, depuis François I^{er}, sur les productions des écrivains. Armée d'un pouvoir discrétionnaire sur les livres et les journaux, elle suspendait, corrigeait, supprimait, faisait

rechercher par sa police les auteurs et les imprimeurs qui se passaient de son visa. Elle dépendait du garde des sceaux qui en nommait les fonctionnaires. On pense bien que ce n'était pas toujours la bonne tenue des Lettres et le souci des bonnes mœurs qui dictaient le choix du ministre. Les intérêts particuliers ne s'y montraient pas indifférents. La censure en était arrivée, grâce à eux, à servir surtout de protection aux hommes du jour contre les journalistes assez téméraires pour discuter leur administration ou leurs écrits.

Les fonctions d'un critique devaient être particulièrement périlleuses dans ces conditions. C'est que derrière la censure, l'assaillant de leurs plaintes et lui dictant des ordres, à l'insu et quelquefois avec la complicité du Directeur de la Librairie, il y avait les auteurs critiqués.

Il est sans péril à un critique d'être impartial et juste, sévère à l'occasion, pour les productions des auteurs disparus. Les morts n'ont pas d'amour-propre, et la destinée de leurs œuvres littéraires ne trouble pas leur repos. Mais les vivants ? Surtout lorsque ces vivants s'appellent Voltaire, Diderot, d'Alembert, J.-J. Rousseau, Marmontel, Duclós, etc. ?

Si encore ils avaient été isolés, chacun préoccupé de sa propre gloire et indifférent aux mécomptes des autres ! Mais, dès 1749, quand Fréron entre en scène avec ses *Lettres sur quelques écrits de ce temps*, ils forment déjà un corps puissant, ils ont un même programme, celui de l'*Encyclopédie*, ils constituent entre eux une ligne défensive et offensive, et, ce qui avive encore leur susceptibilité, ils sont, comme le disait Fréron, « associés pour un commerce d'encens », se donnant très couramment, à charge de réciprocité, du grand homme et de l'homme de génie.

Chacun à part, suivant la piquante remarque du journaliste, applaudira en secret à la justesse de sa critique : « Ma censure tombe-t-elle sur un de leurs amis même, ils la trouvent juste, impartiale, plaisante ; ils en rient en cachette avec quelques confidents discrets. Ce n'est que lorsque je m'avise d'attaquer leurs propres ouvrages que je suis un sot, un cuistre, un scélérat, un monstre, etc. » Il faut voir alors, dans les manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale, de quelle plume exigeante et hautaine ils réclament du directeur de la Librairie le châtement du sacrilège (1).

Jamais l'intolérance n'a été poussée à ce point. Si Fréron n'avait pas été là, décidé à tout sacrifier à l'exercice de ses droits, son repos, sa fortune, sa liberté — ce qu'il sacrifia en

(1) Voir surtout collection Anisson-Duperron au dossier 3531.

effet — il n'y avait pas de critique littéraire possible à cette époque. Il y avait pourtant des critiques et même quelques bons, mais, censeurs prudents et discrets, ils critiquaient pour eux-mêmes et pour leurs intimes, tel Collé ; ou ils critiquaient dans le secret pour l'exportation, à l'usage des étrangers, tel Grimm ; ou ils se résignaient à n'être que les louangeurs patentés des maîtres du pouvoir et de l'opinion.

Fréron, seul, affrontait publiquement, en plein Paris, sous son nom, dès qu'il le put, les inconvénients et les risques de la profession, et, malgré tous les déboires, affirmait, avec une haute conscience de ses responsabilités et de sa valeur, son droit à la liberté de penser et d'écrire.

X

Aux susceptibilités littéraires s'ajoutaient les haines de secte. Une bataille terrible dont Voltaire avait donné le mot d'ordre : « Ecrasons l'infâme », était déclanchée contre l'Eglise et contre la Révélation. D'abord hypocrite et sournoise tant que les Encyclopédistes en eurent la direction, puis brutale et violente quand, vers 1770, l'impiété du baron d'Holbach s'enhardit jusqu'à afficher bruyamment son athéisme, elle devait entraîner dans la bataille sous les ordres de Voltaire, de d'Alembert et de Diderot, la plupart des écrivains de l'époque. Fréron, en breton fidèle à la foi traditionnelle, n'hésita pas dès le premier jour, malgré des avances qu'il repoussa fièrement, à mettre son talent et son esprit au service de l'Eglise attaquée.

Entré dans la bataille, l'écrivain ne sépara plus la cause de la Religion de celle des Lettres. A ses revendications des droits du Goût, ce « prince détrôné », il ajouta celles des droits de la Vérité, cette autre reine contre laquelle on tramait des complots, et cet écrivain dont Jules Janin a pu dire qu'il fut le père de la critique moderne fut aussi, cent ans avant Louis Veuillot, le père du journalisme vraiment catholique : « Pour moi, écrit-il fièrement en 1766 au moment d'une courte trêve entre deux combats, je ne tiens à aucune cabale, à aucun bureau de bel esprit, à aucun parti, si ce n'est à celui de la Religion, des mœurs et de l'honnêteté, et malheureusement c'en est un aujourd'hui. »

Ce parti, puisque hélas, parti il y a, n'a jamais été en faveur. Il y a toujours eu, à s'y inscrire, plus de risques que de profits et plus d'épreuves que d'honneurs. Nul ne le sut mieux et d'expérience plus dure que Fréron. Rancunes d'auteurs froissés dans leur vanité et haine de philosophes convaincus d'erreur, de mensonge et de mauvaise foi, il affronta tout pendant

trente ans pour demeurer fidèle à ses principes littéraires et à ses convictions religieuses.

×

Avec quelles armes et quels alliés Fréron allait-il tenir tête à cette nuée d'adversaires ? Il a d'abord sa volonté de Breton tenace et décidé. Tout l'homme est dans ce mot écrit le 31 Mars 1754 à son ami La Condamine : « Vous verrez qu'un Breton n'est point fait pour sacrifier à un vil intérêt ses sentiments et ses amis. »

Cette volonté est au service d'un goût sûr formé à l'étude des classiques et doué d'une pénétration, acquise à l'école de Desfontaines, qui lui permet, à première vue, de dire les défauts et les beautés d'une œuvre et de définir presque à coup sûr le talent et les chances d'avenir d'un écrivain.

Surtout elle a à sa disposition l'esprit, le bon esprit français, spontané, courtois et de bonne tenue, cet esprit qui volontiers s'aiguise en épigramme et se détend en ironie. L'ironie, c'est l'arme préférée de Fréron. Il la manie avec une dextérité redoutable. C'est d'ailleurs la plus terrible des armes parce que ses coups sont les plus difficiles à parer et parce que ses piqures, allant droit à l'amour-propre, sont les plus sensibles et les plus humiliantes.

Ajoutez à cela une « prodigieuse capacité de lecture » qui, au dire de Brunetière, égale la « facilité de son style ». Avantage précieux en un siècle où le plagiat est à la mode et sévit dans tous les genres. Il faut voir avec quel brio il dépouille « les fripiers de la littérature » de leurs oripeaux volés à des devanciers qu'ils croient oubliés. Voltaire tout le premier, qui exerçait le métier sans scrupule, eut souvent grâce à lui le sort du geai de la fable. On peut voir dans mon *Elie Fréron* (1) les plus notables de ses larcins. Le célèbre quatrain qu'il fit courir en 1763 est connu :

*L'autre jour au fond d'un vallon,
Un serpent mordit Jean Fréron,
Devinez ce qu'il arriva ?
Ce fut le serpent qui creva.*

L'épigramme, qu'on eût nouvelle, eut grand succès. Ce n'était qu'un plagiat. Fréron, plus amusé qu'irrité, cita l'original, vieux de cent ans, en se contentant de faire remarquer qu'il

(1) Chez M. Le Goaziou, Quimper. Franco 13 fr. 50.

était mieux tourné et que l'on n'y trouvait pas la faute de grammaire que Voltaire y avait introduite en le retouchant :

*Un gros serpent mordit Aurèle.
Que pensez-vous qu'il arriva ?
Qu'Aurèle en mourut ? Bagatelle !
Ce fut le serpent qui creva.*

Quelqu'un ayant dit un jour que Voltaire était le « général du Parnasse » : « Plaisant général, riposta Fréron, qui dépouille lui-même les morts et qui donne toujours le premier l'exemple du pillage. »

Le lutteur était donc armé. Il connaissait sa force et se savait de taille à répondre à ses adversaires qui fort heureusement n'étaient pas tous aussi malins et aussi bien outillés que Voltaire. Parlant des écrivains qui gravitaient autour de l'*Encyclopédie* et, dans l'ombre et sous la protection de Diderot et de d'Alembert, fournissaient d'articles contre lui les pages du Dictionnaire, Fréron écrivait à Malesherbes avec une rude franchise : « Ils ont beau écrivainier, s'exalter réciproquement, faire des enthousiastes, mettre dans leur parti des femmes et des petits-maîtres, ils ne seront jamais que d'insolents médiocres. Je crois que je m'y connais un peu, je sais ce qu'ils valent et je sens ce que je vaudrais ; qu'ils écrivent contre moi tout ce qu'ils voudront : je suis bien sûr qu'avec un seul trait je ferai plus de tort à leur petite existence littéraire qu'ils ne pourront me nuire avec des pages entières de l'*Encyclopédie* ; ils le sentent eux-mêmes, et c'est parce que leur plume ne sert pas bien leur haine qu'ils ont recours à d'autres moyens pour se venger. A cet égard, ils auront toujours l'avantage sur moi... »

Mais précisément ces autres procédés étaient infiniment plus redoutables que les libelles ou les articles de l'*Encyclopédie*. Ils ne tendaient à rien moins qu'à l'atteindre dans sa liberté et dans ses moyens d'existence. Seul, il eut inmanquablement succombé sous les coups. Il eut fort heureusement, du moins dans les premières années de la bataille, d'illustres protections qui le défendirent et de vaillants alliés qui lui apportèrent le concours de leur talent et le réconfort de leur amitié.

Le plus connu de ses protecteurs ce fut, on le sait, l'ancien roi de Pologne Stanislas que le traité de Bar avait fait duc de Lorraine et de Bar. Il tenait à Nancy une petite Cour accueillante aux savants, aux artistes et aux hommes de Lettres. Adversaire des doctrines philosophiques qu'il s'était mêlé de combattre dans une brochure contre J.-J. Rousseau, il ne pouvait que suivre avec sympathie les efforts de Fréron pour la défense de la foi attaquée. En 1753, il le fit recevoir comme

membre de l'Académie des Belles-Lettres qu'il venait de fonder à Nancy, le reçut à sa cour, fut séduit par son entrain et son esprit, et lui voua une amitié qui ne fut interrompue en 1767 que par sa mort (1).

En 1754 il lui faisait même l'honneur d'être le parrain de son fils Stanislas, qui sera hélas le Fréron des mitraillades de Toulon. Père de la reine de France, la pieuse et douce Marie Leczinska, son crédit à la Cour de Versailles était considérable. Fréron en bénéficia plusieurs fois en des circonstances critiques. Les sympathies de la reine s'y ajoutèrent et ne lui furent pas inutiles.

Ces patronages avoués lui en attirèrent d'autres. Imitant le haut exemple donné par le roi de Pologne, le marquis de Stainville, père de Choiseul, nomme au baptême son fils François-Charles, et le duc d'Orléans donne son nom à sa fille Louise-Philippine. Il noue en 1755 avec le duc de Deux-Ponts des relations d'amitié qui lui ouvriront sa Cour et celle de Mannheim. Le jeune comte de Stainville, son ancien condisciple de Louis-le-Grand, s'intéresse à ses travaux. Devenu plus tard duc de Choiseul, il lui demandera sa collaboration dans la rédaction de ses documents diplomatiques. En attendant, il lui procure l'amitié d'un jeune écrivain venu de Nancy, Palissot, qui montre un talent de polémiste et de satirique bientôt redouté des philosophes. Lefranc de Pompignan lui fait donner dans son Académie de Montauban la place laissée vacante par la mort de Desfontaines. Les académies d'Angers, de Caen, de Marseille, d'Arras se font un honneur de le compter parmi leurs membres. Un groupe d'amis, Dorat, Favart, Dudoyer, Poinciset, sont des habitués des réceptions qu'il donne en sa maison de la rue de Seine, sans assez compter hélas, avec ses ressources.

×

Tels sont, en attendant les vides que la mort fera parmi ses protecteurs et les défections qui se produiront dans des rangs de ses amis, les ressources, les concours et les influences que Fréron va pouvoir opposer aux libelles et aux intrigues de ses adversaires, à l'intolérance de la censure et souvent à l'hostilité complice d'un pouvoir qu'il défend et qui le trahit.

On a dit, et les derniers adorateurs de l'idole voltairienne le

(1) Au retour de ce voyage en Lorraine, Fréron trouva en vente à Paris ses œuvres de jeunesse éditées en trois petits volumes par un éditeur clandestin sous ce titre : *Opusculs de M. F...*

disent encore, que si Fréron fut en butte à tant et à de si haineuses attaques, c'est qu'il fut constamment provocateur et qu'il ne se plaisait que dans la polémique. C'est le reproche que l'on peut faire à tous les critiques, si l'on admet que porter sur l'ouvrage d'un contemporain un jugement défavorable et même sévère, s'il est justifié, constitue une provocation. Mais l'on ne sait plus alors ce que l'on doit entendre par les droits de la critique. Fréron pensait avec raison que l'auteur qui livrait son œuvre à l'impression sollicitait de lui-même le jugement des connaisseurs. « Tous les hommes, disait-il, sont sujets à la mort, tous les auteurs à la critique. »

Les moins chatouilleux de ces justiciables de la critique n'étaient pas précisément les petits « écrivains » et les petits « poètes » qui encombraient à cette époque les avenues du Parnasse. Qu'un chevalier de la Morlière, homme à tout faire de Voltaire, voie juger à sa juste valeur sa petite comédie *La Créole* ; qu'un abbé de Mehégan s'entende dire que les vers de ses *Pièces Fugitives* valent encore moins que la prose de ses *Considérations sur les Evolutions des Arts*, qu'un Crébillon le Fils dise dans *l'Année Littéraire* que son roman *les Heureux Orphelins* ne méritait nullement le succès d'engouement qu'on lui avait fait, qu'un Chevrier apprenne que Fréron s'apprête à s'occuper de l'un de ses petits pamphlets cyniques et orduriers, qu'un docteur Cantwell voie réduire à néant les objections d'allure savante qu'il a opposées au mémoire de La Condamine en faveur de l'inoculation, leur vanité s'en émeut, leur colère s'enflamme et, s'ils se sentent inhabiles à rédiger des libelles que Fréron dédaigne ou tourne d'un mot en ridicule, ils intriguent auprès des puissants du jour, dont à force de flatteries ils ont obtenu la protection, et quelquefois par eux, obtiennent de la Censure la suppression des articles et même la suspension des feuilles du journaliste.

Le crime est encore plus grand si l'écrivain ose s'attaquer à *l'Encyclopédie*. Cette vaste entreprise que Diderot et d'Alembert mènent sournoisement contre l'Eglise, avec le concours d'une foule de collaborateurs, la plupart obscurs, incompetents et mal préparés, est intangible, et si Fréron y touche pour en signaler les erreurs et en dénoncer l'hypocrisie, son audace touche au sacrilège.

Alors d'Alembert, que nul parmi les philosophes du XVIII^e siècle n'a dépassé en intolérance, entre dans la lice. Il laisse à d'autres le soin de calomnier et de diffamer Fréron, l'adversaire, dans les colonnes du fameux dictionnaire. Lui, il a le génie de l'intrigue. En 1754, il intervient à Berlin auprès de Frédéric II, pour lui imposer par Maupertuis, le retrait du

brevet de membre de son Académie que le roi philosophe se disposait à expédier à Fréron.

Ce succès l'enhardit. Par le comte de Tressan, il intrigue à la Cour de Lorraine et tente, l'année suivante, d'aliéner au journaliste les sympathies du roi Stanislas. L'échec devait être complet de ce côté. Mais dans l'intervalle, le susceptible et vindicatif philosophe avait eu la satisfaction d'obtenir du directeur de la Librairie, Malesherbes, la suspension de l'*Année Littéraire*, parce que, malgré ses démarches et par suite d'un malentendu, il y était passé un article où il n'était pas dit que son discours de réception à l'Académie était un chef-d'œuvre. Il fallut une démarche instante de Stanislas de Lorraine pour remettre Fréron en possession de son gagne-pain.

Car c'est bien à frapper le journaliste dans ses moyens d'existence que vise avant tout la meute des philosophes. Voltaire n'a pas encore rédigé le mot d'ordre : « Ne lâcher le coquin que lorsqu'on l'aura réduit à la mendicité » ; mais déjà on l'applique. Voyant croître ses dépenses avec le nombre de ses enfants et l'extension de ses relations, Fréron acceptait en Août 1755 de cumuler la direction du *Journal Etranger* avec celle de son *Année Littéraire*. Les philosophes qui convoitaient la place pour l'un des leurs trouvèrent le moyen de la lui enlever quelques mois après et, non contents de cette victoire, de le faire embastiller, en Janvier 1757, en persuadant l'ambassadeur d'Espagne qu'il était de son devoir de venger son pays d'un article défavorable à certaines mœurs espagnoles que le critique avait accepté de son ami Costes.

Tant d'ennuis et de déboires ne lassaient pas l'intrépidité du journaliste. Du reste, en ce moment même, son ami Palissot prenait position près de lui contre les Encyclopédistes, et dans ses *Petites Lettres sur de grands philosophes* en attendant sa terrible comédie des *Philosophes*, qui devait être le grand événement de l'année 1760, se portait à son secours et criblait de ses traits ses persécuteurs. Fréron, de son côté, la censure lui devenant plus tolérante, ridiculisait, en des articles pétillants d'esprit et d'ironie, l'incorrecte traduction de quelques passages de *Tacite* que d'Alembert avait insérés dans ses *Mélanges*, et, atteignant le philosophe au point sensible de sa vanité, le jetait dans un désarroi moral que Voltaire essayait en vain de dissiper.

X

Mais le plus redoutable, on le pressent, des ennemis de Fréron, ce fut Voltaire.

Fréron n'aimait pas Voltaire. Tout jeune encore, il avait été

le témoin peu édifié des excès du poète contre Desfontaines, son maître, et contre J.-B. Rousseau, son modèle. Rien, depuis, n'était venu dissiper ces fâcheuses impressions. Voltaire, d'ailleurs, chacun le sait, n'était pas sympathique. Beaucoup de ses admirateurs mêmes étaient de l'avis de Malesherbes écrivant à Mme Denis : « Le public serait bien prévenu en faveur de votre oncle si tout le monde désirait autant que moi d'estimer la personne de ceux dont on estime les ouvrages. »

On le savait vindicatif et âpre dans ses vengeances, menteur intrépide, pratiquant avec le même entrain et souvent avec la même maladresse le mensonge nuisible et le mensonge utile, souple avec les grands et dur avec ses égaux et ses inférieurs, susceptible et vaniteux jusqu'à en avoir, devant la contradiction et le succès de ses rivaux, de véritables accès de jalousie et de fureur, au surplus, homme d'argent et, en matière de librairie et de finance, n'embarrassant son chemin d'aucun scrupule.

Si l'on ajoute à ces traits peu attirants l'opposition des doctrines et des caractères, la volonté d'indépendance du fier Breton et les tendances accapareuses du poète, l'on comprendra sans peine qu'entre Voltaire et Fréron aucun lien durable ne pouvait se créer. A plusieurs reprises, cependant, le poète essaya de capter le critique en l'attirant dans son orbite. Fréron, ne voulant être le satellite de personne, garda ses distances ; c'en fut assez pour que Voltaire qui, en fait d'amitié ou de haine ne connaissait guère de nuances, le traitât résolument en ennemi.

Fréron pourtant ne le hait pas. S'il sait à quoi s'en tenir sur sa personne, il ne méconnaît pas les beautés de ses ouvrages. Il le déclare le plus grand poète de son temps ; il admire la touche colorée de son pinceau et le pathétique de *Zaïre* et de *Méropé*, et il se laisse aller, sans s'en défendre, au charme des vers harmonieux dont l'auteur de la *Henriade*, dit-il, « sait flatter si agréablement les oreilles ». Bien plus, il défend l'ordonnance de son poème de la *Religion naturelle* contre un critique mal inspiré dont le zèle religieux a fait dévier le jugement ; il s'insurge avec vivacité contre les libellistes trop prompts à prendre leurs injures pour des raisons : « Tout le monde s'accorde à penser qu'il ne faut pas imiter M. de Voltaire dans son goût pour les invectives. »

Lui-même prêche d'exemple dans les études qu'il consacre aux ouvrages de l'écrivain et si, cédant à son penchant pour la raillerie, ou répondant à quelque provocation, il se permet d'égayer les lecteurs aux dépens de ses faiblesses et de ses

travers, c'est à la façon des Grecs qui, disait-il, « se donnaient la liberté de plaisanter sur les plus puissants des dieux qu'ils adoraient », et il y apporte « ce choix de tournures et de termes, cette modération de ton, cette courtoisie de polémique » qu'a fort bien remarqués Brunetière.

Mais cela ne suffit pas à Voltaire. Quiconque se permet de toucher à sa vanité, particulièrement au moment où elle est rendue plus chatouilleuse et plus irritable par quelque insuccès de théâtre, n'a qu'à se préparer à subir les conséquences de son ressentiment.

En 1750, précisément dans un de ces moments d'extrême nervosité du poète, Fréron, provoqué par une attaque de Voltaire contre Desfontaines, se permettait de porter un jugement d'ensemble sur son œuvre et sur son genre. C'était modéré, impartial et d'une justesse irréprochable, et il s'y trouve l'une des pages les plus fines que Fréron ait écrites. Mais Voltaire venait de voir échouer outrageusement au théâtre son *Oreste* qui, au dire de Collé, avait été sifflée « d'une unanime voix ». Il ne pouvait se venger sur le public, il se retourna contre le journaliste.

Fréron n'éditait encore, en ce moment, ses *Lettres sur quelques écrits de ce temps* qu'avec la tolérance verbale du lieutenant de police et sans nom d'auteur. Il ne pouvait prétendre à aucune indulgence si son ouvrage provoquait quelque plainte. Voltaire le savait ; il écrivit au lieutenant de police, livra l'adresse de l'auteur, pour qu'on ne prétextât pas l'anonymat de l'article pour se dispenser d'une exécution odieuse, et fit supprimer pendant six mois les feuilles du critique.

Ce succès n'apaisa pas son désir de vengeance. Apprenant que Frédéric, son royal ami, songeait à charger Fréron de sa correspondance littéraire de Paris, ce qui lui aurait donné quelque moyen supplémentaire d'existence, il intervint à Berlin, insista et parvint à faire écarter la candidature du malheureux publiciste.

A partir de ce moment, cette haine ne connaît plus le repos. Parti rejoindre Frédéric, Voltaire l'emporte avec lui à Berlin, et Fréron la sent agissante à distance, à Paris même. Rien d'étonnant si, un jour, la patience de la victime étant à bout, quelque réplique acérée vient décharger sur le persécuteur toute la rancœur des mécomptes accumulés. En Mars 1752, le critique recevait communication d'une lettre, datée de Berlin, où Voltaire annonçait à son ami Thiriot de nouveaux projets de vengeance. Il ne s'agissait rien moins que de préparer l'expulsion du journaliste de la Capitale : « Il sera chassé, si

mieux n'est, disait Voltaire ; et peut-être, tout Prussien que je suis, je trouverai au moins le secret de faire taire ce dogue ».

Muni d'une copie de cette lettre, Fréron rentra chez lui ; et, trouvant sur sa table une *Vie* de la célèbre Ninon de Lenelos, en rédigea un extrait qu'il fit précéder de quelques réflexions où M. Soury a cru reconnaître « une des meilleures pages de la littérature au XVIII^e siècle », et qui constituent assurément le réquisitoire le plus cinglant et le plus juste qui ait jamais flagellé un homme de lettres :

« S'il y avait parmi nous un auteur qui aimât passionnément la gloire, et qui se trompât souvent sur les moyens de l'acquérir ; sublime dans quelques-uns de ses écrits, rampant dans toutes ses démarches ; quelquefois heureux à peindre les grandes passions, toujours occupé de petites ; qui sans cesse recommandât l'union et l'égalité entre les gens de lettres, et qui, ambitionnant la souveraineté du Parnasse, ne souffrit pas plus que le Turc qu'aucun de ses frères partageât son trône, dont la plume ne respirât que la candeur et la probité, et qui sans cesse tendit des pièges à la bonne foi ; qui changeât de dogme selon les temps et selon les lieux, indépendant à Londres, catholique à Paris, dévot en Austrasie (1), tolérant en Allemagne ; si, dis-je, la Patrie avait produit un écrivain de ce caractère, je suis persuadé qu'en faveur de ses talents on ferait grâce aux travers de son esprit et aux vices de son cœur. »

La correction, pour sévère qu'elle était, restait dans les bornes de la légitime défense. Elle n'en valut pas moins aux *Lettres sur quelques écrits*, sur l'intervention de Mme Denis, nièce du poète, une nouvelle suppression. Fréron pourtant s'était défendu : « Si vous saviez, avait-il écrit à Malesherbes, tout le mal que Voltaire m'a fait, tout celui qu'il a voulu me faire... Si vous le souhaitez, je vous apporterai les lettres infâmes qu'il a écrites contre moi... » Rien n'y fit, et le malheureux ne put reprendre la plume qu'en Septembre, grâce à l'amitié du roi de Pologne, Stanislas.

X

Six années se passent pendant lesquelles une sorte de trêve paraît s'établir entre les deux hommes. Voltaire, chassé de Berlin, est aux Délices, loin de la Capitale, et Fréron, oubliant

(1) En Lorraine, à la Cour de Stanislas, Voltaire assistait à la messe.

ses griefs, apporte à l'examen de ses œuvres une impartialité respectueuse qu'on a pu trouver parfois, comme dans son extrait de *Rome sauvée*, trop indulgente. Voltaire va-t-il de son côté déposer ses rancunes ? *Candide*, paru en Janvier 1759, fixa le public sur ses dispositions. On y put lire, au chapitre XXII^e, ce court dialogue, au sortir du théâtre, entre le héros du conte et l'abbé qui lui sert de guide dans la Capitale :

« Quel est, dit Candide, ce gros cochon qui me disait tant de mal de la pièce où j'ai tant pleuré et des acteurs qui m'ont fait tant de plaisir ? — C'est un mal-vivant, répondit l'abbé, qui gagne sa vie à dire du mal de toutes les pièces et de tous les livres ; il hait quiconque réussit, comme les eunuques haïssent les jouissants ; c'est un de ces serpents de la littérature qui se nourrissent de fange et de venin ; c'est un folliculaire. — Qu'appellez-vous un folliculaire ? dit Candide. — C'est dit l'abbé, un faiseur de feuilles, un Fréron. »

C'était une nouvelle déclaration de guerre. La grande bataille allait se livrer. Si l'on veut voir quelle passion Voltaire y apporta, il faut lire sa correspondance de cette époque. Elle est plus significative encore que ses pamphlets, son *Pauvre Diable*, son *Ecossaise*, ses *Anecdotes* même. Un flot ininterrompu de sarcasmes, d'outrages, de mensonges, de calomnies coule de sa plume enivrée de haine ; le tout retentit d'appels forcenés à la violence et de cris de rage, tantôt odieux, comme lorsqu'il écrit à d'Argental en 1761 : « Ce n'est pas assez de rendre Fréron ridicule, l'écraser est le plaisir », tantôt grotesques, comme lorsqu'il se réjouit d'entendre de même d'Argental lui promettre une suppression prochaine des feuilles abhorrées ; « Si mon cher ange parvient à faire chasser le monstre qui déshonore la littérature depuis si longtemps, les gens de lettres lui devront une statue... Déployez vos ailes, mes anges, jetez le diable dans l'abîme ».

Du côté de Fréron, c'est la pleine possession de soi, la maîtrise assurée de l'homme qu'aucune violence ne désarmera, et qui se repose sur les bons services de sa plume, admirablement entraînée aux jeux de l'esprit le plus délié et le plus caustique. Son arme souveraine, c'est son ironie. Il la manie comme un roi de l'escrime son fleuret. Face à son adversaire qui s'emporte, qui écume, il marque le ridicule de ses poses, la maladresse de ses coups et la perversité de ses intentions, le touchant juste autant qu'il le veut, à l'endroit qu'il choisit, le plus souvent se contentant d'une égratignure à sa vanité, mais parfois aussi, quand la déloyauté des procédés le révolte, fouillant de sa pointe le vif des chairs jusqu'à mettre à nu les ressorts qui le font mouvoir.

De ce duel dramatique et passionnant (1), l'épisode le plus connu est celui de *l'Ecossaise*.

En 1760, un drame médiocre, attribué à l'auteur anglais Hume, et traduit, lisait-on dans la préface, par Jérôme Carré, arrivait en ballots dans la Capitale. Il mettait en scène, sous le nom de *Fréron*, un personnage odieux, journaliste taré, vénal, espion, débauché, et, par dessus le marché, fripon. Aucun doute pour le public sur l'intention polémique du rôle de *Fréron*. Aucune hésitation non plus sur la personne du dramaturge, trop reconnaissable à sa façon de prodiguer le sarcasme ordurier et injurieux. Cédant à ce besoin, inné chez lui, d'attribuer à autrui ses propres excès, Voltaire se déroba, mais il eût été bien fâché que l'opinion, le prenant au mot, se méprit sur la main qui se vengeait.

Connaissant son homme, Fréron retourna contre lui son stratagème. Il feignit de croire que le public se trompait réellement en attribuant la pièce à son adversaire, et il apporta à l'appui de son opinion des arguments qui firent sourire ses lecteurs, mais ne durent pas flatter outre mesure le père de *l'Ecossaise*.

Il débuta, du ton le plus indifférent du monde, par une étude attentive de la pièce, de son intrigue, de ses personnages, et, après avoir jugé l'œuvre à son exacte valeur, « c'est un canevas, concluait-il, qui dans une main habile produirait peut-être une pièce passable ». Comment dès lors reconnaître dans ce drame la main de Voltaire ? « Quelle apparence, railait le critique, qu'une aussi médiocre production soit sortie d'une aussi belle plume ? » De plus, Voltaire n'a jamais manqué l'occasion de flétrir chez les autres le recours aux injures ; n'était-ce pas le méconnaître que de le supposer capable d'avoir fait un drame qui en était si rempli ?

« Il m'est revenu, continuait le polémiste, accentuant sa riposte, que quelques petits écrivains prétendaient que c'était moi qu'on avait voulu désigner sous le nom de *Fréron*. A la bonne heure, qu'ils le croient ou qu'ils feignent de le croire... mais si c'est moi que l'auteur de la comédie a en vue, j'en conclus que ce n'est pas M. de Voltaire qui a fait ce drame ». Et il s'expliquait en jetant à son agresseur ce mot sévère, volontairement équivoque, où l'on pouvait voir à son gré un rappel des nombreux plagiats du poète ou une allusion cuisante aux sources troubles de son immense fortune : « M. de Voltaire aurait-il jamais osé traiter quelqu'un de fripon ? Il connaît les égards ; il sait ce qu'il se doit à lui-même et ce qu'il doit aux autres ».

(1) Voir dans mon *Elie Fréron*, les chapitres XI, XII, XIII.

La représentation eut lieu le 26 Juillet (1). Le rideau allait se lever dans le brouhaha d'un parterre recruté avec soin et impatient de donner la mesure de son zèle pour la cause voltairienne, lorsque tout à coup ce fut un silence : la salle interdite regardait passer deux spectateurs qu'on n'attendait point et qui s'avançaient lentement et gravement, comme s'ils allaient à une place d'honneur : Fréron et sa femme, se présentant pour braver ensemble toutes les haines cosmopolites de l'époque déchainées en tempête.

On a dit que, sous les clameurs hostiles qui soulignaient les outrages de la pièce, Mme Fréron se trouva mal et qu'il fallut l'emporter. C'est une erreur : elle soutint jusqu'au bout la bourrasque, comme son mari, tous deux gardant assez de liberté d'esprit et de calme pour sourire aux passages les plus ineptes et pour applaudir à quelques rares scènes moins médiocres.

La cabale l'emportait, mais elle eut le triomphe court. Tout Paris s'amusa, le lendemain, aux dépens des organisateurs de la scandaleuse séance, quand il lut dans l'*Année Littéraire* le compte rendu de la *Grande Bataille*, « un des meilleurs articles de journaux, a dit M. Soury, qui se puisse lire en notre langue ».

Quelques pages débordantes d'humour, d'esprit et d'ironie, d'une modération de ton et de forme irréprochable, encore que chaque membre de phrase et presque chaque mot lançassent le trait finement aiguisé qui brûle comme un dard de guêpe, telle était la réponse de Fréron. La censure lui avait interdit l'emploi des noms propres : il trouva dans cette défense même un moyen de ridiculiser plus sûrement ses ennemis. Il imagina, dans un cadre de bataille, une série de dessins à la Daumier, où chacun, sans être nommé, se reconnaissait à l'évocation d'une attitude, d'un détail physiognomique, d'un titre d'ouvrage dédaigné, d'un insuccès de théâtre, ou d'une mésaventure connue ; le même personnage ramené deux ou trois fois sur la scène sous des aspects toujours plus amusants et plus mortifiants, et, pour finir, tous ensemble se donnant rendez-vous aux Tuileries pour célébrer leur victoire au chant d'un *Te Voltarium*.

Voltaire, malgré ses airs de triomphateur, se sentit si peu vainqueur, qu'il crut devoir se remettre aussitôt en campagne. Aidé de Thiriot, il mit sur pied ses *Anecdotes sur Fréron*, un

(1) Le nom de Fréron avait été remplacé par celui de Wasp, son équivalent en anglais. Fréron avait demandé aux comédiens de maintenir le premier nom, et même, si cela pouvait aider au succès de la pièce, de ne rien changer à l'orthographe du sien.

ramas infâme de potins scandaleux, de faits déformés, envenimés à plaisir, ou même inventés de toutes pièces, dont la fange s'étalait non seulement sur toute la vie du critique, mais jusque sur sa femme et sur son père (1).

La lâcheté de l'auteur égala la bassesse de ses procédés. Il mit les *Anecdotes* au compte de la Harpe et, plus tard, devant les protestations de l'écrivain, rejeta toute la faute sur Thiriot, qui était mort et qui, sûrement, lui, ne protesterait pas.

Fréron ne s'abaissa pas à réfuter la méprisable attaque, mais Voltaire n'attendit pas longtemps son châtement. Le journaliste le hissa tout simplement au pilori et l'exposa aux regards du public sous tous les aspects ridicules ou odieux de sa repoussante personnalité. Le seigneur de village, avide d'honneurs, qui s'était acheté un titre de comte (2) ; l'historien qui, après avoir exalté Charles XII, l'immolait à son rival Pierre Le Grand, par besoin de flatter sa « Sémiramis du Nord », Catherine de Russie ; l'auteur de tant de pamphlets calomnieux qui s'élevait vertueusement contre les libelles ; le poète enfin de la hideuse *Pucelle*, essuyaient tour à tour ses railleries, ses épigrammes et ses coups d'étrivières.

X

A s'en tenir à ces épisodes de combat, on serait tenté de se représenter l'athlète sous des traits un peu contractés par la continuité de l'effort, le regard dur sous un front soucieux, et les lèvres serrées sur un sourire amer et parfois méchant, tout le portrait d'un être de volonté et de force chez qui l'esprit aurait paralysé ou du moins asservi le sentiment.

Rien n'est moins près de la réalité. Ce lutteur indomptable est tout cœur et toute sensibilité. Ses relations, son influence, son argent, lorsque la fortune s'est enfin décidée à favoriser son talent, sont au service des détresses qu'il lui arrive de découvrir ou dont il surprend la confiance.

Au cours de son voyage en Lorraine, en 1753, il s'est arrêté à Château-Thierry et s'est fait un devoir, en mémoire de La Fontaine, d'y faire une visite à la famille de son petit-fils. Il y avait trouvé dans le dénuement, autour de leur grand'mère, trois enfants encore jeunes. Il réussit, à son retour, à intéresser à leur sort Madame, qui prit à sa charge l'aînée des filles, et le duc d'Orléans qui se chargea d'un autre enfant.

(1) Daniel Fréron était mort à la fin de 1756, âgé de 84 ans. Il s'était retiré à Loc-Maria-Quimper.

(2) Comte de Tournay, titre acheté au président de Brosses.

Même au plus fort de sa polémique avec Voltaire, en 1760, sa générosité toujours en éveil s'exerçait en faveur d'une autre victime qui n'avait d'autre fortune qu'un nom illustre. Apprenant qu'un parent de Corneille végétait dans la misère avec une jeune fille, Marie Corneille, il s'adressa aux acteurs de la Comédie Française, et obtint d'eux, en hommage de reconnaissance, au grand tragique, une représentation de *Rodogune*, en faveur de la malheureuse famille. La représentation eut lieu le 10 Mars 1760 avec un succès inouï. Elle rapporta plus de 5.000 francs qui permirent de mettre la jeune fille au couvent de Saint-Antoine.

Pour compléter son œuvre, Fréron songeait à donner, au bénéfice de la jeune Marie et de son père, une édition critique du théâtre de Corneille, lorsque tout à coup, Voltaire, mis au courant de ces faits et inquiet de la popularité qui en revenait à son adversaire, s'empara de la jeune fille, la fit venir à Ferney et, plus tard, prit à son compte l'idée de l'édition des œuvres du tragique, en s'efforçant, du reste, cédant à son incurable jalousie, de les déprécier outrageusement.

Un mot de Fréron, dans un article où il s'expliquait sur ses démarches en faveur de Marie Corneille et où il annonçait le départ de la jeune fille pour Ferney, mit l'accapareur dans une colère terrible : « Il faut avouer, avait écrit le critique, qu'en sortant du couvent, Mademoiselle Corneille va tomber en de bonnes mains ». Voltaire remua ciel et terre pour essayer de faire condamner son adversaire et ne réussit qu'à se rendre un peu plus ridicule et plus odieux.

Ayant eu lui-même des débuts difficiles, Fréron devinait, avant même d'en avoir reçu la confiance, les souffrances des jeunes auteurs méritants qu'un regard du public n'avait pas encore tirés de leur impécunieuse obscurité ou que la jalousie y maintenait. Il les encourageait, les conseillait, les plaçait, les aidait de ses ressources.

En 1755, il ouvrit longtemps sa table à Palissot, ruiné par un revers de fortune, et qui néanmoins, ne se fit pas scrupule de le trahir (1).

Plus tard, Gilbert « l'infortuné convive » que la haine des

(1) Palissot, oublieux des services de Fréron, se tourna, après 1760, du côté de Voltaire et, dans sa *Dunciade*, n'épargna pas l'injure à son bienfaiteur. Cependant, après la mort du critique, il rendit à ses mœurs cet hommage qui condamnait ses propres excès : « Ceux qui ont connu M. Fréron (et l'auteur de cet article a eu longtemps avec lui des relations intimes) savent que les odieuses couleurs sous lesquelles on a cru le représenter n'avaient pas même de réalité aux yeux de la vengeance qui se permettait de les employer ».

philosophes avait réduit à la misère, connut lui aussi l'hospitalité de sa maison.

Généreux pour autrui, il ne se refuse à lui-même aucun confortable. Il a maison de campagne à Montrouge et carrosse pour s'y rendre. Sa table s'ouvre largement et, entre 1755 et 1760, quand Palissot, le commensal assidu, y amène le petit Poinciset, le mystifié légendaire, on ne s'ennuie guère, rue de Seine, parmi les dorures dont l'appartement est orné. Il invite, et il est invité, car cet excommunié de la secte philosophique n'a pas que des ennemis. Nombre d'hommes de lettres, d'artistes et de savants sont de ses amis et même de ses intimes. En dépit du mot de Voltaire :

Et qui voudra jamais souper avec Fréron ?

on soupait avec lui et l'on se félicitait de l'avoir comme convive. Sa bonhomie, sa gaieté, son esprit, faisaient le meilleur assaisonnement des repas auxquels il prenait part. Même hostile, on se laissait désarmer et bientôt conquérir par le charme de sa conversation.

Plusieurs de ces soupers sont restés célèbres. On l'entraîna un soir, incognito, à une réception de la présidente d'Aligre, très prévenue contre lui sans le connaître. Le souper fut plein d'entrain ; on parla de Fréron, et le nouveau venu, avec une verve qui divertit fort l'hôtesse, malmena le critique plus que tout autre, à la grande joie des instigateurs de ce petit complot. Au sortir de table, la présidente se fit présenter ce convive si spirituel et si amusant. On lui nomme Fréron. « Ma foi, s'exclama-t-elle, fussiez-vous le diable ou Fréron, je ne puis m'empêcher de vous rendre justice et de vous aimer beaucoup. »

X

En 1762, la mort de sa femme lui fut une épreuve dont devait se ressentir tout le reste de sa carrière (1).

Déjà peu ménager de ses deniers, il en devint prodigue. Supportant mal la solitude, il multiplia les réceptions et les visites. Le vide qui s'était fait en lui n'en était pas comblé. Trois ans se passèrent. Il constata que ses enfants, ses affaires, son cœur appelaient au foyer la présence d'une autre mère, d'une ménagère et d'une compagne. Il avait 47 ans. Il chercha, mais ce fut parmi ses souvenirs ; non dans son voisinage où tout respirait la frivolité et le luxe, mais dans les lointains brumeux de sa Cornouaille, dont l'image sérieuse et fidèle lui était restée familière.

(1) Fréron en avait eu huit enfants.

C'est qu'en effet, ce Parisien qui avait quitté Quimper à 15 ans, était demeuré profondément et passionnément Breton. Pas un de ses compatriotes ne venait à Paris à son insu, et n'en parlait sans avoir apprécié la cordiale ampleur de son hospitalité. En cet automne de 1765, un peu de nostalgie reportait vers ces amis lointains sa pensée lasse et douloureuse. C'est là, parmi eux, qu'il irait se libérer du poids de sa solitude et de son veuvage.

Il y avait au château seigneurial de Pont-l'Abbé, autour de son ami Royou-Pennarun, trois jeunes filles charmantes dont, sans doute, il avait été maintes fois question entre le père et lui, dans les lettres, aujourd'hui perdues, qu'ils échangeaient. Fréron prit le coche en Septembre 1765, et cinq jours après, il descendait au château. Quand il en partit, au bout de cinq semaines, l'Antéc breton, retrempé au contact de la terre natale, emportait avec lui le cœur de la seconde des filles de Pennarun, la douce Annetic (1).

Le mariage se célébrait le 3 Septembre suivant, dans la chapelle du château ; Pont-l'Abbé dansa plusieurs jours aux sons de la bombarde et du biniou. Pendant toute une autre semaine, ce fut dans Quimper, en l'honneur de l'heureux couple, une succession ininterrompue de banquets de trente et quarante couverts. L'idylle finissait le 17 Septembre, et Annetie prenait bientôt le chemin de Paris. Hélas ! elle allait au Calvaire, où son propre frère devait lui dresser sa croix.

X

Singulière famille que celle de ce bon Royou-Pennarun ! De ses quatre fils, l'un, Jacques-Corentin, historien de talent, épousera, en 1773, la fille de Fréron, Louise-Philippine ; un second, Thomas, prêtre, prendra avec Stanislas, à la mort du critique, la direction de l'*Année Littéraire* ; le plus jeune, Claude, le futur Guermeur, devait se rendre tristement célèbre par ses excès terroristes en compagnie du fils de Fréron lui-même, Stanislas ; l'aîné enfin, Guillaume, avocat à Rennes, allait se faire, en 1770, le bourreau de sa sœur et de son beau-frère.

Buveur incorrigible, perdu de dettes et de vices, Guillaume Royou faisait le désespoir de son père. Une lettre de cachet que Fréron, à la demande de Pennarun, avait aidé à obtenir, l'avait forcé de se retirer en Angleterre. Il crut qu'une intervention de Voltaire pourrait mettre un terme à son exil. Décidé d'ailleurs

(1) Anne-Françoise Royou, Annetic est le diminutif breton d'Anna, Annette.

à la payer d'un bon prix, et sachant à quelle monnaie Voltaire était sensible, il adressa à Ferney, le 6 Mars 1770, un mémoire atrocement accusateur contre son beau-frère. La pauvre Annetic y était représentée comme une malheureuse victime des brutalités de son mari qui l'aurait abandonnée, dès le quatrième jour de son mariage, pour courir à Brest dépenser sa dot avec des bateleuses.

Fable odieuse et ridicule que dément absolument l'histoire connue du mariage de Pont-l'Abbé, que Guillaume Royou d'ailleurs rétracta plus tard, en une lettre émouvante et sincère, adressée à la veuve de l'écrivain, fable dont l'in vraisemblance frappa tellement Voltaire lui-même, qu'il crut devoir, avant de s'engager en faveur du solliciteur, prendre des renseignements sur son compte. « Homme de beaucoup d'esprit, mais très mauvais sujet », lui fut-il répondu de partout. C'en était assez pour que Voltaire se dispensât de toute démarche. Il répondit cependant à Royou, lui expliquant que les informations qu'il avait prises démentaient tout ce qu'il lui avait écrit sur le compte de Fréron et au sujet de sa femme qu'il chérissait.

Ainsi renseigné, Voltaire allait-il jeter au feu le factum calomniateur ? Il publia le mémoire et mit une rage diabolique à le répandre : « Quand on a des armes pour tuer une bête puante, écrivait-il à d'Alembert, il ne faut pas les laisser rouiller ». Il tenait, en effet, contre son adversaire, l'arme empoisonnée, qui tuait d'autant plus sûrement que la délicatesse du sujet et le nom du calomniateur rendaient presque impossible tout essai de défense.

X

Lè coup fut dur et Fréron le ressentit profondément. Il atteignait le critique non seulement au cœur mais dans son œuvre. Devant son silence, beaucoup de lecteurs scandalisés et mal renseignés l'abandonnèrent.

Précisément en ce moment, l'*Année Littéraire* sortait d'une épreuve qui avait failli la conduire à la ruine. Ce n'était pas assez, en effet, pour les philosophes d'en interdire la lecture à leurs adeptes ; il trouvèrent le moyen, en introduisant l'un des leurs dans les services de la censure, d'interdire au critique l'insertion de tout article un peu saillant, dès qu'il était question de l'un d'entre eux.

Ce manège, mortel à la longue pour l'intérêt du journal, avait duré près de quatre ans, et Fréron venait seulement de déjouer cet odieux projet quand éclata l'affaire Royou.

La force des philosophes d'ailleurs avait grandi. Leurs rangs s'étaient grossis d'une foule de renégats. L'abbé La Porte, ancien collaborateur de Fréron, l'avait quitté en 1758 après avoir inutilement essayé de lui ravir la propriété de l'*Année Littéraire*. De jeunes auteurs ambitieux comme Sauvigny et Thomas, s'étaient ralliés à Voltaire après l'avoir courageusement combattu. Les honneurs et les faveurs étaient désormais le privilège exclusif des fervents de la philosophie. Un à un, les représentants de la secte étaient entrés à l'Académie : Marmontel, Saurin, Thomas, Suard, Saint-Lambert, etc... Ils s'efforçaient d'en ouvrir les portes à La Harpe qui tenait pour eux la plume au *Mercury*.

Le lutteur cependant ne perdait pas courage devant tant de difficultés. Il faisait vaillamment face à la meute, et la censure, à l'arrivée de d'Aiguillon au pouvoir, en 1770, lui devenant plus tolérante, jamais sa plume, toujours correcte, ne fut plus railleuse ni sa verve plus incisive. En des pages étincelantes d'esprit et de malice, il voua au ridicule, l'un après l'autre, les chefs de la cabale. A Ferney même, le sagittaire de l'*Écossaise* et des *Anecdotes* attendait fiévreusement l'arrivée de ses feuilles : « Quand il en recevait une, a raconté un témoin, et qu'il la prenait pour la parcourir, on a remarqué que la main lui tremblait ; il avait l'air d'un criminel qui va entendre sa sentence. »

Tout ce qui sentait le besoin de résister au torrent de l'irreligion, tout ce qui percevait le craquement sinistre de l'ordre social ébranlé dans ses bases, se serrait autour du journaliste. Vers 1774, renforcé de Gilbert, de Clément et de Sabatier de Castres, il était plus redoutable et redouté que jamais. Il allait peut-être triompher, ramener à lui le public qui avait déserté son *Année Littéraire*, chasser la pauvreté qui s'était assise à son foyer au temps de ses grandes épreuves.

Il était trop tard. Avec Turgot, Miromesnil et Malesherbes, les philosophes s'installaient au gouvernement. Les prêcheurs de tolérance respirèrent : ils allaient pouvoir faire taire la voix redoutée du publiciste. « Il serait temps, il me semble, écrivait cyniquement d'Alembert à Voltaire, qu'on fit justice de pareils marauds. A quoi servirait-il d'avoir tant d'honnêtes gens dans le ministère si les gredins triomphaient encore ? »

Les « honnêtes gens », sollicités quelque temps après ne refusèrent pas leurs services. Fréron, en proie à une forte attaque de goutte, était alité à *Fantaisie*, sa maison de campagne, lorsque, le 10 Mars 1776, la nouvelle lui parvint que le privilège de l'*Année Littéraire* était retiré et le journal supprimé.

Pris en traître, au moment où il ne pouvait opposer ses démarches aux menées de ses ennemis, Fréron en fut atterré. Il vit sa carrière brisée, et l'avenir de sa famille, déjà compromis par la crise de l'*Année Littéraire*, irrémédiablement voué à la détresse. Sur son ordre, sa femme partit pour Versailles. Elle implora, elle pleura, elle tomba aux pieds des jeunes souverains. Elle en obtint la promesse que l'arrêt serait rapporté. Elle vola vers *Fantaisie*. Quand elle arriva, Fréron n'était plus qu'un cadavre. Sous le coup de l'émotion, la goutte était remontée au cœur et l'avait étouffé. Il avait 58 ans.

Voltaire et ses amis étaient enfin vainqueurs. Il ne leur restait plus qu'à souiller la tombe où ils avaient prématurément précipité leur victime. Ils n'y manquèrent pas, mais leurs souillures sont de celles que le temps efface et que l'histoire, tôt ou tard, venge durement.

F. CORNOU.

Un Recteur d'autrefois

Le curé de Ploudalmézeau, au milieu du siècle dernier, était M. Arzel, originaire du pays même, étant né à Lampaul-Ploudalmézeau. Il a eu la bonne idée de noter les impressions de son enfance, de mettre sur papier les prouesses qu'il avait entendu les vieux raconter aux veillées : « Le thème le plus fréquent de ces causeries, le soir au coin du feu, écrit-il, étaient alors les hauts faits accomplis par eux pendant la Révolution, les dangers qu'ils avaient courus en allant assister à la messe dans quelque grange, les ruses qu'ils avaient employées pour tromper les clubistes et sauver la vie à un prêtre ». Le curé actuel de Ploudalmézeau, M. le chanoine Derrien, nous ayant permis, avec une bonne grâce dont nous le remercions vivement, de compulsuer ces notes éparpillées, écrites à des époques différentes par son prédécesseur, nous allons, grâce à elles, essayer d'esquisser la curieuse physionomie d'un brave recteur de Lampaul-Ploudalmézeau, M. Yves Calvarin.

Né à Kerenvel-Vras, en Lampaul, le 21 Avril 1755, Yves Calvarin fut baptisé le même jour en l'église de Lampaul par M. Soutré, recteur de la paroisse. Ayant perdu de bonne heure ses parents, il fut élevé par un oncle, Joseph Calvarin, qui se montra très dur pour lui. En 1761, M. Soutré, étant mort, fut remplacé par l'abbé Guillou de Labbaye. Originaire de Landerneau, le nouveau recteur de Lampaul était un prêtre de manières fort distinguées. Musicien consommé, prédicateur estimé, il était directeur des retraites de Saint-Renan et supérieur des Sœurs du

Tiers-Ordre de Saint-François de Paule pour tout le Bas-Léon. C'est lui qui distingua le petit Yves Calvarin d'entre tous les enfants de sa paroisse ; il réussit à l'arracher à la dure férule du vieil oncle, pour le prendre en pension dans son presbytère même. L'enfant étant intelligent et pieux, M. Guillou lui donna des leçons de latin, de français, de musique et... d'éloquence, et vit bientôt, avec joie, son pupille recevoir les saints ordres à Saint-Pol de Léon. Aux cérémonies de la cathédrale ou du Creisker, les chanoines de Saint-Pol n'avaient pas été sans remarquer le jeune ecclésiastique de Lampaul, à cause de son chant juste et de sa belle voix de basse. Le soir même de l'ordination à la prêtrise, le Grand-Chantre (nous dirions aujourd'hui le Doyen) du Chapitre était allé en personne faire une démarche près de Mgr de La Marche, pour lui demander de nommer Yves Calvarin chantre à la cathédrale, et l'Evêque, se rendant aux vœux du Chapitre, fit appeler le jeune prêtre et lui dit : « Je vous nomme chantre à la cathédrale ». Quand Yves Calvarin vint à Lampaul chanter sa première messe, il dut annoncer à M. Guillou cette nomination qui faisait autant d'honneur au professeur qu'à l'élève. Le bon M. Guillou sentit peut-être l'honneur, mais il éprouva le chagrin de se voir privé de l'aide qu'il s'était préparé. Il partit aussitôt pour Saint-Pol, et, là, dut livrer une bataille bien dure et contre l'Evêque, qui n'aimait ni à revenir sur ses décisions ni à contrarier, pour si peu, un Chapitre aussi combatif que le sien, et contre le Chapitre, jaloux de la belle exécution de ses offices. La bataille dura huit jours, mais la victoire resta à M. Guillou, car le prélat lui donna Yves Calvarin comme « curé », c'est-à-dire comme vicaire, et l'église de Lampaul retentira longtemps désormais de cette voix digne d'un Chapitre, digne aussi d'une chaire plus importante que celle

de Lampaul, car le jeune prêtre a profité des leçons d'éloquence de M. Guillou.

Pendant neuf ans, la vie fut douce au presbytère de Lampaul, et le ministère du maître et de l'élève bien agréable et bien fructueux aux paroissiens. Mais voici que dans ce ciel si serein, l'orage éclata avec la Révolution, voici votée la schismatique Constitution civile. Nos deux bons prêtres entendent leur évêque, Mgr de La Marche, condamner la nouvelle constitution du clergé ; il n'en faut pas plus, ils la condamnent avec lui et au bas de la protestation de Mgr de La Marche contre l'élection à venir de l'évêque constitutionnel, on peut voir les signatures de M. Guillou et de son vicaire. Cependant un recteur voisin, le plus important du district, le recteur de Ploudalmézeau, a refusé de signer cette protestation. C'est M. Goret, homme d'une haute stature, d'esprit cultivé et de manières distinguées : originaire de Plouzané, il était recteur de Lanrivoaré quand il obtint au concours la cure de Ploudalmézeau. « Qui sait, disait-on dans le district, il pourrait bien être élu évêque », et le distingué ecclésiastique, un tantinet infatué de sa personne, laissait dire et répéter la chose. Nommé électeur, il part pour Quimper, dès le 25 Octobre, l'élection devant avoir lieu le 1^{er} Novembre. La veille du scrutin, on vient lui offrir la candidature ; à la stupéfaction de ses compagnons de Ploudalmézeau, il la refuse. Le jour de l'élection, à la cathédrale, il est cependant élu président du bureau ; après l'élection c'est lui le 2 Novembre, qui proclame l'élu, Expilly, recteur de Saint-Martin de Morlaix, et il repart aussitôt pour Ploudalmézeau. Cependant, avant de rentrer dans son presbytère, la conscience troublée, il veut d'abord voir son confesseur et ami, M. Guillou. Il arrive donc au presbytère de Lampaul ; il fait nuit, le souper fini, le recteur est monté dans sa chambre.

M. Goret frappe à sa porte. M. Guillou ouvre : « C'est toi, Goret, dit le recteur ; eh bien ! si tu as accepté l'épiscopat, retire-toi, je ne te connais plus ; mais si tu es resté fidèle à Dieu, viens te jeter dans les bras de ton frère ». — « Ne craignez rien, répond M. Goret, j'ai refusé toute candidature ». — « Alors, mon cher Goret, viens que je t'embrasse, puis allons manger quelque chose ». — « Après que vous m'aurez entendu en confession », dit M. Goret, qui s'agenouilla aux pieds de M. Guillou. Confesseur et pénitent pleuraient quand on se leva pour aller à la salle à manger. Le lendemain, M. Goret partait pour Ploudalmézeau, laissant au presbytère de Lampaul toutes ses idées révolutionnaires. Il va être désormais un confesseur de la foi. En Janvier 1791, quand le serment est demandé aux ecclésiastiques, M. Goret refuse de le prêter, car aux Archives de Brest, il y a une liste officielle des prêtres qui ont refusé le serment ; on y lit :

« Etat des ecclésiastiques qui ont refusé le serment ordonné par la loi du 27 Novembre 1790 :

... *Ploudalmézeau* : Jean Goret, curé, Joseph Pondaven, François Pelleteur et Laurent Cren, vicaires. »

Aux élections du 29 Mai 1791, à Brest, pour la nomination aux cures, un nommé Boullaire est élu curé de Ploudalmézeau et accepte. Bien plus, le 29 Juin 1791, M. Goret est arrêté et emprisonné aux Carmes de Brest, où jusqu'au 27 Septembre, il partage la captivité du Bienheureux Claude Laporte. Libéré, il rejoint sa paroisse de Ploudalmézeau ; malgré l'arrêté du département qui l'oblige à se retirer à quatre lieues de son ancienne paroisse, il se cache à Gorre-Bloué, fait du ministère même pendant la Terreur, au risque d'être pris et guillotiné, et meurt à Ploudalmézeau même, le 13 Juin 1802, à l'âge de 50 ans.

M. Guillou de Labbaye avait ramené dans le droit chemin son voisin de Ploudalmézeau. Lui-même d'ailleurs et son vicaire Calvarin refusèrent le serment. Mais le 4 Mars 1791, M. Guillou décédait subitement, âgé de 70 ans. De tous côtés les prêtres accoururent à l'enterrement du vénéré vieillard : des prêtres jureurs vinrent même, comme le sieur Bazil, l'intrus de Plouguin. La présence de ces jureurs fit scandale et provoqua un violent incident. La coutume en ces temps pour l'enterrement d'un prêtre était de faire porter le cercueil par des prêtres. Or voici qu'à la levée du corps, le sieur Bazil prend un des bâtons destinés à soutenir la bière, il le passe sous le cercueil et invite un de ses confrères à prendre l'extrémité libre. Ce confrère invité n'avait pas prêté le serment ; indigné de voir le jureur profaner la mémoire du saint M. Guillou, il prend bien le bâton, mais se met à en frapper le sieur Bazil, en lui criant : « Chien de jureur, sors d'ici, c'est terre sainte ici, va dans ton club abjurer ton sacerdoce ». Et voici que les autres porteurs prennent leurs bâtons et, imitant leur confrère, tombent à bras raccourcis sur le sieur Bazil. Celui-ci quitte vivement la cour du presbytère ; on se met à sa poursuite ; il arrive dans le cimetière, les confrères l'attrapent et le précipitent dans la fosse béante qui attend les restes de M. Guillou. On ne parle rien moins que de l'enterrer vivant, mais la démonstration s'arrête à la menace, et, contents de la bonne leçon donnée au jureur, leçon qui effaçait, pensaient-ils, le scandale, ils repartirent faire la levée du corps, cependant que le pauvre Bazil, sortant de la fosse, couvert de boue, reprenait le chemin de Plouguin, sous les moqueries des paysans et des paysannes.

M. de Labbaye mort, M. Calvarin est nommé curé d'office de Lampaul : c'est à lui qu'incombe désor-

mais la charge de la paroisse ; cette charge, il va la remplir magnifiquement. Il ne quittera pas la paroisse, il dira même presque tous les dimanches la messe à l'église de Lampaul, tantôt la nuit, tantôt le jour, voire même dans l'après-midi du dimanche. Il est vrai que les habitants de Lampaul le secondent merveilleusement, mais à tout instant il y a des rondes, des patrouilles de républicains ; certains dimanches, la troupe cerne l'église pendant des heures entières. Comment donc réussit-il ce tour de force de dire la messe et une messe annoncée par un grand coup de cloche une demie-heure auparavant ? Tout d'abord, il s'est fait donner un surnom qui peut dérouter les soldats, il se fait appeler *Belek koz*, le vieux prêtre, lui qui n'a pas encore quarante ans, qui n'a pas un cheveu blanc, et il a un homme de confiance, d'une rouerie remarquable ; on l'appelle Fanch ar fourn. Quand M. Calvarin doit dire la messe en plein jour, Fanch dispose sur tous les talus des routes qu'on n'aperçoit pas du clocher, des jeunes sentinelles. Lui-même se place sur la première voûte du clocher, après avoir sonné son coup de cloche pour annoncer la messe. On convient d'un signal d'alarme : si quelque chose de suspect est en vue, la première sentinelle qui l'aperçoit se tourne vers la sentinelle suivante en ôtant son chapeau comme pour saluer ; celle-ci en fait autant pour une autre sentinelle. En un instant le signal est ainsi communiqué à Fanch ar fourn, qui descend alors de son poste d'observation pour avertir M. Calvarin et l'aider à se cacher. Un dimanche, que la messe se disait à l'église, Fanch ar fourn aperçoit le signal convenu ; il descend aussitôt du clocher et entre à l'église. M. Calvarin venait de consacrer ; averti par Fanch, il consomme aussitôt les saintes espèces, pendant que les fidèles sortent ; il se dépouille de ses ornements et gagne une maison où il

se cache. A peine y est-il entré, qu'une troupe de soldats fait irruption dans le cimetière avoisinant l'église et où s'est répandue la foule des fidèles. « Où est le prêtre ? » demande un des soldats au premier paysan qu'il rencontre : celui-ci, qui était Ploudalmézien, sans malice, lui montre du doigt la maison où se cache le prêtre. Les soldats ont à peine quitté le cimetière que le nommé Paul Le Borgne, qu'on croyait « chrétien à gros grains » dit M. Arzel, applique à notre Ploudalmézien une maîtresse giffle en lui disant : « *Hag ezom hon deus ni eus botret Guitalmeze evi lavaret pelech ema an Aoutrou o chom ?* Est-ce que nous avons besoin nous des gars de Ploudalmézeau pour dire où demeure Monsieur (le Recteur) ? » et, ramassant ses longs cheveux sous son chapeau, il dit aux autres Lampauliens : « *Deomp da velet petru glask ar Ganaillez-ze* : allons voir ce que cherchent ces canailles-là. » Tous vinrent alors cerner la maison où les soldats cherchaient M. Calvarin : une bonne femme, nommée Isabelle Thomas, alla au tas de rondins situé dans l'appentis et les distribuant à tous leur disait : « *Jantrebistac'h, roit eur goc'hennat dan haillonet-ze ; ar reze zo poent deski skiant dezho !* : tonnerre ! donnez une tripotée à ces voyous-là, il est temps de les corriger. » Ce que voyant, les pauvres soldats prirent peur et demandèrent grâce. On leur accorda la vie sauve à condition qu'ils reprissent le chemin de Ploudalmézeau. Nos militaires détalèrent, M. Calvarin était sauvé.

Une autre fois, M. Calvarin allait à l'Armorique ; en passant, il entra à Kervao, voir un malade. Mais les maisons où il y avait des malades étaient toujours étroitement surveillées par les soldats. A peine M. Calvarin est-il entré dans la maison de la ferme et a-t-il entamé conversation avec le maître de céans, que des soldats entrent. Aussitôt M. Calvarin et son interlo-

uteur se prennent les mains, comme s'ils marchandait un cheval : « *Evit peghement e roi anheza ta ?* Pour combien me le donnes-tu donc ? » Les soldats ne s'y laissent pas prendre : « C'est toi le vieux prêtre, disent-ils, suis-nous. » Ils sortent, emmenant M. Calvarin. Le maître de la maison se met alors à crier comme un fou. Un couvreur qui était sur le toit de la maison, un nommé Salou, veut calmer le bonhomme. « *Choumit trankil, Fanch, a list an dud gentil da ober ho dever* : allons, calmez-vous, François, laissez ces braves gens faire leur devoir. » Cette parole a le don d'exaspérer notre homme qui va droit à l'échelle et, la secouant, fait tomber le couvreur, qui, l'épaule démise, se met à crier à son tour. Tous ces cris mettent le village en rumeur ; de tous côtés on accourt. Fanch alors montre au loin le prêtre encadré de soldats ; aussitôt, on prend pelle, crocs, bêches, rateaux, et on se précipite vers les soldats. Ceux-ci ne se sentant pas en nombre pour résister à cette troupe déchaînée et, sachant qu'en lâchant le prêtre, ils ne seraient pas inquiétés, détalent en laissant leur proie, que les paysans ramènent triomphalement à Kervao.

Un autre jour, M. Calvarin se trouvait entre les dunes et Kerivoret, endroit marécageux où passe le cours d'eau du Streat. Un lampaulien, nommé Laou Arzel, qui passait le Streat, aperçut les soldats qui se dirigeaient vers M. Calvarin ; le prêtre, le dos tourné, ne les voyait pas. Aussitôt Laou Arzel jette ses sabots et se met à courir à toutes jambes. Les soldats, croyant que c'était le prêtre qu'on leur avait dénoncé qui s'enfuyait ainsi, se mirent à la poursuite d'Arzel ; celui-ci passe près de l'abbé en lui disant sans se détourner : « Soyez calme, ne changez pas d'allure, les soldats me prennent pour vous. » M. Calvarin, averti, encouragea les soldats quand ceux-ci passèrent près de lui. Laou Arzel, lui, les mena loin, afin de donner à son recteur

le temps de se sauver. Quand il peut croire que M. Calvarin est hors de danger, Laou Arzel s'arrête et fait mine de se rendre. Les soldats chantent déjà victoire; enfin, ils tiennent *ar belek koz*, ils lui mettent les menottes. « Suis-nous, disent-ils. » — « Pourquoi m'arrêtez-vous, demande alors Arzel ? » — « Parce que tu es prêtre ! » — « Moi, prêtre ! ni prêtre, ni noble, je suis un simple paysan, je m'appelle Laou Arzel ! » — « A d'autres ! disent les soldats, tu es *ar belek koz*. » Et ils emmènent notre brave homme jusqu'au bourg de Lampaul ; là, ils font défiler magistrats municipaux et ménagères devant le prisonnier ; tous unanimement déclarent : « C'est Laou Arzel ! » — « Pourquoi dès lors t'es tu enfui devant nous ? » — « J'ai couru parce que j'avais froid aux pieds ; quoi ! la nation défend maintenant de courir ? » Et tempêtant, les soldats relâchèrent notre bonhomme qui ne raconta que plus tard le bon tour qu'il avait joué aux Bleus. Dans l'intervalle il en rit souvent avec le bon M. Calvarin.

Un matin que le juge de paix de Ploudalmézeau, M. Carof, revenait d'une noce, à l'occasion de laquelle on avait dansé toute la nuit, et il était accompagné de soldats, on vit un paysan à leur vue quitter vivement la route pour escalader un talus et filer à travers champs. « C'est un suspect que cet homme, dit un officier, c'est un noble ou un prêtre et plutôt un prêtre ; qu'on se lance à sa poursuite, dit l'officier aux soldats. » Mais M. Carof qui avait reconnu M. Calvarin, le prêtre qui avait béni le mariage, dit à l'officier : « C'est inutile, ce paysan je le connais, il était de la noce et s'il quitte le chemin à notre vue, c'est que le vin a troublé sa raison qui n'est pas solide, croyez-moi. » L'officier arrêta ses soldats et M. Calvarin une fois de plus était sauvé.

Si les Lampauliens défendaient si bien leur recteur,

M. Calvarin lui-même était brave. Une fois, il alla en plein jour donner les derniers sacrements au bourg de Ploudalmézeau à un nommé Lilès, demeurant au Ty-bras. Le bourg était plein de soldats, des sentinelles gardaient toutes les issues. Or, M. Calvarin escalada le mur du jardin de la propriété de M. Colin, et traversa la rue pour aller au Ty-bras. Ceux qui étaient sur la rue, le voyant, frissonnèrent et tournèrent la tête de l'autre côté. M. Calvarin alla tout droit à l'appartement du mourant et une simple cloison séparait cette chambre de la salle où des officiers jouaient aux cartes en ce moment. Le prêtre donne à Lilès l'Etrême-Onction, sort de la maison, traverse la rue, encombrée de soldats, sans être reconnu. Les soldats apprirent la chose tôt après et entrèrent dans une vive colère ; ils n'étaient venus là que pour arrêter le prêtre et ce dernier les avait joués. Ils étaient honteux « comme un renard qu'une poule aurait pris ».

Près du corps de garde de Kroas-ar-Reun, dans une petite maison, une malade se mourait. Les soldats, avertis, montaient la garde, afin d'arrêter *ar Belek koz*, si, ce qui n'était pas douteux pour eux, il venait voir la moribonde. Or, voici que de la grève de Kerros, en plein jour, arrive un pêcheur affublé de son croc'h-en beoc'h, de son toskén et son krok ; il arrive devant la maison dont nous parlons au moment même où un militaire en sort qui venait s'assurer s'il n'y avait rien de nouveau. Il parle au soldat du beau temps qu'il fait et entre dans la maison, puis, sans perdre de temps, il se met à confesser la malade, à lui administrer les Saintes Onctions, et même à lui donner le viatique qu'il sort d'une custode portée sur sa poitrine ; il fallait pourtant à tout instant interrompre les cérémonies, quand on signalait par un bruit spécial de sabots qu'un soldat s'approchait de la fenêtre ; quand le militaire s'éloignait, on se remettait à

genoux. Après une dizaine d'interruptions de ce genre, M. Calvarin réussit à donner à la malade tous les sacrements et il sortit en tempestant extérieurement, mais se félicitant lui-même du bon tour qu'il venait une fois de plus de jouer à la police.

Il faut ajouter que parmi ces militaires, il trouva plus d'une fois des auxiliaires, même des sauveurs. Un jour que son ministère l'avait appelé à la ferme de Kerongant, la maison est tout à coup envahie par une trentaine de soldats chargés d'une fouille domiciliaire. Le prêtre a tout juste le temps de se faufiler sous un lit situé près de la porte d'entrée. Or, parmi les soldats il y en a un surtout qui crie et jure plus que tous les autres ; il a plus l'air d'un démon que d'un homme. A force de fouiller, ce forcené a vite fait de découvrir le pauvre prêtre allongé sous le lit. Que fait-il alors ? Il fait signe à M. Calvarin de ne pas bouger, puis s'appuyant contre la porte derrière laquelle est le lit, il crie à tue-tête : « Hardi, les amis, travaillez bien ; je vais garder cette porte et si quelque calotin veut forcer la consigne, je vous l'embrocherai de belle façon ! » Tout ce qu'il y avait dans la maison fut mis sens dessus dessous, on enfonça les sabres et les baïonnettes dans la paille des lits. Mais il ne vint à l'idée de personne de jeter un coup d'œil derrière une porte qui semblait si bien gardée. Nul ne maudissait plus que notre militaire l'insuccès des recherches, mais quand la troupe sortit, le soldat dont nous parlons tint à sortir le dernier de la maison. M. Calvarin était sauvé.

Ce n'était pas seulement la personne du prêtre que les soldats respectaient, ils témoignaient parfois les mêmes égards pour les vases sacrés. A Lestrohoni, avait lieu une fouille. L'officier qui commandait la troupe, ouvrant un des battants d'une armoire, voit sur l'étagère cinq à six belles pommes rouges ; ouvrant

l'autre battant, il voit un calice et un ciboire : il se hâte de fermer ce battant en disant tout fort d'un air de dépit : « Bah ! ici on ne trouve rien : si, il y a quelques pommes que la jeune fille a eues sans doute de son galant ; belle foutaise que tout ça ! »

M. Jacob, recteur de Saint-Pabu, fut arrêté en même temps que M. Chapalain, dans la ferme de Kernizan, en Septembre 1794 ; tous deux furent guillotins à Brest, le 15 Octobre. Or, M. Calvarin était le grand ami de M. Jacob ; toutes les semaines, ils dînaient jadis l'un chez l'autre et, après le repas, se faisaient la conduite jusqu'au Mez-Maot. M. Calvarin devait aller coucher à Kernizan, la nuit même de l'arrestation, quand il fut appelé près d'un malade à l'Armorique ; cette circonstance l'a sauvé de la mort et frustré, hélas ! de la palme du martyre.

Sans doute, en 1792, on avait élu un curé constitutionnel à Lampaul ; mais, abandonné de tous, poursuivi de malédictions de toutes sortes, le pauvre intrus s'en alla au bout de deux mois, et M. Calvarin dut à ce départ de pouvoir agir avec plus de facilité.

Le 15 Août 1797, il vient à la mairie de Ploudal-mézeau faire une déclaration de domicile à Lampaul et signe « Curé d'office de Lampaul ».

Le coup d'Etat de Brumaire balaie enfin le Directoire, qui prolongeait au point de vue religieux la Terreur de Robespierre. Le Consulat lui succède et entame des négociations avec Rome en vue d'un Concordat. Le culte public reparaît partout.

Quelle joie, quand les églises se rouvrent ! elles ne désemplissent plus. Sans doute, on a eu la messe de ci de là, grâce à M. Calvarin, mais la parole de Dieu, que d'années on en a été privé ! Aussi quel bonheur de pouvoir goûter en paix le doux charme de cette « belle et bonne chanson qui berce les misères humaï-

nes » et éclaire la vie d'un rayon céleste, surtout quand cette divine chanson est chantée par l'éloquent M. Calvarin.

Pendant l'Avent de 1800 et le Carême de 1801, M. Calvarin prêcha et à Ploudalmézeau et à Lampaul. Le dimanche, il dit la messe de 7 heures à Lampaul et vient donner son sermon à la grand'messe à Ploudalmézeau. Tous les Lampauliens, excepté ceux de la messe matinale, viennent à Ploudalmézeau pour l'entendre. Aux vêpres, Lampauliens et Ploudalméziens viennent encore tous à Lampaul écouter M. Calvarin prêcher, et cependant c'est mot à mot le même sermon que le matin. Oh ! la parole de Dieu ! il faut en avoir été privé longtemps pour en goûter la saveur, ajoute M. Arzel dans ses notes : il faut dire que M. Calvarin avait un talent particulier pour la chaire : il émouvait souvent son auditoire au point de faire couler les larmes. En 1806, il est invité à prêcher une mission à Saint-Pol-de-Léon ; l'un de ses sermons fit tant d'effet, dit M. Arzel, qu'un sénateur de Napoléon, Cornudet, qui était alors à Saint-Pol, voulut interdire les prédications de M. Calvarin, sous prétexte qu'elles faisaient tourner la tête aux populations. Il ira, tôt après, prêcher une mission encore à Ploudaniel, il aura le même succès. Pendant cette mission, le recteur de la paroisse vint à mourir : les habitants envoyèrent une délégation jusqu'à l'Evêque pour le prier et supplier de leur donner comme recteur M. Calvarin. Mgr de Crouseilles écrivit à ce dernier pour lui proposer cette paroisse. « Monseigneur, répondit le prêtre, si je vous ai déplu, envoyez-moi à Ploudaniel ; mais si c'est une faveur que vous voulez me faire, je vous supplie en grâce de me laisser mourir à Lampaul. »

M. Calvarin, nommé recteur de Lampaul, en 1802, mourra recteur de Lampaul.

On se fait aujourd'hui difficilement idée de l'attachement que la population montra aux prêtres, au lendemain de la Révolution, surtout à ceux qui avaient poussé l'héroïsme, comme M. Calvarin, jusqu'à rester parmi leurs ouailles, malgré les dangers. Aussi M. Calvarin était véritablement le roi de sa paroisse. Il avait le droit de tout dire et de tout faire et ce qu'il avait décidé était toujours une chose définitivement jugée. Qu'il y eût des différends ou des contestations, le grand moyen de mettre fin à toute discussion était d'aller trouver le recteur. « *Deomp da gaout an Aoutrou*, allons voir Monsieur (le Recteur) ». Jamais, dit M. Arzel, on n'a vu de recteur plus maître chez lui que ne l'était M. Calvarin. Il faisait une guerre à mort à la danse et à tout ce qui pouvait entraîner la jeunesse aux désordres. Il était l'inexorable adversaire des nouvelles modes et ne pouvait les sentir. J'assistais un jour à la grand'messe à l'église de Lampaul, dit M. Arzel ; c'était un dimanche. Il refusa devant tout le monde de donner la sainte communion à une jeune fille qui lui était parente cependant, et cela parce qu'elle n'avait pas l'ancienne coiffe « *ar c'hoef alkennet* ». Les parents de la jeune fille, indignés, voulurent faire du bruit avec leurs sabots, « *saboter* », suivant l'expression du pays ; ils ne trouvèrent aucun écho. Comment ! contrarier Monsieur le Recteur !

Il n'avait pas besoin d'aller de ferme en ferme quêter, suivant la coutume. La récolte finie, de toutes les maisons on venait apporter du blé au recteur. Les ménages les plus pauvres donnaient un demi-boisseau d'orge ; les maisons plus aisées envoyaient en plus un demi-boisseau ou un boisseau de froment et un boisseau et demi de petits pois. « Je vois encore à présent, écrit M. Arzel, treize ou quatorze ménages qui lui envoyaient d'énormes charretées de paille ou de

foin. » Le bon recteur n'en était pas plus riche, car il donnait tout aux pauvres, tout excepté... sa paille, car le bonhomme avait un faible pour son « mulon » de paille, auquel il ne touchait qu'en toute extrémité et dont il était fier, le montrant à tous. « Voyez le beau mulon de paille que j'ai. »

M. Calvarin était de taille moyenne, mais solidement bâti ; sur ses vieux jours, il avait acquis un certain embonpoint et il marchait les deux mains derrière le dos, toujours essoufflé. C'est à cheval qu'il allait voir les malades ; il avait toujours une main en l'air comme pour frapper le cheval, mais ne le frappait jamais. Il ne mettait de chapeau que pour aller à Brest ou à Quimper ; tout le reste du temps, il portait une sorte de bonnet grec noir recouvrant une calotte qui cachait son crâne chauve et n'avant plus qu'une très étroite couronne de cheveux blancs derrière la tête.

Il avait à plusieurs lieues à la ronde la réputation du curé guérisseur. Tous les jours de semaine, il sortait de l'église vers neuf heures et demie, pour rentrer au presbytère. La maison était pleine de malades ou de personnes qui venaient le consulter pour d'autres. Comme dit M. Arzel, le chemin qui conduisait au presbytère était garni de charrettes, de chevaux dételés, et tous les jours c'était comme un jour de foire à Lampaul. Bien des fois, les médecins de Ploudalmézeau et de Saint-Renan avaient voulu inquiéter M. Calvarin à ce sujet. Mais la Sous-Préfecture de Brest le protégeait, et lui expédiait même des caisses de remèdes pour les pauvres. Son système curatif découlait des principes du *Diafoirus* de Molière. Tout malade devait d'abord être nettoyé, disait-il ; et le premier stade de la cure comprenait toujours vomitif et purgatif. Le nettoyage achevé, il faisait prendre des tisanes de simples qui variaient d'après le mal. Dans son

jardin il n'y avait pas de légumes, mais une riche collection de ces simples. D'ailleurs il n'exigeait rien pour le traitement des malades, il ne réclamait qu'aux étrangers à sa paroisse le prix des remèdes qu'il donnait.

Son presbytère était, au surplus, très hospitalier et pendant les vacances, il hébergeait tous les séminaristes de sa paroisse. D'ailleurs, magnifiquement formé par lui-même, par le bon M. Guillou de Labbaye, il forma beaucoup de prêtres. Le 4 Avril 1807 il écrivait à l'Evêque : « Je viens de faire entrer six de mes élèves au collège de Léon ; il m'en reste encore sept dont l'un, nommé François Bouzélod, de cette paroisse, se trouve malheureusement de la conscription de 1808. Ne pourriez-vous pas faire suspendre pour lui l'exécution de cette loi ? Je lui crois de la vocation. Je suis fâché que la surabondance de mes occupations ne me permette pas de donner plus de soins à ces jeunes gens, mais le défaut de secours spirituels dans les environs, m'empêche de leur sacrifier autant de temps que j'aurais désiré ». M. Arzel cite les prêtres vivants de son temps et formés par M. Calvarin : lui-même d'abord, puis MM. Pelleteur, curé de Lanmeur, Lannuzel, recteur de Bchars, Jaouen, recteur de Guissény, Le Roux, curé de Saint-Renan, 13 élèves dans une paroisse de 600 habitants !

Si le recrutement des élèves du sanctuaire était un de ses grands soucis, il n'oubliait pas le sanctuaire lui-même qui, après la Révolution, se trouvait complètement dépouillé. M. Pondaven, le distingué recteur actuel de Lampaul, nous écrit qu'aujourd'hui encore, dans sa sacristie, il y a deux calices en argent, un ciboire et un ostensor qui portent l'inscription : « *Par Y. Calvarin, curé d'office de la paroisse de Lampaul (1800)* ». Dans le clocher, la Révolution n'avait laissé qu'une cloche. En 1824,

M. Calvarin fit fondre une cloche de 1.200 kilogrammes qui fut bénite le 25 Septembre de cette année.

Enfin, après quarante-cinq ans de ministère dans cette paroisse de Lampaul, et quel ministère fructueux ! on le devine, le bon prêtre allait recevoir sa récompense là-haut. Le 24 Janvier 1826, il décédait à l'âge de 71 ans. Sa tombe s'élève toujours près de l'église paroissiale de Lampaul. Elle porte l'inscription suivante que nous reproduisons telle quelle.

« *Ci-gisent (sic) Monsieur Yves Calvarin, âgé de 73 (?) ans, mort le 24 Janvier 1826. Priez pour vos pasteurs.* »

Chanoine L. SALUDEN.

EXTRAITS DU JOURNAL

FAIT PAR

ANNA-LOUISE DU PARSCAU DU PLESSIX

pendant les Années 1792-97 et 1800 (1)

(Suite.)

Lundy 31 décembre 1792. — La vache est arrivée ce matin, elle est noire. Ce Christophe Lemoign, fermier de Lyllivon, avait été nommé maire de Ploudiry : on voulut lui faire prêter le serment d'être fidèle à la République, et de mourir pour la défendre. Il répondit qu'il ne pouvait faire un serment si contraire à celui qu'avaient fait pour lui ses parrain et marraine sur les fonts baptismaux. On lui dit qu'il était nécessaire de faire ce serment à la liberté, à l'égalité, à la fraternité, à la nation. Là-dessus il prit une plume et il écrivit sa démission : toute la municipalité a suivi son exemple ; de sorte que les citoyens sont obligés de chercher d'autres officiers municipaux. Cet honnête homme nous mande que, ne pouvant servir deux maîtres, il aime mieux continuer d'aimer et de servir Celui du Ciel, qui l'a fait tout ce qu'il est, et qui le jugera un jour : « Je suis très sûr, a-t-il dit, que les citoyens ne trouveront personne de La Martyre (sa trêve) qui veuille prêter serment, non plus que moi : j'aimerais mieux plutôt mourir que de renoncer à ma religion, et de faire ce mauvais serment : je dis qu'il y a une très grande différence entre

(1) Voir le *Bulletin diocésain*, 1925, p. 296 ss.

la justice de Dieu et celle des hommes ». Eh bien ! c'est un paysan qui agit et pense ainsi. Pourquoi se comporte-t-il si bien ? C'est qu'il se laisse guider par cette lumière que Dieu a mise en nous pour nous éclairer dans les occasions les plus importantes : il croit à la religion, il consulte son catéchisme ; et il ne saurait se tromper. O mon Dieu, que vous êtes admirable dans vos créatures ! que vous êtes bon pour ceux qui vous craignent et vous écoutent !

Maman a envoyé Jean à Lesneven pour lui acheter une vache à la foire du lundi 31. Il est revenu à six heures du soir, ramenant une belle vache jaune foncé avec une tache blanche sur le dos : on la lui a assurée excellente ; elle coûte trente-neuf écus en assignats. Jean nous a dit qu'il était arrivé aujourd'hui à Lesneven, une guillotine (instrument de mort).

M. de la Tour Le Borgne est venu nous voir samedi 29, il a couché ici et est parti pour Landerneau dimanche matin, il est bien malheureux avec sa femme. La jeune femme de Coat ar Goués est accouchée d'une fille dans la nuit de dimanche à lundi.

Le premier jour de janvier 1793. — Grande pluie toute la matinée ; ondée l'après-midi : froid.

M. Jaccou est venu ici de bonne heure pour nous dire la messe. La crainte qu'il ne fut pris ici, nous a empêchés de profiter de sa charité. Maman lui a donné quelques secours et l'a prié de s'en aller bien vite ; cela nous a navrés de chagrin : j'ai pleuré sans en être soulagée. Quoi ! être forcés par la barbarie et l'impiété de ses concitoyens d'éloigner tout secours spirituel, de refuser l'hospitalité aux prêtres du Seigneur, et de les renvoyer de chez soi ; de les laisser exposés aux frimas, à la misère, à la faim, à la maladie et à la mort, pour n'avoir pas la douleur de les voir enlever sous ses yeux et traîner dans d'horribles cachots par des monstres qui étaient autrefois chré-

tiens et qui se sont abandonnés à leurs mauvais instincts comme des réprouvés !

O mon Dieu ! quel douloureux commencement d'année. Nous sommes toutes plongées dans la douleur et dans la tristesse par la méditation sur le passé, et la pensée de l'avenir : nous nous cachons mutuellement nos peines : hélas ! elles ne sont que plus vives. Périrons-nous ? Sera-ce par le fer de nos concitoyens ou par la faim ? Serons-nous chassées de France ? Verrons-nous égorger ceux qui, comme nous, préféreront mourir à être infidèles à Dieu ? Enfin où serons-nous à la fin de cette année qui commence ? Notre bon roy aura-t-il péri ? Vos autels, ô mon Dieu, seront-ils foulés aux pieds. O mon Dieu ! vous me défendez de chercher à pénétrer les desseins de votre adorable Providence : vous voulez que je me soumette sans murmurer à votre volonté sainte, que je souffre avec reconnaissance les coups dont vous me frappez ; que j'attende avec patience et résignation les maux que votre miséricorde nous prépare encore. Hé bien, mon Dieu, je le veux : soyez loué à jamais, et donnez-moi toujours le secours de votre grâce.

2 Janvier 1793. — Pluie par ondées : on a abattu un vieux hêtre de la levée, au-dessus des prairies, du côté qui regarde Pont-ar-Caro.

A six heures du soir, on a frappé à la grande porte ; et comme à présent tout effraie, on a cru que c'était encore les gendarmes. Après plusieurs demandes de : Qui est là ? et des réponses de : Ne craignez rien : on ouvrit. C'était des fermiers de maman d'une rente foncière en Brasparts près de Châteaulin : mais nous ne connaissons pas ces gens qui sont de Pleyben, et fermiers aussi de M. de Kerret de Quilien. L'un se nomme Louis Gargant, l'autre Le Réau. En premier, maman craignait que ce ne fussent des méchants déguisés, et elle voulait les renvoyer ; enfin ils parlè-

rent et se firent connaître pour les plus honnêtes gens possibles. Le Réau parle très bien français, et dit que le gouvernement présent doit paraître odieux à tout chrétien, à tout homme honnête et vertueux : on ne persécute pas les prêtres avec autant d'acharnement de leur côté qu'ici. Ils sont partis le lendemain matin après avoir payé leur rente.

Jeudy 3 Janvier 1793. — Assez beau : vent, pluie depuis six heures du soir : grand vent toute la nuit : gardé le linge dans l'avenue qui est pleine de terre glaise.

Claire et Louise ont fait le tour de chez Tréguier René, et sont revenues par Coat ar gouês où elles ont vu la petite nouvelle née.

Lettres de Landerneau et de Saint-Malo, d'où on m'accuse la réception de deux cents livres que j'ai envoyées pour une pauvre femme de Ploërmel à mon oncle de Tuault, le plus tendre des pères, le meilleur des parents et des amis ; bon chrétien, sujet plein de respect et d'amour pour son roy et pénétré de douleur pour les maux qu'il souffre ; et rempli d'horreur et d'indignation contre les bourreaux de notre bon Louis XVI.

(A suivre.)

UN ÉVÊQUE BRETON

M^{OR} Léopold de LÉSÉLEUC de KEROUARA

Évêque d'Autun, Chalon et Mâcon

(1814-1873).

UN PROLOGUE

Le dimanche 13 Mai 1520, Guy Le Clerc, évêque de Léon, fait sa première et solennelle entrée dans sa ville épiscopale.

Le prélat avec une suite nombreuse arrive au faubourg de la ville et entre dans l'église Saint-Pierre où il reçoit les hommages de nobles et puissants seigneurs. Il se rend ensuite au portail de l'église, près d'une chaise à porteurs et prête serment, aux seigneurs qui devaient le porter, de défendre les droits de l'Église de Léon et il confirme les dits seigneurs dans tous leurs droits.

Ce serment prêté, les seigneurs portèrent l'Évêque assis en la *sedia* de la chapelle Saint-Pierre jusqu'à la porte de la ville, située dans la rue Verderel, auprès de l'église Notre-Dame du Creisquer. Le chapitre et tout le clergé de Léon, portant des surplis et des chapes, précédaient processionnellement au chant des cantiques et des hymnes.

Comme l'Évêque approchait de la porte de la ville, les citoyens et habitants la fermèrent aussitôt, et par l'organe du noble homme Didier de Léséleuc, au nom des habitants de la cité, demandent au Seigneur Evêque qu'avant de pénétrer dans la ville il prête le serment qu'avaient coutume de prêter ses prédécesseurs en pareille circonstance, et, aussitôt, le Prélat, devant les citoyens et habitants, ainsi que devant le sire de Léséleuc, leur représentant, jura solennellement de défendre les droits

de son Eglise et de conserver les dits citoyens dans leurs anciennes libertés et franchises ; acte de ce serment, sur les instances de sieur de Léséleuc fut dressé par nous, notaires soussignants.

Immédiatement les habitants ouvrirent leur porte et permirent l'entrée de la cité au Seigneur Evêque qui continua sa route, porté sur sa *sedia*, jusqu'à la porte occidentale de l'église cathédrale (1).

Il nous a paru que notre étude biographique devait s'ouvrir par ce récit.

« Noble homme Didier de Léséleuc » qui, en 1520, avait l'insigne honneur de recevoir au nom de la Cité l'Evêque de Léon, eut une descendance qui se perpétua en tout honneur et toute considération dans la ville épiscopale (2). Mais quand, par une malheureuse

(1) Dans ce récit, M. le Chanoine Peyron, archiviste de l'Evêché de Quimper, a condensé le procès-verbal dont il a donné le texte latin complet dans son livre sur la Cathédrale de Saint-Pol de Léon, imprimerie de Kérangal, 1901.

(2) M. Le Guennec, bibliothécaire à Quimper, a bien voulu, et nous l'en remercions vivement, nous communiquer, parmi ses notes généalogiques, celles-ci qu'il a recueillies sur la famille de Léséleuc :

I. — Thomas, mentionné dans une montre de Jehan du Penhoat, en 1428.

II. — Philippe, écuyer et notaire en 1478, mentionné dans une réformation de 1443.

III. — Didier, procureur syndic de Saint-Pol-de-Léon en 1520.

IV. — Yves, en 1538, épouse Tiphaine Le Borgne de Kervidou.

V. — Didier, le 15 Août 1547, Sr de Kerouara, épouse Gillette Huon de Kerillo.

VI. — Didier, né le 2 Octobre 1568, Sr de Kerouara, épouse Isabelle Le Normand (*d'azur au rencontre de cerf d'or, accomp. et cantonné de 4 molettes de même*). Mort en 1620, ou 1626. Il avait fourni avec pour Kerouara, Kerpica et Kerriou. Il avait un frère, Paul, recteur de Plouescat en 1607.

VII. — Paul, né en 1607, épouse le 12 Décembre 1628, Catherine Thomas de Kerincuff (*d'azur à la tour d'or*) ; meurt le 6 Juin 1672.

VIII. — Paul, né le 17 Août 1645, épouse, le 30 Juillet 1673, Gabrielle de Gouzillon ; meurt en 1725 ; elle en 1737.

IX. — Hervé-François, né en 1707. On lui confirma, en 1733, le droit d'enfeu dans l'église de Plouescat.

X. — Augustin-François, né en 1744, épouse Jeanne des Loges de Kerdonval, veuve Le Sparfel de Kerlisien.

XI. — Augustin-Joseph-Sébastien, né le 3 Mai 1785, épouse Marie Jourand de Kerrès (*de gueule au lion couronné d'argent*).

Son frère, Constant-Jean-Marie, né le 15 Mai 1790, épouse, le 10 Septembre 1819, Joséphine-Jehanne de Lesneinon, arrière-nièce du maréchal de Coëtlogon.

conséquence du Concordat, d'ailleurs si bienfaisant pour l'Eglise de France, Saint-Pol-de-Léon perdit son siège épiscopal et que, à trois cents ans de distance, l'héritier du nom de Léséleuc devait émigrer de la ville de ses ancêtres, Dieu a voulu que le nom de la famille reçût un nouvel éclat en la personne de celui qui, né à Saint-Pol-de-Léon en 1814, était destiné par la Providence à devenir Evêque, l'« Evêque du Sacré-Cœur ».

×

Nous remontons à 1785. C'est l'heure de la naissance, à Saint-Pol-de-Léon, d'Augustin-Joseph-Sébastien de Léséleuc (1).

Son père, Augustin de Léséleuc épousa Mme veuve Le Sparfel de Kerlizen, née Jeanne Des Loges de Kerdonval, comme lui de Saint-Pol-de-Léon. De son premier mariage celle-ci avait une fille, Marie-Jeanne Le Sparfel de Kerlizen, qu'elle maria au chevalier Jean-Auguste Salaun de Kertanguy (2).

C'est de son second mariage avec Augustin de

(1) Nous ne savons à quelle date remonte l'altération de ce nom dans les actes civils et religieux qui, jusqu'en 1826, portent de Léséleuc. C'est encore ainsi que nous avons les « Léopold de Léséleuc » sur les livres de prix décernés à celui-ci pendant qu'il était au collège des Jésuites à Sainte-Anne d'Auray. La note suivante, ajoutée à son acte de naissance du 30 Juin 1814, nous explique le retour à l'ancienne orthographe que nous trouvons dans la pièce de 1520 citée plus haut :

« Ce nom de Léséleuc a été substitué au nom de Léséleuc, ainsi porté à l'acte ci-contre, par erreur et suite d'altération, en vertu d'arrêt de la Cour royale de Rennes du 15 Février 1826, dûment enregistré et transcrit sur les registres courants.

« Ce jour, 21 Juin 1826.

« MÉNEZ, adjoint. »

(2) Le chevalier Jean-Auguste Salaun de Kertanguy avait été page de Louis XVI. Pendant la Révolution il put rester à Saint-Pol-de-Léon, et sa demeure fut le refuge fidèle de bien des prêtres insermentés et traqués.

De son mariage avec Marie-Jeanne Le Sparfel de Kerlizen, qui, vraisemblablement, remonte à 1795, il eut dix enfants, dont l'aînée fut Jeanne-Marie Dorothee de Kertanguy, religieuse de la Retraite,

Léséleuc que naquit, le 3 Mai 1785, Augustin-Joseph-Sébastien de Léséleuc (1).

Ce jeune fils dirigea ses aspirations vers la Marine de l'Etat, et à vingt ans il était officier comme le dit l'acte du supplément des cérémonies du baptême conféré à « Félix, fils de Jean-Auguste Salaun de Kertanguy et de demoiselle Marie-Jeanne Le Sparfel de Kerlizien, dame de Kertanguy, son épouse, né en cette ville (Saint-Pol-de-Léon) le 18 Janvier 1804, baptisé ce même jour sans les cérémonies, suppléées le 13 Février 1805... Parrain et marraine ont été Augustin-Joseph-Sébastien de Léséleuc, frère utérin de la mère de l'enfant, officier de marine, et demoiselle Jeanne-Marie-Dorothée de Kertanguy, sœur de l'enfant ».

Le jeune officier, à l'âge de 26 ans, épouse demoiselle Marie-Françoise-Victoire-Aimée Jourand de de Kerrès, de Perroz, diocèse de Saint-Brieuc, fille d'Auguste Jourand de Kerrès et de dame née Tribard de Courson.

Augustin-J.-Sébastien de Léséleuc quitta alors la Marine, et vint se fixer au pays natal, Saint-Pol-de-Léon.

A ce jeune foyer où les traditions bretonnes de foi et de piété devaient se perpétuer et briller d'un éclat

fondateur de la branche qui embrassa la règle des trois vœux de religion. C'est sa vie qu'a racontée Mgr de la Villerabel dans un pieux ouvrage : *La Mère de Kertanguy*.

Quatre autres de ses sœurs, ainsi que deux filles d'un frère à son père entrèrent aussi en religion.

Un de ses frères, Elie, s'attacha à Félicité de Lamennais ; mais malgré son affection à l'illustre déchu, les prières et les exhortations de ses sœurs, la direction spirituelle de Jean-Marie de Lamennais le maintinrent dans l'obéissance au Souverain Pontife. Il épousa une nièce aux deux frères de Lamennais.

(1) La famille de Léséleuc ajoutait à son nom le titre de Kerouara, provenant d'une terre noble en Plouescat, qui lui donnait jouissance d'un enfeu et d'un banc dans l'ancienne église de cette paroisse.

nouveau, la bénédiction divine confia neuf enfants, dont Léopold-René fut le troisième (1).

Le registre de l'état-civil de Saint-Pol-de-Léon indique que Léopold-René de Léséleuc est né le 30 Juin

(1) Voici quelques détails recueillis sur ceux-ci :

1 et 2. — Augustin et Victorine, jumeaux, nés le 2 Juillet 1812. Augustin fut un médecin renommé à Brest. Il épousa Mlle de Kervasdoué. Leur fille, Marie, épousa un avocat distingué, écrivain d'un goût délicat touchant les questions d'art : M. de Mussy.

Victorine fut mariée à M. Verguin, officier de marine. Leur fils, officier de la marine, par son mariage à l'île de la Réunion, entre dans la famille de Villèle.

3. — Léopold de Léséleuc, dont la vie est l'objet de cette étude.

4. — Stanislas-Emile-Adolphe, né le 11 Décembre 1815. Les cérémonies du baptême lui furent suppléées le 30 Décembre 1819. Parrain et marraine furent Charles-Guillaume Barazer de Lannurien, Emille-Marie-Yvonne de Léséleuc (sœur du père).

5. — François-Joseph, né le 12 Juin 1817. Aux cérémonies de supplément de baptême, le 30 Décembre 1819, parrain et marraine furent : François-Thérèse de Courson de la Villehéllo, Marie-Jeanne-Joséphine Le Sparfel de Kerlizien de Kertanguy (demi-sœur du père).

Il épousa Mlle de Tuteville dont il eut 5 enfants. Il fut juge de paix à Carhaix.

Son fils, Augustin, épousa Mlle Lunven, de Lesneven. Une de ses filles devint Mme Arsène de Kerangal.

6. — Charles-Marie, né en 1829. Il épousa Mlle Marie-Anne Le Gonidec de Kerhalic.

Les registres de la mairie de Guipavas portent la naissance de leur fille Marie-Anne-Aimée, née le 25 Décembre 1845, avec, comme témoins : Jean-Marie Le Gonidec de Kerhalic, propriétaire à Quintin, 64 ans, et Stanislas-Emile-Adolphe de Léséleuc, capitaine au long-cours, 30 ans ;

Et de Marguerite-Jeanne-Marie Françoise, née le 29 Juillet 1852. Témoins : Augustin-Joseph-Sébastien de Léséleuc de Kerouara, 67 ans, grand-père de l'enfant, et François-Joseph de Léséleuc de Kerouara, 35 ans, oncle de l'enfant.

7 et 8. — Deux jumeaux morts en bas-âge, Emile et Mathilde.

9. — Adolphe-Louis-Charles, né le 18 Juin 1822, auquel les cérémonies du baptême ont été suppléées le 2 Décembre 1822. Parrain et marraine : Thomas-Yves-Charles Jourand du Trémen et Marie-Louise Pastour de Kertanguy.

Adolphe avait épousé Mlle de Launay.

Pour présenter dans son ensemble le tableau de la parenté et des relations de société de M. Augustin-Joseph-Sébastien de Léséleuc et de son beau-frère le chevalier Jean-Auguste Salaun de Kertanguy, nous ajoutons aux noms déjà transcrits les signatures relevées sur les actes de baptême que nous avons pu consulter :

La Fosse aîné, Hervé-Girard de Keranforêt, Croses de Peschiora, Lozar'h, Lubin Salaun de Kertanguy, G. et A. du Laz, de Kertanguy Pastour, Jourand du Trémen, Du Dresnay née de Quélen, Durumain, Le Portier, de Poulpiquet de Brescanvel, chevalier de Saint-Louis, Alfred de Kerhorre, comte de Trochous (?), Durumain, chevalier de Saint-Louis, Catherine Boscals de Réals, Raison de la Bouëzière...

1814, à 11 heures du matin, rue du Petit-Cloître (la tradition locale dit qu'il est né dans la chambre au-dessus de la grande porte qui donne accès à la Maison Saint-Joseph). « Les témoins sont : 1° le sieur Auguste de Kertanguy, âgé de 42 ans (c'est le beau-frère du père) ; 2° le sieur Constant-Jean-Marie de Léséleuc, âgé de 24 ans (frère cadet du père) ».

L'acte est contresigné par l'adjoint au maire, Hervé de Chef du Bois (signature française de Du Penhoat).

A la même date, l'enfant était *ondoyé*. Le supplément des cérémonies du baptême a été conféré le 30 Décembre 1819... Parrain et marraine ont été : Jean-Auguste Salaun de Kertanguy et dame Augustine-Henriette de Courson de la Villehéliou, qui, et le père présent, ont signé :

Augustine Tribard de Courson ;
Chevalier Salaun de Kertanguy.

La sollicitude des jeunes parents de Léopold fut attentive à l'éveil de son intelligence et de son cœur et dirigea les premiers mouvements de son âme vers Dieu, vers le tabernacle, vers Marie : Notre-Dame du Créisker. Nous aimons aussi à penser que les promenades de l'enfant le conduisirent souvent vers l'église Saint-Pierre et le cimetière ; et que, dans cette église si vénérée à Saint-Pol, l'enfant reçut l'empreinte de la dévotion à saint Pierre et au Pape, qui fut le grand et perpétuel élan de sa vie sacerdotale.

En même temps, son cœur s'ouvrait aux doux épanchements de la vie de famille, et s'exerçait à ces mille délicatesses d'enfant à l'égard de ses petits frères, dont il accueillait la venue au berceau avec tant de joie et de caresses. C'est à travers ces tendresses du tout jeune âge qu'il eut l'intuition des devoirs fraternels. Ces devoirs, l'exemple et le dévouement, nous verrons comment il y appliquera une volonté déjà mûre, de 16 à 20 ans, à l'âge qui n'est pour d'autres

que celui des fleurs printanières, et qui, pour lui, à la fin de ses solides et brillantes études, devant un avenir plein de soleil, bouleversa sa vie par les journées de Juillet 1830.

Dès que le développement de sa jeune intelligence put permettre de commencer des études, l'enfant suivit, à titre d'externe, les cours du collège ecclésiastique qu'avait rétabli et dirigeait la haute expérience du vénéré M. l'abbé Péron. Ce saint prêtre qui avait traversé, sans quitter le diocèse de Léon, toute la période révolutionnaire, errant et caché dans des asiles de fortune, d'où il guidait l'action héroïque des prêtres fidèles au nom de l'évêque en exil, avait maintenant pour unique ambition de recruter et d'instruire, en vue du sacerdoce, la jeunesse bretonne qu'il groupait, autour de lui et de ses auxiliaires, de toutes les paroisses environnantes.

Un homme de cette trempe, ce caractère pondéré, cette humilité qui recherchait les dévouements les plus obscurs, mais les plus fructueux, agirent profondément sur le jeune écolier, animèrent et entretenirent son goût au travail.

Une autre influence providentielle imprimera sa marque sur l'âme de Léopold dès ces 8 à 10 ans. Dans l'oraison funèbre de Mgr Graveran, qu'il prononça le 1^{er} Mars 1855, il parle avec émotion de « cette belle figure qui, depuis plus de trente ans, attirait sa vénération et son amour » (1).

Mgr Graveran, devenu professeur au Grand Séminaire, revenait parfois à Saint-Pol renouveler ses chers souvenirs d'élève, puis de professeur, alors que « s'étaient formés la plupart de ces liens d'affection, auxquels il demandait le seul repos dont il ait voulu sur la terre. Les collègues, les amis, les familles, les enfants même, dont la vue ou le nom évoquait le sou-

(1) Page 7.

venir de ces années, gardèrent toujours dans son attachement ou sa bienveillance une place de choix » (1)

On sent que la famille de Léséleuc était parmi les privilégiées.

Et l'orateur continue par une allusion discrète, mais transparente : « Quand les pères qu'il avait aimés avaient disparu de cette douce ville qui avait pour lui quelque chose de la maison paternelle, son amitié, moins expansive, je le veux bien, mais plus sérieuse et plus fidèle que pas une autre, se reportait doucement sur le fils et les petits-fils ; et parmi ceux qui m'entendent, il s'en trouve sûrement plus d'un qui a recueilli près de notre vieil évêque le titre et le droit d'un ancien ami, comme un touchant héritage de son aïeul. Ne voyons pas, mes Frères, quelque chose de petit dans ce sentiment profond de la famille ; s'il est encore de notre pays, combien il est près, hélas ! de ne plus être de notre temps ! »

Léopold aima vite ses camarades de classe déjà grands pour la plupart : ces natures débordantes de vie, rudes, batailleuses peut-être, mais loyales et riches d'énergie et de vertus. Il lui plaisait, dans les réunions intimes du soir à l'évêché d'Autun, de réveiller le souvenir de ces premières années d'études ; de décrire les habitudes et les travaux de ces jeunes paysans, enlevés à leurs champs par l'espoir de se consacrer à Dieu ; le pittoresque de ces pensions tenues en ville par des personnes pieuses et dévouées ; l'aménagement sommaire et pauvre de ces demeures où s'entassait cette jeunesse ; la *tourte* de pain noir et le morceau de lard dont la provision était renouvelée par les familles aux jours de marché ; les devoirs faits et les leçons apprises dans les greniers à la lueur des chandelles de résine. Il racontait, avec de bons rires joyeux, comment il obtenait de sa mère

(1) *Oraison funèbre de Mgr Graveran*, page 18.

les bouts de chandelles de la maison paternelle, qu'il distribuait à ses condisciples, et les bruyants mercis qui accompagnaient leurs rudes poignées de mains et leurs éclats de joie.

Il reste un autre souvenir, émouvant celui-là, des années du jeune écolier en vacances chez ses grands-parents à Perros-Guirec. Les vacances n'étaient pas vides de travail, et pour guider ces heures consacrées aux *devoirs de vacances*, un précepteur, peut-être professeur ou surveillant du collège, était entré dans la famille de Léséleuc. Mais la part du jeu et des promenades était largement réservée. Or, la veille de l'Assomption, le 14 Août 1823, M. de Léséleuc organisa une promenade en canot, et il emmena le précepteur et ses deux fils aînés. Malgré l'expérience de l'ancien officier de marine, peut-être par suite d'une de ces rafales et brusques sautes de vent qui bouleversent les prévisions, le bateau chavira.

Le naufrage fut une révélation de ce que Léopold de Léséleuc devait être toute sa vie.

« Tout y ravit d'admiration, dit l'oraison funèbre de l'Evêque d'Autun : et la sérénité de cet enfant de neuf ans qui tombe à la mer à trois kilomètres du rivage, et qui conserve le sang-froid de nos marins de quarante ans ; et la foi de cet enfant qui, se soutenant sur l'eau grâce à son précepteur, chante avec calme et confiance l'*Ave Maris Stella* ; et la piété filiale de cet enfant qui refuse le sauvetage pour lui-même, tant que son père et son frère ne sont pas hors de danger ; et la protection de Marie, qui répond à la prière du naufragé ; et la puissance de Jésus, qui défend à la mer d'engloutir l'Evêque de son Sacré Cœur » (1).

Les parents du jeune de Léséleuc voulurent pour

(1) *Oraison funèbre de Mgr de Léséleuc*, par l'abbé Le Vicomte de la Houssaye, chanoine de Quimper, p. 10.

leur fils une préparation plus recueillie qu'au sein de sa famille, en vue de la première communion. Après les vacances de 1824, ils le confièrent aux Révérends Pères Jésuites qui dirigeaient le collège et Petit-Séminaire de Sainte-Anne d'Auray.

Sainte Anne est la Mère et la Patronne des Bretons. Il fallait deux nouveaux traits pour dessiner au plein la physionomie de l'âme de Léopold et imprimer leur reflet sur son beau visage.

La cathédrale de Saint-Pol-de-Léon avait fait germer la semence de sa foi ; Notre Dame du Creisker l'avait adopté pour enfant ; Saint Pierre lui avait parlé de l'Eglise et du Pape ; Sainte Anne en fera un vrai Breton, féal et généreux, commentaire anticipé et vivant de la prière que Dom Guéranger, dans l'Office de Sainte Anne, a mise sur nos lèvres : « *O Mater Patriae, Anna potentissima, Britonum tuorum, salus esto ; serva fidem, mores corrobora, tribue pacem sancta intercessionne : O Mère de la Patrie, très puissante Sainte Anne, soyez le salut de nos Bretons ; gardez leur foi, fortifiez leurs vertus, donnez-leur la paix par votre sainte intercession !* »

Enfin, les Jésuites, à qui il est confié pour aviver en son âme l'amour de la Sainte-Eucharistie, lui inspirèrent pour la Compagnie de Jésus un attachement profond dont nous aurons à constater les témoignages dans la suite de ce récit.

Léopold resta dans cette bénie maison de Sainte-Anne jusqu'en 1827, poursuivant, avec toute l'énergie de sa volonté et l'éclat déjà remarqué de son intelligence, le cours de ses études, rapportant de haute lutte les prix de fin d'année, aimé de ses jeunes condisciples, qui admiraient ce caractère plein d'allant, affectueux, primesautier, jovial, toujours distingué.

Sa piété, ses traditions de famille, sa parenté bien

en Cour, son travail, ses succès, les espérances qu'il donnait d'être un jour un prêtre selon le Cœur de Dieu, le firent admettre, en 1827, parmi les clercs de la Chapelle Royale de Charles X, et il dut quitter Sainte-Anne d'Auray pour continuer ses études à l'Institution de M. l'abbé Poiloup. Il y termina brillamment le cycle de ses humanités à l'âge de 16 ans, en 1830.

Cette année-là, le 30 Mai, il répondait la messe au dernier Chapitre de l'Ordre du Saint-Esprit, dans la chapelle des Tuileries, où le roi reçut le serment du duc de Nemours.

La Révolution de Juillet 1830, en détrônant Charles X, déchira brutalement pour Léopold de Léséleuc la trame d'un avenir qui s'annonçait plein de promesses, car il l'avait préparé par une énergie et une puissance de travail, qu'avaient soutenues la ferveur de sa piété, l'applaudissement de ses maîtres, et ses relations de la Cour.

Aux yeux du monde, c'était un écroulement des plus nobles espérances. Aux yeux de Dieu et sous son action — *A Deo robur* — Léopold de Léséleuc fut le chêne que devaient porter ses armoiries épiscopales (1). Le bon La Fontaine a manqué d'observation et de vérité : Il ne connaissait pas le chêne de Bretagne. Secoué par la tempête, celui-ci met en travail toutes ses racines qui s'enfoncent en terre et s'accrochent invinciblement.

L'âme de Léopold va aiguïser toutes ses énergies juvéniles dans la pratique humble et cachée du dévouement familial que Dieu bénira et rendra fécond. Il quitte Paris, comme la barque désemparée

(1) *D'argent au chêne de sinople, terrassé de même, au levrier de sable passant sur le tronc. En exergue : A Deo robur, la force vient de Dieu.*

qui échappe à l'ouragan et rallie le port. Il revient en Bretagne, et là, de 16 à 20 ans, il consacre ses connaissances acquises et sa solide formation littéraire à l'humble besogne de l'éducation de ses frères, s'y livrant avec tout son cœur et toutes ses tendresses, dilatant même dans le commerce intime de la famille la bonne humeur et la franche gaité qui feront plus tard le charme de ses relations.

D'ailleurs, il ne négligeait pas, pour lui-même, de développer sa formation littéraire, et de se perfectionner dans l'étude des langues pour lesquelles il était fort bien doué. Car, outre les langues classiques et sa langue bretonne, où il était passé maître, il deviendra habile à parler l'anglais, l'italien, l'espagnol, et à étudier à fond, dans leur langue, les auteurs allemands.

C'est au cours de ce dévouement familial qu'une décision paternelle vint l'arracher à ce pays de Saint-Pol-de-Léon si plein d'attrait et de souvenirs de cœur pour lui.

Son père, pour préparer l'avenir de ses enfants, dont deux déjà pensaient à la Marine, se décida à se rapprocher de Brest, où il retrouverait l'amitié de M. Graveran, devenu curé de Saint-Louis.

Il choisit, dans la paroisse de Guipavas, à une demi-lieue des faubourgs de Brest, une demeure entourée d'arbres, qui occupait le sommet d'une colline, embrassant un horizon splendide : à droite la rade de Brest ; en face, au Midi, Plougastel-Daoulas, et au dernier plan le Ménez-Hom ; à gauche, l'estuaire de l'Elorn et Kerhuon. C'est le *Kermeur-Huella*. Là, les religieux Carmes de Brest possédaient, avant la Révolution, une maison de repos, un ermitage qui donna à cette terre le surnom de *Mont-Carmel*. Les religieux chassés par la tourmente révolutionnaire, leur terre passa en diverses mains.

M. de Léséleuc en fit l'acquisition le 1^{er} Décembre 1832, releva de ses ruines la petite chapelle des Carmes, et nous verrons plus tard l'abbé de Léséleuc y réunir, pour la messe et le Mois de Marie, les habitants du quartier, et leur prêcher tous les jours dans cette langue bretonne qui avait tant de charme sur ses lèvres.

Cependant on ne le perdait pas de vue à Paris. L'abbé Poiloup avait compris la richesse de cette nature forte et candide à la fois, la clarté de son esprit, la distinction de sa parole, le charme enveloppant de son amitié. Il se proposait de s'entourer de jeunes hommes comme celui-là, dévoués à l'Eglise, courageux au travail, capables de l'aider à donner une foi élevée et solide et du caractère aux jeunes gens que les familles les plus distinguées lui confiaient.

Mais Léopold pouvait-il abandonner ses frères à qui il avait consacré près de quatre années d'enseignement ? Il fut vite réglé que ses frères viendraient achever leurs études à Paris, sous son regard, et il accepta de prendre la direction de la classe de Troisième à la célèbre institution de l'abbé Poiloup, qui, plus tard, céda la place aux Pères Jésuites.

Au mois d'Octobre 1834, la petite colonie bretonne débarquait à Paris. Et alors commença pour Léopold, à 20 ans, un travail prodigieux : conduire les études de ses élèves avec une maîtrise remarquée ; diriger et achever l'instruction de ses frères : passer avec éclat les examens de bachelier que la Révolution de 1830 avait ajournés pour lui ; faire son Droit, conquérir de haute lutte les grades de licencié et de docteur ; et lorsque s'ouvre devant lui, avec les plus encourageantes promesses, la perspective d'une carrière de professeur à la Faculté de Droit, abandonner M. Poiloup pour se consacrer entièrement à l'étude approfondie qui commandera désormais sa vie.

Depuis son long séjour à Paris et ses fréquentations aux cours de Droit, ceux qui l'approchent le proclament « un jeune homme plein d'avenir, le plus charmant garçon du monde, caractère droit, ferme, chevaleresque ». « Quelles amitiés solides, dit un autre, ce cœur d'élite, servi par une intelligence peu commune, avait su créer autour de lui ! » ; « Des hommes devenus depuis des illustrations dans les lettres, la science, la politique », des Bretons aussi, le vicomte Hersart de la Villemarqué, le comte de Courcy, E. Souvestre, M. de Carné ; puis M. Wallon, M. de Châtelux, et celui qui devint le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, qui voulut le sacrer lui-même à Quimper, et qui, le jour du sacre, parlait « d'une amitié profonde datant de 40 ans ».

Les correspondances de l'époque signalent les « charmes de la société de cette colonie bretonne, réunie dans un même amour de l'étude et où nous comptons encore un futur écrivain distingué M. de la Landelle. « *La Jeune Bretagne*, comme on disait alors, continuait dignement notre réputation provinciale en face de la *Jeune France* (1).

Mais dans cette vie de travail heureuse et de fortes amitiés, l'âme restait inquiète : Était-il dans la voie tracée par Dieu ? Autrefois cleric de la Chapelle royale, Dieu ne réclamait-il pas de lui l'immolation qui le rendrait digne de monter un jour à l'autel ? « Droit, franc, plein de bons désirs, mais incertain et irrésolu, il va chercher lumière auprès du pieux abbé Petétot, et confie à son cœur toutes les agitations du sien. L'homme de Dieu se recueille dans l'oraison, et quand il a prié : « Mon ami, lui dit-il, vous n'êtes pas « heureux parce que vous n'êtes pas dans votre voie. « Des circonstances indépendantes de votre volonté

(1) M. Kerjean (*Revue de Bretagne et de Vendée*, Janv. 1874).

« vous ont arraché au chemin que Dieu vous avait tracé ; rentrez-y et vous trouverez le repos » (1).

La lumière était faite et la résolution prise. Il se jeta dans le sein de Dieu, rompant une seconde fois, à dix ans d'intervalle, avec les espoirs humains vers lesquels il s'était élancé de toute son âme et de toute l'ardeur de son travail. Il marche désormais sur les traces des Ravignan, des Lacordaire, des Rohan, de tant d'autres, de son ami de Bonnechose captivé d'abord, comme lui, par les appels de la carrière de magistrat. Maintenant il appartiendrait à l'Eglise, et la volonté forte qu'il avait appliquée à d'autres études, il voulait l'apporter à servir la cause de Dieu, et à forger ses armes pour les combats et les conquêtes du sacerdoce.

Mais où aller puiser la science du prêtre ? Où aller soumettre son âme à cette discipline surnaturelle qui forme la sainteté du prêtre ?

Deux voies s'ouvraient devant lui :

Saint-Sulpice, où le clergé français avait reçu son caractère de simplicité et d'austérité, était une école de vie humble, dévouée, profondément surnaturelle, intègre, réglée, animée du zèle des âmes, et appuyée sur une filiale et confiante dévotion à la Sainte Vierge. Puis Léopold de Léséleuc y trouverait un modèle dans la personne de son parent, prêtre de Saint-Sulpice, M. de Courson.

Mais Rome ! Depuis dix ans surtout, les esprits et les cœurs étaient attirés vers Rome. Le mouvement imprimé si puissamment par Lamennais vers le centre du monde catholique, s'était encore plus accentué depuis sa lamentable chute et son apostasie. Les Guéranger, les Lacordaire, les Gerbet étaient des exemples illustres de piété romaine, et le Collège Romain

(1) *Oraison funèbre*, par M. le Vicomte de la Houssaye.

projetait sur le monde, par sa pléiade de professeurs, par le foyer de science théologique qu'il entretenait la Compagnie de Jésus, l'éclat de son enseignement et la sûreté de sa doctrine. Quel attrait puissant exercé sur la foi ardente, et l'intelligence studieuse de ce jeune homme de 26 ans !

« Il confia ses hésitations à sa vieille tante maternelle, la chanoinesse de Courson. La chanoinesse était intimement liée avec Marie-Amélie, qu'elle avait connue en exil. Un jour, dans une conversation toute confidentielle, elle lui raconta les projets et les incertitudes de son neveu. Le soir, Marie-Amélie en parla à Louis-Philippe. Après quelques instants de réflexion, Louis-Philippe répondit : « Dites à Mme la comtesse de Courson que si M. de Léséleuc veut faire ses études théologiques à Saint-Sulpice, je m'en souviendrai ». Cette parole fut rapportée à Léopold. « C'est bien ! » répondit le gentilhomme breton, et aussitôt il se décida pour Rome avec sa fierté chrétienne et son indépendance déjà tout apostolique » (1).

(A suivre.)

(1) Or. fun.

A propos d'une pierre tombale du Musée Départemental

Tout le monde connaît l'intéressant ensemble de monuments funéraires réunis dans l'ancien palais épiscopal et que son conservateur, M. Waquet, a dernièrement augmentés d'une pièce de première importance. Or, par une incroyable malchance, la provenance d'un certain nombre d'entre eux n'est pas très nettement établie ; d'une manière générale, on a pensé qu'elles viennent des Franciscains de Quimper, l'une des plus riches nécropoles de Cornouaille.

Je trouvais pour ma part cette attribution globale un peu irritante ; et aujourd'hui, en apportant quelques renseignements sur l'une des dalles rangées dans la cour du Musée, je ne fais du reste que confirmer les suppositions de quelques érudits bretons.

La plate-tombe dont je veux parler est une dalle rectangulaire de granit très ordinaire. Elle porte dans son grand axe une croix délimitée par un simple trait gravé ; ses branches égales s'épanouissent en quatre fleurons (1), elle est fixée à une hampe ; celle-ci est engagée dans un socle à deux gradins. C'est en somme une fidèle transcription de la croix de carrefour du type de Plogonnec (2). Sur le socle est gravée une balance encore parfaitement reconnaissable (3) avec le fléau et les trois chaînes de suspen-

(1) Ce pourrait être aussi des redents grossièrement indiqués ou des crochets simplifiés.

(2) Que je ne propose d'ailleurs pas comme prototype de celle que nous étudions, elle est certainement postérieure.

(3) Du moins elle l'était encore en 1924 ; la dernière fois que je l'ai vue

sion de ses plateaux. Une inscription en onciales, encadre la pierre ; elle est passablement mutilée, pourtant on déchiffre sans grande science épigraphique :

CIGIEST : HENRI : LEGVENA...

Reportons-nous maintenant au Guide publié en 1843 par le chevalier de Fréminville, page 58. Après avoir parlé de *la chapelle de Notre-Dame-de-Quélen* « située à une lieue de Quimper », il ajoute :

« J'y ai vu longtemps une grande tombe plate, sur laquelle était gravée une croix tréflée, ce qui indiquait une sépulture ecclésiastique, sans doute celle d'un chapelain de l'Ordre du Temple. Sous la croix, on voyait une balance, symbole de justice et d'équité, et enfin, tout autour de la tombe, était une inscription, en lettres capitales gothiques, mais très mutilée. Elle était ainsi conçue :

*Ci giese Henri le Guenaër qui trépassa le ...rdis
...ant ...es l'an mil deu CL set o priés D. P.*

« Il faut l'expliquer ainsi :

« Ci-git Henri Le Guenaer, qui trépassa le mardi avant Pâques, l'an mil deux cent cinquante-sept. O priez ! De profundis. »

« Ce monument est aujourd'hui détruit. »

Je ne suis pas de l'avis du chevalier ; pour moi, cette tombe existe encore ; c'est celle dont j'ai parlé plus haut. Elle avait simplement disparu, pour être utilisée dans une ferme voisine, d'où quelque chercheur, ami des pierres vénérables, la fit sans doute transporter où elle repose aujourd'hui.

Le terme « lettres capitales gothiques » sous la plume de Fréminville ne doit pas nous arrêter ; il signifie « lettres du Moyen-âge » par opposition aux capitales romaines ; lorsque l'auteur veut désigner la véritable gothique, il l'appelle « gothique carrée ».

Je n'ai pas vérifié la lecture, et en particulier celle de la date, sur le monument ; ce sera un travail assez difficile. Je me contenterai de dire que rien ne s'oppose à ce que cette dalle remonte au milieu du XIII^e siècle, mais elle pourrait tout aussi bien appartenir au XIV^e siècle :

Dans son interprétation, par contre, je me garde de suivre la fantaisie du chevalier-archéologue : par quel profond symbolisme la « croix tréflée » désignerait-elle une sépulture ecclésiastique ? C'est un simple trait décoratif sans signification mystique ; il en eût été autrement si la tombe avait porté un calice ou un livre, mais ce n'est pas le cas ici. N'affirmons donc rien.

Au contraire, nous pouvons être plus précis là où le romantique érudit craignait de se compromettre : c'est au sujet de la balance. Il ne s'avance pas beaucoup en la qualifiant de symbole de justice et d'équité ! En fait, cette balance est l'idéogramme de la Justice divine comme la Croix est celui de la Rédemption. C'est elle que tient Saint Michel, au portail des cathédrales pour la pesée des âmes (1). Le rapport de ces humbles symboles avec la gravité des pensées qu'ils expriment est touchant et grandiose à la fois ; on y trouve exprimé que l'amour et la miséricorde du Fils feront, au jour du Jugement, pencher la balance en faveur du pécheur repent.

Je n'ai pas vu signaler dans l'iconographie funéraire cette balance au pied de la Croix ; en Bretagne d'ailleurs, les plates-tombes sont les plus simples que l'on puisse imaginer : quand la grande figure du gisant ne couvre pas, solitaire, la dalle, c'est tantôt une croix et des armoiries, tantôt un livre et un calice,

(1) Je ne puis m'empêcher de signaler ici le délicieux Saint Michel de Loeronan qui tient la balance. Il date de la fin du moyen-âge.

tantôt la crose abbatiale qui paraissent. Parfois aussi l'écu repose sur la pierre avec l'épée dont la poignée sert de croix au chevalier dans son dernier sommeil (1).

Il semble que sur cette terre de rêveurs et de silencieux, le granit traduise le sentiment unanime en interdisant au tombier la pompe et les développements oratoires.

Jean-Malo RENAULT.

(1) J'apporterai des précisions dans un travail d'ensemble sur l'icongraphie funéraire en Bretagne.

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par H. PÉRENNÈS.

(Suite.)

LOPÉREC

La paroisse de Lopérec est bornée au Nord par Hanvec et Saint-Rivoal, à l'Est par Brasparts, au Sud par Pleyben et Saint-Ségal, à l'Ouest par Quimerc'h.

Le sol en est très mouvementé et cette bourgade aux multiples collines est sans doute, avec Quimerc'h, sa voisine, l'une des plus accidentées de toute la Bretagne. Le Dourduff, sur une partie de son cours, lui forme une limite gracieuse, et son territoire est également baigné par le ruisseau de Lenturec, appelé la Doufine.

Les beaux paysages n'y manquent pas. C'est ainsi que des hauteurs du Crevel et du Nivot, ou encore du plateau de Saint-Guénolé, le regard s'étend avec complaisance sur une grande partie de la Cornouaille, jusqu'aux lointains horizons, formés par Karrek-an-Tan, et les montagnes de Saint-Gildas, de Locronan et du Ménez-Hom.

Le pays, coupé jadis de sentiers et de chemins creux, était d'accès fort malaisé. Deux voies de com-

munication y ont été ouvertes en 1817. Plus récemment il y a été percé des chemins vicinaux, si bien qu'aujourd'hui on peut le visiter fort à l'aise, et en admirer à loisir le charme et la poésie (1).

L'une des productions les plus remarquées de ce ravissant coin de terre, ce sont les cerises excellentes et renommées, dont il fut fait grand commerce. Vers le milieu du XIX^e siècle, les continuateurs d'Ogée écrivaient à ce propos : « Quand vient la maturité des cerises, les routes semblent transformées en marchés aux fruits. Des centaines de paysans, les uns à pied, les autres en charrette, portent leur récolte au marché du Faou, débouché principal des cerises et entrepôt de Brest, qui en absorbe une partie et expédie l'autre aux îles anglaises ». La vente des cerises donnait lieu à de grandes réjouissances.

La population de la commune, qui était en 1806 de 1.600 habitants, atteignait au dernier recensement le chiffre de 1640. Depuis l'annexion à Saint-Rivoal, en 1913, des quartiers du Glujeau et de la Montagne, la paroisse de Lopérec ne compte plus que 1.340 âmes.

SAINT PÉREC ET SON CULTE

Le nom de saint Pérec, éponyme de Lopérec, est connu sous des formes multiples : Pezrec en 1576, Pezdrec (réformation de 1426), Perreuc, en 1398, Pireuc en 1394 (2), Péroc en 1163 (3). C'est ici la forme primitive.

(1) La gracieuse « Benault » de M. le Recteur de Lopérec m'a permis de voir rapidement toute la paroisse.

(2) Du Crest de Villeneuve, *Documents sur la maison du Faou*, *Bullet. Soc. Arch. Fin.*, 1897, p. 183.

(3) Loth, *Les noms des Saints Bretons*, p. 103.

Saint Péroc s'offre à nous dans la tradition comme un moine cornique du VI^e siècle qui, ses études faites en Irlande, s'en vint en Cornouaille et y fonda le monastère de Bodmin (1).

Son culte a pénétré dans notre Bretagne, et quelques-unes de nos paroisses l'honorent comme patron : Saint-Perreuc, trêve de Saint-Vincent-sur-Out, Saint-Pétreuc de Trégon, Saint-Pétreuc en Plerguer (Côtes-du-Nord).

Sous le nom de Pérec, il possède une chapelle frairiale à Pluneret (Morbihan).

Lopaérec, village de Tréboul, rappelle aussi saint Pérec. On y voyait il y a quelque vingt ans les ruines d'une chapelle minuscule, et une table d'autel en granit qui se trouve aujourd'hui dans la propriété du Birou (à Tréboul). A cinquante mètres au-dessous de ces ruines existe toujours la fontaine de Saint-Pérec. Une vieille statue de saint Pierre s'y trouve, devant laquelle des pèlerins venant de Douar-nenez et de Tréboul, aiment à s'agenouiller, pour demander une pêche fructueuse. Une ancienne tradition veut que la chapelle de Lopaérec ait été bâtie par les soins d'un marin qui avait pu se sauver d'un naufrage survenu en face de ce hameau.

Saint Péroc est le patron secondaire de Châteaulin et de Loperhet.

D'après l'abbé Châtelain cité par Dom Lobineau, il serait honoré dans le Nivernais sous le vocable de saint Perreuse.

Les pays celtiques d'Outre-Manche ont plusieurs églises dédiées à saint Péroc. On en compte 27 dans le Cornwall et le Devon.

(1) Voir Doble, *S. Petroc, a Cornish Saint* ; *Bulletin diocésain*, 1928, nos 1 et 2.

En Cornwall : Bodmin, Pastow, Little Petherick (Saint Petroc Minor), Trévalga, etc.

Dans le Devon : West Anstey, South Brent, Clannaborough, Saint-Petroc d'Exeter, Hollacombe, Lidford, Newton-Saint-Petroc, etc. (1).

Au pays de Galles : Saint-Petroc en Pembrokeshire, et Llan-Bedrog en Carnavonshire (2).

Saint Pétrroc mourut probablement à Padstow, anciennement Petrockstowe (3) sur la côte septentrionale du pays cornique, et son corps fut transporté à Bodmin, où longtemps on le conserva dans un coffret d'ivoire. Ce coffret se trouve aujourd'hui à l'Hôtel de Ville de Bodmin.

Les reliques de saint Petroc ont leur histoire. Au XII^e siècle, vers 1177, un prêtre breton devenu chanoine régulier de Bodmin s'en serait emparé et en aurait fait cadeau à l'abbaye de Saint-Méen, au diocèse de Rennes ; ce qui occasionna un procès entre les moines bretons et les chanoines anglais. Ce différend fut jugé par Henri II, roi d'Angleterre, alors suzerain de Bretagne, qui ordonna la restitution. L'abbé et les moines de Saint-Méen intimidés, rendirent à Roger, prieur de Bodmin, le précieux trésor, après avoir juré sur les saints Evangiles que c'était le même corps qu'on leur avait apporté (4).

A l'abbaye de Saint-Méen, la fête de saint Petroc Abbé fut solennellement célébrée jusqu'au XVII^e siècle et probablement jusqu'à la Révolution.

A Lopérec au XVIII^e siècle le grand Pardon avait lieu le 4 Juin. On le célèbre aujourd'hui le dernier dimanche de Septembre.

(1) Doble, *op. cit.*

(2) Loth, *op. laud.*

(3) Littéralement : établissement de Pétrroc.

(4) Dom Lobineau.

ÉGLISE

DESCRIPTION (1)

L'église paroissiale a 30 mètres de longueur et 13 mètres (20 mètres aux transepts) de largeur. Elle a été presque renouvelée en 1894, par l'adjonction, au côté Nord, de transepts dans le style ancien (2). Sont restés intacts : le portail Ouest et le clocher, la chapelle à pans coupés des fonts baptismaux, le porche et la petite sacristie polygonale du côté Midi.

Dans la façade Ouest, au-dessus de la clef de la porte principale, on lit la date de 1666. Cette porte à plein-cintre est incrustée de deux colonnes corinthiennes, et surmontée d'un fronton à volutes au-dessus duquel une niche à colonnettes corinthiennes abrite une statue de saint Pérec, Patron de la paroisse. Celui-ci est représenté en moine à barbe longue, vêtu d'une robe et d'une coule, coiffé d'une sorte de large bonnet carré, tenant un livre de la main droite, et de la gauche caressant une biche qui grimpe contre lui.

Dans le fronton de cette niche est sculptée une Sainte-Face, couronnée d'épines ; plus haut, une tête de mort sur deux os en sautoir ; et au-dessus, contre la base du clocher, une grande croix de pierre où l'on voit encore les trous qui ont dû servir à y fixer une image de Notre-Seigneur crucifié.

Aux angles de la façade, en guise de contreforts, sont deux grosses colonnes cylindriques engagées au quart, supportant un couronnement carré ainsi qu'un lanternon.

Dans le clocher on aperçoit une chambre des cloches à deux baies, et deux galeries saillantes à balus-

(1) Cf. Abgrall, *Livre d'or des églises de Bretagne.*

(2) Elle fut bénite solennellement, le 2 Décembre 1894, par M. le vicaire général Fleiter, ancien recteur de la paroisse.

tres. Quatre clochetons aigus assistent la flèche qui est la plus élancée de tout ce pays.

On lit sur le clocher du côté Est :

C : QVEINNEC, F : 1669

Une autre inscription à l'intérieur de la première galerie porte :

RESTAURÉ EN 1860

Le porche a une arcade d'entrée en anse de panier, formée de moulures rondes et prismatiques, surmontée d'un tympan plein que contourne une arcade ogivale, dans le genre des porches de Rumengol et de Pencran.

La porte d'accès à l'église est moitié gothique, et moitié Renaissance, avec la date de 1586 gravée sur le chapiteau du côté droit.

Au-dessus du milieu de l'accolade est un écusson en kersanton portant les armes des Penguern : *Une fleur de lys en abîme accompagnée de trois pommes de pin, 2 et 1.*

Le même écusson est représenté sur la petite sacristie Midi.

Au fond du porche se trouvent le groupe de N.-D. de Pitié ainsi que les statues de sainte Marie-Madeleine portant son vase de parfum, et de sainte Salomé tenant en main un linge plié.

Dans le porche figurent les statues en kersanton des douze apôtres. Elles présentent leurs attributs avec des phylactères. A leurs pieds sont inscrits les noms des apôtres.

La plupart de ces statues sont assez grossièrement sculptées ; trois d'entre elles témoignent d'un travail plus soigné et ont des têtes expressives.

Au pied de celle de saint Jude on lit :

LAN : 1615 : CES IMAGES : FUT : FAIT :

Y : CEVAER : FA.

Les niches qui renferment ces statues sont absolument Renaissance, séparées et encadrées par des bandes méplates, ornées de fleurons, et formant dans le haut des contre-courbes terminées en volutes.

Entre ces couronnements l'on aperçoit des têtes à coiffes variées, des anges priants, jouant du cor et de la viole, Notre-Seigneur à son baptême, et en *Ecce homo*.

Sous la voûte en lambris sont deux sablières richement sculptées ; l'une porte la date de 1586.

A l'extérieur, on lit au chevet de l'église :

I. KDRAON P. MIOSSEC, 1700

Les archives de la famille de Penguern relatent que l'église de Lopérec fut fondée le 26 Février 1586, par Yves de Penguern, époux de Marie de Kermorial. C'est à l'occasion de cette fondation que la famille susdite prit pour devise : *Doüe da genta*, à la place de celle qu'elle portait jusque là : *Gallia dedit medium*, par allusion à la fleur de lys qu'un roi de France avait ajoutée aux pommes de pin des Trésiguidy dont les Penguern étaient un ramage.

En 1666, le clocher menaçait ruine, et on dut le restaurer.

En 1699, la nef de l'église fut prolongée, et l'on bâtit la sacristie. Jacques de Penguern permit en cette occurrence de démolir une vitre dans la chapelle de famille qu'il possédait en l'église.

D'autres réparations furent exécutées en 1748, 1753 et 1783.

MOBILIER

Dans le transept, à gauche, on remarque l'autel de Sainte-Anne, avec un beau retable à colonnes torsées, décorées de feuilles de vignes, de grappes de raisin et d'oiseaux. Proches de l'autel sont les statues modernes de saint Herbot et saint Eloi.

A droite se trouve l'autel du Rosaire, dont le retable est un travail fort remarquable du temps de Louis XIV. Trois gradins couverts d'arabesques, d'angelets, de coquilles et de volutes, en forment le soubassement. L'encadrement est fait de deux colonnes torsées, entourées de pampres et de feuilles de vigne, soutenant un fronton courbe, surmonté d'un Père éternel qu'accompagnent deux anges. Dans le milieu, une belle représentation du Rosaire : Notre-Dame et l'Enfant Jésus donnant le Rosaire à saint Dominique et à sainte Catherine de Sienne. Tout autour, quinze médaillons en fins bas-reliefs représentent les mystères.

Ce beau travail est l'œuvre de J. Cevaër, de Pleyben (1).

Dans l'abside, deux niches en bois, aux colonnes torsées richement sculptées, contiennent les statues modernes de la Sainte Vierge et de saint Joachim.

De chaque côté, au-dessus du maître-autel, deux statues également modernes ont remplacé le beau saint Michel et le vénérable saint Pérec, qui sont aujourd'hui dans la chapelle Saint-Guérolé.

A droite, dans le transept, un vitrail où figurent l'Enfant-Jésus, la Vierge et saint Joseph, rappelle, par la date de 1922, la mission qui eut lieu cette année-là dans la paroisse.

L'église de Lopérec possède des reliques de son saint Patron. Elles furent obtenues en 1875 du cardinal Godefroy de Saint-Marc, archevêque de Rennes, à la sollicitation de M. le vicaire général Fleiter, alors recteur de Lopérec. Chaque année, on les porte solen-

(1) *Bull. dioc.*, 1924, p. 37. — L'autel du Rosaire a été habilement consolidé et restauré en 1914, par M. Autrou, sculpteur à Quimper. M. le chanoine Gadon, aujourd'hui curé-archiprêtre de Quimperlé, était alors recteur de Lopérec.

nellement en procession, le jour du Pardon, qui a lieu le dernier dimanche de Septembre.

Lopérec a aussi des reliques de saint Laurent, saint Corentin, saint Guénolé, et de la Vraie Croix.

Une porte sculptée donne accès aux fonts baptismaux où un bassin de marbre a remplacé, en 1849, la cuve de granit.

Le catafalque, qui peut mesurer de 3 m. 50 à 4 m. de hauteur, est surmonté d'un lanternon minuscule contenant un sablier garni d'ailes. La partie supérieure, munie de petites clochettes, porte les inscriptions suivantes : *O pet truez ouzomp hor mignonet — Hirio dime varc'hoaz deoc'hui — Doué a varn eb trugarez a nep a vo bet didruéz en andret an anaon — Un dra santel a profitabl eo pedi evit ar re varo, evit ma vezint delivret eus o foaniou.* A la partie inférieure, figurent, d'un côté : au milieu, une tapisserie retenue par un cordon, à gauche, entremêlés, une faux, une palme, un livre ouvert à l'endroit des *Psaumes de la pénitence*, à droite un sablier ailé dans une lanterne ; — de l'autre côté : au milieu, un cordon retenant une tapisserie, à gauche une faux, une croix, un missel supportant un calice surmonté d'une hostie, à droite une urne entourée d'une couronne d'épines.

Au haut et au bas du catafalque est représentée une tête de mort avec deux os en sautoir.

Les parties inférieure et supérieure se tiennent par quatre colonnes et deux pièces de bois sculpté où figurent une croix et une tête de mort.

Près du catafalque on voit un petit bénitier portatif en granit. Un autre bénitier en kersanton, de forme octogonale, se trouve au fond de l'église.

Une cloche fut bénite le 20 Juillet 1738, par messire Jean le Calloc'h, recteur. Elle reçut le nom de François-Julien-Ursule-Louise et eut comme parrain vénérable et discret messire Julien de Blois, sous-bri-

gadier des gardes du pavillon amiral, comme marraine Ursule - Louise de la Coudraye, dame de Penguern. Voici les signatures du procès-verbal qui fut dressé à cette occasion :

De la Coudraye de Penguern. — Chevalier de Blois. — De Blois de la Saulsotte. — Du Majns de Blois. — De Blois, marié de Blois. — Le chevalier du Vergier de Kerhorlay. — Jacques-Hyeronime de Penguern. — Marie-Urbaine-Marie de Penguern. — Gabrielle-Corentine du Hanuot de Penguern. — Marie-Michelle de Kerbrest de Penguern. — Frère Anselme de Brest, prêtre capucin, missionnaire apostolique de Sirie et Palestine. — Frère Bernard de Dinan, également missionnaire apostolique.

Il y a deux cloches au clocher de Lopéree. Sur la plus grande on lit : *Jacques de Penguern. Jesus-Maria-Joseph-Joachim-Anna. Sancte Petrocc. ora pro nobis. P. Tourmel. parin. Geneviève de Tréouret. marène. Faict l'an 1681.*

La petite cloche porte cette inscription : *J'ai été nommée Marie-Anne par François Fichan et Marie-Anne, Signard. Faite en avril 1838. M. Pellen desservant. Jean Thomas fabrique. Viel Alphonse fondeur à Brest.*

En 1829, le Conseil de Fabrique avait voté 900 fr. pour l'acquisition de cette cloche.

CHAPELLES

CHAPELLE SAINT-GUÉNOLÉ.

Cette chapelle se trouve sur un plateau de 120 mètres d'altitude, à deux bons kilomètres à l'Est du chef-lieu communal, sur la route de Brasparts.

Le clocher, tout gracieux, est surmonté d'une sorte d'animal en granit qui porte une tête à chacune de ses

extrémités. On dirait deux poules accolées sur lesquelles repose un bloc de pierre surmonté d'un coq.

Sur la cloche on lit l'inscription suivante : *J'ai été nommée Jeanne Marie par Jean Rolland et Jeanne Marie Boulouard. M. Pellen desservant, J. Baley fabrique, Viel Alphonse fondeur à Brest. Faite en Avril 1838.*

Le mur Sud du transept porte les armes des Penguern.

A l'intérieur, le tabernacle, en bois finement sculpté, est garni de cinq petites niches aujourd'hui vides. Dans sa partie supérieure, des sculptures représentent la scène du baptême de Jésus à laquelle assistent deux anges, l'Enfant-Jésus portant le globe, puis quelques anges.

Au-dessus du maître-autel, d'une part, un superbe saint Michel casqué, terrasse un horrible dragon qu'il foule du pied ; d'autre part, c'est la vieille statue de saint Pérec, contre lequel une biche grimpe.

Dans le transept Nord, on voit un petit autel en granit, au-dessus duquel figurent : à gauche un Saint, revêtu d'une chasuble rouge, soutenu par un socle en granit où l'on lit : *S. Mathulin (?)*, — au centre saint Guénolé, revêtu d'une robe blanche, d'un scapulaire de couleur brune et portant en main un bréviaire, — à droite, une belle sainte Barbe avec sa tour.

Au transept Sud, encore un autel en pierre, dominé par deux statues : une sainte femme couronnée, puis sainte Brigitte, ayant en main un livre et posant l'un des pieds sur un écusson peint. — Dans un coin gisent sur le sol une *Pietà* en granit mutilée, et un fragment du Christ de l'ancien calvaire.

Nous possédons un acte prônal du 9 Juin 1641, par lequel « noble homme Ollivier de Penguern, seigneur dudit lieu, Kerosuel et autres lieux, donne perpétuellement aux parroissiens la disposition de la chapelle de

saint Guenollay de laquelle ledit seigneur est fondateur et seul prééminencier comme dépendant de sa maison de Penguern en la treffre de Lingouet en ladite paroisse, avec son pourpris et issues autorisant la fabrique à recevoir les offrandes et biens qui tombent en ladite chapelle et à les employer à la maintenir en bon état d'entretien et à y faire célébrer messes et offices à l'honneur de Monsieur Sainct Guenollay et throne célestial de Paradis ».

Il est convenu que les prérogatives et prééminences du seigneur demeureront entières sans aucun changement.

« Les paroissiens disposeront de la chapelle, et dépendances, court, issues, bois, en l'honneur et pour le service de Dieu sous le bon plaisir dudit Seigneur, y feront célébrer une messe chaque dimanche par tel prêtre qui sera désigné à ladite fin, entretiendront la chapelle de tout ce qui est requis pour célébrer le sacrifice de la messe et office divin, et maintiendront les prééminences dudit Seigneur en l'état actuel, et paieront audit Seigneur la somme de cent vingt livres dans la Saint-Michel prochaine.

Signé :

Jacques des Anges, recteur. R. Cevaër, curé.
O. de Penguern. M. de Tréouret.
X. de Penguern, notaire. J. de Tréouret, régistrateur.»

Au cours de l'année 1762, comme, déjà depuis deux mois, la messe n'était point dite le dimanche à Saint-Guénolé, dame Marie-Ursule Hubac, veuve de Messire Gilles-Paul-Corentin de Penguern, et tutrice des enfants mineurs de leur mariage, intenta un procès au Général de la paroisse.

Par l'entremise de Michel Suignard, marguillier principal, le corps politique reconnut le fait en question mais il plaida les circonstances atténuantes ; par

suite de la disette de prêtres à Lopérec, il avait été impossible de faire dire la messe à Saint-Guénolé. Le Général est tout disposé à verser annuellement 150 livres au prêtre qui pourrait desservir la chapelle, il consent même à remettre cette somme aux mains de la veuve de Penguern, à condition qu'elle cherche elle-même un chapelain. Que cette dame, d'ailleurs, cesse de se plaindre. Le Général n'a-t-il pas en effet la double charge de payer le traitement et de pourvoir aux réparations de la chapelle ?

Quelques années plus tard, en 1770, des réparations furent faites à Saint-Guénolé.

Le 5 Avril 1806, un sieur Taylor, de Landerneau, reçoit de Jean Le Moal, fabrique de Saint-Guénolé, 8 livres 10 sols, en retour d'une demi-barrique de chaux vive pour réparer ladite chapelle.

Le 9 Août 1807, le compte rendu par Yves Le Moal, fabrique de Saint-Guénolé, est contrôlé par trois marguilliers : François Rolland, notaire impérial, demeurant à sa terre du Nivot, François Le Moal, cultivateur, de Bodbalan, et Louis Mazé, cultivateur, du Cleuziou. Dans ce compte, la charge s'élève à 98 l. 10 s., la décharge à 31 l. 10 s.

En 1754, au compte rendu par Pierre Yvenat figuraient en charge, 187 l. 17 s., en décharge 44 l. 17 s. 5 d.

En 1854, M. Le Goff, desservant de Lopérec, écrit à l'Evêque de Quimper : « La chapelle de Saint-Guénolé » été donnée par la famille de Penguern à la paroisse qui, depuis grand nombre d'années, en a joui paisiblement et sans interruption. »

Cette chapelle fut réparée en 1859 et en 1903. Elle vient d'être, l'an dernier, l'objet d'une soigneuse restauration.

Le pardon de Saint-Guénolé a lieu le premier dimanche de Mai.

CHAPELLE DU MANOIR DE PENAVOAS.

Cette chapelle domestique, située au bout Nord du jardin, fut sans doute bâtie par les de Tréouret.

En 1719, les de Blois et les Villiers de l'Isle-Adam y firent faire des réparations. Un inventaire en fut dressé le 14 Avril 1757. On la restaura encore en 1768 (1).

FONTAINE

La fontaine de Saint-Pérec, qu'on vient de démolir, était située à 150 mètres environ au Nord de l'église, sur le chemin du Nivot. Elle renfermait une statue en pierre du Saint, qui se trouve aujourd'hui à gauche de la route, tout près de la pompe. Cette statue, dont la tête de saint Pérec prend à peu près la moitié, est très curieuse. Elle porte l'inscription : St PREC.

CALVAIRES

Tout près de l'église, dans l'ancien cimetière, un calvaire se dresse qui, par sa disposition et ses personnages, rappelle celui de Locmélar.

En haut, Notre Seigneur en croix, avec quatre anges qui recueillent dans des calices le précieux sang.

Dans les côtés, deux cavaliers, dont l'un, saint Longin, armé de la lance, perce le flanc de Jésus.

Plus bas, Notre Dame de Pitié, la Sainte Vierge et saint Jean.

Derrière, *Ecce Homo*, Résurrection, saint Pierre et saint Jean, saint François d'Assise à genoux, montrant ses stigmates, la Madeleine également à genoux, telle qu'on la voit reproduite à Saint-Ségal, à Saint-Sébastien de la même paroisse, à Sainte-Marie-du-Ménez-Hom et à Pencran.

(1) Janvrais, *Le Berceau des Villiers de l'Isle-Adam*, Paris, Champion, 1913, p. 42 ss.

Au pied de la Croix, on lit : CESTE : CROIX : FUST : FAYTE : EN : LAN : MV°LVII.

Sur les quatre faces du piédestal qui rappelle la disposition de la croix de Saint-Servais, des bas-reliefs représentent : N. S. portant sa Croix, sainte Véronique avec l'image de la Sainte-Face, les quatre Évangélistes, le Sauveur apparaissant à Madeleine sous la forme d'un jardinier portant une bêche.

A 800 mètres environ au Sud du bourg, à la croisée des chemins qui mènent à Pleyben et à Penavoas, se dresse une croix à gradins dont le socle porte la date de 1580. On l'appelle *ar Groaz-Neve*, sans doute relativement au calvaire du bourg, qui date de 1557. Le fût, de forme octogonale, mesure 2 m. 50 de hauteur, et est surmonté d'un Christ de 1 m. 40. Vers le milieu du fût, un saint Sébastien est accolé, le corps percé de trous, les jambes croisées, les mains comme liées derrière le dos.

Au revers du Christ, c'est la Vierge Mère, au-dessous de laquelle sont les armes des Penguern.

De cet endroit on voit parfaitement l'église paroissiale, et plus loin, au flanc de la montagne, le vieux Quimerc'h.

Dans le placître de Saint-Guérolé, près de la chapelle, un socle granitique d'un mètre de côté, soutient un fragment de fût.

A 300 mètres au Sud-Ouest est un autre calvaire, dont le fût, à sa partie inférieure, est en kersanton. Le reste semble plus récent. Le socle porte la date de 1869.

A deux kilomètres au Nord du bourg, non loin du Crevel, sur la route de Brasparts au Faou, on voit une petite croix bretonne, très ancienne, où un Christ informe est sculpté dans le granit.

Près de Kerascoët, il y a eu un calvaire, appelé *ar Groaz-Ru*.

Dans la cour du presbytère, on voit des débris, en kersanton, d'un calvaire détruit : ce sont des fragments du Christ et des larrons.

CONFRÉRIES

CONFRÉRIE DU ROSAIRE.

Le 19 Septembre 1693, Messire Guillaume Pichon, recteur de Lopérec, muni d'une autorisation de Mgr de Coëtlogon, évêque de Quimper, sollicitait du Prieur des Dominicains de Morlaix l'institution dans la paroisse de la confrérie du Rosaire. Celui-ci accorda sur-le-champ la faveur demandée « aux conditions marquées au Livre du Rosier mystique, p. 430, et entre autres qu'il y ait un fond assuré pour entretenir la dicte Confrairie et ses services, de douze à quinze écus, et non autrement et que cela paroisse avant l'établissement. » Signé : Hervé NOËL, humble prieur.

Voici l'acte même de l'institution de la confrérie :

L'an mil six centz nonante trois, le onzième octobre second dimanche du mois au prosne de la grand messe célébrée par le R. P. Hervé Noël... dans l'église paroissiale de Lopezrec....., suivant la permission de Mon Seigneur de Quimper, du quinzième du mois de Septembre, et sous le signe de messire Guillaume Pichon, recteur de ladite paroisse, messire Yves Labouce, curé, messire Christien Gargam, prestre, messire... Cottain, diacre, escuyer Bernabe de la Saudray, sieur de Nizon, escuyer David de Penguern, sieur de Penanguer, escuyer Michel de Tréouret, sieur de Penauoaz, escuyer Jacques le Saint, sieur de Kermoré..... Le Ménez, Yan Iao, Jan Le Dren, Sébastien Suignard, en leurs noms et aux noms de tous les autres habitantz et mettantz et s'obligeantz tant pour eux que pour leurs successeurs d'entretenir et d'aduancer ladite Confrérie, son autel, sa chapelle, suivant ces condi-

tions que l'autel et la chapelle qui portait par cy devant le nom de Saint Corentin portera desormais celui de Nostre-dame du Rosaire lequel ils permettent et s'obligent d'orner d'un tableau ou d'un retable representant la Sainte Vierge avec son enfant donnant le chapelet du Rosaire à S. Dominique d'un costé et à Ste Catherine de Sienne de l'autre, de celebrer et solenniser tous les ans le premier dimanche d'octobre la feste principale de Notre Dame du St Rosaire avec la messe solennelle et la procession chantant les litanies de la Ste Vierge, de celebrer tous les premiers dimanches de chaque mois une messe à l'autel du St Rosaire et faire la procession comme aussy aux festes des sacrés mistères et de Nostre-Dame, de faire celebrer quatre messes anniversaires pour tous les confreres deffunts le lendemain de la Purification, de l'Annonciation, de l'Assomption et de la Nativité de la Ste Vierge, enfin de promouvoir au tant qu'il sera possible le bien et l'augmentation de la confrerie et d'en faire observer exactement les Statuts et les Regles, d'y employer fidelement les deniers provenant de la fondation qu'a fait à ce dessein escuyer David de Penguern sieur de Penanguer par acte du vingt sixième septembre mil six centz nonante un.... et ce pour aduancer la gloire de Jésus et de Marie et attirer sur luy et Dame Marie Claude Le Reyer sa compaigne leur enfant Joseph Marie toute leur femmille parents, amis, et tous les parroissiens la benediction du ciel et procurer le salut des ames et soulager les deffunts à quoy le R. P. Prieur cy dessus condescendant tres volontiers après avoir loué et approuvé le zèle desdits habitants pour la gloire de Dieu et l'honneur de sa Sainte Mère a accordé leur demande et institué dans ladite église de Lopezrec ladite Confrerie...

Le 5 Juillet 1734, Jean Kerchoaz, fabrique du Saint Rosaire, rendait son compte à Mgr Hyacinthe de Plœuc, évêque de Quimper. La charge en était de 271 l. 17 sols 6 d., la décharge de 44 l. 15 s. 6 d. Dans

la charge figurent 19 livres « pour fill et fillasse », dans la décharge le tiers de M. le Recteur s'élève à 15 l. 15 s.

CONFRÉRIE DU SAINT-SACREMENT.

Il est mention de cette confrérie dans la fondation faite, le 20 Mars 1679, par Marguerite Bézec, veuve de Laurent Jacq, demeurant au village de Keraval. Cette personne désire qu'après sa mort l'on prie pour le repos de son âme et pour tous les fidèles trépassés. Elle veut : « augmenter le bien et revenu de l'église paroissiale de Loperrec, desdiés soubz l'invocation de Monsieur St Pezrec. » Elle donne donc au profit de l'église, du recteur, des quêteurs, des marguilliers, de Hervé Golias, l'un des prêtres de la paroisse, demeurant au village de Kerantuan, la somme de 3 livres 10 sols. Sur cette somme cinq sols sont attribués à la confrérie du Saint-Sacrement. En retour de cette donation, l'église de Loperrec aura la charge de célébrer une messe de Requiem pour Marguerite Bézec tous les ans au premier dimanche du Carême.

ROLE DES DÉCIMES EN 1788

Morvan, desservant	36 l.
La Fabrice	7 l. 12,6.
Le Rosaire	3 l. 12,6.
Saint-Guénolé	1 l. 15.

QUELQUES FONDATIONS

26 Août 1617. — Fondation faite par demoiselle Marguerite de Penguern de la somme de 25 sols de rente annuelle, payable à la Saint-Michel, sur hypothèque du fond de deux pièces de terre du village de Cleguer en Loperrec, du nom de Parc-Bihan et Parc-

Auroch. Quinze sols aux prêtres, dix sols à la fabrique.

17 Septembre 1624. — Escuyer Rolland de Penguern reconnaît que sur le domaine congéable tenu au village de Kerouanton-Izella, par Mazé Pérec, est due une rente annuelle de 60 sols, léguée par demoiselle Isabelle de Penguern, de moitié entre les prêtres et la fabrique de Loperrec.

2 Avril 1650. — Rente annuelle de 30 sols tournois, payable à la Saint-Michel, attribuée par Jean Rolland et Anne Miossec, moitié aux prêtres, moitié à la fabrique, sur hypothèque d'un pré appelé Pradic-Stevemgourou, dans le voisinage du bourg de Loperrec.

14 Novembre 1666. — Demoiselle Geneviève de Tréouret lègue aux prêtres et à la fabrique une rente annuelle de 60 sols, sur hypothèque d'une maison, d'un courtil et d'un jardin situés au bourg, et tenus par Germain Rolland.

13 Avril 1668. — Autre fondation faite par Messire Rolland Cevaër, prêtre, de la somme de 6 livres, sur un bien à lui appartenant, au lieu du Bruil, sous la Seigneurie du Faou.

27 Février 1672. — Demoiselle Guillemette de Tréouret, dame douarière de Bonescat, lègue aux prêtres et à la fabrique 18 livres de rente annuelle, hypothéquées sur le bien du Guern à elle appartenant.

8 Mars 1672. — Fondation de 4 l. 6 s. par François et Jean Yvenat et autres, exécutant la dernière volonté de Messire Guillaume Yvenat, prêtre, à la charge de faire dire à chaque second dimanche de Carême une messe de Requiem.

24 Janvier 1711. — Yves Gourvenec de Penhoaden donne à la fabrique de Saint-Pezrec « un juste corps brun et trois livres en argeant », à N.-D. du Rosaire

9 l. 10 sols, au Sacre 6 livres, à N.-D. de Pitié « son justin de laine et de fil », aux captifs 5 sols, à S. Guénolé 15 sols, à saint Yves en Gouézec une chemise, et à N.-D. de Rumengol une autre chemise. Il lègue en outre à la fabrique de Lopérec 6 livres par an de rente perpétuelle à charge de célébrer un service et de dire neuf messes par an pour le repos de son âme.

24 Novembre 1712. — Demoiselle Marie-Marthe Le Bouloigne, dame de la Villeneuve, lègue une somme annuelle de 30 livres de rente, 24 livres aux prêtres, 6 à la fabrique et au sonneur de cloches, avec hypothèque sur ses droits fonciers au lieu du Guernouarn en Lopérec.

1775. — Fondation de la dame douarière de Bonescat, produisant 15 livres de rente, à un nocturne et une messe à chant, le second lundi de Mars et de Septembre. Un *De profundis* sera chanté pour la donatrice tous les dimanches de l'année, à l'issue de la grand'messe.

FAITS ET DÉTAILS HISTORIQUES

BAPTÊMES.

20 Janvier 1637. — Baptême de demoiselle Geneviève de Penguern, fille d'écuyer Olivier de Penguern et de demoiselle Marie du Leslay, sieur et dame de Rosuel. — Parrain : Louis du Leslay, sieur de Kerquistin ; marraine : Geneviève de Tréouret (1).

16 Février 1643. — David fils de Charles de Penguern et de Louise du Bois, sieur et dame de Penanguer. — Parrain : David du Bois, sieur de Kereasen ; marraine : Marie le Brizoual, épouse de Christophe de Penguern, sieur de Mantudec.

(1) Geneviève fut dame d'honneur de la Princesse de Rohan-Guéméné.

Novembre 1643. — René, fils d'Olivier de Penguern et de Marie du Leslay. — Parrain : écuyer, Jacques de Penguern ; marraine : Béatrice de Penguern, douarière de Chef du Bois.

7 Mars 1663. — Claude, née le 23 Février 1661, fille de Jacques de Penguern et de Marie du Stangier, sieur et dame de Rosuel. — Parrain : Olivier de Penguern ; marraine : Marie de Penguern, dame de Rosuel.

2 Octobre 1664. — Anne, fille d'écuyer Jacques de Penguern et de Marie du Stangier, sieur et dame de Rosuel. — Parrain : Pierre du Leslay, sieur de Keranguével ; marraine : Anne du Stangier, dame de Keranguy.

18 Octobre 1666. — Marguerite-Olive, fille de Nicolas de Penguern, sieur de Lisle, et de dame Gousabatz. — Parrain : Olivier Gousabatz, sieur de Kero-partz ; marraine : Marguerite Kerozven, dame douarière de Penguern.

Baptême de Jean, fils de Jacques de Penguern et de Marie du Stangier. — Parrain : Jean de la Marche, sieur de la Marche ; marraine : Sainte Vincente de Kerguesay, dame du Lec.

6 Octobre 1667. — Catherine, fille des mêmes. — Parrain : Pierre Caro, recteur de Lopérec ; marraine : Catherine Toutenoultre.

4 Novembre 1681. — Charles, né le 6 Août 1681, fils de Charles de Kerret et d'Anne de Penguern. — Parrain : Gabriel Gousabatz, sieur de Penalaan ; marraine : Marie-Jeanne-Renée de Kerret, dame de Kerauel.

31 Janvier 1684. — Renée-Corentine, née le 1^{er} Janvier 1684, fille de Charles de Kerret et d'Anne de Penguern. — Parrain : Jean-René de Kerret ; marraine : Claude-Corentine du Pontois, demoiselle de Kersaint.

7 Octobre 1686. — Jean, fils de Charles de Kerret et d'Anne de Penguern, sieur et dame de Bourgneuf. — Parrain : Olivier-Jean de Penguern, sieur de Lisle ; marraine : Hélène-Thérèse de Kerret, dame de Bois-sard.

21 Août 1689. — David, fils des mêmes. — Parrain : David de Penguern, sieur de Penanguer ; marraine : Marie le Verger.

24 Août 1692. — Marie-Anne, fille des mêmes.

28 Juin 1693. — Joseph, né le 22 Mai, fils d'écuyer David de Penguern et de Marie-Claude le Verger, sieur et dame de Penanguer. — Parrain : Joseph de Tréouret, sieur de Kerstrat ; marraine : Anne-Marie de Penguern, dame de Nizon. Ladite baptisée a été vouée par ladite dame, sa mère, « à N.-D. de Runmungal et à N.-D. de Vray-Secours de Guingamp ».

24 Février 1695. — Corentin, né le 1^{er} décembre 1694, fils de David de Penguern et Marie-Claude le Verger. — Parrain : écuyer Jean de Penguern ; marraine : Claude-Corentine de Pontho, dame de Kersaint.

11 Avril 1697. — François, fils de Charles de Kerret et d'Anne de Penguern.

11 Septembre 1710. — Gilles-Paul-Corentin, fils de Jean de Penguern et d'Ursule-Louise de la Coudraye. — Parrain : Gilles-Paul Le Bouloign, recteur de Lopérec ; marraine : Claude-Corentine de Pontho, dame de Kersaint.

3 Juillet 1711. — François, fils de Jean de Penguern, chef de nom et d'armes, et d'Ursule de la Coudraye. — Parrain : Ecuyer Jean-Timothée de Blois, sieur de la Calande ; marraine : Françoise du Mains de l'Isle Adam.

16 Décembre 1713. — Marie-Urbaine, fille des mêmes.

11 Septembre 1715. — Gillette, fille de Jean de Penguern, chevalier, et d'Ursule-Louise de la Coudraye. — Parrain : écuyer Jean de Penguern, oncle de la baptisée ; marraine : Gabrielle-Françoise le Saulx de Toulancoat.

6 Avril 1719. — Marie-Michelle, fille des mêmes.

1733. — Signature de Gilles-Paul-Corentin de Penguern, chef de nom et d'armes, et de Jean-Corentin de Penguern, sous-diacre.

1736. — Jacques-Hierome de Penguern, parrain.

2 Juillet 1738. — Baptême d'une cloche. Signature de cinq membres de la famille de Penguern.

20 Septembre 1739. — Baptême de Jean-François le Stum, par M. Kerbrat, docteur de Sorbonne, directeur au Séminaire de Quimper. — Parrain : Messire Gilles-Paul-Corentin, escuyer, sieur de Penguern (1).

MARIAGES

5 Février 1671. — Mariage d'Olivier-Jean Eonnet, sieur de Saint-Yvinec, et de Béatrice de Penguern, dame douairière de Guernaham ; par devant Messire François de Kervenozael, prêtre de Guiscriff.

3 Juillet 1679. — Mariage d'écuyer Charles de Kerret, sieur de Quillien, de Pleyben, et de demoiselle Anne de Penguern, fille de Nicolas de Penguern, sieur de l'Isle ; par devant Messire Jean-Baptiste de Kerret, sieur du Carpont, recteur de Saint-Ségat et vicaire de Pleyben.

(1) Le 4 Juin 1705, jour du grand Pardon de la paroisse, Jean de Penguern du Disquay est syndic perpétuel de Lopérec. — De 1719 à 1727, apparaît Joseph-Marie de Penguern, seigneur de Cameau. — En 1762, Marie-Ursule Hubac est veuve de Gilles-Paul-Corentin de Penguern. — En 1769, existe François-Corentin de Penguern.

20 Juin 1684. — Mariage de Barnabé de la Coudraye, fils cadet de messire Jacques et de dame Louise Veyer, sieur et dame de Kergonan, et d'Anne-Marie de Penguern, fille de Jacques et de Marie du Stangier.

26 Juin 1692. — Mariage d'écuyer David de Penguern, sieur de Penanguer, avec Ursule-Claude le Veyer, dame de Kerauel.

26 Novembre 1696. — Mariage de Jacques du Disquay, sieur du Plessix, avec Marie-Claude le Veyer, dame douairière de Penanguer.

1^{er} Septembre 1712. — « Le 1^{er} jour de Septembre 1712, ont été épousés en la chapelle du Nivot, écuyer Jean Timothée de Blois, seigneur de Langenoux, fils d'écuyer Luis de Blois, seigneur de la Saulotte, et de dame Aimée Mercier, de la paroisse de la Saulotte, évêché de Troie, en Champagne, de plusieurs années à Brest.

« Et dame Françoise-Thomase du Mains, veuve de feu messire de Villiers, enseigne de vaisseaux du Roy, de la paroisse de Brest, évêché de Léon, sieur et dame de la Calandre, après avoir vu le premier ban proclamé le dimanche 14 Août au prone de la grand'messe de l'église paroissiale de Saint-Louis de Brest et sans opposition ; signé Y.-J. de Kerret, recteur de Brest, et les deux derniers bans dispensés par Mgr de Léon (1).

« La bénédiction nuptiale a été donnée et la messe célébrée par noble et discret missire Giles-Paul de Bouloign, abbé de Lesloch et sieur recteur de Lopezrec et cela par permission de la Cour en date du 31 Août 17.., et ont assisté Jacques-Emard de Roquefeuille, écuyer, seigneur dudit Roquefeuille de Bressac, gouverneur de la ville de Rhodes et de Quimper, capi-

(1) Mgr de la Bourdonnaye.

taine de vaisseaux, chevalier de Saint-Louis, et dame Louise du Mains, dame de Roquefeuille, et Louis du Mains, abbé du Mains, et Jean de Penguern, écuyer, seigneur dudit bien chef de nom et d'armes et seigneur fondateur de Lopezrec, et dame Ursule-Louise de la Coudraye, dame de Penguern et plusieurs autres qui ont signé. »

Pangolo DE LA PORTE, Julienne BATFAS,
Gilles-Paul DE BOULOIGN, recteur.

SÉPULTURES

10 Mai 1679. — Enterrement d'écuyer Olivier de Penguern, sieur de Penanguer, âgé de 80 ans. Y ont assisté : écuyer Jacques de Penguern, David de Penguern, sieur de Penanguer, et Charles de Kerret.

1683. — Enterrement de Marie du Leslay, dame douairière de Penguern, âgée de 60 ans.

13 Novembre 1691. — Décès de Marie du Stangier, dame de Penguern, âgée de 60 ans.

5 Juillet 1697. — Décès d'Anne de Penguern, dame de Bourgneuf, âgée de 32 ans.

23 Février 1699. — Décès de Geneviève de Penguern.

(A suivre.)

UN ÉVÊQUE BRETON

M^{gr} Léopold de LÉSÉLEUC de KEROUARA

Évêque d'Autun, Chalon et Mâcon

(1814-1873).

(Suite.)

Léopold de Léséleuc ne vivra pas isolé dans la Ville Eternelle. Il y sera introduit, soutenu et gardé par un ami dévoué, M. l'abbé, bientôt Mgr, de Bonnechose.

Comment la Providence avait-elle rapproché ces deux âmes, séparées par l'âge, le pays natal, et les étapes de leur carrière ?

M. de Bonnechose était fils de la terre normande, où il devait revenir un jour, lui apportant, évêque d'Evreux, puis archevêque de Rouen, l'ardeur de son zèle, sa longue expérience des hommes, sa parole chaude et nerveuse, et enfin l'éclat de sa pourpre cardinalice.

Né en 1800, il avait choisi la magistrature, et, par étapes rapides, il devenait, à 27 ans, procureur général à la Cour de Dijon. Espérant obtenir un siège plus rapproché de sa province, il vint à Paris en Mars 1830. Son plus jeune frère était page à la cour de Charles X, alors que Léopold de Léséleuc y remplissait la fonction de clerc de la chapelle royale. Le procureur général remarqua le compagnon de son frère, ce jeune Breton aux traits accentués, pleins de noblesse et de sourires, à qui sa belle intelligence et

les succès qui couronnaient ses études préparaient un brillant avenir.

Cette première rencontre fut le commencement de rapports qui devaient par la suite se transformer en une intimité bienveillante d'une part, toute confiante de l'autre.

M. de Bonnechose, à l'exemple et sous l'influence du cardinal de Rohan, archevêque de Besançon, entendit l'appel de la grâce qui le sollicitait vers le sacerdoce, et généreusement il renonça à la toge rouge du haut magistrat pour revêtir l'humble soutane. Attiré par la renommée de l'abbé Bautain, il s'initia aux sciences théologiques à l'Université de Strasbourg, et, devenu prêtre, il forma avec quelques autres, sous la direction de l'abbé Bautain, une nouvelle congrégation religieuse, et se consacra à la prédication. Il accompagna à Rome l'abbé Bautain, en 1838, et ce fut un premier contact qui préparait le long séjour qu'il y fit par la suite. C'est à Strasbourg qu'on vint solliciter son dévouement pour la direction de l'important collège de Juilly, aux portes de Paris.

De là il allait exercer une action heureuse sur l'âme de Léopold de Léséleuc, devenu avocat remarqué au barreau de Paris et se disposant à concourir pour une chaire de professeur à la Faculté de Droit.

Nous avons dit le travail de la grâce sur l'âme de Léopold, qui le conduisit à l'abbé Petitot ; et la décision portée par le saint curé. Léopold avait donc un nouveau trait de ressemblance avec le Supérieur de Juilly, qui favorisa de tout son cœur d'apôtre cette vocation dont il entrevoyait les résultats pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Peut-être même ne fut-il pas étranger à la résolution de Léopold d'aller chercher à Rome et la science et les Saints Ordres. Dieu conduisait les événements pour resserrer les liens de leur amitié. M. Bautain voulait obtenir l'approbation

canonique de son jeune Institut, et ce fut de l'abbé de Bonnechose qu'il fit choix pour entreprendre près de la Cour Romaine les démarches nécessaires.

Les deux amis purent donc prévoir qu'ils seraient à Rome en Novembre 1843 ; en attendant, l'abbé de Bonnechose répondait à des appels pressants de Suisse pour des prédications, et Léopold de Léséleuc, disant adieu à son cabinet d'avocat, allait en Bretagne.

Un Breton ne s'éloigne pas, ne fût-ce que pour un temps, sans prolonger ses adieux à tout ce qu'il aime. Léopold revint donc en Bretagne, et à son cœur, mûri par ces sept à huit ans de labeur à Paris, il sembla qu'elle se révélait plus belle et plus prenante qu'il n'avait pu jusque-là la comprendre, la contempler et l'aimer. Sa noble décision de se consacrer à Dieu par le sacerdoce resserrait encore pour lui les liens de la famille et de la terre natale.

La famille s'épanouissait sous la bénédiction de Dieu. Le père, depuis 1838, avait pris en mains, comme maire de Guipavas, l'administration de cette vaste commune dont il devait gérer les intérêts pour le bien de tous, jusqu'à la Révolution de 1848.

Le fils aîné, le chirurgien major, avait renoncé à ses courses à travers le monde et quitté la marine pour se consacrer au service médical de l'importante société des mines de Poullaouen. Il se préparait à continuer les traditions du foyer paternel, en épousant Mademoiselle Louise de Kervasdoué, fille du comte et de la comtesse de Kervasdoué, en Loc-Maria-Plouzané, qui comptaient comme la plus pure gloire de leur famille les vertus héroïques du grand missionnaire breton, le Vénérable Michel Le Nobletz.

Le troisième fils, Stanislas, a fait choix de la marine commerciale, à titre de capitaine au long cours.

Les autres travaillaient à la ruche commune en

attendant l'heure de la Providence pour essaimer à leur tour.

Léopold puisait au foyer familial la sève du cœur qui soutiendra ses forces pendant les quatre années d'absence ; et, entre temps, il remplissait ses yeux et sa mémoire des splendeurs de l'été et de l'automne en Bretagne, tantôt parmi les plantureux vallonnements qui s'allongent jusqu'à l'estuaire de l'Elorn, tantôt à travers les bois et les grèves de Loc-Maria, lorsqu'il visitait Kervasdoué, pour y saluer le comte et la comtesse de Kerguziau de Kervasdoué et leur fille aînée qui sera bientôt sa sœur, tantôt jusqu'aux bruyères et aux forêts des monts d'Arrée et de Poullaouen, où l'accueillait et le retenait longuement la tendresse fraternelle d'Augustin.

Le mariage d'Augustin-Joseph de Léséleuc et de demoiselle Louise de Kerguziau de Kervasdoué fut solennement célébré en l'église de Loc-Maria-Plouzané, le 25 Octobre 1843, et Léopold apposa sa signature, comme témoin, à l'acte qui en fut dressé. C'était l'heureuse réalisation de ses ardens désirs pour ce frère tant aimé ; et désormais rien ne s'oppose à ce qu'il quitte le monde pour se préparer par le recueillement et l'étude au sacerdoce.

C'est en Novembre 1843 qu'il franchit, l'âme toute à Dieu, les portes de Rome, centre de l'Eglise de Jésus-Christ, la Rome des Papes, la Rome des grandes écoles théologiques et de la Doctrine infallible, la Rome de toutes les transformations et de toutes les gloires, la Rome enfin, où, à travers toutes les persécutions et les haines,

le Christ est victorieux, règne et commande.

CHRISTUS VINCIT, CHRISTUS REGNAT, CHRISTUS IMPERAT.

CHAPITRE III

Rome. — Le Collège Romain et le Collège des Nobles. — 1^{re} année de Théologie, les Vacances à Naples. — 2^e année, les Ordinations. — 3^e et 4^e années. — 1843-1847.

L'abbé de Léséleuc avait vingt neuf ans et 5 mois quand, le 28 Novembre 1843, il se présenta au Préfet des Etudes de l'*Université Grégorienne Pontificale*, pour être admis au cours de Théologie.

Saint Ignace de Loyola, en 1551, conçut la fondation à Rome, d'un collège qui, dans sa pensée, serait une grande école de toutes les connaissances humaines, mais surtout de toutes les sciences religieuses. Ce fut l'origine du Collège Romain.

En 1564, le Pape Pie IV le prit sous sa protection ; et, plus tard, saint François de Borgia en fit l'objet de ses larges dotations. Mais ce fut Grégoire XIII qui, en 1581, édifia les magnifiques bâtiments près du *Corso*, et lui assura les revenus proportionnés à ses projets grandioses, car il aimait à l'appeler le « *Séminaire de toutes les nations* ». *Omnium nationum Seminarium*. La reconnaissance perpétuera à cette fondation le nom d'*Université Grégorienne*, et chaque année, à l'anniversaire de la mort de son auguste bienfaiteur, le Collège Romain convoque tous ses étudiants à un service solennel pour le repos de son âme.

Depuis trois siècles, le Collège Romain a rempli glorieusement sa mission de haute science et avant tout de sciences théologiques. Toutes les nations européennes lui confiaient l'élite de leurs prêtres pour y être longuement et scientifiquement formés, au centre même de l'Eglise, à l'attachement à son unité. Et ils le répandaient ensuite, cet esprit catholique et romain dans toutes les parties du monde.

Jusqu'à nos jours, il a donné à l'Eglise douze Papes, parmi lesquels Léon XIII, Benoît XV, Pie XI. Des cen-

taines de Cardinaux, des milliers d'Evêques ont passé au pied de ses chaires ; et nos Séminaires reçoivent à leur tour les échos des enseignements que leurs professeurs y ont puisés. Parmi ses maîtres il y en eut des plus illustres : du xvi^e au xviii^e siècle, Suarez, de Lugo, le Bienheureux Bellarmin, Corneille de la Pierre, Zaccaria...; au xix^e, Perrone, Patrizzi, Liberatore, Tarquini, Taparelli, Franzelin, Billot, etc.

L'envahissement de Rome en 1870 et la grande spoliation qui en restera la flétrissure, dépouillèrent, en même temps que le Souverain Pontife, les Ordres religieux et leurs œuvres. Le Collège Romain devint un Lycée !

Mais le grain qui meurt, dit l'Evangile, produit une vie plus abondante. En 1872, les Facultés de Philosophie et de Théologie se réfugièrent à l'ancien Palais Borromée. Dès lors, le développement fut prodigieux. En 1927-28, les Etudiants étaient 1.461, appartenant à 80 Collèges ou Séminaires : « *Un convegno mondiale* » (une assemblée mondiale) leur déclara Pie XI dans une grande audience.

C'est à ce centre international de haute formation ecclésiastique que Léopold de Léséleuc va, pendant quatre années, recevoir l'empreinte profonde de la doctrine romaine la plus pure, et de cet amour de l'Eglise qui enflammera toute sa vie de prêtre et d'évêque.

A la porte même du Collège Romain, *Via del Seminario*, Léon XII, quand il rendit aux Jésuites, en 1826, la direction du Collège Romain, leur enjoignit de reconstituer le *Collège des Nobles*, fondé autrefois par Clément XI. Léon XII assigna à cette institution le Palais Borromée. L'abbé de Léséleuc y trouva une demeure qui répondait à ses désirs de recueillement et de travail. Le Collège Romain et le « *Collegio dei Nobili* » sont confiés aux fils de saint Ignace. Avec quel

bonheur, Léopold continue ainsi le contact intime, à toutes les étapes de sa vie, avec les âmes et l'esprit de la Compagnie de Jésus !

Dès le 21 Janvier 1844, l'Evêque de Quimper lui envoie les lettres dimissoriales qui l'autorisent à monter les échelons des différents ordres à Rome même, et sous la direction des Maîtres à qui il s'est confié, il gravira les degrés de la science de Dieu et des vertus qui font le saint prêtre.

Pour contempler le tableau de sa vie romaine, nous avons le bonheur de posséder quelques lettres de famille qui nous permettent de vivre dans son intimité. Nous les reproduisons ici dans leur allure familière qui ajoute au charme de son commerce, et nous parle si bien de ses impressions romaines.

Rome, 18 Janvier 1844.

J'ai fait aujourd'hui un si énorme courrier, mon cher Augustin, que je devrais, il semble, te mettre en réserve pour un autre jour. Cependant, je n'en ai pas le courage, et, puisque j'ai déjà fait un si gros paquet, je ne le confierai pas à M. l'Ambassadeur, sans y joindre encore un tout petit volume à l'adresse de Poullaouen. Il me tarde bien de savoir par toi comment tu mènes la vie de ménage où je n'ai pas pu te voir faire les premiers pas ; non que je doute en aucune façon du bon effet que cette vie aura produit sur la vie que je connaissais, en la complétant de la plus douce manière ; mais tu le sais bien, il ne suffit pas de savoir heureux ceux qu'on aime le plus, il faut encore savoir comment ils le sont, et quel goût ils trouvent à leur bonheur...

Le climat de Rome a fait une exception à ses plus constantes habitudes. Le mois de Décembre, ordinairement très pluvieux, n'a pas eu un seul jour sans ce magnifique soleil que tu connais, et Janvier lui-même ne se mouille que depuis deux jours. Le seul inconvénient qui en résulte pour moi, c'est d'être forcé de renoncer à la promenade, ce qui est, comme tu le sais, un véritable malheur pour les

gens qui, comme les Romains et les Espagnols, vivent tant et si bien en plein air. Aussi ai-je entendu plus d'un soupir donné à cette chère « Paneggiata » que la pluie est venue confisquer. Le Collège Romain est à ma porte, et j'abrège encore le chemin, quand il fait mauvais, en traversant l'église de Saint-Ignace, qui lui est adossée ; pourquoi n'en est-il pas de même entre Poullaouen et Plouyé ?

Tu sais mon installation au « Collegio dei nobili ». Figure-toi une pension sur un bon pied, sans luxe, sans cette recherche de confortable qui traduit chez messieurs les Anglais le culte de la matière, mais avec ce bien-être largement et simplement conçu, tel que l'Espagne et les très anciennes maisons françaises ont pu t'en donner une idée. Un vaste hôtel (ici tous les hôtels s'appellent des Palais) avec de grands corridors, de larges vestibules et de majestueux escaliers de pierre, sert d'habitation à une quarantaine d'enfants confiés aux Jésuites. On m'y a donné au troisième étage une petite chambre que tu peux te représenter sous les traits de quelque cellule de professeur dans notre Collège de Sainte-Anne. Un lit sans rideaux, une table, une commode, quatre chaises de paille, et dans un enfoncement du mur quelques planches pour recevoir mes livres, voilà l'ameublement ; des murs peints en jaune avec un liseré rouge en haut et en bas, voilà le cadre. Chaque matin, à 4 heures 1/2, on vient m'allumer ma lampe, et me réveiller au son du classique *Benedicamus Domino*, et puis on m'abandonne à mes inspirations ; comme j'ai eu soin de me coucher de bonne heure, elles sont invariablement en faveur du lever. Je ne dois compte à personne de ma journée, ce qui n'empêche pas qu'elle se passe de la façon la plus régulière, soit au Collège Romain, soit chez moi. Deux Français, un Espagnol, un Anglais, deux Italiens, pourraient être toujours, et sont assez souvent mes compagnons de récréation ; plus ordinairement, je me promène ou je flâne en sortant du cours avec l'abbé de Cazalès — dont je suis devenu le *fidus Achates*. Les trois repas de l'usage antique se prennent au réfectoire, où nous autres « *forestieri* », autrement dits « *Ospiti* », nous formons une table. Tu vois cela d'ici.

A la différence de la rue du Regard, un domestique apporte successivement à chacun les portions qu'il doit dévorer. En somme, c'est propre et bon. La cuisine italienne est tout le contraire de la cuisine anglaise ; Albion compte des milliers de religions et une seule sauce ; Rome a des milliers de sauces et une seule religion. Notre « *cuoco* » (cuisinier) doit être un homme fort étonnant, car il a des idées fort étonnantes, comme de servir avec un poulet cuit au Romarin, des tartines de pain grillé couvertes de marmelade de pommes avec de la moutarde. C'est drôle, mais ça se mange, ça se digère, et je me porte à merveille.

Tu devines bien que j'ai déjà vu le Pape un grand nombre de fois, et à la Chapelle Sixtine, et dans plusieurs églises où il est venu à certaines fêtes donner la bénédiction du Saint-Sacrement. Mais je l'ai vu surtout à Saint-Pierre, où suivant l'usage, il a célébré la messe le jour de Noël, au milieu d'un appareil dont rien au monde ne peut te donner une idée. Les plus magnifiques cérémonies de la Chapelle royale ne sont absolument rien en comparaison de celle-là, des troupes aussi belles quant au coup d'œil général, quant à la richesse et la variété des costumes militaires, un luxe bien autrement grandiose de draperies et d'ornements, voilà pour ce qu'on peut mettre de part et d'autre en parallèle ; mais ce que Rome seule a et peut avoir, c'est cet incomparable cortège formé de Cardinaux, de Prélats de l'Eglise latine, de Patriarches de l'Eglise grecque avec leurs costumes orientaux, et remplissant un espace presque aussi grand à lui seul que bien des cathédrales ; c'est cette foule incalculable recrutée parmi toutes les nations du monde ; c'est surtout cette prodigieuse Basilique de Saint-Pierre, si gigantesque dans ses proportions, si riche dans ses moindres détails, où cet immense peuple de spectateurs circule à l'aise, et sans que l'église soit remplie. C'est que Notre-Dame de Paris se logerait très facilement dans Saint-Pierre, et les deux tours seraient loin d'atteindre à l'intérieur le sommet de la coupole. On ne juge vraiment bien de cette grandeur qu'aux jours de solennité ; celle que j'ai vue m'a laissé une profonde impression d'admiration. Ce sentiment, et

beaucoup d'autres plus difficiles à qualifier qu'on éprouvé encore plus souvent à Rome, font que cette vieille et immuable ville tient singulièrement compagnie ; pour moi, je me sens prendre pour elle d'un véritable amour.

Voici un petit trait de ce que j'appellerais volontiers la poésie du Christianisme ; j'en ai été singulièrement touché, et je veux te le dire. Peu de jours après mon arrivée, je fus réveillé vers six heures du matin par une musique à la fois harmonieuse et quelque peu sauvage ; deux instruments jouaient d'abord ensemble ; — en Bretagne, on les aurait appelés biniou et bombarde ; — seulement le ton en est plus bas de quelque chose ; ensuite, le haut-bois cessa, et j'entendis une voix d'homme chanter pendant quelques minutes un air fort simple et fort touchant ; le biniou accompagnait ; je ne distinguais pas les paroles. Le lendemain, ce fut la même chose. Je questionnai, et l'on m'expliqua que les « *Pifferari* » venaient ainsi tous les ans des Abruzzes pour faire à toutes les madones des rues de Rome — et il n'y a ni un carrefour, ni un marchand, ni un café, ni presque une maison qui n'ait la sienne, avec sa petite lampe allumée — deux neuvaines presque consécutives, l'une avant la fête de la Conception, l'autre avant la fête de Noël. Le 24 Décembre, nos *Pifferari* vinrent nous donner une petite sérénade, et recevoir les quelques *baïques* qu'on ne manque pas de leur donner, et le soir, ils repartaient pour leurs montagnes. Il n'y en a que trois ou quatre qui restent à Rome pour satisfaire les curieux et les peintres ; car leur costume est fort pittoresque.

Adieu ; je pense que tu m'as écrit, mais je n'ai pas encore de lettres de toi. Embrasse tendrement pour moi notre chère Louise, et parle de M. l'Abbé à tous et à chacun des habitants de Kervasdoué, même à la sœur Chanoine. Je prie Louise de caresser souvent mon pauvre Fangs, et de lui donner quelquefois des morceaux de sucre.

Pour toi, tu sais si je t'aime du fond du cœur, mon bien cher vieux.

LÉOPOLD.

Rome, le 17 Février 1844.

Tu veux que je décrive, mon cher Augustin, comme tu décrivais quand tu courais le monde, de la Guyane aux Antilles, et des fonds de l'Amérique aux rochers de Gibraltar ou aux fêtes de l'Andalousie ; tu veux que je te dise mes impressions, comme tu me racontais les tiennes, au temps où ta vie était aussi pleine de mouvement et de variété, qu'elle est aujourd'hui tranquille, et, j'ose ajouter, heureuse d'être ainsi. Il y a cette différence entre tes voyages et les miens, que je trouve ici précisément le contraire de ce que te donnait ta vie de marin ; la mienne est la plus uniforme, à certains égards, la plus paisible, la plus exempte de toutes ces grandes émotions extérieures qu'apportent les événements du dehors. Et cependant, si j'avais le temps d'écrire des volumes, et le courage de les saturer de ce qui a été souvent exposé par de plus habiles, j'aurais bien, je t'assure, de quoi les remplir avec ce qui occupe seulement quelques heures de mes semaines. Ici, une promenade est vraiment un poème, ou plutôt une succession de poèmes, différents les uns des autres par le nom et l'espèce des héros qu'ils chantent, et liés entr'eux par la pensée de celui qui les écoute en marchant. Veux-tu quelques échantillons de mes courses à travers la Rome de tous les temps, de tous les peuples, de toutes les civilisations ?

Quand après plusieurs jours de pluie, il nous arrive au milieu du jour quelques heures de ce beau soleil que tu sais, au lieu de suivre le monde élégant sur le *Monte Pincio*, il m'arrive souvent d'aller me chauffer comme on se chauffe en Italie, au milieu des Ruines du Forum. J'en suis séparé par le Mont Capitolin, au pied duquel on arrive en suivant quelques rues étroites et tortueuses, tout comme s'il était question de se rendre à travers Morlaix à quelque tribunal de première instance. Je te fais grâce de toutes les églises qui semblent se multiplier sur le chemin, tant on en découvre chaque jour, même des plus anciennes et des plus magnifiques, et des plus vénérées, établies sans façon dans quelque coin obscur, ou au fond de quelque étroite ruelle ; si je te faisais entrer dans la première venue, nous en sortirions à peine aujourd'hui,

et je veux te donner au moins la carte de ma promenade. Laissons donc Saint-Ignace, Le Gesu, Ara Coeli et la vieille église de Saint-Marc adossée aux vieux Palais de Venise. Nous sommes au Capitole ; une rue en pente, pavée encore des larges dalles sur lesquelles tu peux te figurer voir marcher tous les triomphateurs, nous conduit au pied de la colline, où l'arc de Septime Sévère, et les débris de trois ou quatre temples, et la Colonne de Phocas nous arrêteraient longtemps si nous étions des Antiquaires de profession. Qu'il me suffise de te dire que toutes ces colonnes du plus beau marbre, ou du granit le plus précieux, présentent aujourd'hui une surface inégale et rugueuse, et sillonnée ; c'est ainsi que s'écrivent dix-huit ou vingt siècles dans la langue du Temps ; et que, pour découvrir le pied de ces monuments aussi vieux que notre ère, il a fallu creuser à plus de quinze pieds au-dessous du sol actuel, tant le niveau s'est élevé à grands renforts de villes ruinées, brûlées, saccagées et broyées par plusieurs générations de barbares ou autres conquérants ; c'est ainsi que Dieu écrit l'histoire. Te souviens-tu de ce passage de Virgile où il est question de la visite que fait Enée au bon Evandre, en traversant les prés et les bois où Rome devait s'élever un jour ?

Talibus inter se dictis ad tecta subibant

Pauperis Evandri ; passimque armenta videbant

Romanoque foro et lautis mugire carinis (1).

Eh ! bien, Virgile était deux fois prophète, et, aujourd'hui encore, aux lieux où étaient le forum et les Rostres de Cicéron, je trouve tous les jours couchés ou ruminant leur botte de foin, des vingtaines de buffles venus le matin de tous les points de la campagne romaine pour apporter à la Ville Eternelle des pommes de terre ou des *broccoli*. Le forum s'appelle maintenant « *Campo Vaccino* ». Je suis la « *via Sana* », « *Nescio quid meditans nugarum* » (2) tout comme au temps d'Horace, et laissant à ma droite les Ruines Gigantesques du Palais des Césars, à ma gauche

(1) Ces paroles échangées, ils se dirigèrent vers la demeure d'Evandre le pauvre et ils voyaient çà et là des bœufs mugissants, sur la place du *forum romain* et des *rostres* majestueux.

(2) Songeant à je ne sais quelles bagatelles.

le temple d'Antonin et de Faustine, où onze morceaux de marbre forment un édifice presque entier, j'arrive à l'arc de Titus, sous lequel les Juifs ne passent jamais, puis au Colysée, puis à l'arc de Constantin. N'est-ce pas là une des plus frappantes réunions de souvenirs que l'on puisse rencontrer ? Titus, ou le dernier mot du Judaïsme ; le Colysée, ou la grande Bataille des Chrétiens, de laquelle la victoire fut pour les victimes ; l'arc de Constantin, ou le triomphe de la Religion chrétienne. — Ne puis-je pas de là regagner mon chez moi, content de cette moisson d'impressions ? Voilà une promenade d'une heure ; tu conviendras qu'il en faudrait beaucoup pour la commenter décentement.

C'est ainsi qu'il m'arrive quelquefois d'occuper les fugitifs loisirs des jours de travail eux-mêmes. D'autres fois, quand le Collège Romain me laisse une liberté plus complète, et me permet d'entreprendre une excursion de trois ou quatre heures, je m'avance jusqu'aux limites les plus extrêmes de la Ville, ou bien je vais chercher dans la campagne romaine un lieu de recueillement, de souvenirs, ou même de poétique rêverie. Tantôt c'est le mont Saint-Onuphre, avec le couvent où mourut le Tasse, le chêne aujourd'hui entamé par le vent sous lequel il venait s'asseoir, et le cloître parfaitement silencieux où il a promené si souvent des pensées sur l'ingrate versatilité des hommes. C'est une autre colline, où S. Pierre fut crucifié, et qui garde son nom, Saint-Pierre in Montorio ; de là on découvre tout ce magnifique horizon de Rome, formé presque entièrement de montagnes, et quelles montagnes ! D'un côté le Soracte avec sa cime neigeuse, tout comme au temps d'Horace « *Vides ut alta stet nive candidum Soracte* » (1) ; puis l'Apennin avec ses escarpements plus neigeux encore ; et enfin les monts Albains avec Albano, Frascati, Tivoli, et ces magnifiques lignes d'aqueducs, si belles à voir se dessiner sur le ciel bleu de ce pays sans nuages, et à travers une lumière vraiment incroyable de limpidité. De là encore on peut compter à ses pieds et autour de soi les sept fameuses collines, et parcourir d'un seul regard les monuments que tous les âges

(1) Vous contemplez le Soracte avec sa cime neigeuse.

y ont élevés ; c'est bien là qu'on peut dire (car je serai, puisque tu l'as voulu, classique jusqu'au bout) :

« *Hinc septem dominos videre colles*

» *Et totam licet æstimare Romam !* » (1)

Je sortis, il y a quelques jours, par la porte Saint-Sébastien ; c'est l'ancienne porte latine, et le chemin que je suivais était celui sur lequel nous avons tous accompagné Eudore allant participer dans les Catacombes aux « Mystères des Chrétiens ». Au lieu de me rendre à la basilique que j'avais déjà visitée, je quittai la route à un mille environ des murs de Rome, et je pris un sentier qui se dirige vers la campagne plus déserte, entre les clôtures de quelques villas et de quelques vignes. Bientôt un magnifique paysage s'étendit devant moi ; à mes pieds et tout autour de moi était une sorte de prairie sauvage, inégale, accidentée, dans laquelle paissaient de côté et d'autres de ces bœufs magnifiques dont la campagne romaine est peuplée, les plus majestueux animaux qu'il soit possible d'imaginer ; à droite et à gauche, des montagnes, et au fond un aqueduc au pied des monts Albains. Au détour d'une espèce de ravin, je me trouvai en face de la fontaine Egérie ; au-dessus, à quelque distance, s'élevait le bois de Numa.

Eh ! bien, te le dirai-je ? Toutes les merveilles de l'ancienne Rome, ses plus magnifiques souvenirs, ne sont pas dans les débris de la République, ou de l'Empire. C'est Rome chrétienne surtout qui parle au cœur, et le remue profondément. Si je ne me lasse pas de visiter le Colysée, c'est qu'il m'apparaît toujours avec nos armées de Martyrs jetés au Lions, et fondant ainsi la conquête la vraie conquête du monde. Toutes les Ruines qui nous parlent des Césars sont de magnifiques curiosités ; mais il n'y a pas un seul de ces monuments qui puisse inspirer un sentiment généreux ; les Catacombes sont bien autrement éloquentes. Une rencontre tout à fait inattendue, me fournit, il y a quelque temps, l'occasion de descendre dans celles de Sainte-Agnès, plus riches et plus complètes à beaucoup d'égards que plusieurs autres. L'entrée m'a rap-

(1) De là on peut contempler les sept collines souveraines et embrasser d'un coup d'œil toute Rome.

pelé la Galerie d'Huelgoat ; mais quelle différence entre les pensées qui surgissent de part et d'autre. Ici, ce n'est que vénération, attendrissement, profonde et mystérieuse sympathie pour ces mineurs clandestins, qui, pour donner un asile à leurs solennités maudites, et à leurs frères mis à mort, des tombeaux, creusaient un abîme sous un abîme, et des souterrains impénétrables sous des souterrains connus ; et cela, avec quel courage, avec quels dangers, avec quelle persévérance de trois siècles, tu le sais.

Il est trop tard pour que je te parle aujourd'hui plus amplement de ces saints lieux ; d'ailleurs, n'as-tu pas lu cent fois la description de ces villes souterraines, villes des morts, et villes des prières ? Un autre jour, si tu l'exiges, j'entrerai cependant dans quelques détails ; mais ne me laisse pas te fatiguer de mes histoires, et, si tu le préfères, dis-moi que je te les conterai de vive voix, au retour !

Je n'ai reçu, que le 28 Janvier, la lettre de Louise et le petit mot que tu y avais ajouté. Je vous remercie l'un et l'autre du fond de mon cœur de la bonne amitié que vous me témoignez ; soyez sûrs que la mienne ne vous fera jamais défaut. Parlez souvent de moi, entre vous, et au Kermeur, et à Kervasdoué ; dites à tous et à chacun que je ne veux être oublié de personne, pas même de cette méchante petite Chanoinesse à qui je veux toute sorte de bien. Louise se chargera de mes sincères amitiés pour tout ce cher monde ; Maria, Joséphine, Aimée, Caroline, et le gros petit Charles auraient grand tort s'ils ne pensaient pas un peu à moi. Maria, qui me fait l'effet d'être l'aumônier, devrait bien proposer de temps en temps un *Pater* pour moi à la bonne prière du soir. Je présente mes plus affectueux respects au Papa Beau-Père et à Madame de Kervasdoué. — Adieu, cher. Je ne sais si Victorine est encore près de toi ; en tout cas, je te charge de partager avec elle les baisers fraternels que j'envoie à ta Louise. Pour toi, tu sais si je t'aime, et si j'ai besoin d'apprendre souvent de toi-même tout ce qui t'arrive d'heureux ou de contraire. Adieu, encore, mes chers solitaires de Poul-laouen ; le solitaire de Rome vous embrasse, et veut être bien aimé de vous.

LÉOPOLD.

Supplément à l'article paru à la dernière livraison du « Bulletin »
(Mai-Août 1928, page 233, 4^e alinéa.)

CHAPITRE II

Le Professeur à l'Institut Poiloup. — Le Docteur en droit.
— Le réveil de la vocation sacerdotale.

Le 21 Janvier 1835, dans la vingt-et-unième année de son âge, Léopold de Léséleuc commençait une lettre-journal, qu'il destinait à son frère aîné, Augustin. Celui-ci avait été son compagnon d'études à Sainte-Anne, puis à l'Institut Poiloup, à Paris, jusqu'aux journées de Juillet 1830.

Plus âgé de deux ans que Léopold, il avait choisi la carrière médicale, et après un stage nécessaire à l'hôpital maritime de Brest, il sillonnait les mers, alors embarqué à titre de Chirurgien major, sur la *Toulonnaise*.

Cette lettre-journal, qui embrasse trois des premiers mois de séjour de Léopold à Paris, jette un jour vif sur la vie et les goûts du jeune professeur, et constitue une page d'histoire qui nous révèle une société et un état d'âme de la jeunesse aux débuts de Lacordaire (1).

LÉOPOLD DE LÉSÉLEUC (21 ANS)

A AUGUSTIN, SON FRÈRE (23 ANS)

Paris, le 21 Janvier 1835.

Or donc, mon cher Auguste, voilà que je commence mon journal, mon volume, ma lettre sans fin. Auras-tu pensé, toi, à en faire autant pour ceux que tu as laissés en

(1) Nous devons à la gracieuse bienveillance de Mme de Mussy, née Marie de Léséleuc, quelques précieuses lettres de Léopold à son frère et à sa belle-sœur. Nous lui exprimons notre respectueuse reconnaissance de nous avoir autorisé à les reproduire.

France, absorbé que tu es par mille choses fort intéressantes, depuis les fiévreux de ton hôpital, jusqu'aux plus petits coléoptères de tes Boîtes voyageuses ?

Quoiqu'il en soit, je marche toujours, sans spéculer le moins du monde sur ta réciprocité ; je n'ai pas de temps à perdre. Je commencerai par une riche description de mon palais, qui n'est pas aussi différent que tu pourrais l'imaginer, de celui que tu as l'honneur d'occuper à bord de la *Toulonnaise*. Le jour même de mon arrivée à Paris, le 14 Octobre 1834, si j'ai bonne mémoire, on m'a départi le plus affreux chenil qu'il soit possible de rencontrer sous la calotte des cieux. Si je pouvais me servir de tes connaissances locales, je le comparerais pour l'en donner une idée, à cet étroit angle de grenier où tu as fait à Brest tes premières armes contre Bichat et Gavard. Là du moins, nous étions souvent deux, et outre mille passe-temps fraternels, nous avions celui de contempler en admirateurs de la belle nature et des beaux-arts, un coin de la rade, la queue du port, ou plutôt sa tête dont la place nous était indiquée par l'extrémité de quelques mâts de perroquet, enfin le maigre clocher des Carmes, et deux ou trois jardinets quasi parisiens par leur maigreur et leur apparence chétive (1).

J'avais bien aussi, moi, quelques petits lambeaux de terrain non occupés par des maisons. J'avais bien encore la flèche du dôme des Invalides, mais de rade point ; de mâts de perroquet, point ; de société bien intime surtout, point ; enfin pour tout te dire en un mot, c'était la loge d'autrefois occupée par un homme qui t'a fait passer de bien doux moments, par Guillaume Tédénat ; l'un des deux Guillaumes auxquels tu dois d'être un vrai puits de science et d'érudition. Grâce à Dieu, cette chambre bienheureuse, je ne l'ai habitée que deux mois et demi environ. Je suis devenu alors habitant de cette chambre isolée et plus commode, que tu as vue occupée par M. De Coustant ; elle est au-dessus de ton antique salle de troisième, et située au fond de la première cour. Le petit cabinet voisin, qui a été

(1) 15 Février !!! — J'ai été un peu fatigué et forcé de me restreindre à mes nombreuses occupations, avec cela des examens.

le domaine d'Eugène Carbonnier, est devenu, par mon installation nouvelle, ma chambre à coucher, de sorte que j'ai un magnifique salon décoré de quelques chaises, d'un secrétaire, d'une petite table, d'une commode qui supporte une espèce de bibliothèque, et enfin d'un petit poêle, qui peut aussi au besoin servir à l'échauffer ; c'est même l'usage auquel je le consacre le plus souvent. Voilà, mon cher ami, l'endroit où je passe une bien grande partie de mon existence. Il y a des gens qui le trouvent assez triste ; pour moi, je m'en trouve bien, et je pense quelquefois, que, malgré ta dignité de chirurgien major, tu es encore assez loin d'être aussi magnifiquement logé. C'est au moyen de ces sortes de comparaisons que je trouve moyen de regarder ma position transitoire comme très supportable. De la philosophie, mon cher ami, de la philosophie ! Je vais bientôt avoir un surcroît à mes fonctions, celles de la paternité. Une lettre de M. R... annonce à M. Poiloup un nouvel élève, et à moi un enfant, puisque je remplacerai ici toute son excellente famille. Il n'est pas besoin de te dire que je ne suis pas entièrement innocent de tout ce nouveau plan. Mme R... avait eu la bonté de placer en moi sa confiance, et c'est moi qui lui ai fourni tous les renseignements nécessaires. J'ai même répondu au nom de M. Poiloup à la lettre de son mari. Ce qui serait pour un autre un embarras peut-être, je le regarderai comme une bien douce charge, puisque je pourrai rendre service à un enfant que j'affectionne beaucoup, tu le sais, et faire plaisir à sa mère pour laquelle tu connais toute ma faiblesse. Combien je suis heureux, toutes les fois que je peux faire quelque chose qui lui soit agréable ! En outre, je t'assure que cela me délivre d'une grande inquiétude pour ce pauvre enfant qui, ailleurs, aurait peut-être perdu tout ce qu'il a reçu de si bon de la nature et des soins de sa mère. Elle m'a dit une fois, je m'en souviens, que j'étais pour son fils une véritable providence. Il fait beau jouer le rôle de providence, quand on est si parfaitement secondé. Mais je quitte brusquement ce sujet, parce que je m'aperçois que je vais tomber tout à fait dans le sentiment.

Au lieu de cela, te dirai-je des nouvelles ? Si j'en ai à te dire, il est fort heureux qu'elles soient parisiennes ; car

à Brest elles seraient entièrement du domaine de Victorine (1). Je veux d'abord te parler de notre bonne tante (2) qui, avec ses 80 ans depuis le 11 Février, me donne tous les jours des preuves d'une affection croissante. Voilà encore une femme incomparable, elle marche comme en 1830, lentement et en parlant dans son chapeau ; mais elle marche comme cela toute la journée ; sa figure n'a pas une ride de plus ; elle ne connaît pas d'autre infirmité que quelques cors et durillons, et un catarrhe qui ne la tourmente que fort rarement ; tu n'en connais pas plus que moi le commencement, il faudrait je crois remonter assez haut. Elle a eu le courage, la bonté de venir me faire une visite, à moi, dans mon taudis, pour s'assurer que rien ne me manquait. Je dîne chez elle après demain avec cinq ou six prêtres de sa paroisse, qu'elle veut, dit-elle, ménager, pour les avoir toujours à sa disposition en cas de maladie, et avec M. et Mme Le Bouetté, M. et Mme De Guise. Elle me parle bien souvent de toi et me charge de te dire toute la grande part que tu conserves dans son affection de mère. Tu sais que la bonne Florentine compose maintenant toute sa maison. Une chose plus prodigieuse que tout cela, et dont Le Bouetté s'étonne comme moi, c'est qu'elle ne gronde plus personne, et ses témoignages d'amitié, les mêmes que tu les as connus, sont seulement plus expansifs, et surtout continuels. Il n'y a plus la moindre brusquerie, pas même de cette brusquerie qu'elle se faisait si bien pardonner.

23 Février. — Il est digéré, ce dîner, chez ma tante, aussi je peux t'en parler comme de l'histoire. Je le fais d'autant plus volontiers que c'est à la fois l'histoire de tout ce qui reste de nos connaissances parisiennes. Ce dîner se composait comme je te l'ai dit plus haut. Le Bouetté en était l'intendant, et après en avoir ordonné le menu, il le distribuait, le découpait et le faisait circuler. Le cousin est un fort bon garçon, bien simple et bien aimable, d'une propreté scrupuleuse et d'une élégance fashionable et tout

(1) Leur sœur.

(2) La chanoinesse de Courson.

à la fois économique ; mais il faut une grande perspicacité pour apercevoir ce dernier point. Sa mère est toujours folle de son cher fils, pas très spirituelle, mais bien affectueuse, coquette, craignant Dieu et la mort. M. de Guise est, à 44 ans, un homme bien usé, depuis l'atteinte qu'il a reçue du choléra ; sa santé ne se relève pas. Il est pâle, faible, vit de régime et trouve la vie peu de chose. Tout cela ne l'empêche pas d'être fort aimable, cordial et sachant parfaitement vivre, un vrai officier d'état-major. Il a toujours la plus jolie moustache noire, qui, avec ses grands yeux noirs, son beau front, ses cheveux rares qui le couvrent tout juste, donne à sa physionomie quelque chose d'extrêmement noble. Vive le nez retroussé de sa femme, mon cher ami ; outre ce moyen de parvenir à l'immortalité, elle en a encore beaucoup d'autres ; une bien grande bonté, par exemple ; elle s'est beaucoup informée de toi, et m'a parlé d'une foule de détails dont je me souvenais bien, mais que je lui aurais bien pardonné d'avoir oubliés. J'aime bien cependant les gens qui n'oublient pas. Elle sera donc, bien certainement, du nombre des personnes que je voudrais rencontrer plus souvent.

Voilà que j'allais terminer la revue et clore la liste de nos amis, sans te dire un mot de nos compatriotes, Paul et Alfred de Courcy, ma société la plus habituelle, ou pour mieux dire, mon unique société hors de ces murs que je maudis, comme je maudirai tous les murs du collège qui me renfermeront, comme tu maudiras les murs de planches de tous les navires qui te devront santé et prospérité. Chacun doit détester son métier, sans cela, le monde ne serait plus monde. Les De Courcy, donc, sont de forts bons et fort estimables garçons, avec qui je m'arrange très bien. C'est avec eux que j'ai passé toutes mes après-midi du dimanche, depuis que je suis à Paris. C'est aujourd'hui la première exception, et elle sera malheureusement suivie de beaucoup d'autres. Leur sœur Louise est à Versailles ou du moins a dû y arriver, il y a deux jours, et voilà bien des dimanches sur lesquels je dois faire une croix. Cela me laisse dans l'isolement le plus complet, ou plutôt, cela coupe court à mes promenades dans Paris ; tous mes

confrères sont casaniers en diable, et ceux qui feraient plus volontiers le même manège que moi, sont à Vaugirard. Je ne le regrette pas beaucoup, car fort probablement, je ne sortirais guère, si je n'avais pour but rien qui puisse m'attirer. Je vais, je crois, jusqu'au départ de Mlle de Courcy, vivre une vie de reclus. Je travaillerai encore le dimanche ; j'en avais cependant assez des autres jours de la semaine. Tu ne saurais croire combien il est difficile que la santé la plus vigoureuse résiste à tout cela. Je travaille continuellement comme tu le faisais à l'approche de ton premier examen. Il est terrible de voir la fin si éloignée. Enfin, marchons toujours, elle arrivera. Je voudrais bien mon pauvre garçon, pouvoir te parler de bals et de soirées. Je le ferai du moins d'après les autres. Les De Courcy ont dansé 5 ou 6 fois la semaine dernière, mais je ne sais aucun détail de ces plaisirs. Quelques jours auparavant, leur bonne et riche tante les avait gratifiés de deux billets pour un des plus beaux bals de souscription, le plus beau même qu'il y ait eu cet hiver. C'était au profit des anciens pensionnaires indigents de la liste civile. Tout le faubourg Saint-Germain, toute la noblesse, l'aristocratie et la légitimité y étaient par principe, la chaussée d'Antin par luxe, et tout le monde par curiosité et parce que c'était de bon ton. Les salles de l'ancien hôpital Laffite, le rendez-vous et le théâtre de toutes les belles fêtes, étaient remplies à déborder de tout ce beau monde, qui ne s'amuse pas quand il respire. Je conviens qu'il y a des circonstances où l'on doit étouffer. Comme le bal et le Seigneur n'ont pas grand' chose de commun, on ne peut appliquer ici qu'en le renversant le texte devenu adage : *Non in commotione dominus*. Une dame dont la voiture a fait queue pendant trois heures, dit la chronique, a répondu à ceux qui la plaignaient du mortel ennui qu'elle avait dû éprouver : « Mais pas du tout, j'ai dormi ».

16 Mars. — Il y a bien longtemps que j'ai interrompu ma lettre, mon cher Auguste, et voilà que je la reprends à dix heures du soir, non plus pour te parler de bals que je ne connais guère, et dont je ne t'ai dit quelques mots

que par ouï-dire, mais pour l'entretenir de sermons, mais cette fois en témoin oculaire. Je t'ai promis une véritable Macédoine. — Depuis le premier dimanche du Carême, Paris tout entier, le jeune Paris, celui dont je fais partie, est occupé d'un seul homme, d'un de ces hommes qui sont époque et par la sublimité du talent et par l'enthousiasme qui les accueille. Tu as entendu le nom de M. Lacordaire qui, l'année passée, faisait accourir au collège Stanislas, la jeunesse savante de Paris, avide de recueillir une de ses étonnantes paroles. Cette année, après de longs débats, de longues incertitudes causées par l'opposition de l'archevêque auquel l'on avait dépeint le jeune orateur comme un dangereux partisan de M. de Lamennais, il a enfin été décidé qu'il ferait ses conférences à Notre-Dame sous les yeux même de ses juges. On a assuré son triomphe. J'ai assisté avec 5.000 jeunes gens à sa première conférence. Tous, nous sommes sortis pleins d'une admiration frénétique, passe-moi l'expression. Hier, avait lieu la deuxième. Le nombre des auditeurs s'était porté à près de dix mille. Jamais on n'a vu aux jours de l'Empire ou de la Restauration les arceaux de la vieille cathédrale remplis d'une plus grande foule, et aujourd'hui ce n'est point une foule officielle, amenée là pour voir couronner un empereur, ou assister aux pompes religieuses du règne de Charles X ; c'était une assemblée indépendante accourue à la voix d'un seul homme, et pressée par la soif brûlante de la vérité, car à Paris, la jeunesse est profondément altérée de vérité et de religion. Les assemblées de Notre-Dame pourraient être appelées les funérailles du XVIII^e siècle avec son scepticisme et sa philosophie naturaliste. On prétend que la Religion était triomphante sous la Restauration ; elle languissait, je t'assure ; car elle n'était point pratiquée avec liberté. La religion n'était pas l'opinion publique, mais elle grandissait entre le grossier matérialisme et la stupide ignorance, comme son Auteur, entre le bœuf et l'âne ; elle était dans la crèche, bien qu'entourée des adorations des mages, bien qu'elle reçut l'or, et la myrrhe et l'encens. Maintenant elle triomphe, ou du moins son triomphe est bien près, car on le désire, on le prépare. Com-

Bien le sublime talent de M. Lacordaire est arrivé à propos pour seconder cet heureux mouvement ! Depuis quelques années on se ruait à toutes les inepties pourvu qu'elles se parassent du nom de Religion. Cet homme s'est trouvé bien à temps pour emporter enfin les suffrages en faveur de la seule qui mérite ce nom. Ses conférences sont un exposé brillant, et plein de la plus ravissante éloquence, des dogmes rigoureux de l'Eglise. Il n'innove pas, lui, il ne veut pas replâtrer le christianisme, il n'est pas de son siècle, suivant son expression ; il est de l'Eternité. La logique la plus serrée, l'élocution la plus énergique et la plus facile, des mouvements à faire des guerres civiles, s'il prêchait la guerre au lieu de prêcher la paix et l'amour, tout cela fait de ses gigantesques improvisations l'image la plus vraie de la vraie éloquence. M. Lacordaire est un apôtre, mais un apôtre qui prêche sur une place publique, et cette place publique n'est pas remplie d'un peuple que l'on conduit par l'imagination ; c'est tout ce que l'Europe possède de plus versé dans les sciences de toute espèce. Eh bien ! ce peuple, il l'enlève, il le remplit d'un délire invincible, et lorsqu'à la fin de son discours, il prie l'Archevêque de le bénir, de bénir ses paroles, de bénir cette assemblée qui veut, dit-il, le nommer son père, tous les fronts se courbent sous la main du prélat, et ceux même qui ne sont pas chrétiens, car il y en a, sans aucun doute, deviennent chrétiens alors, et, sans qu'ils y pensent, le signe de la croix leur échappe. Voilà trois pages que je t'écris en une demi-heure sur cet homme unique, et l'effet qu'il produit, et je ne pense pas t'avoir donné une faible idée ni de l'homme, ni de l'effet. Oh ! mon cher Auguste, c'est là une des nombreuses occasions où je regrette que tu ne sois pas en France, que tu ne sois pas à Paris, pour partager comme autrefois mes joies et mes peines ! Cette fois tu aurais une vive et grande jouissance à partager. L'abbé Mac-Carthy, Guyon ne sont rien après M. Lacordaire ; c'est de la rhétorique après de l'éloquence ; c'est Fléchier après Bossuet. Tu vois que j'en parle avec chaleur ; c'est ainsi que tout le monde en parle. Si l'on s'entretient de lui, on ne le juge pas, on le récite. Que je voudrais pou-

voir faire ainsi avec toi ; mais quand même le temps et mon papier me le permettraient, je renoncerais à le faire. Il faut l'avoir vu, l'avoir entendu ; son éloquence n'est pas comprise, si l'on n'a pas vu son regard, si l'on n'a pas vu son geste, si l'on n'a pas tressailli aux éclats de sa faible voix. Car, cependant, ce n'est qu'un souffle, un petit homme grêle et maigre, sans voix, sans représentation, sans corps, pour ainsi dire. C'est la preuve vivante que l'éloquence est belle sans accessoire. Envie-moi, mon cher ami, je te le permets cette fois.

Je vois que je vais être obligé de fermer mon paquet ; j'y insère une lettre de M. Levêque et une de Duchassaing, la première fort aimante, que son auteur m'a lue ; la seconde un peu singulière par son ton de cérémonie, que je me suis permis de lire. Que veux-tu, Joseph Duchassaing est devenu d'abord séminariste et puis professeur, deux professions assez raides. Cela n'empêche pas qu'il t'aime beaucoup.

Je suis chargé, en outre, de te rappeler les noms et la constante amitié de Grindler, Maréchal, de Vitry, Carbonnier, M. Maury, M. Georget, de Chauliac, Frappay, Benoît Courbaire, et Gustave d'Infreville. Il m'avait bien promis de t'écrire. Après un mois d'attente, je suis comme la sœur Anne, je ne vois rien venir. Adieu, mon bon Auguste, ne t'ennuie pas trop, pense à tout ce que tu as laissé d'amitié en France, apporte des oiseaux pour ton frère le professeur de zoologie qui a pour toi un assez grand nombre d'insectes, quoique la saison de la chasse ne soit pas encore venue, et malgré son peu de goût pour les coléoptères. Mais je saurai toujours aimer tout ce que tu aimeras. Je t'ai réservé pour les derniers les noms de notre bonne tante, et de mon cher fils Auguste, ton petit filleul qui ne t'a pas oublié.

Adieu, encore une fois, puissions-nous nous revoir sans trop tarder !

Ton meilleur ami, et ton frère plus que tous les autres.

LÉOPOLD.

EXTRAITS DU JOURNAL

FAIT PAR

ANNA-LOUISE DU PARSCAU DU PLESSIX

pendant les Années 1792-97 et 1800

(Suite.)

On renvoie de Paris à l'Amérique ces hommes sanguinaires, qu'un gouvernement odieux y avait fait venir pour exécuter les scènes du 10 août 1792 et des 2 et 3 octobre 1791 : il en a passé mille à Landerneau samedi 29 pour se rendre à Brest : ils y ont voulu mettre le trouble, ont couvert de boue l'affiche d'un perruquier qui était une fleur de lys : d'autres ont piqué une couronne qui se trouvait sur une maison ; mais la bonne conduite de la municipalité et du régiment de Lamarck les a contenus. Ils prétendent qu'ils ne consentiront jamais à s'embarquer, mais on les y forcera : jusque là ils sont casernés au petit couvent, et aux Carmes : ils mènent à leur suite une cinquantaine de mauvaises filles qui se font gloire de porter à leurs chapeaux des morceaux d'habit des malheureux suisses.

La Convention craint tant pour elle-même, que tous les députés ont écrit à chaque département d'envoyer, au plus tôt, six cents hommes à Paris pour défendre les représentants : je ne sais si cette demande trouvera de bons patriotes.

Vendredi 4 janvier 1793. — Temps affreux : grand vent, pluie ; calme vers le soir : pluie la nuit ; rien de nouveau.

Samedi 5 Janvier. — Temps affreux : les fermiers du Rettic, en la paroisse de Lambézellec, vinrent payer maman qui croyait qu'ils avaient apporté le prix de leur ferme au district, la boulangère leur a donné des gateaux et du pain blanc.

Le recteur de Guiclan s'est rendu volontairement à la prison d'Audierne. On court de tous côtés avec un acharnement vraiment infernal, pour chercher les prêtres non assermentés, afin de les jeter dans les cachots. Cette semaine-ci, il en est passé trois à Landerneau : on défend à ceux qui sortent de France de se retirer chez les puissances coalisées contre elle.

Le département du Finistère restera provisoirement à Quimper, et dans un an on décidera où il ira : pour moi, je m'écrie : au néant ! au néant ! et puissé-je être prophète. On dit qu'à Brest les volontaires qui passèrent l'autre jour à Landerneau, sont tués comme mouches...

Dimanche 6 janvier 1793. — Assez joli temps. Dans l'après-midi, j'ai fini de lire les lettres de Madame de Sévigné, ouvrage charmant et inimitable.

Point de lettres de mes frères et sœurs : nous savons indirectement qu'ils se portent bien. Quand donc reviendront-ils ? Le recteur a dit la messe à huit heures, et les vêpres à deux heures de l'après-midi. Dieu veuille nous le conserver le plus longtemps possible.

Lundi 7 Janvier 1793. — Froid, temps couvert, petite pluie.

Mardi 8. — Même temps.

Mercredi 9. — Vent, pluie : foire à Landivisiau : la meunière y a acheté un grand cochon maigre pour Manette et moi : il nous coûte quinze écus et quinze sols. Manette est fort enrhumée depuis quinze jours.

On dit que, la semaine passée, un petit bâtiment sans pavillon s'étant présenté devant le fort Mingan, près de Brest, et n'ayant ni répondu aux questions, ni à l'ordre de hisser son pavillon et d'arborer le tricolore, on tira dessus un coup du fort : puis une décharge considérable : qu'alors le bâtiment riposta par une décharge de toutes ses batteries et s'éloigna en hissant pavillon anglais. On pense que c'est un fait exprès, et que ce petit événement servira de déclaration de guerre. On dit qu'il paraît certain que la marine française émigrée servira sur les vaisseaux anglais : plusieurs de nos officiers y commandent des frégates, à ce que l'on dit.

J'espère de plus en plus que notre bon roy ne mourra pas. Les mille hommes qui ont passé à Landerneau le 29 décembre, ne sont point casernés à Brest, comme on le disait, et tenus enfermés : ils se battent continuellement avec les autres soldats. La marine a déjà expédié plus de quarante de ces brigands qui ont tué une femme, de sorte que personne n'ose plus sortir le soir. J'ai bien hâte de savoir ces dignes patriotes embarqués : je crains toujours qu'ils ne s'échappent et ne se répandent dans les campagnes.

Vendredi 11. — Temps horrible, vent et pluie ; et la nuit a été mêlée d'éclairs. Paul, mari de Claudina, fille de Marie Collas, nourrice de Claire, est venu demander à maman la permission de relever pour lui, sa femme et son fils, la petite maison qu'elle avait autrefois permis à Marie Kerandal de bâtir à Quilien.

Elle lui a accordé sa demande, toujours aux mêmes conditions, c'est-à-dire : qu'il fournira une personne pour faucher le foin, et que s'il reçoit de la mauvaise compagnie chez lui, maman fera aussitôt abattre la baraque.

Dimanche 13. — Soleil et fortes ondées : froid.

Joséphine désire apprendre la grammaire... Claire fait de grands progrès dans l'orthographe depuis un mois.

Lundi 14. — Même temps.

Mardi 15. — Même temps : grand froid.

Jean Mével, maire de Plouneventer, est venu ici et nous a montré une requête qu'un prêtre non assermenté présenta au département du Finistère contre le district de Brest, qui, contre les lois et décrets, le retenait en prison, et lui faisait même payer vingt sols par jour pour son entretien : chose inouïe sous l'ancien gouvernement.

Mercredi 16 Janvier 1793. — Temps sombre, pluie, froid et vent. Chapalain, le valet de ferme, est allé mener Favori, un des chevaux de maman à Landivisiau pour y aller voir un médecin.

Jeudi 17. — Même temps. Manette nous a donné à chacune un almanach de Mathieu Laüsberg.

A Brest on craint fort les Anglais qui arment avec activité une marine formidable : celle de France est dans le désordre le plus pitoyable. L'Assemblée nationale a cru qu'un décret suffisait pour former des commandants de vaisseaux, des capitaines, des lieutenants, etc. Aussitôt que ce décret a paru, les rues de Brest ont été pleines d'officiers de tous grades, richement habillés, et portant sur leurs figures cet air de suffisance et de présomption qui convient si bien à l'ignorance. Pour prendre entre eux de justes mesures, et un accord si nécessaire entre des chefs, ces grands hommes ont pensé qu'ils discuteraient bien mieux entre les verres et la bouteille, l'état de leurs vaisseaux, de leurs matelots, de leurs soldats, etc. Ils ont donc choisi toutes les tavernes de la ville pour tenir leurs conseils, et pleins de leurs grands projets, on les voit chaque jour sortir de ces lieux respecta-

bles sans pouvoir se soutenir. De tels officiers doivent inspirer une estime parfaite et une soumission sans bornes à leurs subalternes. Mais hélas ! l'état continu de ceux-ci est l'insubordination. Cependant ces officiers ont été créés par une auguste assemblée, la plus éclairée du monde, et qui, sûrement n'a pas délivré des brevets de capitaines de vaisseau à des sujets médiocres. Et dans le fait, les plus grands défauts que les médisants leur reprochent, ne sont que des bibus. On dit par exemple, qu'ils n'entendent pas un mot à la manœuvre, ni aux signaux, qu'est-ce que c'est que cela ! Il est vrai que, quand ils ont fait manœuvrer un vaisseau ou une frégate en rade, pendant huit jours, ces vaisseaux se plaignent aussitôt de points de côté, de fatigue, et qu'on est obligé de les faire rentrer dans le port. Mais qui dit que la cabale aristocrate n'a pas communiqué son venin à ces vaisseaux, pour les engager à se plaindre qu'on leur donne la mort en les confiant à ces patriotes héroïques.

Vendredi 18 janv. 1793. — Journée sans pluie, mais vent froid.

Samedi 19. — Temps superbe, glace. Il paraît à Landerneau un arrêt affreux contre les prêtres non assermentés : je ne l'ai point lu. Lettres de Jersey et de Montauban : on s'y porte bien. Les bons Français frémissent d'apprendre, par le courrier de demain, la mort de notre bon roy. On dit que la majeure partie du peuple de Paris est royaliste et attachée à Louis XVI ; mais les méchants quoiqu'en petit nombre, sont bien dangereux : ils n'oseront peut-être pas condamner Louis XVI publiquement, mais ne le feront-ils pas assassiner ? O mon Dieu ! sauvez le Roi des pièges que les méchants ont tendu pour le faire périr.

Dimanche 20 Janvier. — Temps superbe. Glace.

Lundi 21 Janvier. — Ma chère tante et Louise ont été à Plouneventer : temps incertain.

Le jugement du roy a encore été remis : on assure que mercredi on apprendra ce qu'il en aura été.

Mardy 22 janvier 1793. — Beau temps : glace. Maman et Claire sont allées coucher à Plouneventer et reviendront demain matin. Jacques Le Cam est en train de bâtir sa petite maison de Quilien.

Mercredy 23. — Beau temps : forte glace. Maman est revenue à midi et demi : on va demain à Landerneau.

Jeudy 24. — Temps couvert : petite pluie : On a entendu hier soir et ce matin, des coups de canon du côté de Brest. Nous craignons que ce ne soient des réjouissances pour la mort de notre bon roy. Les siècles à venir pourront-ils croire que des Français célèbrent avec allégresse la mort d'un bon roy. On a sonné pendant toute la matinée le tocsin dans plusieurs paroisses. C'est pour avertir les paysans de conduire à Lesneven des lits pour des troupes qui y arrivent en grande quantité. Voilà encore des corvées que n'avaient pas les paysans sous l'ancien gouvernement.

On est revenu de Landerneau. Le jugement de notre vertueux monarque est rendu, et la pluralité de cinq voix recusables a suffi pour condamner Louis XVI à mort. Il a appelé de ce jugement au peuple : la Convention n'a pas écouté cette demande si juste, et a passé à l'ordre du jour : on a seulement accordé à ce bon roy 24 heures jusqu'à l'exécution de la sentence, après lesquelles Louis XVI, petit-fils de Saint Louis, d'Henri IV, de Louis XIV, sera trainé par ses propres sujets sur un échafaud ; et là perdra une vie qu'il n'employa qu'au bonheur de son peuple ; une vie qui a été accablée par l'ingratitude de ce peuple

aveugle, et qui reconnaîtra, mais trop tard, l'indignité de sa conduite...

Les démocrates de Landerneau dansent aujourd'hui chez M. K... Je ne me permets même pas d'écrire ici son nom : puisse-t-il être oublié : quelle horreur ne causerait-il pas aux âmes honnêtes.

Chapalain est allé signer les articles de son mariage : le jardinier est allé avec lui : ils ne seront revenus qu'à dix heures du soir.

Quatre dragons ont juré qu'ils prendraient le recteur de Plounéventer. Les méchants ! ils craignent d'aller à la guerre dans les armées de cette république qu'ils honorent et servent en paroles, et ils déclarent une guerre continuelle aux prêtres non assermentés. Pourquoi cette crainte d'un côté, et ce zèle infatigable de l'autre ? Hélas ! les ennemis de la république sont armés et se défendent ; et les bons prêtres sont sans armes ; et une fois pris, se laissent traîner en prison ou à la mort sans faire la moindre résistance. Ils se croient obligés, tant qu'ils sont libres, de fortifier les peuples dans la foi catholique, et ils souffrent sans murmurer, comme leur divin Maître, les mauvais traitements des persécuteurs de la religion, et prient sans cesse pour leur conversion.

(A suivre.)

LES ÉGLISES HISTORIQUES DU PAYS DE FRANCE.

Revue mensuelle illustrée, 24 pages. Format 28 x 38. — Prix de l'abonnement annuel : 100 fr. Chaque numéro à part : 10 fr.

C'est ici une revue de vulgarisation s'adressant au grand public. Elle parle de nos cathédrales françaises, mais aussi des petites églises de campagnes. Le texte n'a pas l'aridité des descriptions techniques. A côté de celles-ci viennent se placer toutes les anecdotes pittoresques, toutes les légendes touchantes et merveilleuses, tous les souvenirs historiques. Ce sera un Livre d'or de nos églises françaises. — S'adresser à M. le Directeur des Editions Torcy, 17, rue Brézin, Paris (14^e).

Dans le N^o de Mars, M. le chanoine PÉRENNÈS a décrit nos églises des XI^e et XII^e siècles ; le texte est accompagné de remarquables illustrations.

La livraison de Mai est consacrée à la Grande Troménie de Locronan.

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par M. H. PÉRENNÈS

(Suite)

LOPÉREC

(Suite)

EVENEMENTS DIVERS

27 janvier 1372. — Grégoire XI décide que la collation, faite par l'Ordinaire, de la paroisse de Lopérec (*de loco Petroci*) à Geoffroy Ansquer (*Ansceri*) sera valable, quoiqu'à cette époque, la collation en fût réservée au Saint-Siège.

22 avril 1405. — Benoît XIII, antipape d'Avignon, réclame les arrérages qui lui sont dus pour le temps de soustraction d'obédience (1398-1404). Jugeant la paroisse de Lopérec comme un bénéfice de mince importance, les subcollecteurs apostoliques en réduisent les prémices à 4 livres tournois que le recteur, Yves Kercarff, s'engage à verser par moitié à la Pentecôte et à la fête de Saint Luc.

2 juin 1408. — Yves Kercarff, recteur de *Loco Petroci*, assiste, dans la cathédrale de Quimper, à la

réception de Bertrand de Rosmadec comme chanoine (1).

7 avril 1453. — A l'abbé de Daoulas, Olivier de la Palue, recteur de Quimerc'h, a exposé qu'il touche 6^m partie des dîmes de la paroisse de Lopérec, qui n'a pas de cimetièrre et dont les morts sont enterrés à Quimerc'h; il ajoute que ces deux paroisses ont été unies par Guillaume, cardinal de Saint-Martin-des-Monts. Alain Cesgar (?) ayant résigné, Olivier a été mis en possession par l'Evêque. Dans le doute, le pape Nicolas V charge l'abbé de Daoulas de confirmer la pension dont jouit le recteur de Quimerc'h (2).

23 mai 1666. — Procès-verbal dicté par Vincent de Kerpaën, seigneur de Lopéau en Plogonnec, alloué et lieutenant civil et criminel au siège de Quimper, à la requête de Louis le Roy, procureur des paroissiens de Lopérec, de l'état du clocher de leur église paroissiale « qui est si caducq et si indigeant de réparation qu'ils sont obligés de le dessandre pour le rediffier de neuf. » — « Et comme ils ne pourroient bonnement faire la démolition sans au préalable faire estat et procès-verbal de ladite tour pour éviter aux différends qui pourroient survenir entre les gentilshommes qui ont droit de préminance dans leur église », ils ont demandé qu'un conseiller au siège de Quimper fut commis pour y vacquer.

Vincent de Kerpaën se met en route le 22 mai, accompagné de Jean Daoullas, greffier du siège. Tous deux passent la nuit à Châteaulin, chez Jacques Larzonnet, hôte à l'enseigne de *la Croix Blanche*, et, le lendemain dimanche, remontent à cheval pour se rendre à Lopérec. Ils y arrivent à 11 heures du matin, à l'issue de la grand'messe.

(1) Peyron, *Cartulaire de Quimper*, p. 508.

(2) Peyron, *Actes du Saint-Siège*, p. 78, 145, 188.

En leur présence, ledit le Roy, « faict appel à haute et intelligible voix de tous prétendants avoir droicts honoriffiques et marques d'honneur en ladite église, en présence de Marc le Floch, marguillier, de Misire Rolland le (Blanc) curé et Hervé le Gollias, prêtre et chapelain..., auquel appel ont comparu escuyer Jacques de Penguern, sieur de Rosuel, et escuyer Michel de Treouret, lequel sieur de *Rosswel* faisant pour autre escuyer Ollivier de Penguern, seigneur dudit lieu son père. dit se présenter pour la conservation de ses droicts, et spécialement en ce qu'il est fondé à avoir lissière autour de la nef de lad. église et chapelle de Saint Fiacre et de Saint Joseph, dont partye d'icelle lissière est apposée sur le pignon que l'on veut démollir à refaire de neuff et qu'au préjudice qu'après que led. pignon et clocher sera construit de neuff, leurs lisières et armes soient de recheff apposées, nous requerant qu'il luy soit donné pour appuré qu'il n'y a aucune armes, escussions ny autres intersignes de noblesse tant au portal qu'au pignon dud. clocher ny aux arc bouttants estant aux deux costés de la porte ni au-dedans ni au dehors que lad. lisière qui est apposée par dedans. »

Il en est donné acte et pour constant et appuré qu'il n'y a d'autres armes dans lesdits endroits que celles de Penguern, qui sont *d'or à la fleur de lys de gueulles accompagnées de 3 pommes de pin de même, 2 en cheff et 1 en pointe* (1).

24 octobre 1706. — Les paroissiens de Lopérec choisissent comme capitaine d'armes, à la place de messire de Nizon occupé ailleurs, écuyer Jean de Penguern, chef de nom et d'armes, moyennant le bon plaisir du maréchal de Chateaurenault établi à Douarnenez. — Dans la délibération du général de

(1) Arch. de l'Evêché.

Lopérec, en date du 2 juillet 1713, ce Jean de Penguern est appelé « chevalier Seigneur et fondateur de Lopezrec » et il signe « fondateur de laditte paroisse » (1).

14 février 1712. — On réclame 201 livres aux possesseurs des terres anoblies depuis 1577, 1638 et 1640. Ceux-ci ne voulant rien savoir, c'est le général qui endosse la dette. Signé: GARGAM prêtre et curé, pour le général.

Octobre 1725. — Le sieur Léon prêtre réclame à Pierre Tromeur, fabrique de la chapelle de Monsieur Saint-Guenolay la somme de 75 livres, pour y avoir dit la messe, dimanches et jours de fête, pendant un an. Saisi de la requête, le corps politique rappelle que de temps immémorial ce sont les tréviens de la chapelle qui ont payé le chapelain. Que le sieur Léon s'adresse donc aux gens de la trêve de Lingoguet.

1726. — Il y a à Lopérec une fabrique de Saint Fidel.

1 juillet 1731. — Monseigneur messire Louis-François-Armand-Jean du Plessis, duc de Richelieu et vicomte du Faou, a chargé le procureur fiscal de sa juridiction de réclamer une indemnité au sieur Miossec, fabricant de Lopérec, sortant de charge, et aussi de se faire remettre certains titres de la chambre aux archives. Miossec en réfère au corps politique. Celui-ci, présidé par le Recteur messire Hyacinthe de la Fruglaye, seigneur abbé de Kervers, ne peut accéder à l'armoire aux archives, vu que l'une des clefs est détenue par messire Jean de Penguern récemment décédé et chez qui « les sceaux ont été apposés ». On renvoie donc l'affaire au dimanche suivant; Miossec,

(1) Ces renseignements et ceux qui suivent sont empruntés aux cahiers de délibérations du corps politique de Lopérec, qui se trouvent à l'Evêché.

dans l'entrefaite, après avoir pris copie de la délibération, la remettra au procureur fiscal.

5 septembre 1734. — Messire de la Fruglaye devient recteur de Plourin, et est remplacé par messire le Calloc'h. Le nouveau recteur de Plourin se reconnaît redevable à l'égard des paroissiens de Lopérec d'une somme de 435 livres, pour réparations à exécuter au presbytère. Ceux-ci prendront cette somme « sur les sept mois fors six jours du gros fruit de la paroisse de Lopezrec à luy eschu. »

7 août 1737. — Les délibérateurs nomment « pour sacriste et sonneur de cloche Charles Lagatfol, parce qu'il fera chaque enterrement et octave pour quinze sols et dressera (1) l'horloge gratis pour Saint Pérec. »

10 novembre 1737. — Conformément à l'avertissement donné le précédent dimanche par Louis et Jean Péron, procureur terriens, le général s'assemble pour la nomination d'assesseurs et de collecteurs en vue des rôles ordinaires et extraordinaires, ainsi que de la capitation. La paroisse, à cet égard, est divisée en 5 trêves ou tenues: Coatsantel, Tourquelennec, Penc'hoaden, Bourg, Lingoguet. Deux ans plus tard, en 1739, une sixième est mentionnée: le Quilliou.

Encore aujourd'hui les gens d'une trêve sont unis par des liens intimes. Ils se gardent bien d'aller quémander un service dans la trêve voisine, qu'il s'agisse de mutualité, de moissons, de quêtes pour incendie ou accident, de voiture à chercher pour transporter un cadavre à l'église. Et ceci est aussi vrai de ceux dont les maisons voisinent avec celles d'une trêve différente.

1 mars 1738. — Les délibérateurs déposent aux archives des copies de quelques contrats de fonda-

(1) Traduction du breton: *dressa*, arranger.

tion, puis remettent les clés aux mains du Recteur, du fabricant de Saint Pérec (1) et de Michel Miossec de Penchoaden (2).

13 septembre 1739. — Messire Gilles-Paul-Corentin de Penguern, souventes fois absent de la paroisse, remet la chef des archives dont il dispose à honorable homme Gilles Kerchoaz de Kerguinic.

24 janvier 1743. — Le presbytère, à la mort du recteur le Calloc'h, a besoin de réparations. Des ouvriers viennent le visiter en présence de Guillaume Tromeur, délégué du général, de Pierre le Guével, nouveau recteur, et de demoiselle Catherine le Roux, veuve du Sieur le Calloch et « héritière ordinaire de feu messire Jan le Calloch ». Cette personne verse 158 livres en vue des réparations du presbytère.

7 avril 1743. — Nomination de deux collecteurs chargés de percevoir le dixième.

29 décembre 1743. — Il est décidé que l'on mettra en adjudication, trois dimanches consécutifs, les réparations dont l'église a besoin, que le travail commencera en mars prochain, si le temps est favorable, que l'on mettra à la disposition du recteur et des fabriciens la somme nécessaire pour faire face aux réparations.

22 janvier 1747. — Nomination d'égaillieurs et de collecteurs tant pour la capitation que pour les fouages ordinaires et extraordinaires et pour le dixième. Le corps politique donne procuration générale et spéciale à messire Pierre le Guével recteur, pour qu'il puisse mettre en œuvre contre le procureur terrien toutes les rigueurs de la justice, si les paroissiens refusent de payer leurs impôts.

(1) Le grand fabricant était toujours choisi parmi les grands-pères.

(2) Miossec est l'homme lay dont nous parlerons bientôt.

19 juin 1747. — Le général se plaint des procédés vexatoires du subdélégué de Châteaulin qui, le 13 juin, prescrivait aux habitants de Lopérec des charrois pour les 14 et 15 du même mois. Ce subdélégué « leur envoie des cavaliers de marechaussée et leur fait faire des journées considérables pendant qu'il n'a payé que six livres par charette attelée de quatre et six bêtes pour porter seize cent pendent et faire quatorze mortelle lieues le tout sur l'ordre de Monseigneur l'Intendant et dans le temps que le peuple est encore personnellement occupé pour le service de son prince. »

Le corps politique s'élève contre de tels procédés et « supplie Sa Grandeur de vouloir bien faire publier par moule (1) à l'advenir son ordre » afin qu'il soit manifeste aux yeux des paroissiens que l'ordre vient de l'Intendant et non du subdélégué de Châteaulin.

7 juillet 1748. — Le recteur et Corentin Guidal fabricant sont chargés de préparer les matériaux nécessaires aux réparations de l'église « tant au sujet du manquement du boissage que mancornage et couverture. »

18 janvier 1750. — Sébastien Floch est nommé greffier dans les mêmes conditions que l'an passé.

20 août 1752. — Le recteur le Guével reçoit plein pouvoir de procuration pour poursuivre la veuve et héritière du défunt Mignon en vue du remboursement de 126 livres.

7 janvier 1753. — M. le Guével est délégué pour aller consulter Messire d'Augville, avocat du Roi, au siège présidial de Quimper et quelques autres avocats. Il s'agit de savoir s'il faut refuser de Goasguen la somme qu'il offre de rembourser à la fabrique. Les

(1) Skritur moull, en breton, signifie feuille imprimée.

délibérateurs promettent de ratifier la décision qui sera dictée au sieur Recteur.

4 janvier 1753. — Assisté du desservant et de plusieurs notables, le général fait marché, pour la restauration de l'église, avec Jean le Torlé, maître menuisier du Faou, trêve de Saint-Sauveur, paroisse de Rosnoën. L'entrepreneur s'oblige à démolir le monument depuis les pierres d'attente du sanctuaire jusqu'au clocher, les 6 piliers y compris; puis, il s'engage à le rebâtir, en respectant les anciennes prééminences, moyennant la somme de 1.945 livres. Le travail, commencé au plus tard à la mi-carême, sera achevé en 18 mois. Le règlement se fera à trois reprises; le dernier acompte sera versé au jour du *renable*, perfection dudit ouvrage. Le général promet de faire les charrois des matériaux sous la distance de trois lieues et de fournir à l'entrepreneur, quand il commencera à maçonner et à poser les pierres de taille « deux darbareurs par jour ». Le Torlé se gardera bien de toucher au côté Nord du mur de l'ancienne sacristie joignant le clocher. Signé:

Le Guével, recteur Christophe Kerchoaz, prêtre curé
Yves Tromeur, prêtre François Labous, prêtre.

Ce marché fut « anéanti » le 15 avril 1754 et de façon plus explicite encore le 29 septembre de la même année. Aux termes de cette dernière délibération, le corps politique, constatant que l'ouvrage n'avance pas, que ledit Torlé n'est plus en état de payer ni ouvriers ni matériaux, annule le marché du 4 janvier 1753.

Le bois qui reste encore au bourg, et dont le Torlé est propriétaire, passera à l'église de Lopérec. Ledit Torlé paiera les ouvriers, tailleurs de pierre, charpentiers, couvreurs. Le général paiera seulement 18 journées de scieurs au long, 41 livres 4 sols à Jean

Lemette et Guillaume Doux couvreurs, qui ont récemment travaillé sur l'église.

Le recteur le Guével, en vue de finir le travail commencé, propose de faire les avances nécessaires pour ouvriers et matériaux, à condition d'être remboursé. Le général y consent. Quant à le Torlé, il s'oblige à remonter « les retableaux » de l'église, pour la somme de 25 sols par jour, à la première réquisition qui lui sera faite.

14 septembre 1755. — Une somme de 600 livres sera remise au recteur à la prochaine Saint-Michel, pour régler les travaux accomplis et payer la chaire à prêcher qu'il a acquise de ses propres deniers.

9 avril 1758. — Séance solennelle: le général est assisté de plusieurs notables et habitants.

Les habitants de Saint-Ségal ont demandé à Mgneur l'Intendant qu'à l'avenir Lopérec contribue pour moitié aux corvées qui seront ordonnées sur la paroisse de St-Ségal, tant pour charrois de bagages de troupes que pour les autres opérations réclamées par le service royal. L'Intendant en avise le général de Lopérec et sollicite une réponse.

La réponse négative est motivée comme il suit:

1) Lopérec, distant de Châteaulin de 4 grandes lieues, ne se trouve pas sur le passage des troupes qui vont de Châteaulin au Faou ou à Quimper. Pour servir les troupes, les paroissiens devraient quitter Lopérec la veille, avec leurs charrettes. Que de fatigues pour les hommes et les bêtes! Et s'il fallait pousser jusqu'à Quimper qui est à 9 lieues de leur paroisse! Pour Saint-Ségal ces inconvénients n'existent pas au même degré.

2) Les habitants de Lopérec doivent charroyer des bois de construction pris dans la forêt du Crannou

et destinés au service de la marine de Brest. Comment admettre qu'ils soient à la fois astreints à une double corvée en sens inverse!

3) L'église de Lopérec, pauvre et dénuée de ressources, a besoin de réparations urgentes, vu qu'elle n'a « ni lambris ni pane (1) ». On se propose de la réparer, et il faudra pour cela beaucoup de bois et de pierres. Les habitants, par piété et charité, feront les charrois encore cette année. N'ont-ils donc pas ainsi assez de charges et faut-il qu'on les contraigne à faire des charrois ailleurs!

2 avril 1758. — Une ordonnance du Parlement du 30 octobre 1757 prescrit la réparation des grands chemins de Bretagne, et charge les généraux des paroisses de nommer un syndic pour dresser un état de la capitation de tous les contribuables à la corvée. A Lopérec, Jean Kerdraon, du village de Cléguer, est nommé syndic.

3 février 1760. — Jacques Suignard de Kermaboun et François Bodennès du bourg s'engagent conjointement et solidairement à refaire le boisage et à remplacer les chevrons manquants, à réparer la chantelleue (2) et la chambre de l'horloge, moyennant la somme de 164 livres 5 sols. Le général fournira les matériaux.

6 juillet 1760. — Vincent Gardeshant, maître vitrier de Landerneau, paroisse de Saint-Houardon, s'oblige à faire réparer tous les vitrages manquant de l'église, à fournir les vitres nécessaires, à nettoyer les anciennes vitres, pour la somme de 180 livres.

24 mai 1761. — Le corps politique choisit comme conseils les sieurs Derrien, professeur de droit civil,

(1) Panne, c'est-à-dire charpente.

(2) La tribune.

et Papin de Martinière, tous deux habitant Rennes, et M. de la Fosse, de Landerneau.

12 août 1764. — Séance importante où le général conclut un marché pour la reconstruction de la tour de l'église avec Jean et François Richard, du Cloître-Pleyben, Jean et Charles Gourcuff, de Lopérec, Thomas Pichon, de Lopérec, et Charles Pichon, de Bratsparts.

Ces ouvriers démoliront la tour « jusque les endroits enguillés (1) jusqu'au toit », puis il exhausseront la plateforme de 5 pieds au-dessus du toit. Les premières guérites, y compris la corniche, devront avoir 3 pieds comme les anciennes; la chambre du clocher, tout comme précédemment, mesurera 14 pieds de hauteur; puis viendra une seconde guérite avec 2 pieds de haut y compris la corniche: on y posera 4 soufflets. La flèche montera à une hauteur de 50 pieds.

Les ouvriers poseront la croix et le coq, puis ils placeront les cloches dans leur chambre nouvelle. Ils s'engagent à fournir les cordages et poulies, des darbareurs (2), la chaux, le sable, les crampons de fer et le bois nécessaires. Le général prend à sa charge le charroi des pierres de taille.

L'ouvrage sera achevé au bout de 2 ans. On le paiera 1.050 livres, qui seront versées par moitiés au début du travail et au lendemain du renable.

Signé: Y. Tromeur, prêtre. P. Labous, prêtre.
Kerchoaz, prêtre curé. Pierre Guével, recteur.

8 mars 1767. — Le recteur Guével verse 120 livres pour les quatre années de loyer de son presbytère. Il expose le désir qu'il a de procurer à ses paroiss-

(1) Lézardès.

(2) Du breton *darbarer*, porteur de mortier.

siens les bienfaits d'une retraite de 20 ans en 20 ans. Il engage à cet effet un capital de 1.200 livres qui produira une rente annuelle de 60 livres. Le général accepte la proposition.

29 mai 1768. — Ordre du général à Charles Fita-mant, ancien fabrique de Saint-Guérolé, de verser 120 livres, pour un an de traitement, au sieur Labous, aumônier de la chapelle.

3 janvier 1769. — Honorable homme Germain Miossec est nommé « homme lay de Monsieur Saint Pérec », à la place du défunt Michel Miossec, son père (1), nul n'ayant été, après trois bannies faites par le sacristain, « trouvé plus pieux ni plus en commodité que lui » pour remplir ces fonctions. Le nouvel élu, dont le *Cahier des délibérations* donne avec complaisance l'état civil, a baillé comptant de bonne volonté 63 livres au profit du général. En conséquence Germain Miossec jouit des exemptions suivantes: « Tirage au sort, procureur terrien, collecteur des fouages, des 2 sols pour livre, du dixième, de la capitation. » Il jouira de tous les privilèges, ordres et honneurs accordés à sa charge.

Jean Perrot, marguillier principal, avisera de la nomination la dame de Penguern « dame fondatrice de cette église » ainsi que le marquis de la Guernaisais, ancien vicomte du Faou, en qualité de « seigneur supérieur dicelle ».

17 décembre 1769. — Le corps politique s'assemble à la requête de seigneur David-François-Corentin de Penguern « seigneur foncier de la paroisse ». Trois maçons, Guillaume Lanchès et Jean Goavec de

(1) L'homme lay administrait les biens de fabrique. A sa mort, la paroisse payait les droits de mainmorte. Dans un aveu du 12 février 1735 Michel Miossec, homme lay est appelé « homme vivant, mourrant et confisquant ».

Lopérec, Yves Milin de Saint-Ségal, s'engagent à réparer la chapelle de Saint-Guérolé, au prix de 2 l. 17 s. 6 d. la toisé courante. Le général fournira à pied d'œuvre les matériaux, pierres et chaux. Murs et fenêtres seront reconstruits avec les mêmes dimensions. Le toit sera également réparé et les maçons s'obligent à « insérer et mettre les écussons et armoiries des Seigneurs de Penguern dans les murs aux endroits où ils sont actuellement ». Le travail sera livré en mai 1770.

18 février 1770. — 4 charpentiers de Lopérec, Jacques Floch, Jacques Suignard, Jean Goavec et Christophe Goasguen passent un marché aux termes duquel ils promettent de réparer la charpente de Saint-Guérolé, moyennant 180 livres, pour le 24 juin. Les clous seront fournis par le fabricant en charge.

8 avril 1770. — Marché avec Guillaume Kerchoaz, couvreur de Pleyben. Il couvrira d'ardoises la chapelle et la sacristie, et pour ce, fournira les mortiers, darbareurs et chevilles de bois, pour la somme de 58 livres. Il s'engage à employer les anciennes ardoises. Celles qui manqueront seront fournies sur les lieux par les délibérants.

Ce même jour, 8 avril, Joseph Goavec, fabrique de Saint-Pérec, verse la somme de 195 livres aux héritiers du sieur Labous, chapelain de Saint-Guérolé.

9 septembre 1770. — Les délibérants donnent ordre et procuration à Nicolas Brasdol fabrique de Saint-Guérolé de faire vendre les billots et bois de corde des dépendances de la chapelle. Le produit de la vente sera affecté à l'actif de ladite chapelle.

Début de 1771. — Ayant appris que M. Motreff, curé de Lopérec, allait quitter la paroisse, le général demande à l'évêque de le maintenir.

29 septembre 1771. — Messire Mathurin-Joseph seigneur de Kerouart de Coatcoulouart demande le remboursement de la fondation faite le 24 novembre 1722 par demoiselle Marthe de Bouloign, dame de la Villeneuve, crée et hypothéquée sur le bien de Kerouart en Lopérec. Il verse 1.200 livres et l'on fait droit à sa requête.

26 décembre 1772. — Brasdol paie 360 l. 12 s. 4 d. pour réparations à Saint-Guénolé.

12 mars 1775. — M. François Gouvien, prêtre de la paroisse, accepte de dire la messe à la chapelle, moyennant 120 livres par an.

31 décembre 1775. — Ollivier Marhec accepte ce service aux mêmes conditions.

21 juillet 1776. — Pour se conformer aux ordonnances des 30 octobre 1737 et 5 novembre 1774, on nomme 4 députés, pris parmi les plus instruits de la paroisse, pour la réparation des grands chemins de Lopérec. Chacun d'eux aura sous ses ordres 60 convoyeurs.

25 août 1776. — Contrat passé avec Charles Gourcuff maçon, Jacques Floch et Jacques Suignard charpentier de Lopérec. Ils s'obligent à descendre « les piliers et voutes du devant de la chapelle du Rosaire et de la rebâtir avec un pilier double » Le général fournira la chape et poulie qui sont à Bratsparts, puis les pierres, la chaux et le bois. Le travail sera achevé sous 3 mois et payé 210 livres.

12 juin 1780. — L'intendant de Bretagne a condamné à 200 livres d'amende plusieurs paroisses dont Lopérec. On paiera cette amende, mais en faisant observer que « les charretiers de la paroisse ne sont pas satisfaits vu la longueur de la route et les circuits qu'ils ont à faire, attendu la profondeur de la rivière ».

9 août 1779. — M. Yves Cap, prêtre de Lopérec, dessert Saint-Guénolé, pour la somme de 100 livres que la trêve de Lingaguet lui paiera en deux fois, tous les six mois.

12 septembre 1779. — On enregistre un arrêt du Parlement du 1^{er} septembre. La Cour signale une épidémie qui fait de nombreuses victimes dans la région de Saint-Malo et de Saint-Brieuc et même dans plusieurs paroisses du diocèse de Quimper. Il y a des abus: les familles gardent les cadavres plus de 48 heures, les portent ensuite à l'église et s'obstinent à les y laisser pendant l'office divin même les dimanches et fêtes; il y a telle paroisse où l'on porte chaque jour à l'église 7 à 8 cadavres, dont la putréfaction est de nature à contaminer. Des prêtres ont protesté, refusant d'enterrer dans les églises, mais devant les clameurs des gens ils ont dû céder. Défense est faite à toute personne de garder les cadavres plus de 24 heures. Au cours de l'épidémie, ils seront mis en terre immédiatement sans passer par l'église. Les contrevenants seront frappés de 20 livres d'amende.

12 janvier 1783. — A Germain Miossec succède, en qualité d'homme lay, François Sizun de Lambézégou. Il est exempté de toutes charges: charrois, même des bagages de troupes, procureur terrien, fabrique, collection du vingtième et autres impôts, corvées de grands chemins « ainsi qu'on l'a toujours fait dans cette paroisse pour la nomination des hommes lays. »

24 août 1783. — Marché conclu pour les réparations de l'église avec Jacques Floch charpentier et Charles Gourcuff maçon. Chacun d'eux s'adjoindra quelques compagnons dont les noms et la rétribution journalière sont indiqués. Le général fournira matériaux et darbareurs. La somme de 600 livres est remise à M.

Gilart curé pour payer les matériaux et les ouvriers. Le travail commencera le 1^{er} septembre.

5 décembre 1784. — Un projet d'agrandissement de la forêt royale du Crannou jette l'alarme et la désolation dans tous les esprits. Des experts sont venus le 9 novembre faire l'estimation des terrains que le Roi compte inclure dans la forêt. Bon nombre des habitants de Lopérec vont éprouver un grand dommage du fait de la suppression de plusieurs terres labourables. Devant le malheur qui menace une partie notable des paroissiens, le général donne tout pouvoir et procuration au Recteur pour défendre ses ouailles.

9 janvier 1875. — Le corps politique charge l'un de ses membres, Louis Goasguier, de faire écrire au comte de La Bourdonnaye pour lui demander de vouloir bien intervenir auprès du Parlement en faveur des habitants de Lopérec qui vont être atteints par la mise à exécution du projet royal relatif à la forêt du Crannou.

RÔLE DES DÉCIMES EN 1788

Morvan Recteur	36 livres
La fabrique	71. 12 s 6
Le Rosaire	3, 12, 6
Saint Guénolé	1, 15 6

PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

Yves Guillard, originaire de Plonévez-du-Faou, est vicaire à Lopérec depuis 1778, lorsqu'éclate la Révolution. Comme M. Morvan, son recteur, il refuse le serment du 27 novembre 1790. Arrêté le 13 mars 1793, dans l'église, après y avoir dit la messe, il est incarcéré aux Capucins de Landerneau. Elargi le 2 août 1795, il revient à Lopérec. Arrêté de nouveau le 14 novembre 1795 il est enfermé au Collège de Quimper où nous constatons sa présence le 28 mars

1796. Soupçonné avec huit de ses confrères d'avoir favorisé l'évasion du prêtre morbihannais Louis-Marie Le Meur, il doit faire partie du convoi des prisonniers que l'on va diriger sur Brest; mais ses infirmités, constatées par les médecins Vinoc et Bernard, le retiennent à Quimper. En 1800 nous le retrouvons à Lopérec où il signe toujours comme curé.

Le 7 mars 1793 des gendarmes viennent faire une enquête à Lopérec pour savoir si les prêtres réfractaires Yves Guillard curé et Christophe Le Pape originaire du village de Grével n'avaient pas dit la messe le 17 février. A leur interrogatoire on répondit que les deux prêtres avaient dit la messe jusque là, les dimanches et fêtes. Guillard fut arrêté quelques jours plus tard, mais Le Pape ne put être trouvé.

Deux ans plus tard, le 5 juillet 1795, le Procureur du District de Ville-sur-Aone qui venait de faire une randonnée à la tête d'une colonne mobile, écrit au Département:

« Nous nous rendîmes à Lopérec, où l'esprit public n'est pas des meilleurs; l'arbre de la liberté y a été coupé sans qu'on ait pu savoir par qui; J'ai requis la Municipalité d'en faire mettre un autre, ce qui s'effectuera ces jours. Les deux prêtres qui y sont, comme tous ceux non assermentés, fanatiques au possible, nous ne pûmes les trouver; le District m'avait chargé de les faire arrêter. (1) »

Le 19 novembre 1795, Lauvin, gendarme de Chateaulin, se rend à Lopérec au village de Grével, où il espère saisir l'abbé Le Pape. Voici en quels termes il s'exprime dans son rapport:

« Le commandant a, de concert avec moi, déposé les sentinelles autour du dit village et dans les endroits qui ont paru les plus suspects. Lorsque nous sommes entrés

(1) Peyron, *La chouannerie...*, p. 55.

dans une grange, sur l'aire, nous y avons trouvé deux hommes, à nous inconnus, couchés, néanmoins habillés, une hache auprès du lit. Nous y avons établi deux sentinelles, et étant allé fouiller dans la paille, nous avons entendu crier aux armes. Aussitôt le commandant et moi nous sommes accourus, disant aux sentinelles de la grange d'arrêter les deux individus couchés; l'un s'est échappé et a été poursuivi infructueusement par les volontaires. L'individu arrêté est le fils du frère du prêtre réfractaire. Ce lieu de Grével est d'ordinaire l'asile du dit prêtre. » (1)

En mai 1793, après le départ de l'abbé Guillard, l'abbé Le Pape bénit les mariages, tandis que les baptêmes sont administrés par un sous-diacre du nom de Décamp.

Un billet que nous communiquent M. Crenn, maire de Lopérec contient l'acte de baptême de son grand-père « Louis Goasguen fils légitime de Jean et de Jeanne-Marguerite Autret, né à Kerguelven le huit novembre 1796 » Le sacrement fut donné à l'enfant par M. Le Pape, et le procès-verbal signé de sa main.

En 1800, l'abbé Le Pape signe *curé d'office* et il exerce le saint ministère à Lopérec, avec M. Guillard.

En 1802 il est seul prêtre dans la paroisse. De 1805 à 1813 il remplit la fonction de recteur de Lopérec.

EPOQUE CONCORDATAIRE

1807. — M. Le Pape écrit à l'évêque de Quimper, Mgr Dombideau :

« Notre église avait été tout-à-fait dépouillée de tout pendant la révolution, mais nous avons fourni croix d'argent, ciboire, calice, linges et autres choses nécessaires, réparations autant que notre moyen nous a permis de le faire; mais j'espérois l'orner encore davantage. Le presbytère menace ruine et l'on ne sait comment le réparer. Je vous dirai que nous avons continué nos fabriques à

(1) Peyron, *Documents pour servir...* II, p. 379.

l'ancien régime eu égard aux réparations urgents, tant à l'église qu'au presbytère, et que des quêtes accoutumées ont été faites comme au passé, en bled, chanvre et autre chose.

« Notre maire qui est un homme pacifique a été trouver le préfet, du quel il a reçu une lettre qui nous invite et nous conseille d'employer le peu de moyens que nous avons aux réparations de notre presbytère :

« Je vous demande votre avis là-dessus. La municipalité se propose de nous en tenir compte, mais je ne sais quand.

« J'avais donné il y a quelques jours un calice à consacrer à un homme de ma commune, que je vous prie d'avoir la bonté de remettre au porteur qui est notre maire. »

Dans une autre lettre à l'Evêque, datée du 15 septembre 1810, M. Le Pape parle de « sa triste situation dans sa commune ».

Il mourut en 1812. Lopérec fut sans prêtre pendant quelques mois, parce que la municipalité refusait de réparer le presbytère. Les réparations furent faites au début de 1813 et M. Auffret fut nommé recteur.

1824 ou 1825 (?). — D'une lettre du maire de Lopérec, M. Salaün, à l'Evêque de Quimper nous détachons ce qui suit :

« Le clocher de notre commune a été renversé, il y a près de 60 ans par un coup de foudre. Depuis cet événement nos fonds communaux, toujours insuffisants pour couvrir nos dépenses annuelles, n'ont pas permis de faire cette dépense extraordinaire. Si l'on différoit plus longtemps cette réparation, l'église et le clocher exigeroient sous peu d'années des dépenses encore plus considérables, car l'eau de pluie pénètre et mine tellement la maçonnerie de ce clocher qu'il menace ruine de fond en comble et que les bois et charpentes de la toiture de l'église sont en grande partie putréfiés... Dans cet état de choses, Monseigneur, il est de la plus grande urgence de faire le couronnement de notre clocher...

« Cette commune, Monseigneur, est des communes qui ont le moins d'aisance dans ce département, et ce peu d'aisance provient des vexations qu'elle a éprouvées pendant la révolution pour cause d'aristocratie; elle secouoit beaucoup plus tard que les autres communes le joug révolutionnaire (j'étais alors officier municipal) : aussi a-t-elle été vexée et horriblement pillée. Il y a plus de 26 ans, Monseigneur, abstraction faite d'un petit intervalle, que je régis la mairie de cette commune, et j'ose me flatter d'avoir rendu d'importants services à mes administrés, au bien public et surtout aux personnes poursuivies par la révolution.

« En l'an 8 de la république (1800) un Monsieur, nommé Fétec, ancien étudiant à Saint-Pol-de-Léon, vint habiter le bourg de notre commune et me demander à être autorisé à enseigner l'école primaire dans cette commune... Je lui permis de faire preuve de son dévouement: car à cette époque rien n'était organisé, la faux révolutionnaire avait tout moissonné. Il enseigna aux jeunes gens le français et les premiers éléments de la grammaire latine, et l'on vit au bout de quelques années sortir de cette école des jeunes gens qui obtinrent de très brillants succès tant à Saint-Pol-de-Léon qu'à Quimper et dont un très grand nombre sont devenus vos disciples. Cette école donna après la révolution les premiers prêtres du Diocèse, tels que MM. Floch, desservant de Kerfeunten, Le Pape, curé de Saint-Germain-Plougastel et Morvan, desservant de Pluguffan...

« Notre commune a fait aussi preuve de générosité; lorsqu'il a agi de rétablir la chapelle de Saint-Michel-Braspart et bien d'autres; elle a contribué de tous les moyens... »

18 novembre 1842. — Délibération du Conseil de Fabrique relative à l'accroissement du cimetière et à réédification du presbytère.

« Le Conseil, après avoir parcouru d'abord le cimetière, et ensuite visité et examiné l'une après l'autre, les pièces de la maison presbytérale et les bâtiments y adjacents.

« Considérant premièrement que l'exiguité du

cimetière actuel exige impérieusement qu'il soit augmenté de la moitié au moins de ce qu'il est aujourd'hui, ou qu'il soit remplacé au plus tôt par un cimetière nouveau;

« Considérant en second lieu que l'état de délabrement et de vétusté dans lequel se trouve le presbytère et les bâtiments qui en dépendent, ne permet désormais plus d'y faire aucune réparation possible;

« Considérant d'un autre côté, que la partie nord de l'église dominant sur la façade du presbytère, cette partie de ce dernier édifice n'est nullement aérée, et ne peut nécessairement pas l'être puisque la distance du presbytère à l'église n'est tout au plus que de deux mètres;

« Considérant de plus que derrière le presbytère se trouve une ruelle étroite et toujours boueuse, ce qui le rend tout à fait insalubre;

« Considérant enfin qu'il n'y a joint de jardin attaché au presbytère, car on ne peut donner ce nom à une méchante terrasse ayant à peine quatre mètres carrés de surface.

« Par tous ces motifs — le Conseil est unanimement d'avis qu'un nouveau presbytère soit bâti par la commune dans un endroit sain et bien aéré, et que l'emplacement du presbytère actuellement existant et ses dépendances soient ajoutés au cimetière actuel... »

3 septembre 1844. — « Le Conseil, considérant l'insalubrité du presbytère et le peu de solidité de ses murs a décidé 1°) que la maison presbytérale cessera d'être habitée quand M. le recteur le jugera convenable — 2°) qu'une autre maison lui sera procurée au bourg, — 3°) que le loyer de la dite maison sera mis au compte de la Fabrique. »

1845. — Achat d'un encensoir en argent au prix de 380 fr.

1846. — La somme de 1.500 fr. est affectée au pavage complet de l'église.

1847. — Construction d'un nouveau presbytère, terminé l'année suivante.

29 mai 1849. — Le sieur Le Dall, menuisier à Landerneau, est chargé de réparer la sacristie moyennant 500 fr. ainsi que les fonts baptismaux « jusqu'à la somme de 600 fr. pour la boiserie et les sculptures et de plus 180 fr. pour le bassin en marbre avec son couvercle en bois sculpté ».

La cuve baptismale primitive, en granit sculpté, se trouve aujourd'hui dans la cour du presbytère.

4 mai 1853. — « M. le Président du Conseil de Fabrique donne connaissance d'un legs de 4.000 fr., fait par Mme de Raveneau de Rivière en faveur de la Fabrique et des pauvres de Lopérec.

« Le Conseil considérant: 1°) que les grandes réparations qui ont été faites récemment dans l'intérieur de la sacristie et dans les fonts baptismaux ont absorbé presque tous ses fonds; — 2°) qu'il est urgent de relever le pavé de l'église, de renouveler une grande partie du lambris et de refaire toute la boiserie du chœur; — 3°) que le clocher de l'église paroissiale n'est point achevé et que la continuation de ce clocher dont la base est supérieurement bien demandée des frais auxquels la fabrique ne peut subvenir; — 4°) que la commune ne peut point venir en aide à la fabrique, attendu qu'elle est frappée d'une imposition extraordinaire pendant trois ans, pour la construction de la maison presbytérale — consent volontiers à accepter provisoirement le legs en question... »

16 novembre 1853. — Le devis pour le rétablissement

du pavé de l'église monte à 2.300 frs. On affecte à cette dépense, avec les autres fonds disponibles, un legs de 300 frs fait à la fabrique le 14 juillet 1848 par le sieur Jean Thomas, cultivateur.

12 mars 1854. — Le Président expose au Conseil que Guillaume Omnès, fermier du lieu de Penguern en Lopérec vient de faire dans l'enclos de Saint-Guénolé une nouvelle clôture par laquelle il s'empare d'une moitié de l'enclos et de la majeure partie des arbres qui s'y trouvent.

« Le Conseil considérant 1°) que la fabrique jouit paisiblement et sans interruption de la chapelle en question et de son enclos; — 2°) que la fabrique a planté dans l'enclos de la dite chapelle et émondé plusieurs de ses arbres, même de la portion qui a été prise par le dit Omnès, sans réclamation aucune de la part de M. de Penguern; — 3°) qu'il n'existe aucun vestige qu'il y ait eu un courtil au bout de l'enclos de la dite chapelle et que les personnes de 75 à 78 ans qui avoisinent la chapelle et qui y ont assisté au catéchisme n'ont jamais vu l'enclos que tel qu'il se trouvait avant cette nouvelle clôture — est unanimement d'avis de poursuivre l'affaire au possessoire et prix Mgr l'évêque d'y donner son avis favorable ».

16 décembre 1855. — Acceptation définitive du legs Rivière.

82 décembre 1856. — Donation faite par Mlle Françoise Le Goff, de Brasparts, d'un champ attenant aux dépendances du presbytère (1).

30 mai 1857. — Acceptation de cette donation.

11 avril 1858. — Le Conseil demande l'autorisation d'employer les 4.000 fr. du legs Rivière à « relever le

(1) Mlle Le Goff était la sœur de M. Le Goff recteur de Lopérec qui avait donné le jardin à la Fabrique.

clocher abattu par le tonnerre il y a environ un siècle... ce clocher depuis si long temps inachevé menaçant par son écroulement de faire de grands dégâts à l'église et aux maisons qui l'avoisinent. »

Il demande aussi à l'Evêque de lui permettre de vendre les arbres entourant la chapelle de Saint-Guénolé, évalués à la somme de douze à quinze cent francs, pour affecter le produit de la vente aux réparations de la chapelle et de l'église paroissiale. Le Conseil remplacera les vieux arbres par de jeunes plants. (1)

9 avril 1893. — Le Conseil demande au Préfet d'autoriser la restauration et l'agrandissement de l'église paroissiale. Il choisit pour architecte M. Gassis qui prévoit comme dépenses 18.500 f. Le travail fut exécuté en 1894 et l'église fut munie au côté nord de deux transepts semblables à ceux du midi.

2 septembre 1913. — Une ordonnance de Mgr Duparc anexe à la paroisse de Saint-Rivoal les quartiers du Glujeau et de la Montagne, ayant fait partie jusque là de Lopérec, et comprenant les villages de Goaker-Uella, Goaker-Izella, Penker, Kerandroguer, Keraën, Glujeau-Tyriou, Troenguy, Glujeau-Bras, Glujeau-Astac'h, Glujeau-Vian, Mill-ar-Glujeau, Menez-Glujeau. La nouvelle route de Lopérec à Sizun servira désormais de limite aux deux paroisses.

MAISONS NOBLES

Penguern: *d'or a trois pommes de pin de gueules, une fleur de lys de même en abyme. Devise: Doue da quenta.*

(1) Les arbres de l'enclos de Saint-Guénolé viennent d'être vendus par la Municipalité pour réparer la chapelle qui tombait en ruines.

Jean III du Quélennec Vicomte du Faou: *d'hermines au chef de gueule, chargé de trois fleurs de lys d'or.*

De la Palue: *d'or au lion morné de sable, au lambel de gueules.*

De Kerpaën: *d'argent au chêne arraché de sinople, au sanglier de sable brochant sur le fût de l'arbre.*

Réformation de 1426. — NOBLES

Olivier de la Pallue. — Hervé Keralguézan. — Jehan Keralguezan. — Yvon Penguern. — Henry de la Pallue (collecteur). — Hervé an Quenquis.

MÉTAYERS

Au Vicomte du Faou au manoir de Kergoëziant. — A Yvon Kervinzel en son manoir de Liorzou. — A Guyomarch Kernier en son manoir de Quillien. — A Olivier de Kaër en son manoir de Kerguern. — A Raoul Mestangal en son manoir de Toulgoëz. — Au S' de Kerguenit en son manoir du dit lieu. — A Ollivier de la Pallue en son manoir de Kerguern.

Réformation de 1536. NOBLES ET MAISONS

La maison noble du Bouil appt. au Vicomte du Faou. — Christophe Penguern s' du dit lieu, du Parc, de Glezguern et Goulgéau. — Autre manoir de Penguern au s' de la Pallue. — Les manoirs nobles de Lanberdêgo, de Creuel bihan app. au dit s' de la Pallue. — René Kerpaën noble, s' de Penlan. — Les manoirs nobles de Kervennic et de Kerbouzar au s' de Kersauson. — Christophe Mestangal s' de Toulgoëz ou Teus Quélennec. (1)

(1) Renseignements fournis par M. Monot.

VIEUX MANOIRS

MANOIRS DU NIVOT ET DE PENAVOAS

Grâce à la publication de Théophile Jauvrais: *Le berceau des Villiers de l'Isle-Adam*, nous sommes documentés sur les manoirs du Nivot et de Penavoas.

Le Manoir du Nivot qui possédait chapelle, moulin, bois, et dépendances, était situé à 6 kilomètres au nord du bourg, au sein des coteaux qui dominent le cours de la petite rivière de Saint-Rivoal. Etabli dans une ancienne motte féodale dont les douves subsistent encore, il était habité vers la fin du XVII^e siècle par la famille Dangerès du Mains, originaire du Vivarais, et dont l'un des membres, René, remplissait les fonctions d'ingénieur du roi à Brest depuis avant 1675.

Le 5 mai 1705 l'une des filles de René du Mains, Françoise-Thomase épousait à Brest l'enseigne de vaisseau Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, fils de l'avocat parisien Hiérosme de Villiers, et l'un des lieutenants du fameux du Guay-Trouin. En congé depuis 1709, Jean mourut au manoir du Nivot, le 16 septembre de l'année suivante. Il laissait quatre enfants: Jérôme-Jean, Thomas, François-Luc, et Pierre-Jean. (1)

Le 1^{er} septembre 1712 sa veuve épousait Jean Thimothée de Blois, seigneur de la Calande et de Larnoux, ancien commandant en second de la *Gloire* et du *Glorieux* sous les ordres de du Guay-Trouin. La bénédiction nuptiale leur fut donnée dans la chapelle du Nivot.

(1) Le 20 mars 1712, le lieutenant de vaisseau Jean de la Jaille, neveu de du Guay-Trouin, se maria avec Marie Bethéder de Bordenave, cousine germaine de la jeune veuve de l'Isle Adam. Quinze jours plus tard, le capitaine de vaisseau Jacques de Roquefeuil épousait Jeanne-Louise du Mains, sœur de Françoise Thomase. Devenu lieutenant général des armées navales, il mourut sur son vaisseau, le 8 mars 1744.

Le 3 septembre 1713 ils acquéraient pour 2800 livres le manoir noble de Penavoas situé à 2 kilomètres à l'est du bourg, et habité au XVII^e siècle par les de Tréouret, originaire de Cast. (1).

Trois enfants vinrent s'ajouter à ceux du premier lit: Jean-Thimothée de Blois, né à Brest, le 18 septembre 1714, Marie-Françoise, née à Lopérec, en 1716, François-Julien, né aussi à Penavoas vers 1719.

Jean de Blois, le père, fut gravement blessé au siège de Pensacola, dont la prise décida du sort de la Floride. Il mourut en mer à son bord, des suites de ses blessures, le 8 octobre 1719.

Ainsi que leurs pères, les de Villiers et de Blois firent leur carrière dans la marine. Dès qu'ils débarquaient à Brest, ils s'empressaient de se rendre près de leur mère commune au manoir de Penavoas où elle habitait le plus souvent, notamment au cours de la belle saison. Comme leur mère, ils aimaient à tenir sur les fonts du baptême les enfants des gentilshommes et des simples ménages du voisinage (2).

Jean de Blois mourut le 18 juin 1751 à bord de la *Favorite* au Cap Vert, laissant une veuve, Françoise Briochet, et deux enfants en bas âge. Trois ans plus tard, à peine rentré de Saint-Domingue, Thomas de l'Isle Adam, succombait lui-même à Brest, laissant aussi une veuve, Marie Briochet, et deux jeunes enfants, Achille et Charles, nés tous deux à Saint-Domingue (1740 et 1741).

Douze jours après le décès de Thomas, un mariage intime, célébré dans la chapelle de Penavoas, unissait Françoise Briochet et René Péan, seigneur de Livaudière, commissaire de marine.

Dix-huit mois plus tard, en 1756, s'éteignait à Brest,

(1) Ce manoir s'appelle aujourd'hui Penavgas an dud chentil.
(2) Jauvrais, *op. cit.* p. 23-25.

à l'âge de 78 ans, *François-Thomase du Mains*, la mère des lignées bretonnes des Villiers de l'Isle Adam et des de Blois. Elle fut inhumée dans l'église Saint-Louis.

Le manoir de Penavoas passa au commissaire de marine Jérôme de l'Isle-Adam, et à Magdeleine Le Mézer de Kerleau, qu'il avait épousée dans le pays de Guingamp en 1754. Marie-Françoise de Blois habita aussi Penavoas jusqu'en 1758, année où elle épousa le capitaine de vaisseau, Alain Nogerée, seigneur de la Fillière. Le mariage fut célébré dans la chapelle du manoir.

Très accueillant à l'égard de ses parents et alliés, particulièrement aimé de son personnel domestique et des paroissiens de Lopérec, Jérôme de l'Isle-Adam mourut à Penavoas un soir d'hiver 1761.

Le manoir devint alors la propriété de ses neveux Achille et Charles, qui, tous deux officiers de marine, la louèrent à des fermiers. Achille mourut à Brest le 7 juillet 1767. Quant à Charles, il trépassait le 10 août 1769, à Guingamp, laissant une veuve, Marie-Jeanne de Kersauzon, et un enfant de six mois, Jean-Jérôme-Charles Villiers de l'Isle-Adam.

Jean-Jérôme émigra en Angleterre sous la Révolution. Rentré en France en 1796, il se maria, à Maël-Pestivien, avec Gabrielle Hamon de Tréveno, du manoir de Kerrohou.

Le manoir de Penavoas fut vendu nationalement, le 11 Thermidor an III (29 juillet 1795), à Yves Le Floc'h, du Faou, au prix de 98.600 livres (1).

A titre de dédommagement Jean de l'Isle-Adam, grâce à la loi du 28 avril, 1825, reçut 2.366 fr. 40. Il

(1) Arch. dép. Vente des Domaines nationaux, District de Châteaulin, 78, n° 158. — Cette somme est à évaluer en assignats. On se rappelle qu'en 1713, le manoir n'avait été payé que 2.800 livres.

perdait définitivement le manoir qui avait été le berceau breton de ses ancêtres.

Ce manoir, depuis la Révolution, a passé successivement à Louis Quiniou, de Rosnoen (en 1826), aux Poulmarc'h (en 1864) et enfin à MM. Moré et Jules Brigant (en 1910).

La vieille gentilhommière, quoique mutilée, existe toujours. La partie nord du manoir est en ruines. Les vastes cheminées des salles à manger et de compagnie y demeurent visibles. Dans la partie midi, dont l'escalier en pierre a disparu, on voit encore les grandes cheminées de la cuisine et de l'arrière-cuisine, ainsi que les portes cintrées de communication. Le four est toujours au bout de l'arrière-cuisine (1). Tout près de la maison, à gauche, est le puits antique du temps, tout en pierres, sur le haut duquel on a mis la petite croix en kersanton de la chapelle détruite: elle porte la date de 1719. Des débris de la chapelle on a fait une écurie, dans le mur de laquelle est une pierre armoriée où l'on croit deviner le double écusson des du Mains et des l'Isle-Adam.

A trois cents mètres, dans la direction du sud-est, se trouve une source qui s'écoule en ruisseau dans le Dourduff: d'où le nom de Pen-ar-voas « l'extrémité du ruisseau ».

(2) L'une de ses pierres porte la date de 1785.

Les Ursulines de Saint-Pol-de-Léon

sous la Révolution

Depuis son établissement jusqu'à sa destruction, c'est-à-dire de 1629 à 1792, le monastère des Ursulines de Léon fut très apprécié, non seulement du peuple de Saint-Pol, mais encore de toute la noblesse des environs. Les familles de l'aristocratie bretonne dont les noms figurent aux archives de la Communauté s'honoraient de voir leurs filles embrasser l'état religieux en prenant rang parmi les « vierges institutrices » de Sainte Angèle.

Aucun événement saillant ne troubla la quiétude du monastère au cours du XVIII^e siècle, avant la grande tourmente révolutionnaire. Le bien se faisait sans bruit.

Une joie immense vint cependant réchauffer tous les cœurs, en 1768. Un décret du Pape Clément XII, daté du 30 Avril, autorisa les religieuses à solenniser la béatification de leur Fondatrice, Angèle Mérici. Ce fut, le 20 novembre de la même année, l'occasion d'une fête splendide à laquelle prirent part « les Messieurs du Chapitre ainsi que les Révérends Pères Carmes et Minimes. »

Mgr d'Andigné de la Chasse, évêque de Léon, depuis 1763, étant alors à Paris, M. l'abbé de Troérin, grand chantre, fut désigné pour être l'officiant. La chapelle des Ursulines « toute tapissée de haute lice et de verdure, était illuminée de deux cent quatorze cierges... »

« Le tableau du grand autel était couvert de taffetas cramoisi et de deux rideaux de damas de la même couleur, en forme de manteau ducal, au milieu desquels était posé (le portrait) de Notre Bienheureuse Mère Angèle, et au-dessus, une couronne ducal enrichie de diamants et de pierreries... »

« Le soir, à six heures, il y eut illumination dans la tour et dans les fenêtres du corps de logis, tant des religieuses que des pensionnaires, et, à la même heure, toutes les cloches sonnèrent pendant une demi-heure. »

« Jour de triomphe, en vérité, tout à la gloire de la Mère!... »

Vingt ans se passent et ses filles vont connaître les pires amertumes.

La Révolution éclate en 1789. A ce moment, le siège épiscopal de Léon était occupé par Mgr Jean-François de la Marche. Né en 1729, au château de Lézergué, en Ergué-Gabéric, près Quimper, il fut capitaine au Régiment de la Reine, avant d'entrer dans les ordres. Prêtre le 6 avril 1756, il devint vicaire général de Tréguier, puis évêque de Léon en 1772. Il dépensa une somme de 500.000 livres pour la construction du Collège, l'un des plus beaux de la province.

C'est avec la plus grande fermeté que Mgr de la Marche protesta contre la Constitution civile du clergé et la suppression de son évêché. On voulut l'arrêter le 25 Février 1791, mais il s'échappa et put s'embarquer, le 1^{er} Mars, pour l'Angleterre, où il fut préposé pendant l'émigration à la distribution des secours recueillis pour les prêtres français réfugiés. Il mourut à Londres, le 25 Novembre 1806. Ses restes ont été transférés en la cathédrale de Saint-Pol, en 1868.

Comme ses prédécesseurs, il se montra plein de prévenances pour les religieuses Ursulines et ce fut;

pour lui, une souffrance de plus d'apprendre qu'elles avaient été dispersées le 9 septembre 1792. Du fond de son exil, il leur adressa aussitôt, pour les consoler, une lettre où il leur donnait de précieux avis. Toutes les Mères voulurent la recopier pour en faire leur règle de conduite et leur réconfort, durant les mauvais jours, au milieu du monde, où elles avaient dû rentrer.

Cette lettre serait inédite. En voici le texte :

« Que peut-on ajouter désormais, Mesdames, à ma douleur, après la nouvelle que je reçois que vous avez été chassées de vos propres maisons, au mépris des lois religieuses et civiles? Au milieu de mon affliction, portée à son comble, je lève les yeux au Ciel, qui seul peut adoucir nos maux et en tempérer l'amertume; j'ai adoré les décrets d'un Dieu juste et miséricordieux, et je me suis soumis, comme je suis assuré que vous l'avez fait vous-mêmes, avec une parfaite résignation.

« Quand on est fidèle à ses devoirs, comme vous l'avez été, jusqu'à en devenir les victimes, on ne manque pas d'avoir des sentiments qui rendent son sacrifice agréable à Dieu. Remerciez-le avec moi de vous avoir trouvées dignes de souffrir pour son nom et de vous avoir fait la grâce de soutenir toutes avec courage l'épreuve à laquelle il a mis votre fidélité; il faut, de plus, la soutenir avec constance. Je souhaite que vous trouviez quelques secours dans les avis que je crois devoir vous donner, et que je suis convaincu que vous recevrez comme un témoignage de mon attachement et de mon zèle pour votre bien spirituel.

« La force a rompu votre clôture matérielle et sans doute vous n'y êtes pas régulièrement assujetties. Cependant, hors le cas de nécessité ou d'une juste convenance, vous ne devez pas sortir des retraites que la Providence et la charité vous auront ménagées. La clôture matérielle est en même temps la figure de la

clôture spirituelle, qui consiste dans le recueillement de votre cœur, de votre esprit et de tous vos sens.

« Vous arracher de vos solitudes et vous disperser dans le monde a sans doute été un grand scandale; il faut le faire tourner au profit du prochain par l'édification que vous lui donnez, en lui montrant que la règle que vous pratiquez n'était pas un joug que vous portiez avec impatience, mais qu'elle était gravée dans votre cœur. Vous le lui prouvez, en la pratiquant partout, et en lui faisant voir que partout, vous êtes fidèles à l'exercice de la perfection évangélique, à laquelle vous vous êtes dévouées pour toujours.

« Forcées de vous trouver au milieu du monde, auquel vous aviez renoncé jusqu'à l'abandonner et vous en éloigner, tenez-vous y dans une solitude intérieure; ne prenez aucune part à sa dissipation et à ses amusements. Que le travail et la prière ne soient interrompus que par de pieux délassements qui ne soient propres qu'à édifier. Il y a toujours à craindre, selon l'avis d'un Saint Père, de contracter quelque souillure de la poussière du monde, quelque soin que l'on prenne de la secouer: le recueillement, la méditation et la présence de Dieu seront vos plus sûres sauvegardes.

« Que vous désiriez que la Providence conduise les événements de manière à vous réunir et à vous rendre bientôt à vos chères solitudes, c'est un désir bien naturel; mais pour le rendre digne d'être écouté de Dieu, il faut n'avoir en vue que sa gloire et votre perfection, le salut de vos âmes et celui du prochain. Il faut écarter toute vue humaine et mettre sa confiance en Dieu; il faut prendre garde que le désir du rétablissement dans son ancienne position ne devienne une véritable inquiétude, qu'il ne produise une curiosité immodérée des nouvelles, qu'il n'occupe et ne remplisse tellement votre esprit et votre imagination, qu'il dessèche votre cœur et porte la tiédeur dans vos exercices de piété.

Dieu n'habite pas dans le trouble; et il n'y a d'autre moyen de conserver la tranquillité de l'âme et une paix inaltérable que l'abandon entier aux dispositions de la divine Providence; aussi, c'est ce que je vous recommande sur toutes choses. Je n'ai pas besoin de vous dire que votre dispersion ne déroge en rien à votre obligation de garder vos vœux de religion, en tout ce qui sera possible. (1) »

Quand cet admirable message de l'Evêque exilé parvint aux Ursulines de Saint-Pol, elles avaient dû s'incliner devant les rigueurs d'un décret de l'Assemblée Nationale, convoquée à Paris, et d'un arrêté du département du Finistère, établi à Quimper.

La Révolution en arrivait, peu à peu, à montrer son vrai visage.

Elle avait été saluée, à ses débuts, avec un véritable enthousiasme, même par le clergé, surtout dans ses rangs les plus humbles.

Mais, dès le mois d'Octobre 1790, l'évêque d'Embrun pourra écrire au cardinal de Bernis: « Les curés... commencent à s'apercevoir qu'ils ont été des dupes. »

C'est que les événements se précipitaient. La laïcisation de la France se poursuivait progressivement, impitoyablement. La *Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen* avait enlevé au catholicisme sa prérogative de religion d'Etat; les privilèges qui faisaient du clergé un ordre à part n'étaient plus qu'un souvenir; les vœux monastiques avaient été supprimés; enfin les biens de l'Eglise étaient confisqués.

La Constitution civile, votée le 12 Juillet 1790, et aggravée, le 27 Novembre, par le décret du serment, acheva de dessiller les yeux. De l'aveu de tous les historiens, ce fut une faute capitale que cette ingérence maladroite dans le domaine religieux. La Révolution

(1) Archives des Ursulines.

s'aliéna définitivement les prêtres « non-jureurs » et les fidèles, dont elle violentait la conscience.

A Saint-Pol, où la foi était vive, les idées nouvelles ne trouvaient bon accueil qu'auprès d'un nombre assez restreint de personnes. Chaque décret, d'ailleurs, était un coup porté à la prospérité de la ville, qui « tirait sa subsistance des établissements religieux. » La misère régnait parmi les ouvriers.

La municipalité était débordée par les plaintes qui affluaient à la mairie. Elle était, d'autre part, harcelée par les autorités départementales et par le Directoire du district de Morlaix, qui faisaient appliquer, avec vigueur et sans retard, les mesures prises par l'Assemblée Constituante.

Le 15 Septembre 1790, le Maire, M. Le Hir, déposait, sur le bureau, en présence de ses conseillers et du procureur de la Commune, « un état et un inventaire du mobilier, titres et papiers de la maison et Communauté des Dames religieuses Ursulines de Saint-Pol, faits en vertu des décrets de l'Assemblée Nationale et notamment de celui du 22 Avril 1790. »

Cette pièce était signée par Sœur Marie-Catherine du Goazmoal, dite Sœur Saint-Pierre, Supérieure, Sœur Marie-Anne La Marre, dite Saint-Joseph, sous-prieure, Sœur Marie-Gabrielle Pizivin, dite Cœur-de-Jésus, procureuse — Le Hir Maire, Raoul, et Le Gall de Kerven, procureur de la Commune.

C'était la spoliation à bref délai: le numéraire était devenu rare, le papier-monnaie n'avait aucun crédit; il fallait donc se rabattre sur les Communautés religieuses considérées comme autant de riches proies.

Le 27 Octobre, on demande, en haut lieu, aux officiers municipaux de Saint-Pol, « un état des maisons de l'un et de l'autre sexe, un état circonstancié des individus qu'elles renfermaient et les vœux de la

Commune pour la conservation ou le renvoi des Communautés des Carmes, des Minimes et des Ursulines. »

Le Conseil municipal de Saint-Pol fit aux membres du Directoire de Morlaix une réponse fort intéressante à divers points de vue.

« L'Assemblée délibérant, ouï le procureur de la Commune, prie MM. les administrateurs du Directoire du district de Morlaix de prendre en considération les pertes immenses que Saint-Pol vient d'essuyer par l'anéantissement de son siège épiscopal, d'un chapitre, d'un séminaire, d'une commission intermédiaire et d'une belle juridiction; que la ville est déjà dépouillée de ses meilleurs établissements qui faisaient subsister, à défaut de commerce, d'industrie et de manufactures, une infinité de personnes; qu'il ne lui demeure que trois communautés, savoir: les Ursulines, établissement absolument consacré à l'instruction de la jeunesse, qui doit être conservé aux termes des décrets; une communauté de Carmes, contenant six religieux et pouvant en contenir au moins vingt; une de Minimes contenant trois religieux, dont elle demande la conservation.

« Dans le cas où on ne pourrait conserver la Communauté des Minimes, (1) l'Assemblée municipale demande que MM. du département y établissent une manufacture de toile, un atelier de charité ou tout autre établissement public, et, au Séminaire, soit une école de marine, soit une retraite d'hommes.

« La conservation du collège est la dernière ressource de Saint-Pol par le grand nombre d'écoliers, qui font vivre en cette ville plus de cent familles qui se trouveraient privées de pain, si on leur enlève cette ressource. Le conseil général en demande aussi la con-

(1) *La Cathédrale de Saint-Pol* — (chan. Peyron) p. 241. Etat des Ecclésiastiques du Minihy de Léon en 1790 — Carmes, 6 prêtres — Minimes, 2 prêtres.

servation et charge le bureau municipal d'adresser la copie de la délibération aux administrateurs du district de Morlaix et d'y joindre une copie du dernier exposé de la situation désastreuse de la ville de Saint-Pol à l'Assemblée nationale. »

Le 21 Novembre 1790, on élisait de nouveaux officiers municipaux et de nouveaux notables. Le maire s'appelait Raoul. Ils furent les jouets ou les esclaves de la Révolution; pour se mettre à couvert, ils n'imaginèrent pas d'autre moyen que la dénonciation. Elle devint chez eux une manie.

« A Saint-Pol, écrivent-ils, le 22 Décembre, au Directoire de Morlaix, tous les dimanches et fêtes, on n'entend que des sermons incendiaires, soit à l'hôpital, soit aux Ursulines, à la paroisse et à l'église du Creisker. »

Dans une séance tenue le 14 Mai 1791, le maire annonce l'arrivée prochaine de M. Dumay, prêtre assermenté, élu curé de la ville de Saint-Pol. Par une lettre datée du 6, l'intrus faisait savoir qu'il rejoindrait son poste et demandait des renseignements avant de s'installer.

La cause des Ursulines est irrémédiablement perdue: Dumay va les poursuivre de sa haine implacable.

Pour le recevoir, il n'a trouvé personne parmi les honnêtes gens. Quand il a voulu célébrer sa première grand'messe, le 29 mai, « la souffleuse d'orgue, les bâtonniers, le sonneur de cloches, le fossoyeur pour les inhumations, le fournisseur de chaises, les portedais, la blanchisseuse de linge des autels, enfin tous ceux-là qui étaient au service du ci-devant chapitre se sont retirés... Le sieur Luguern, prêtre sacristain, ne voulut pas paraître à la sacristie ni donner les ornements, faire allumer les cierges... » C'était, on le voit, le vide autour de l'intrus.

Bien plus! Lors « des processions pour les Rogations..., on poussa la malice jusqu'à couper la corde des cloches, on mit des pierres pour empêcher le mouvement, on emporta les ornements des autels... A la suite des processions, il n'y eut que les bons patriotes et beaucoup de soldats; les fenêtres étaient pleines de ricanes et de ricanesuses aristocrates.

« Les Ursulines également ont montré le plus profond mépris, à l'occasion de la procession des Rogations. »

L'intrus dévorait en silence les affronts qu'on lui faisait subir. Mais l'heure arriva où il allait se venger.

Le 13 novembre 1791, il est élu procureur de la Commune. Dès le 25, il s'attaque, dans une diatribe pleine de fiel, au principal et aux professeurs du collège ainsi qu'aux « demoiselles de la Retraite ».

Le 7 janvier 1792, il fulmine contre Saint-Pol, « vrai foyer d'aristocratie alimenté par les régents du collège et les Ursulines par leurs petites écoles. »

Il requiert:

« Qu'on ne s'endorme point et qu'on mette la plus grande vigilance à procurer des professeurs constitutionnels au collège et à ôter les petites écoles aux Ursulines, qui, de concert avec les pernicious régents actuels, causent un mal incalculable à la jeunesse et irréparable à la Constitution, d'ici bien des années. »

Pour qui sait comprendre, c'était un magnifique hommage rendu à des maîtres et à des maîtresses qui se refusaient à renier leurs principes chrétiens.

Le 15 février, c'en était fait du collège de Léon.

Le 18, les maisons des « ci-devant Minimes, ci-devant Lazaristes, Carmes, Ursulines et de la Retraite » étaient visitées par des Commissaires délégués par le district de Morlaix.

Le 26, au soulagement de toutes les âmes honnêtes, le curé Dumay donnait sa démission de procureur de

la commune, mais la semence de haine qu'il avait jetée à pleines mains allait germer et finir de lever.

Bientôt, le Conseil municipal demande à Morlaix des instructions sur la conduite à tenir à l'égard des Ursulines, innocentes victimes de l'intrus.

Quand elles quitteraient leur Communauté, « devait-on leur accorder leurs effets de chambre, leur argenterie et linge, et en quelle quantité? — Les sœurs converses devaient-elles être traitées sur le même pied que les religieuses de chœur? — L'aumônier pouvait-il réclamer quelques effets, ornements ou linge d'église? — Au moment de la sortie des religieuses, ne faudra-t-il pas y mettre deux gardiens, la maison étant si vaste? — Quel traitement attribuer à chaque gardien et seront-ils autorisés à cultiver le jardin et à vendre les denrées? — L'aumônier devra-t-il se retirer le même jour que les religieuses? — Les officiers municipaux pourront-ils demander à ces religieuses la représentation de l'argent monnayé ou en dépôt qu'elles peuvent avoir entre leurs mains et s'en saisir? »

Les membres du district de Morlaix répondent, le même jour, « que la loi du 14 Octobre 1790 doit, comme toutes les autres, être observée envers les religieuses. Il ne s'agit pas de donner de l'extension à cette loi ni de l'interpréter en défaveur des Ursulines. On doit entendre, par mobilier, les effets qui auraient été à leur usage personnel, les couverts d'argent individuels, exception faite des effets mobiliers communs à la maison... La loi n'ayant point déterminé aucune quantité de linge, on ne peut la désigner: les frustrer de cette partie du mobilier serait excéder la rigueur de la loi. La même loi n'a pas privé les sœurs converses; elles doivent jouir des mêmes avantages.

« Il n'en est pas de même de l'aumônier, qui n'a aucun droit sur les effets, ornements ou linges d'église,

qui, étant déclarés biens nationaux, doivent rester sous la surveillance de l'administration. Cet ecclésiastique, salarié par la maison, n'a droit qu'à la réclamation des objets qui lui sont propres.

« Il n'y a point de doute que l'on doive nommer des gardiens suffisants, après avoir fait l'inventaire.

« L'aumônier de cette maison ne doit plus y rester, les religieuses ayant quitté.

« Quant à la dernière question de la lettre de la municipalité, elle n'est pas admissible. Un corps constitué ne peut se permettre une demande injurieuse à l'administration. Il n'y aurait aucun inconvénient à se saisir des dépôts volontaires que les religieuses pourraient désirer mettre entre les mains des officiers municipaux, mais on ne doit pas en provoquer de toute autre nature. »

L'arrêt obligeant les Ursulines à disparaître, qui était porté depuis bientôt deux ans, (14 juin 1790), allait recevoir son exécution. Elles étaient, du reste, définitivement condamnées, depuis le 28 décembre 1791.

Ce jour-là, elles avaient été requises « de se constituer une supérieure et une économe, conformément à la loi civile ». Elles ne voulurent point se plier à cette injonction : ce qu'on exigeait d'elles était en contradiction flagrante avec leurs statuts approuvés par l'autorité ecclésiastique.

« *Potius mori quam fœdari!* ». Tout plutôt que le schisme.

Des procès-verbaux officiels (1) nous prouvent que les religieuses demeurèrent fidèles jusqu'au bout.

(1) Archives Départementales — Quimper — L (v). — L'archiviste, M. Waquet, estime que ces documents sont inédits. Nous en devons la communication à l'obligeance de M. Waquet lui-même et à la servabilité de M. l'abbé Guégan, qui a pris la peine de les transcrire pour nous.

« L'an 1791, le 28 Xbre, à 2 h. de l'après-midy, nous, François Augustin prud'homme de Kéraugon, ancien député à l'Assemblée nationale constituante de 1789, 1790, 1791, et maire actuel de la ville ou Communauté de Saint-Pol-de-Léon, en vertu de la mission à nous donné (*sic*) hier, par la municipalité de la dite ville, certifions nous être transporté au Couvent des Dames Ursulines de cette ville, accompagné de Pierre Ignace Jean Desteene, secrétaire greffier de la dite municipalité, et avoir fait demander Madame de St-Pierre, Supérieure de la dite Communauté, à laquelle nous avons donné lecture de l'arrêté du département du Finistère du 26 novembre dernier et de l'article 26 du titre 2^e. de la loi du 14 Octobre 1790 et l'avoir sommée de nous dire, au nom de la Communauté, si les dames Religieuses qui la composent étaient dans l'intention de se conformer au dit article, en se constituant, par une élection au scrutin et à la pluralité absolue des suffrages, dans une assemblée présidée par un officier municipal, une Supérieure et une économe. Sur quoi, Madame la Supérieure a répondu que s'agissant de l'élection d'une supérieure, le temps pour lequel elle a été élue n'étant pas achevé, elle ne pouvait rien répondre sur cette (*sic*) objet comme y étant partie intéressée; mais qu'elle allait faire appeler Madame la Sous-Prieure, qui était instruite des sentiments de la Communauté et pourrait donner la réponse demandée. Et Madame la Sous-Prieure étant entrée, nous lui avons fait la même lecture et la même sommation. Après quoi, Madame la Supérieure a déclaré se retirer, n'étant plus nécessaire pour la suite de notre mission, et, elle retirée, nous avons demandé une réponse à notre sommation à Madame la Sous-Prieure, qui nous a remis le billet ci-joint : « Je déclare que mon suffrage a été parfaitement libre, lors de l'élection, et

que c'est très librement que je reconnais que la Mère Saint-Pierre est Supérieure, ainsi que la Mère Cœur de Jésus procureuse, conformément à notre Sainte Règle. »

« Et sur ce que nous avons représenté à Madame la Sous-Prieure et à Madame la Procureuse, qui l'accompagnait, que ce n'était pas là se conformer à l'article cité de la Loi du 14 Octobre 1790, lequel exigeait un scrutin et une élection particulière pour le temps et espace de deux années, quoique avec la faculté de continuer la Supérieure et l'économe une fois élues, ces deux dames nous ont déclaré n'avoir pas d'autres réponses à faire et ces dames invitées de signer; le procès-verbal avec nous ont répondu qu'elles le signeraient. Fait et arrêté à la Communauté des dites Dames Ursulines, les dits jour et an que devant, ainsi signé sur la minute, Sœur Marie-Anne La Marre dite Saint-Joseph, sous-Prieure, Sœur Marie-Gabrielle Pizivin, dite Cœur de Jésus, Procureuse, Prud'homme de Kéraugon, maire et Desteene, greffier.

pour copie conforme à la minute

LABBÉ

P^r le S^c greffier. »

Ce rapport fut transmis au Directoire de Morlaix, qui en référa au Conseil exécutif permanent de Quimper (1).

« District de Morlaix

Morlaix, le 20 Janvier 1792.

N° 1206

3^e Comité

Messieurs,

Refus des Religieuses Ursulines de se constituer légalement.

Nous avons l'honneur de vous remettre le procès-

(1) Archives de Quimper L (v.).

verbal que les officiers municipaux de St Paul ont rédigé au couvent des Dames Ursulines de cette ville, le 28 Xbre, en conformité de l'arrêté du département du 26 Novembre dont nous avons recommandé l'exécution à leur activité, vous y verrez, Messieurs, un diffuge qui ne ressemble à rien moins qu'à désobéir à la loi et ce qui nous paraît le plus étrange, c'est que ces dames jouissent encore de leurs revenus, qui, aux termes de la loi, devaient, comme ceux des autres couvents, être gérés par l'administration; Vous aviserez aux moyens que vous croirez propres à les ramener à l'obéissance.

Les administrateurs du Directoire: Riou, Veller.

H. Pitot

Secrétaire.

à MM. du Département à Quimper. »

Après quelques atermoiements, la réponse vint, brutale, définitive, clore toute discussion.

M. Philippe-Louis Miorcec avait été élu maire de Saint-Pol, le 4 mars 1792. Le 9, il se fit accompagner des officiers municipaux, des notables et de trois cents hommes de la force armée. Ils entrèrent dans la clôture et signifièrent aux Religieuses qu'elles eussent à quitter leur couvent, dans le plus bref délai.

Bien qu'elles fussent préparées, d'avance, à porter leur croix, on devine quelle fut, sur le coup, la consternation de ces malheureuses femmes, obligées de dire adieu à la sainte solitude qu'elles aimaient et où elles pensaient vivre et mourir.

Leur sortie commença vers une heure de l'après-midi pour se terminer vers six heures du soir. Tel le capitaine, qui n'abandonne son vaisseau qu'au moment où les passagers et les marins sont déjà en sûreté, la Supérieure franchit le seuil, la dernière, avec quatre des Sœurs les plus âgées.

C'était une femme d'une rare énergie que la Mère Saint-Pierre du Goazmoal de Coatromar. Le curé constitutionnel de Saint-Pol, Dumay, eut à l'apprendre à ses dépens.

Il avait cherché, dès son installation, à entrer en relations avec les Ursulines. La Prieure s'y opposa toujours avec une inflexible rigueur. Une circonstance parut favoriser les désirs de l'intrus. Une élève étant décédée et devant être enterrée dans sa paroisse, Dumay se figura qu'on ne pourrait se passer de lui, en cette occasion. « Il faudrait bien qu'il fit la levée du corps: c'était son droit! » La Mère Saint-Pierre lui prouva qu'il s'était trompé. A la tête de sa Communauté, elle conduisit le cercueil jusqu'à la porte conventuelle. Quand sonna le glas et que le curé se présenta devant la clôture, elle fut prestement ouverte, mais seulement pour laisser passage au cadavre. Après quoi, la grille fut soigneusement refermée et Dumay se retira tout décontenancé.

Lorsque les 37 Religieuses de chœur (1), les 12 Sœurs converses et la novice du Couvent abhorré furent dispersées, le 9 mars 1792, un sourire sarcastique dut animer, au moins un instant, le visage du prêtre dont M. de Kergariou, président du Département, disait qu'il avait « bien peu l'esprit de charité, de son état et de son caractère. »

Dumay prenait sa revanche. Elle était digne de lui!

Dans une pièce signée de Mère Saint-Pierre de Goazmoal, on peut relever les noms des religieuses qui furent expulsées (2). Plusieurs seront décédées avant la reconstitution du Couvent en 1807.

(1) (37 et non 38) d'après la liste officielle fournie par la Prieure.

(2) « La Communauté des Religieuses Ursulines de Saint Paul de Léon Etablie En cette ville le 22^e 7bre 1629 — (Les Chroniques de l'Ordre précisent que c'est le 9 Septembre) — Et Expulsée Le 9^e Mars 1792. Est composée de 49 Religieuses professes Et une novice ».

**

On permit, à chacune des Ursulines, d'emporter un prie-Dieu en forme d'armoire et le peu de linge qu'il contenait, une table, une chaise, en un mot le modeste mobilier qui compose la pauvre cellule d'une pauvre religieuse. Tout le reste devint a propriété de la Nation, à l'exception pourtant d'une grande partie du linge de la Communauté que quelques amis dévoués réussirent à enlever et à cacher, si bien qu'une fois la tourmente passée, les Ursulines ne purent savoir où étaient les divers dépôts.

Les bons habitants de Saint-Pol s'empressèrent de proposer un asile chez eux aux infortunées qui n'avaient plus de toit. Ils poussèrent même l'attention et la délicatesse jusqu'à venir les chercher en voiture, au monastère, afin de leur épargner la douleur et la honte de faire à pied le trajet qui les séparait des différentes maisons où elles devaient être hébergées. Au reste, parmi les Mères, il en était de bien vieilles, comme la R. M. Saint-René, qui avait 90 ans; d'autres étaient malades ou infirmes.

Quelques personnes se montrèrent fort hospitalières. Les archives des Religieuses mentionnent spécialement les familles de Kermenguy du Roslan, de Kertanguy, et une pieuse demoiselle, nommée Mlle La Prairie.

Pendant l'espace de deux mois et quelques jours, c'est-à-dire du 9 mars 1792 au 16 mai de la même année, les Ursulines n'eurent à subir aucune vexation particulière. Mais, à ce moment, elle furent encore en butte à de nouvelles tracasseries. Pour s'en débarrasser plus vite, elles crurent bon de livrer leurs cahiers de

comptes à leurs persécuteurs, qui, probablement, voulaient les vérifier.

Bientôt, elles furent, pour la plupart, réduites à une misère extrême. Le gouvernement ne leur payait pas la pension qu'il leur avait allouée. C'est avec raison qu'elles crurent devoir protester. Les autorités qui avaient montré un zèle excessif en chassant les religieuses faisaient maintenant preuve d'une mauvaise foi évidente.

En effet, « ce n'est qu'après l'émeute du 10 Août 1792 que commencèrent les mesures vraiment anti-libérales à l'égard des Congrégations. Dès le 17 août, l'Assemblée Législative, considérant qu'il importe de faire jouir les religieux et religieuses de la *liberté* qui leur est assurée par les lois précédemment faites, ordonne: 1°/ d'évacuer tous les couvents, soit d'hommes, soit de femmes; 2°/ de vendre, au profit de la Nation, qui ne doit négliger aucune de *ses* ressources, tous les bâtiments et terrains monastiques.

« Le lendemain, 18 Août, un autre décret supprime toutes les corporations religieuses et les congrégations séculières d'hommes et de femmes, ecclésiastiques ou laïques, même celles vouées uniquement au service des hôpitaux et au soulagement des malades; de plus, il interdit, pour l'un et l'autre sexe, le port du costume ecclésiastique et religieux.

« Cette fois, il n'y a plus à s'y tromper: c'est l'expulsion par la force; les couvents sont fermés. »

Les municipaux de Saint-Pol n'étaient pas en retard! Ils avaient mérité un « certificat de civisme ». Ils faisaient du zèle.

« Les expulsés, aux termes mêmes du décret, devaient toucher une pension, à la condition, pour les

religieux *hommes*, de prêter le serment civique. » (1) Les femmes, pour avoir une allocation, n'avaient pas cette obligation à remplir; par conséquent, la réclamation des Ursulines était fondée en droit.

Privées de toutes ressources, elles avaient déjà adressé aux autorités compétentes une pétition de forme très respectueuse et en même temps très habile. (2)

12 Mai 1792

« A Messieurs

Messieurs les Officiers municipaux de St-Pol-de-Léon,
« Messieurs nous venons d'apprendre que les religieuses Ursulines de Lesneven viennent de rentrer dans leur couvent, aux fins d'un arrêté du Département du Finistère, du dix du présent mois, d'après la soumission qu'elles ont faite, à la municipalité de Lesneven, de se constituer, au terme de l'article 26 du titre 2 du décret du 8 Octobre 1790.

« Nous savons qu'elles ont eu la permission de nos Supérieurs majeurs, et cette même permission nous est aussi accordée (*sic*), il est vrai, tardivement, mais quoique sorties et dispersées, tout est encore existant dans notre couvent et rien n'a été déplacé des objets inventoriés; ainsi nous pouvons prétendre à la même justice de la part du département. Surtout, Messieurs, si vous daignez appuyer notre pétition, comme l'ont fait les Messieurs de la Municipalité et district de Lesneven; et c'est sur quoi nous comptons pour pouvoir nous réunir toutes ensemble, vivre en commun dans notre communauté, suivant nos règles, n'être point à charge au public ni à nos familles et subsister avec les traitements que nous a fait la Nation.

(1) Cf. Emile Chénon — Professeur à la Faculté de Droit de Paris. — *Histoire des rapports de l'Eglise et de l'Etat*, du 1^{er} au XIX^e siècle (p. 183 et 184).

(2) Archives du Finistère — L (v).

— 344 —

« Nous avons, Messieurs, la même intention, le même vœu, le même désir que les Religieuses de Lesneven, de nous constituer pour nous-mêmes et nous renonçons comme elles à tenir les petites Ecoles intérieures et extérieures; ainsi, nous espérons, comme elles, avoir tel aumônier que nous voudrons, nous soumettant à faire nos offices, toutes portes fermées et sans son de cloche, conformément à l'arrêté du département du Finistère, dont nous joignons ici une copie qui nous a été transmise par nos sœurs de Lesneven, certifiée par M. Miorcec, maire de Lesneven.

« Nous nous flattons, Messieurs, que par la délibération que vous allez prendre, vous étayerez notre pétition; nous comptons également sur l'appui de Messieurs les administrateurs du district de Morlaix. Dans cette attente flatteuse nous avons l'honneur d'être, en particulier et au nom de notre Communauté,

Messieurs,

Vos très humbles et obéissantes Servantes,
Sœur St Pierre du Goazmoal, R^{re} Supérieure,
Sœur Cœur de Jésus Pizivin, Procureuse,
St-Pol-de-Léon, le 12 Mai 1792. »

Dès le lendemain, les officiers municipaux de Saint-Pol donnaient à la pétition des Ursulines la suite qu'elle comportait. Elle était transmise au Directoire de Morlaix, « pour sur le tout donner son avis, déclarant le Conseil Municipal se référer à l'avis du district et attendre les ordres du département. »

Ces Messieurs de Saint-Pol évitaient de se compromettre. Mais si la réponse venue de Morlaix se fit quelque peu attendre, les religieuses n'y gagnèrent rien; bien au contraire!

« District de Morlaix

Extrait du Registre du district

— 345 —

du 17 Juin 1792

l'an 4 de la Liberté (1)

Séance tenue par M. Beau, président, assisté de MM.

Riou

Veller administrateurs.

Coubitte

Lonier

Présent. M. Raoul, procureur Syndic (sic).

Vu une pétition des ci-devant Religieuses Ursulines de la ville de Léon, en date du 12 Mai dernier, tendant à rentrer en Communauté, en se constituant, conformément à l'article 26 du titre 2 du décret du 8 Octobre 1790.

Vu au bas de la pétition son renvoi au Directoire du district par la municipalité de Léon.

Vu copie d'une lettre du Département du 10 Mai, certifiée par M. Miorcec, maire de Lesneven, par laquelle le Directoire autorise de procéder, par des commissaires de la municipalité de l'endroit, à l'acte de constitution que les religieuses demandent, sans toutefois pouvoir s'immiscer en aucune espèce d'éducation ou d'enseignement intérieurs ou extérieurs, pouvant avoir tel aumônier qu'elles voudront, mais tenues de faire leurs offices, portes fermées et sans son de cloches, attendu que par leur pétition elles ne manifestent l'intention que de se constituer pour elles-mêmes.

Vu la lettre adressée au Département, le 30 Mai,

Vu la lettre adressée au Département, le 30 Mai par la Supérieure et la procureuse de cette maison, le fait du Communiqué du Directoire du Départe-

(1) L'Ere de la Liberté a été décrétée par l'Assemblée Législative, en janvier 1792, pour compter du 1^{er} janvier 1789.

ment et sa lettre du 8 Juin tendant à avoir l'avis de celui de ce District.

Considérant que la pétition de ces deux dames ne peut-être regardée comme le vœu de l'ensemble; sous la fausse apparence de vouloir se soumettre à la loi, elle ne tend qu'à l'é luder, en alléguant qu'elles sont munies de la permission de leur Supérieur majeur.

Considérant que si ces religieuses, avaient sincèrement eu l'intention d'obéir à la Loi, elles n'auraient pas formellement refusé de se constituer, refus constaté par deux procès-verbaux du 28 Xbre 1791 et Mars suivant, ayant joui du bénéfice de l'article 24 de la loi et encouru les peines de l'art. 30, leur demande dans tous les cas est tardive, leur évacuation ont (*sic*) eu plusieurs mois, la vente des comestibles qui périssaient dans leur maison, la location par bail des terres et jardins en dépendant, qui entraînerait des dommages et intérêts considérables envers le fermier, qui s'est mis en dépense d'achat de bétail et d'ameublement nécessaires à l'entretien de sa ferme.

Considérant que outre que ces religieuses ne sont nullement dans le cas de celles de Lesneven, elles fondent leur réclamation sur une autorité cachée qu'elles appellent Supérieur Majeur, autorité qui semble prévaloir sur celle de la Loi, qui n'a pu avoir auprès d'elle la même force.

Leur institut ayant pour objet l'éducation de la jeunesse, elles ne peuvent aucunement le remplir en se constituant pour elles-mêmes.

Considérant que le grand nombre d'établissements de cette espèce qui se trouvait concentré dans cette ville y semait le poison du fanatisme et que sa conservation ne pouvant que l'alimenter, ces dames dispersées dans la ville, depuis l'époque de leur évacuation, y sèment encore le trouble, en insinuant une

doctrine pernicieuse à la constitution, en abusant de la faiblesse d'un peuple facile à égarer.

Par ces motifs,

Le Directoire, oui le procureur syndic en ses conclusions, est d'avis que les ci-devant Ursulines soient tenues de jour à autre de quitter la ville et renvoyée chacune dans leur famille ou dans telle maison qui leur sera désigné par le Département, parce que, dans aucun cas, il ne pourra être fixé qu'à une distance au moins de six lieues, sans qu'il leur soit permis d'habiter le bourg ou village en plus grand nombre que deux, seul et unique moyen de calmer les esprits et de ramener le peuple des environs de Saint Paul à aimer la Constitution.

Fait à Morlaix les dits jour et an que d'autre part.

Beau, président, Pitot, secrétaire. »

On voit ici à nu l'âme de purs jacobins, fermée à tout sentiment de justice et de pitié, quand il s'agit de « ci-devant religieuses ».

Du moins, les secours spirituels ne manquèrent point aux « isolées », durant cette période d'épreuves. Un prêtre non-assermenté, économe de l'ancien Séminaire, vêtu d'un grotesque habit de toile, chaussé d'une paire de gros sabots et muni d'une abondante provision d'oignons, se présentait, avec une aisance et un naturel qui trompaient tout autre que les initiées, à la porte des personnes qui avaient besoin de son ministère. Après avoir frappé avec violence, il s'écriait d'une voix retentissante: « Eh! citoyens et citoyennes, avez-vous besoin d'oignons? »... Aussitôt, on répondait: « Oui! » et l'on ouvrait. La métamorphose était tellement complète que, parfois, quelque sœur plus peureuse ou plus méfiante demandait à quelqu'une des autres: « Etes-vous bien certaine que

ce soit réellement là l'Econome du Séminaire? » Et sur l'assurance positive que c'était lui, elle recevait avec joie le sacrement de réconciliation.

L'anecdote est charmante et méritait d'être relatée (1). Mais si le fait est matériellement vrai, il semble qu'il y ait erreur ou confusion au sujet de la personne. D'après les Archives des Lazaristes (2), le dernier économe du Séminaire, avant sa suppression par la Révolution, aurait été M. Richenet (Jean-François), né au Petit-Noir, diocèse de Besançon, le 4 Septembre 1759, et reçu au Séminaire, à Paris, le 22 Mai 1781. Il y prononça ses vœux le 23 Mai 1783. Il resta au Séminaire de Saint-Pol de 1785 à 1791, partit pour la Chine, en revint en 1815, fut directeur de la communauté des Filles de la Charité et mourut, à Paris, le 19 Juillet 1836.

Quoi qu'il en soit, le confesseur accrédité auprès des religieuses usait de quelque subterfuge pour les visiter, les unes après les autres. Elles demeurèrent ainsi assez tranquilles jusqu'en 1793. Le 19 Mars de cette année, les paysans des paroisses avoisinantes, s'étant ameutés pour protester contre la levée en masse de trois cent mille hommes, vinrent en armes à Saint-Pol, par plusieurs routes à la fois, et attaquèrent furieusement la garnison. Ce fut le prélude du combat de Kerguiduff (23 Mars), où la colonne du général Canclaux, arrivant du côté de Lesneven, dispersa les insurgés (3). Faussement accusées d'avoir

(1) Archives des Ursulines.

(2) *Les Lazaristes et le Séminaire de Saint-Pol-de-Léon (1689-1791)*. (Quelques simples notes d'après les archives — rue de Sèvres, 95, Paris VI^e) — Communiquées, en 1928, par M. le Secrétaire Archiviste des RR. P. P. Lazaristes.

(3) Cf. Pol de Courcy, *Notice sur la ville de St-Pol-de-Léon* — 1841; et l'abbé Inizan, *Emgann Kerguidu*, Brest, Lefournier, 1877. — Ce dernier ouvrage a été réédité en 1902. — Il contient malheureusement, trop de détails qui sont de pure imagination.

provoqué ces événements, les Ursulines, qui se tenaient cachées de leur mieux, depuis leur sortie du cloître, reçurent l'ordre de quitter la ville.

Plusieurs se retirèrent alors chez leurs parents ou amis.

La mère supérieure, Saint Pierre du Goazmoal, et la mère Cœur de Jésus Pizivin, procureuse, furent arrêtées dans les circonstances que rapporte la lettre suivante:

Saint Pol, le 21 avril 1793.

Le C^e Guillier commissaire à St Pol aux administrateurs du Département.

Je dois vous prévenir que... j'ai été obligé de sévir contre la supérieure et la procureuse des Ursulines d'ici; sur la banie faite de la part du district et de la municipalité à toutes ces religieuses de vider la ville dans 8 jours, en déclarant le lieu de leur retraite, la supérieure se présente à la maison commune pour solliciter, auprès de moi pour elle et la procureuse, la grâce de demeurer en ville, n'ayant de parents que très éloignés d'ici. Je la refusai, bien entendu, mais quelle fut ma surprise et mon indignation, lorsque m'approchant de cette femme, je lui vis pendu, le long de son tablier, un grand chapelet; je ne pus me retenir, je l'arrachai et le mis en pièces. Je la fis demeurer à la maison commune et fis aller à l'instant 2 municipaux et le juge de paix chez elle et chez la procureuse, — elles demeurèrent ensemble, — faire une visite domiciliaire et s'emparer des papiers. Ils furent portés à la municipalité. Il en résulte que ces deux femmes avaient encore aujourd'hui sur les autres religieuses le même empire qu'au couvent, etc., etc.. Je les fis arrêter à l'instant et mener par la gendarmerie en arrestation à Morlaix...

J'ai assujéti à la surveillance les dames chez qui étaient ces révérendes, qui, non contentes d'avoir de

prétendus pouvoirs encore sur leurs compagnes, les déléguaient à une inférieure pour gouverner celles qui étaient 3, 4 ou plus ensemble, et cette inférieure rendait ensuite compte aux princesses, qui ne reconnaissaient d'autre autorité que celle de leur Evêque...

Cet acte de sévérité a fait ici le plus grand bien et a fait trembler ces pieuses protectrices de nones.»

L. J. M. GUILLIER »

— « La persécution devenant de jour en jour plus grande, aux mois de Mars et Avril 1794, celles que l'on put trouver, on les mit en arrestation; douze furent mises à la Retraite, qui servait de maison d'arrêt, à St Paul, deux au château de Brest; quelques-unes eurent le bonheur d'obtenir de rester dans leurs familles, sous la surveillance des municipaux. » (2)

(A suivre).

(1) Guillier fut guillotiné en 1794, comme fédéraliste.

(2) Archives des Ursulines — Actes Capitulaires des Religieuses, fol. 21. (Registre commencé en 1785, signé et paraphé de la main même de Mgr de La Marche).

TABLE DES MATIÈRES

DU

BULLETIN DIOCÉSAIN

pour l'année 1928

H. PÉRENNÈS : *Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon :*

Logonna-Daoulas	1-65-129
Logonna-Quimerc'h	145
Lopérec	241-297

H. PÉRENNÈS : *Les ecclésiastiques du diocèse de Quimper déportés à Rochefort et à l'Île de Ré en vertu de la loi du 19 fructidor an V.....*

53-115

DOM J.-L. MALGORN : *Saint Pétrouk, Abbé et Confesseur*

17-85

Chanoine SALUDEN : *Le protégé de Robespierre..*
Un Recteur d'autrefois.....

109

200

L. KERBIRIOU : *Saints celtiques de Grande et de Petite Bretagne*

39-151

Chanoine CORNOU : <i>Elie Fréron (1718-1776)</i>	175
Chanoine A. LE ROY : <i>Un Evêque breton : Mgr Léopold de Léseleuc de Kérouara, évêque d'Autun, Châlon et Mâcon</i>	221-266
JEAN-MALO RENAULT : <i>A propos d'une pierre tombale du Musée départemental</i>	237
Chanoine MESGUEN : <i>Les Ursulines de Saint-Pol-de-Léon sous la Révolution</i>	326
ANNA-LOUISE DU PARSCAU DU PLESSIS, <i>Extraits du Journal fait par elle pendant les années 1792-97 et 1800</i>	217-290
<i>Bibliographie</i>	127